



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Archive ouverte UNIGE

<https://archive-ouverte.unige.ch>

Master

2019

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

« Soeur Johanne de Malone » et l'adaptation hagiographique wallonne :
une édition partielle du manuscrit Leyde B.P.L. 46 A

Bevant, Julie

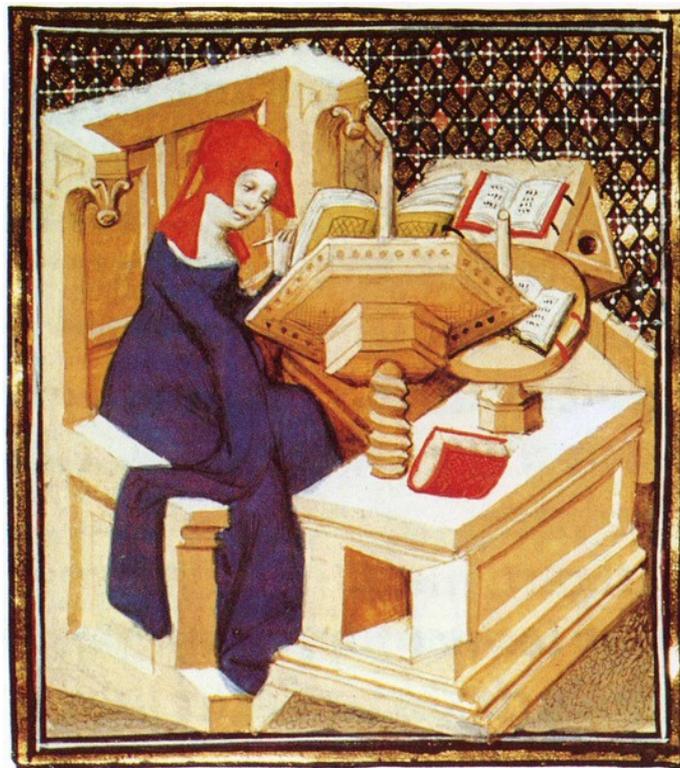
How to cite

BEVANT, Julie. « Soeur Johanne de Malone » et l'adaptation hagiographique wallonne : une édition partielle du manuscrit Leyde B.P.L. 46 A. Master, 2019.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:152067>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

**« Sœur Johanne de Malone » et l'adaptation hagiographique
wallonne : une édition partielle du manuscrit
Leyde B.P.L. 46 A**



Boccace, *Le livre des cleres et nobles femmes*, trad. française anonyme fin du XV^e s., ms. BnF fr. 598, f^o43r

Julie BÉVANT
julie.bevant@etu.unige.ch
Tél. : 077/447.70.41
1917 Route d'Annecy
74160 Archamps

Mémoire de Master
dirigé par
Olivier COLLET

Remerciements:

Je remercie tout d'abord Olivier Collet (Professeur associé, Faculté des Lettres, Département de Langues et de littératures françaises et latines médiévales) pour sa direction et son soutien tout au long de ce travail.

Je remercie tout particulièrement Martine Thiry-Stassin (Université de Liège) et Anne-Françoise Leurquin (IRHT) pour leurs réponses à mes questions et le temps qu'elles m'ont consacré.

Je remercie Aude Sarténar (Universités de Genève et de Liège) pour son aide logistique et documentaire lors de mon déplacement à Liège ainsi que les bibliothécaires de l'Université de Liège.

Je remercie enfin Lavinia Ferretti et Vincent Deluz pour leur relecture et Christophe Le Millier pour sa relecture, son aide à la mise en page ainsi que son précieux soutien.

Table des matières

INTRODUCTION.....	9
1^{ERE} PARTIE : PRÉSENTATION MATÉRIELLE ET CONTEXTUELLE.....	12
I. PRESENTATION MATÉRIELLE	
Circulation	12
Description codicologique.....	13
Datation et attribution géographique.....	14
Décoration.....	14
Mains.....	15
Contenu.....	16
Calendrier.....	18
II. PRÉSENTATION CONTEXTUELLE	
Le milieu liégeois : l'histoire régionale au XV ^e siècle.....	22
Le milieu conventuel féminin.....	25
Le milieu liégeois : la culture.....	30
2^{EME} PARTIE : REALISATION DE L'OUVRAGE.....	34
I. IMPLICATION DE « SOEUR JOHANNE DE MALONE »	
Démarche adoptée.....	34
But de l'ouvrage.....	37
II. SOURCES UTILISEES	
La <i>Legenda aurea</i> et ses traductions vernaculaires.....	39
Le <i>Myreur des Histors</i> de Jean des Preis dit d'Outremeuse.....	42
3^{EME} PARTIE : ÉDITION.....	44
I. AIDE A LA LECTURE	
Particularités linguistiques.....	44
Principes d'édition.....	48
II. CHAPITRES	
Conseils de vie spirituelle.....	54
Marie-Madeleine.....	55
Jean l'Agneau.....	63
Monulfe.....	68
Gondulfe.....	71
Dominique.....	73
L'Assomption de la Vierge.....	78

Dialogue entre Augustin et Marie.....	84
Remacle.....	87
Théodard.....	96
La Nativité de la Vierge.....	99
Lambert.....	100
Séverin.....	119
Saint Feuillen de Fosses ou de Nivelles.....	119
La Toussaint.....	121
Conclusion: aveu d'échec.....	123
Conseils de vie spirituels.....	124
4^{EME} PARTIE : COMMENTAIRE.....	127
CONCLUSION.....	145
BIBLIOGRAPHIE.....	147
ANNEXES.....	153

Les benois lais et lais
de paradis diet p. m.
fois. Retourne toy arme pec-
chie. Et tu nelt mie lens mi-
stre. q. le diet p. m. fois.
Cest p. m. manier de pechie
dit to ame dit yllire. Cest
de manais pechie. et manais
parolle male. Retourne toy
de manais oures et de man-
uais colume. Retourne
toy. p. q. tion p. q. bellion. par
satisfactions. p. pechie. et
p. plenerache de bn faire. et
par lais q. lations. Si q. n.
puillon en toy veoir. ly
mage de to create. acuy et p.
cuy. semblache tu es creies.

Lh sont. m. manier de jure
la ymire est de maner des
via de corpeil. La secode est
de afflictions. La tierche li
est de loy gardeur de pechie.
De v. pe poies jureir des
via de corpeils. fait abli-
neche en autre manier.
de chu q. v. poleis. Gardeis
v. de trope pleir. et loue-
vainement de pleir. loz au
truy. De tpe riere. de tpe
joieir. de trope alev. de
trope chauceur. de tpe de
mire. de magiers. tpe deli-
cieusement. de tpe aize cou-
chiere. Jeneis v. ama-
tine. Soies pl. songneuz

de eire et de mediteir. Soies pl.
humile. Soies pl. v. tuez. et re-
comilleis v. e pouretet. de chu
q. v. ne poies de v. meisme vies
faire. Brilies v. e popre vole-
tet. et li ayes pallieche en ad-
uliteit. Chu est penache. q. adieu
plairat alleis. Et tout chu q.
faire voleis. fachiele p. le gret
de v. e loueraine. et p. dilorecion
Ly bas gardeur. ly hault peleur.
ly pou pleur. filent. Et bernar-
de dieu trouer. Car milme
dilt. Et bernard. q. les manais
parolle. conpet les bone v. tuz.

Pais augustin dilt. Que vaut
oreir de bouche. quat ly aver
est tous myas. Nos deuos lo-
uet p. ier. adieu q. il n. garde de
m. chose. Auoir sont. des la-
res dyniers. de feu de quoitie.
et des manais pechie et t. p. tra-
cions. **P.** Une bone creature
dilloit en li. Je me luy q. se. li
may trouer. Et en my q. rat
moy luy pierdus. Et en my
pierdat aie dieu trouer. Et
autremet nel troue nuls. **P.**
Chis est bn honoreis q. pret
aly plainche. Et ly plain-
che vaut ortat q. luffillance.
Et ly luffillache est appeleie
creance. Et ly creance est dieu
q. n. done substache. Qui n.
voilhe tenir tous jour en
loyale esperanche.

ACADLVGD

INTRODUCTION

Dans le fonds de la bibliothèque néerlandaise de la Rijksuniversiteit de Leyde, ou Leiden, se trouve le manuscrit B.P.L. 46A : un manuscrit modeste, signé de la main de la sœur wallonne Johanne de Malone¹, de l'ordre de la translation de Saint-Benoît. Il provient du prieuré clunisien de Saint-Victor, dans la ville de Huy, qui fait alors partie du diocèse de Liège. La moniale se présente en effet dans un colophon et date l'ouvrage, un recueil au contenu principalement hagiographique, de l'année 1477.

Ce manuscrit a été relativement peu étudié, c'est pourquoi nous pouvons passer ici en revue l'ensemble des travaux dont il a, à notre connaissance, fait l'objet jusqu'à aujourd'hui. Il apparaît d'abord dans le catalogue de Johan Peter Gumbert² et dans deux notices de l'IRHT (base Jonas-IRHT/CNRS), la plus ancienne rédigée par Édith Brayer, où est transcrit le texte entier des conseils de vie spirituelle du début ainsi que le débat sur la Nativité entre saint Augustin et la Vierge, et la plus moderne par Marie-Laure Savoye et Anne-Françoise Leurquin-Labie³. Geneviève Hasenohr a traité des derniers feuillets dans un article⁴ et Martine Thiry-Stassin en propose une analyse générale ainsi que l'édition de quelques unes des vies qu'il contient⁵: celles de saint Monulfe, saint Gondulfe, saint Théodard, saint Jean l'Agneau et un commentaire sur la vie de saint Lambert de Liège. Il a également fait l'objet de deux travaux de mémoire sur les vies de saint Hubert⁶ et de saint Lambert⁷, et d'une édition de la vie de sainte Marie-Madeleine⁸ par Olivier Collet et Sylviane Messerli. Piotr Tylus lui consacre pour sa part un chapitre de son ouvrage sur les légendes dominicaines en français⁹, puisqu'il contient une vie de saint Dominique. Nous le voyons, les études qui en ont été faites, bien que très précises, se concentrent sur des extraits en particulier, offrant un panorama plutôt sporadique et dispersé de l'œuvre. Par ce travail, nous nous proposons donc de fournir une édition plus complète, qui tente de regrouper ces études déjà réalisées petit à petit au cours des années précédentes. Malheureusement, elle ne l'est à son tour de loin pas autant qu'il le faudrait, car

1. Nous utiliserons pour l'ensemble de ce travail la graphie du nom tel qu'il apparaît dans le manuscrit de la main de la religieuse. Aujourd'hui, la ville belge de Malonne s'écrit avec deux *n*.

2. Johan Peter GUMBERT, « Manuscrits français médiévaux à Leyde » In *Mélanges de Linguistique, de Littérature et de Philologie Médiévales offerts à J.R. Smeets*, Leiden, 1982, p. 149.

3. - Edith BRAYER in Section romane, *Notices de manuscrits français et occitans*, Dossiers suspendus, Paris, CNRS-IRHT, 1937-2010 (permalink: <http://ideal.irht.cnrs.fr/document/819868>), consultation du 31.10.18.

- Anne-Françoise LEURQUIN et Marie-Laure SAVOYE, notice de « LEIDEN, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, BPL 0046 A » dans la base Jonas-IRHT/CNRS (permalink : <http://jonas.irht.cnrs.fr/manuscrit/28021>), dernière consultation du 20.12.18.

4. Geneviève HASENOHR, « Du bon usage de la galette des rois » in *Romania* 114, 1996, pp. 445-467.

5. Martine THIRY-STASSIN,

- « Une vie de saint Lambert à Huy en 1477 » in *Bulletin de la société royale Le Vieux Liège*, 13, 1994, pp. 673-680.

- « Une vie en prose de saint Monulphe (1477) » in *Bulletin de la société royale Le Vieux Liège*, 13, 1994, pp. 197-205.

- « Une vie de saint Gondulphe chez Jean d'Outremeuse et chez Johanne de Malone: une question de variantes » in *Jeux de la variante dans l'art et la littérature du Moyen Âge : mélanges offerts à Anna Drzewicka*, Krakow, 1997, pp. 67-77

- « Johanne de Malone, une rédactrice atypique de vies de saints (Leyde, BPL 46 A) », in E. RENARD, M. TRIGALET, X. HERMAND, P. BERTRAND (éd.), « *Scribere sanctorum gesta* » *Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, Turnhout, 2005, pp.507-521.

- « Les légendiers en prose française écrits dans la Belgique actuelle : le cas du Leiden BPL 46A (Huy) et du BRB II 2243 (Namur) » in *Le moyen français*, 2000, pp. 562-575.

6. Laurence COLIN, *Édition critique de la vie de saint Hubert (Leiden, BPL 46A)*, Liège, 1997.

7. Cécile PRICKARTZ, *Édition critique de la vie de saint Lambert (Leiden, BPL 46A)*, Liège, 1998.

8. Olivier COLLET et Sylviane MESSERLI, *Vies médiévales de Marie-Madeleine*, Textes vernaculaires du Moyen Âge, Turnhout, 2008, pp. 80-83.

9. Piotr TYLUS, *Légendes dominicaines dans la littérature française du Moyen Âge: tradition manuscrite, transformations, diffusion, accueil*, Krakow, 2007.

couvrir l'entièreté des 194 folios du volume aurait représenté un travail trop ambitieux pour un mémoire de Master : cette édition ne sera pour cette raison que partielle. Nous nous efforcerons cependant de considérer la totalité de l'ouvrage, qui est un *unicum*, dans notre réflexion. C'est pourquoi nous avons constitué une sélection de *vitae* selon les deux types de sainteté que le recueil contient ; en effet, on y trouve non seulement des saints de l'Église universelle dont le culte n'est plus à prouver dans toute l'Europe médiévale, mais aussi, et c'est l'un des intérêts de cet ouvrage, toute une série de saints très localisés à la Wallonie et même au diocèse de Liège. Ce sont peut-être eux qui laissent filtrer le plus d'indices quant à la démarche de production dont il a été le résultat, démarche que nous nous proposons d'analyser, d'une part en essayant de le replacer dans son contexte et d'autre part en présentant des réflexions sur son contenu et sa langue ; c'est pourquoi nous mettrons l'accent sur les saints évêques locaux, qui constituent la majorité de notre sélection. Nous donnerons également l'édition d'un chapitre qui sort du cadre du récit hagiographique, puisqu'il s'agit du dialogue à propos de la Nativité qu'il sera instructif de mettre en regard avec un autre manuscrit hutois contemporain¹⁰. Le but de ce travail sera donc, par le biais d'une approche aussi philologique que possible, d'offrir une meilleure compréhension de ces différents textes qui ont été conservés dans un manuscrit plutôt obscur, il faut bien l'avouer.

Pour ce faire, nous présenterons tout d'abord celui-ci du point de vue de son existence matérielle, c'est-à-dire par une description codicologique, un inventaire de son contenu et en particulier une réflexion à propos du calendrier qui se trouve dans les premiers feuillets. Nous nous concentrerons également sur les conditions qui ont pu amener à cette existence : le milieu dont est issu l'ouvrage, un espace géographique et temporel précis, le diocèse de Liège à la fin du XV^e siècle, selon trois angles de réflexion. Nous irons donc tout d'abord voir du côté de l'histoire de Huy et de Liège, qui fut mouvementée à cette époque, afin de mieux comprendre le contexte politique régional. Deuxièmement, comme le colophon contient un nom de femme, nous essayerons de définir si le fait est commun ou inhabituel, par l'exposition de quelques points de vue qui coexistent sur le sujet parmi les nombreuses études qui concernent le statut intellectuel des femmes au Moyen Âge et leur intervention dans la transmission du patrimoine culturel, notamment par la copie de manuscrits. Troisièmement enfin, nous donnerons des exemples d'activités livresques présentant des similarités avec notre ouvrage que l'on peut relever dans l'entourage de celui-ci, puisqu'il semble que la région liégeoise ait été un terreau fertile de ce point de vue-là.

La deuxième partie de l'étude se concentrera pour sa part sur des réflexions de fond au sujet de l'acte de composition du recueil. Si l'on pose l'hypothèse que c'est la main de cette « Sour Johanne de Malone »¹¹ qui a copié la majeure partie du recueil et considérant le traitement qui est réservé à l'adaptation des sources, comment peut-on définir le rôle que cette moniale bénédictine a pu jouer lors de sa réalisation ? En a-t-elle seulement effectué le travail manuel de copie, l'a-t-elle composé, l'a-t-elle adapté ? Comment peut-on mettre cela en relation avec non seulement le cadre monastique, mais aussi l'histoire littéraire de la toute fin du Moyen Âge et l'histoire de Liège ? Nous tenterons de définir tout cela en postulant que Sœur Johanne de Malone en est l'adaptatrice, pour démontrer l'originalité de cet ouvrage aux caractéristiques spécifiquement wallonnes qui a subsisté jusqu'à aujourd'hui sous forme unique, sans doute parce qu'il n'appelait pas à la diffusion de par son milieu et ses buts spécifiques. D'autre part, quel est le rapport de celui-ci à des sources envisageables dans la tradition hagiographique ? Nous verrons que les saints évêques locaux proviennent pour la plupart du *Myreur des Histors*, une chronique composée par le liégeois Jean d'Outremeuse au XIV^e

10. Le ms. Chantilly 617.

11. Ainsi qu'elle apparaît au f°188va. Il est impossible de prouver si ce nom est véritablement celui de la réalisatrice de l'ouvrage, mais en tous les cas il nous aiguille sur la provenance monastique féminine ; il importe finalement peu de savoir si c'est le fait de cette Sœur Johanne ou de l'une de ses consœurs restée anonyme. Pour plus de clarté, nous la considérerons cependant comme la principale protagoniste dans notre développement et nous questionnerons son implication dans la deuxième partie de ce travail à la p.34.

siècle¹². Les saints plus habituels, eux, proviennent de la tradition de la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine, qui connaît une très importante diffusion depuis sa réalisation au XIII^e siècle et s'impose comme un classique ; cependant, la question est beaucoup plus complexe que cela et il se posera le problème de savoir si la source pour le manuscrit hutois est l'original latin ou déjà une traduction vernaculaire, ce qui dépend des passages.

Les troisième et quatrième parties enfin s'articuleront comme suit : premièrement l'édition du *corpus* sélectionné précédée de remarques sur les traits linguistiques wallons à relever pour définir la *scripta* utilisée, qui apparaît comme très dialectalement marquée, ainsi que la justification des critères adoptés pour l'établissement de cette édition. Deuxièmement, un bref commentaire de chaque chapitre, qui explicitera le rapport aux sources de chacun des passages, des références à des personnages ou des lieux régionaux de la Belgique et des Pays-Bas actuels et qui mettra en valeur quelques termes de lexique wallons.

Nous avons volontairement choisi de dédier une bonne partie de ce travail au contexte, qui nous semblait important pour comprendre l'existence sous cette forme du recueil et du légendier qu'il contient. Ainsi, il y a plusieurs aspects que nous avons dû laisser de côté. Ce travail n'ayant pas pour but d'être une étude linguistique, nous ne nous appesantirons par exemple pas sur la langue dans toutes ses caractéristiques, celle-ci ayant déjà été largement étudiée dans les différents travaux dont le domaine wallon ainsi que ce manuscrit ont fait l'objet¹³ : nous nous contenterons d'en énumérer les traits principaux. Par ailleurs, un travail aussi minutieux et adéquat qu'il l'aurait fallu dans l'ensemble, comme, entre autres, l'addition d'un lexique, aurait dépassé le cadre qui est le nôtre et représenté une tâche d'une envergure malheureusement trop importante au vu de la quantité textuelle du *corpus*. Ce recueil est en effet riche malgré sa simplicité apparente et il ouvre de nombreuses perspectives de questionnement de tous horizons.

12. Ainsi que l'a prouvé Martine Thiry-Stassin dans ses différents travaux.

13. En particulier dans ceux de Martine Thiry-Stassin et dans les mémoires de Laurence Colin et Cécile Prickartz, voir p. 44.

1^{ÈRE} PARTIE : PRÉSENTATION MATÉRIELLE ET CONTEXTUELLE

I. PRÉSENTATION MATÉRIELLE

Nous allons ici traiter de tout ce qui touche à l'ouvrage du point de vue de sa conception physique, de son organisation interne et de sa conservation, afin de donner une idée de sa réalité percevable et structurelle.

Circulation

Durant sa migration d'environ 250 kilomètres vers le nord, de son lieu de production, Huy, à son lieu de conservation actuel, Leyde, ce manuscrit a laissé une trace dans quelques catalogues. Tout d'abord, le *Catalogus de Jacobus Geel*¹⁴, datant de 1752, nous signale qu'il est présent à Leyde depuis le milieu du XVIII^e siècle, ayant été acheté en 1743 à Pierre de Hond. On trouve sur le premier folio la mention ACAD:LVGD, c'est-à-dire Academia Lugduno Batavia, l'Université de Leyde (Bibliotheek der Rijksuniversiteit). Il faisait auparavant partie de la collection de Bijnkershoek, ville située à une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Leyde. Il apparaît également, pour ce qui est des mentions modernes, dans le *Catalogue des manuscrits datés conservés aux Pays Bas* (I, 1964, p.73, n°167) de Gerard Isaïc Lieftinck et dans l'article de Johan Peter Gumbert¹⁵. Cependant, ces notices mentionnent simplement une « *Legenda Aurea, Jacobus a Voragine, traduction française* » et ne nous renseignent que peu sur le contexte de provenance et de circulation de ce qui est plus qu'une banale traduction de la Légende dorée¹⁶.

Le manuscrit nous livre quant à lui deux informations supplémentaires: il se trouvait encore sur son lieu de production, le diocèse de Tongres¹⁷, au XVI^e siècle, car le folio 1r contient une note de provenance qui est datée de cette époque : « *Est Ecclesie de dioceso de Tongris*¹⁸ ». Il est d'autre part sans doute passé par le nord de la Belgique durant la fin de ce même siècle, car le calendrier¹⁹ qui est contenu dans les folios 5 à 10²⁰, apparemment détérioré, a été rafraîchi grâce à des fragments d'un almanach imprimé à Turnhout en 1563. Il semblerait donc qu'il ne soit pas resté longtemps sur son lieu d'origine et qu'il ait commencé son périple septentrional moins d'un siècle après sa réalisation. Le folio 1r contient une autre note en dessous des colonnes de texte, celle-ci du XIX^e siècle : « *Hist. Eccl. de dioceso de Tongra* ». Selon la notice d'Édith Brayer, il s'agirait plutôt d'une note d'érudit que d'un ex-libris.

14. *Catalogus librorum manuseriptorum, qui inde ab anno 1741 Bibliothecae Lugduno Batavae accessorunt*. Descripsit Jacobus GEEL, 1752, p.91.

15. Johan Peter GUMBERT, « Manuscrits français médiévaux à Leyde » In *Mélanges de Linguistique, de Littérature et de Philologie Médiévales offerts à J.R. Smeets*, Leiden, 1982, p. 149.

16. Voir Martine THIRY-STASSIN in *Scribere sanctorum gesta*, p.508.

17. C'est-à-dire le diocèse de Liège, dont le siège primitif était à Tongres et qui est parfois désigné comme tel.

18. Pour cela, nous croyons sur parole Piotr TYLUS, *Légendes dominicaines dans la littérature française du Moyen Âge: tradition manuscrite, transformations, diffusion, accueil*, Krakow, 2007, p.128, ainsi que l'ancienne notice de l'IRHT par Édith BRAYER in *Section romane, Notices de manuscrits français et occitans, Dossiers suspendus*, Paris, CNRS-IRHT, 1937-2010. En effet, nous ne parvenons malheureusement pas à distinguer cette inscription d'après la reproduction que nous avons à notre disposition.

19. Pour plus d'explications sur le calendrier, voir p. 18.

20. Foliotation moderne, voir p.14.

Description codicologique

L'objet lui-même est²¹ un manuscrit sur papier à la couverture de veau lissé brun-rouge. La reliure est moderne (la restauration daterait du XIX^e siècle selon Laurence Colin), et se constitue d'ais de carton recouverts d'une peau de qualité médiocre qui contient des irrégularités. On a ajouté trois pages de garde et couvert le contre-plat de papier vergé lors de la restauration. La couverture contient cinq nerfs très difficilement apparents et deux coiffes. Il n'y a aucune décoration remarquable à part un filet simple d'estampage à froid non doré sur les plats et un fin quadrillage creusé dans le cuir (qui aurait simplement pu être causé par pression contre un autre volume sur les rayons). Il y a des fragments d'étiquettes sur le dos. Il ne semble pas y avoir de traces de détérioration par l'humidité dans la reliure.

Les dimensions sont de 224 mm x 300 mm pour la couverture et de 285 mm x 210 mm pour les pages. La justification est de 200 mm en hauteur et de 147 mm en largeur dans le corps du texte (la justification des ajouts d'autres mains est variable). Il est formé de deux colonnes de 33 à 36 lignes par page, sauf pour le calendrier et le dernier texte sur l'épiphanie qui est à longues lignes. L'écriture est principalement de la *littera gothica textualis* grossière à l'encre noire, aisément lisible même aux endroits où l'encre est un peu estompée.

Le papier n'est pas un support surprenant pour un manuscrit de la fin du XV^e siècle qui ne fait pas partie des manuscrits de luxe. Il est dans l'ensemble bien conservé, même s'il présente des marques de détérioration à certains endroits. Des filigranes sont visibles, bien que nous ne puissions malheureusement pas les distinguer sur la reproduction dont nous disposons ; les mémoires de Laurence Colin et Cécile Prickartz en relèvent cinq différents : une licorne (ff^o5 et 7 sans barbiche et f^o10 avec une sorte de barbiche), une lettre *P* (f^o11 et f^o19 mais orientée différemment), une lettre *N* (f^o36 et f^o38 avec la croix côté tête), une tête de bœuf ou de cerf (f^o46 et f^o55 avec la croix côté tête) et une tête de bœuf (f^o175).

On devine des traces de la piqûre sur l'extérieur des folios, ou en gouttière (la reliure ne permet pas de distinguer si elle est aussi présente à l'intérieur). L'espacement entre les trous est régulier et laisserait donc supposer une piqûre à la roulette ; cependant, Cécile Prickartz postule plutôt un traçage à la lancette, puisque les points ne forment pas une ligne régulière et qu'on remarque des petites déchirures du milieu vers l'extérieur²². La réglure est moins visible, et quand elle l'est il s'agit surtout des lignes verticales de délimitation des colonnes qui ont dû être tracées à l'encre alors que les lignes horizontales ont plutôt dû être tracées à la pointe sèche.

Il s'agit d'un ouvrage mutilé, dont il manque les 207 premiers feuillets et dont il en subsiste 194 ; en d'autres termes, il ne présente aujourd'hui que la moitié de sa taille originelle qui était plutôt conséquente. Nous pouvons situer sur une échelle grossière la perte des feuillets entre 1563 et 1752 : en effet, une galerie de larve qui part du dos rend solidaires la dernière page du calendrier, qui contient un morceau de l'almanach de Turnhout, au niveau de la réparation, et la première page de texte, ce qui montre que la réparation a dû être antérieure à la perte ; le Catalogue de Jacobus Geel quant à lui nous signale que le manuscrit était déjà à ce moment-là « *non integra* ». Il est par ailleurs impossible de dire si cette séparation a été le fait d'une action volontaire ou accidentelle. On observe des traces circulaires semblables à une détérioration par les insectes jusqu'au folio 35 ; il doit s'agir du même phénomène, peut-être des vrillettes, insectes dévoreurs de bois et de papier.

21. N'ayant pas vu le manuscrit en vrai, nous nous basons sur les deux notices de l'IRHT rédigées respectivement par Édith Brayer ainsi que Anne-Françoise Leurquin et Marie-Laure Savoye. Laurence Colin et Cécile Prickartz ont également eu elles-mêmes le manuscrit entre les mains et en livrent une très bonne description codicologique dans leurs mémoires respectifs.

22. Cécile PRICKARTZ, *Édition critique de la vie de saint Lambert (Leiden, BPL 46A)*, Liège, 1998, p. 192.

La foliotation que nous utilisons dans l'ensemble de ce travail est donc moderne²³, ceci afin de simplifier l'appréhension du texte: en effet, les dix premiers folios ne sont pas numérotés dans le manuscrit mais ils sont inclus dans la numérotation moderne, et la foliotation d'origine, qui commence au folio 11r (c'est-à-dire le début de la compilation hagiographique) est souvent peu lisible, que ce soit parce que la page a été rognée ou parce que l'encre s'est estompée. Cette dernière va de CCVIII à CCCLXXXV et comporte une erreur aux folios CCLXXIII et CCLXXVI (folios modernes 77 et 78), mais cela n'entraîne pas de lacune.

La collation des cahiers est la suivante, à partir d'un pliage in-folio : les cahiers des 10 premiers feuillets sont peu distincts (Édith Brayer suppose un schéma 2/2 pour les ff. 1-4 et 3/3 pour les ff. 1-5), puis nous avons 13 sénonions réguliers (ff.11-166), un cahier terminal 5/4 (ff. 167-175), un sénonion (ff.176-187) et un cahier terminal 4/3 (ff.188-194). Il y a à notre connaissance une seule réclame au bas du folio 94v.

On peut également noter que le manuscrit contient en tout six feuillets blancs : 1v, 174v-175v, 190v et 194v, mais ceux-ci apparaissent entre des chapitres et ne provoquent donc pas de lacunes dans le corps du texte.

Datation et attribution géographique

Il est aisé de situer l'ouvrage dans le temps et l'espace grâce au colophon. Ce dernier nous donne d'abord une date, « l'an .lxxvij. ». La concordance du contenu, de l'écriture ainsi que du support laisse peu de doute quant au siècle auquel appartient cette année 77: il s'agit du XV^e siècle et donc de l'année 1477. La notice ainsi que les études réalisées s'accordent à donner cette date. Les chapitres qui sont d'une autre main ont par ailleurs été réalisés de façon contemporaine selon l'avis de Geneviève Hasenohr: « La copie de ces morceaux étant de toute évidence contemporaine de celle de la *Légende dorée*, la date et l'origine en sont aussi assurées: Huy, Bénédictines de Saint-Victor, 1477. »²⁴ La datation de l'ouvrage s'applique donc à son ensemble. Cependant, cette date désigne-t-elle seulement la copie ou la composition du contenu ? Nous allons tenter d'y répondre dans la deuxième partie de ce travail.

Le colophon nous donne également deux indications de lieux, à savoir « Malone » et « sains Victore ». Malonne est une ville tout près de Namur, dont la religieuse pourrait provenir. Cependant, selon Edith Brayer, « les additions indiquent une localisation plus orientale que Namur (Ste Odile ; reliques d'Aix) ». Le contenu local (saints du diocèse de Tongres) et la *scripta* entre le centre et l'est wallon²⁵ circonscrivent plutôt la production aux environs de Liège, et il n'y a guère que le prieuré de bénédictines de Saint-Victor de Huy qui pourrait correspondre à cette appellation. Les études sont sur ce point aussi unanimes.

Décoration

Nous l'avons dit, il s'agit d'un manuscrit aux moyens modestes, protégé dans une simple reliure de cuir et écrit sur papier, à une époque où ce dernier s'était déjà généralisé grâce à ses avantages économiques. La décoration s'accorde tout à fait avec le reste de l'apparence: elle est simple et rare, et se limite au nécessaire pour se repérer dans la hiérarchie des chapitres. Ainsi, les titres ne se démarquent pas par une écriture plus grande et ne prennent pas plus d'espace que les corps du

23. C'est-à-dire la foliotation en chiffres arabes à la mine de plomb qui apparaît en dessous de la foliotation d'origine à l'encre en tête de gouttière.

24. Geneviève HASENOHR, « Du bon usage de la galette des rois », in *Romania*, 114, 1996, p. 447.

25. Cela sera développé ultérieurement p.44.

texte ; ils sont simplement soulignés à l'encre et entourés d'un crochet encadrant rouge, en forme de pied-de-mouche.

Il y a quelques initiales à filigrane qui sont rubriquées (initiales rouges simples), en général au début de chaque vie, parfois à l'intérieur de celles-ci pour marquer des séparations entre des épisodes, comme au folio 13ra au milieu de la vie de Marie-Madeleine; on les retrouve aussi au début de page de chaque mois du calendrier avec les lettres KL pour *kalendarium*. Celles-ci s'étendent sur deux à quatre lignes en hauteur et sur environ deux mots en largeur. Il y a plus régulièrement des initiales simples au début des phrases, à l'encre noire et rehaussées d'un trait rouge, qui font partie des seuls éléments à dépasser parfois dans les marges, avec les hastes et les hampes des premières et dernières lignes qui permettent au trait de plume de s'élaner, surtout au bas de la page : ce phénomène s'applique aux lettres *b, d, f, h, k, r, s* et *t* vers le haut et *f, p* et *s* vers le bas et le prolongement est également rehaussé de rouge.

Il y a également en tout deux initiales historiées et une ornée, autant dire qu'elles sont peu nombreuses - sous la réserve bien entendu qu'il ait pu y en avoir davantage dans la première partie du texte. Nous les trouvons, dans l'ordre, au folio 11ra, au début de la vie de sainte Marie-Madeleine, où un L majuscule de cinq lignes de hauteur à bordure sur les quatre côtés contient une représentation de la sainte tenant sa boîte à onguent; au folio 148va, au début de celle d'Élisabeth de Hongrie, où un L majuscule de trois lignes de hauteur contient une fleur, peut-être une référence aux attributs de la sainte; au folio 165rb, au début de la vie de sainte Catherine, où un L majuscule de cinq lignes de hauteur contient une représentation de la sainte avec à côté d'elle la roue de son supplice. Ces trois illustrations, de simples dessins à la plume coloriés en rouge, vert, jaune et noir pour les historiées et en rouge avec ornements verts pour celle ornée, ressemblent plus à des croquis d'agrément qu'à une œuvre effectuée par la main d'un enlumineur professionnel²⁶: il se pourrait que la main qui a copié le texte les ait réalisées elle-même pour agrémenter son ouvrage, auquel cas il est intéressant d'examiner le choix de hiérarchie qu'elle a ainsi fait. Cela n'est pourtant qu'une hypothèse.

En effet, si tel est le cas, elle a choisi de donner de l'importance à trois figures féminines, qui occupent toutes une place de choix dans la littérature hagiographique et qui figurent dans la *Legenda aurea*²⁷, parce qu'elle considérait qu'elles étaient importantes, par volonté de mettre en avant des femmes dans un milieu conventuel féminin, ou encore par goût personnel de la réalisatrice de l'ouvrage. On aurait pu en effet s'attendre à la mise en évidence d'autres saints importants, tels que saint Christophe par exemple, qui possédait depuis 1240 son église à Liège, ou à l'échelle plus locale saint Lambert qui occupe une place toute particulière dans la région liégeoise, mais il se trouve que ce n'est pas le cas.

Mains

Il se pose ensuite la question des mains. Toute l'œuvre a-t-elle été copiée de la main de celle qui se présente à nous en tant que « Johanne de Malone » dans le colophon? La réponse est négative, puisque la notice Jonas en signale deux. Nous pouvons en tous les cas éliminer les deux derniers chapitres (folios 188vb-194r), dont l'écriture est sensiblement différente et dont la matière, un *exemplum* sur sainte Catherine et un discours sur la galette des rois, s'écarte (surtout pour le second) du thème de la compilation hagiographique. Geneviève Hasenohr²⁸ ainsi que la notice Jonas séparent clairement le manuscrit en deux: Johanne de Malone (ff. 1r-188 va et *littera textualis*

26. Voir Annexe 1.

27. LA 92, 164 et 168.

28. Geneviève HASENOHR, « Du bon usage de la galette des rois », in *Romania*, 114, 1996, p. 447.

grossière) et une autre anonyme (ff. 188 vb-194r et *littera textualis hybrida*). Il y aurait donc eu un ajout ne faisant pas partie de l'ensemble de la compilation à la fin de l'ouvrage.

Cependant, il semble que cela soit un peu plus complexe: en effet, si le premier folio correspond à la main de Sœur Johanne, ceux qui le suivent et précèdent le calendrier (ff. 2 ra - 4 va), qui présentent une vie de sainte Odile ainsi que le récit de translation de reliques de Constantinople à Aix-la-Chapelle par Charlemagne, ne semblent pas y correspondre: les lettres ont un tracé plus anguleux et le système d'abréviations diffère de par la forme des tildes notamment. L'on peut également ajouter une troisième main: celle de la vie de sainte Odile pourrait éventuellement correspondre à celle des derniers folios, mais celle du récit de translation de reliques se distingue nettement de tout le reste de l'ouvrage. Il y a donc à notre avis trois ou quatre mains différentes, dont la plus abondante reste bien entendu de loin celle de Sœur Johanne²⁹. Les ajouts du début et de la fin présentent une encre plus foncée. Tout cela pose question au sujet de la composition du recueil: si les folios de la fin ont pu être ajoutés facilement, qu'en est-il de ceux intercalés au début? Se sont-ils glissés là à la suite de la perte des 207 premiers feuillets? Étaient-ils partie intégrante de l'œuvre de départ, avant ou après les folios perdus? Il n'est pas possible de le savoir, mais l'examen du contenu peut nous aider à y voir plus clair quant à la structure de l'ensemble.

D'autre part, il faut mentionner qu'il n'existe pas de manuscrit recensé à ce jour comme étant de la même main, ni même d'autre manuscrit provenant de Saint-Victor de Huy. Ceci empêche malheureusement de faire la comparaison au niveau non seulement de l'analyse codicologique mais aussi de celle du contenu.

Contenu

Comme mentionné auparavant, l'ouvrage est un recueil dont le contenu est en grande majorité de nature hagiographique. Voici une liste complète des chapitres dans l'ordre dans lequel ils apparaissent. Ceux dont nous présentons ici l'édition sont soulignés:

1. Conseils de vie spirituelle
2. Vie de sainte Odile
3. Translation de reliques de Constantinople à Aix-la-Chapelle
4. Calendrier
5. Vie de sainte Marguerite (incomplète)
6. Vie de sainte Marie-Madeleine
7. Vie de saint Apollinaire
8. Vie de sainte Christine
9. Vie de saint Jacques le Majeur
10. Vie de saint Christophe
11. Vie de saint Jean l'Agneau, évêque de Tongres
12. Vie de sainte Anne
13. Vie de saint Monulfe, évêque de Tongres
14. Vie de saint Gondulfe, évêque de Tongres
15. Vie des saints Nazaire et Celse
16. Vie des sept dormants
17. Vie des saints Simplicie, Faustin et Béatrice
18. Vie de sainte Marthe
19. Vie de saint Germain d'Auxerre
20. Fête de saint Pierre aux liens

29. Voir Annexe 2 pour des exemples.

21. Vie des Macchabées
22. Vie de saint Étienne pape
23. Invention de saint Étienne
24. Vie de saint Dominique
25. Vie de saint Sixte
26. Vie de saint Donat d'Arezzo
27. Vie de saint Cyriaque ou Quiriacus
28. Vie de saint Laurent
29. Vie de saint Hippolyte
30. Assomption de Notre Dame
31. Vie de saint Eusèbe
32. Vie de saint Bernard de Clairvaux
33. Vie de saint Timothée
34. Vie de saint Symphorien
35. Vie de saint Barthelemy
36. Vie de saint Augustin
37. Dialogue entre saint Augustin et Marie sur la Nativité
38. Exemplum sur la dévotion à saint Augustin
39. Décollation de saint Jean-Baptiste
40. Vie de saint Félix
41. Vie de saint Gilles
42. Vie de saint Loup d'Orléans ou de Sens
43. Vie de saint Remacle
44. Vie de saint Théodard, évêque de Tongres
45. Nativité de la Vierge
46. Vie de saint Adrien
47. Vie des saints Gorgon et Dorothee
48. Exaltation de la Croix
49. Vie des saints Corneille et Cyprien
50. Vie de sainte Euphémie
51. Vie de saint Lambert de Liège
52. Vie de saint Mattieu
53. Vie de saint Maurice
54. Exemplum sur Eudes de Magdebourg
55. Vie de sainte Justine
56. Vie des saints Côme et Damien
57. Fête de saint Michel
58. Vie de saint Jérôme
59. Vie de saint Remi
60. Vie de saint Léger
61. Vie de saint François d'Assise
62. Vie de saint Denis
63. Vie de saint Eucher, évêque de Trêves
64. Vie de saint Calixte
65. Vie de saint Chryzant et sainte Daire
66. Vie de saint Eucher d'Orléans
67. Vie de saint Luc
68. Vie de sainte Ursule et des onze mille vierges
69. Vie de saint Séverin, évêque de Tongres
70. Vie des saints Simon et Jude

71. Poème sur saint Simon, saint Jude et tous les saints (en vers)

72. Vie de saint Feuillen de Fosses ou de Nivelles

73. Vie de saint Quentin

74. Toussaint

75. Vie de saint Eustache

76. Commémoration des défunts

77. Vie de saint Hubert

78. Vie de saint Léonard de Noblat

79. Vie des quatre saints couronnés

80. Vie de saint Théodore

81. Vie de saint Martin de Tours

82. Vie de sainte Élisabeth de Hongrie

83. Vie de sainte Cécile

84. Vie de saint Clément

85. Vie de sainte Catherine

86. Vie de saint Saturnin

87. Vie de saint Josse

88. Vie d'Origène

89. Vie de saint Jean Paulus (Jean l'Ermite) (en vers)

90. Combat des vices et des vertus

91. Conseils de vie spirituelle

92. Exemplum sur sainte Catherine

93. Commentaire sur le rituel de la galette des rois

L'ouvrage contient donc 93 chapitres, dont 73 sont des vies. Il y a par ailleurs 3 *exempla*, un récit de translation de reliques, 8 chapitres appartenant aux fêtes liturgiques comme l'Assomption, 2 opuscules dévots sous le nom de « Conseils de vie spirituelle », un dialogue de type mystère religieux, une pièce allégorique dans la veine de la psychomachie, un texte à part sur la galette des rois, et enfin un calendrier.

Calendrier

Ce calendrier, présent au début avant le corps du texte (folios 5r-10v), se présente comme un calendrier-programme qui fait office de table des matières pour le sanctoral. Il est quant à lui complet puisqu'il va de janvier à décembre, avec une page pour chaque mois. Il n'est pas particulièrement décoré et ne place donc aucune hiérarchie entre les célébrations, et porte la mention en latin, au début de chaque mois, du nombre de jours solaires et lunaires que contient le mois en question³⁰. Il rend compte des fêtes du sanctoral, c'est-à-dire les fêtes du calendrier solaire avec une date arrêtée pour chaque saint, martyr ou confesseur, les fêtes de la Vierge, de saint Jean-Baptiste, des apôtres et des évangélistes, la Toussaint. Les noms des saints sont présentés par le système de la lettre dominicale (les lettres a à g qui se succèdent depuis le premier janvier, l'année étant désignée par celle du premier dimanche de janvier selon le comput) et par un système de numérotation rétrograde qui dénote le calendrier julien, divisé en calendes, nones et ides (notées *kalendas*, *nonas* et *ydus*) ainsi que par le « nombre d'or », système de comput perpétuel qui permet de déterminer les jours de la nouvelle lune³¹. Le fait est que la présence d'un tel calendrier est plutôt rare dans les légendiers: la structure annuelle et la table des matières ne sont pas des éléments remarquables en soi, mais Martine Thiry-Stassin note qu'elle n'a rencontré qu'un seul autre ouvrage

30. Par exemple pour le mois de janvier: « Januarius habet dies .xxx. luna .xxx. ».

31. c.f. Dom Jacques DUBOIS et Jean-Loup LEMAITRE, *Sources et méthodes de l'hagiographie médiévale*, Paris 1993, p. 141 pour les éléments de comput.

de ce type qui possédait un calendrier en tant que tel³², un légendier sur papier³³ daté entre 1455 et 1465, exécuté au Saint-Sépulcre de Cambrai sous l'abbatit de Guillaume Courtois. Les quelques manuscrits répertoriés avec calendrier sont pour la plupart des livres d'heures ou des bréviaires, ainsi que de plus rares légendiers³⁴; on trouve par exemple un légendier en français daté de 1285 avec un calendrier en latin en tête³⁵ ou les *Heures à l'usage de Besançon*, un livre d'heures en latin daté de 1490 avec un calendrier qui mélange le latin et le français et contient des saints très locaux comme les saints Ferréol et Ferjeux, ou les évêques Antide et Claude³⁶. Il pourrait s'agir d'une inspiration d'un calendrier de bréviaire, mais cela n'est qu'une hypothèse et nous n'avons pas d'autres arguments que la similarité de sa structure et la mention latine au premier jour de janvier (*Circumcisio Domini duplex .xij. lectiones*) que Martine Thiry-Stassin commente ainsi: « La mention en langue latine note une fête double à 12 leçons, elle indiquerait donc un modèle de provenance monastique. »³⁷ Un calendrier qui indique les mois et les jours est en tous les cas original dans un légendier et prêche donc pour un usage au sein même du couvent.

On remarque que les plus importants des saints tirés de la *Légende dorée* ont leurs dates indiquées précisément dans le texte qui les concerne, mais que ce n'est pas le cas pour les autres, dont le prologue donne parfois seulement le mois de la célébration ou aucune indication de date de quelque sorte que ce soit. Cela vient peut-être d'une volonté de faire coïncider les deux sources sans créer de superposition ou d'ambiguïté, ou alors elle donne les dates officielles des saints plus largement reconnus. En tous les cas, cela « n'est peut-être pas aussi important qu'il paraît, car Monulphe et Gondulphe ont été vénérés durant tout le Moyen Âge tantôt le 16 juillet, tantôt le 26 juillet. »³⁸ Le seul problème que cela pourrait poser est bien évidemment la présence du calendrier; en effet, s'il n'est pas indispensable d'inclure une date précise au début du récit des *vitae*, il est nécessaire de leur faire correspondre une date, même imprécise, afin de leur attribuer une place dans le calendrier; la religieuse le fait d'ailleurs parfois de façon incertaine, sans pour autant user d'un jeu sur les encres pour démarquer l'importance de l'un ou l'autre des saints de son recueil.

Comme nous l'avons dit, le calendrier contient tous les mois de l'année. Cependant, les saints qui subsistent dans le manuscrit que nous avons à disposition vont du 20 juillet (sainte Marguerite d'Antioche) au 29 novembre (saint Saturnin), avec un seul saint pour le 13 décembre (saint Josse, qui n'est même pas annoncé dans le calendrier). Il est compliqué de déterminer la nature des lacunes: la compilation hagiographique suit le calendrier liturgique, qui commence quatre dimanches avant Noël, soit autour du 30 novembre; or le calendrier commence pour sa part le 1^{er} janvier, ce qui est habituel³⁹. Il y a donc deux solutions: soit le légendier commençait à l'année liturgique avec les saints de décembre en tête et les *vitae* de décembre à mi-juillet ont disparu avec les 207 premiers folios, mais il serait étrange d'avoir saint Josse (171va - 172vb) tout seul à la fin du recueil, soit il commençait le premier janvier et les seuls les chapitres concernant les saints de janvier à mi-juillet ont été perdus. L'explicitation pour le mois de décembre serait alors donnée par l'intervenante elle-même dans sa conclusion: « Et partant qu'il n'est qui puis nuls dire, raconter ne escrire les vie et fais et histore de tous les sains, por ce en ay escript une partie »⁴⁰; lassée d'un

32. Martine THIRY-STASSIN, « Johanne de Malone, une rédactrice atypique de vies de saints (Leyde, BPL 46 A) » in E.RENARD, M. TRIGALET, X. HERMAND, P. BERTRAND (éd.), « *Scribere sanctorum gesta* » *Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, Turnhout, 2005, p. 509.

33. Le ms. Cambrai, Bibl. Mun. 811.

34. La base Jonas/IRHT recense 532 résultats pour des manuscrits contenant un « calendrier en français ».

35. Le ms. BnF fr. 412.

36. Le ms. Besançon BM Z 607.

37. Martine THIRY-STASSIN, *Ibid.*, p.509, note 10.

38. *Ibid.*, p.510.

39. c.f. Dom Jacques DUBOIS et Jean-Loup LEMAITRE, *Sources et méthodes de l'hagiographie médiévale*, Paris 1993, p. 136.

40. *Conclusion* II.1-2.

travail trop ambitieux, elle n'aurait pas mené à terme son projet et donné un seul saint pour décembre. Nous transcrivons ici, en gardant la graphie originale⁴¹ et sans rentrer dans les détails, les saints présents de décembre compris à juillet, que nous ne possédons plus, afin d'avoir une idée de l'ensemble de l'ouvrage au moment de sa production:

Janvier: *Circumcisio Domini duplex .xij. lectiones, saint Martine virgne, saint Genevienne virgne, le .iij. benois roys, sains Julins et Basilisse sa feme, sains Pouls promire hiremite, sains Euticians pape, sains Firmini confesse, sains Philibert abbeite, sains Remy confesse, sains Hylaie, sains Felix, sains Machaire, sains Marchials, sains Simplicius evesque, De Mierlins, sains Marcellus evesque, sains Anthone, sains Johans grisostome, sains Marieus abbeite, saint Prisca virgne, sains Marius et ses compaignons, sains Fabin, sains Sebastin, saint Agnes, sains Basisse evesque, sains Vincens martire, saint Emerenciane virgne, sains Johans le patriarche, le conversions sains Pouls apostele, saint Paula virgne, De pluseur sains Julins, sains roy de Franche et emperreur d'Almangne, sains Hildefonsus evesque, sains Valeir evesque, saint Aldegonde virgne, saint Waldetrude.*

Février: *sains Ygnasse martir, Le purificacions le benoite virgne Marie, sains Lase martire, sains Halens, saint Aguisse viergne, sains Vedaste et sains Amans, sains Pouls evesque, De sains Romains abbeis, sains Mengolle martire, sainte Apollone viergne, sainte Scolaste virgne, sains Ausbiert archevesque de Royen, sains Valentins martire, sains Valentins evesque, sainte Juliane virgne, Florentins evesque de Tongre, Le chaiier sains Pire, sains Mathias apostel, sains Pighen prestre, sains Navicus evesque.*

Mars: *sains Marcellus evesque de Tongre, sains Metropolis duc, sains Designans evesque de Tongre, sainte Perpeit et sainte Feliciteit, sains Gregore pape, sains Quirillus evesque de Tongre, sains Longis martire, sainte Gertrude virgne, sains Joseph le barons Notre Dame, sains Marcelliens pape, sains Benois abbeis, sains Patris, Ly annouciacions et incarnacions Jhesucrist, sains Quirins duc et m[r]artire.*

Avril: *Judas le traiteur, Pilate, sains Benignus, La resurrexions Jhesucrist, sains Eugene, sains Ambrose evesque et docteur, saint Eufeme virgne, saint Marie d'Egipte, Ly venerable Beda prestre, sains Wilhame duc d'Orengne, sains Ursmars evesque, sains Wolboth evesque, sains George martire, sains Symeons martire, sains Marke ewangeliste, ly ascensions nostre saingnour, Le translacions sains Lambierte, sains Vitale martire, sains Pire le martire.*

Mai: *sains Philipe et sains Jake apostele, l'Inventions saint crois, sains Johans de Latran, sains Domiciane evesque, sains Forseie evesque, la venue del Sains Esperit, sains Gordians, sains Nereon et Acilleons et Pancras martire, sains Servais evesque, saint Rolande virgne, sains Agricolay evesque de Tongre, sains Ursins evesque de Treit, sains Floribiert ly secons evesque de Liege, sains Urbans pape, sains Wulfranne evesque de Seyne, saint Petrinelle virgne.*

41. Nous utiliserons dans l'ensemble de ce travail des italiques pour signaler la résolution des abréviations, sauf lorsqu'il s'agit de citer des mots en latin ou en ancien français dans le dictionnaire où nous les mettrons entièrement en italiques.

Juin: sains Marcellins pape de Romme, sains Heribiert archevesque de Collongne, D'uns grans orage qu'il avient en Hesbain, sains Prime et sains Felicians, sains Barnabas apostele, sains Vy martire, saint Julite bene, saint Marine virgne, sains Gervais et sains Prothasse martire, La nativiteir sains Johans Baptiste, sains Johans et sains Pouls martire, sains Leons pape, sains pire et sains Pouls apostele, Le commemoracions sains Pouls.

Juillet: La visitacions la benoit virgne Marie, Les .vii. frere martire, Eucheriens et Faucons evesque de Tongre, Le divisions des apostele, sains Alexis confesse [...]

Décembre: Sains Eloye confesse, La passions des martire Juviane, Faustin et Daffrose, De Tiry qui ardit .ii. monasteir, saint Barbe virgne, sains Nicholaye evesque, La passions de pluseur martire, De sains Martin abbeis, La concepcions la benoit virgne Marie, sains Tiri abbeir de Lobbe, sains Tyri martire, sains Valeir evesque de Trive, saint Eulale virgne, saint Lenchadia virgne, sains Melchiadis pape, sains Damasus pape, sains Spiridions evesque, saint Lucie virgne, La passions de pluseur martire, sains Amour, Reginar evesque de Liege, sains Begge d'Andene, Del generacions saint Begge et saint Gertrude et qui fut leur pere, sains Thomas l'apostele, sains Ebrigrisins evesque, La passions de .xxx. martire, Des .xl. virgne martiriziet, Le nativiteit Jhsesu crist, saint Anastase, La fieste sains Estiene martire, sains Johans ewangeliste, Les innocens martire, sains Thomas de Cantorbie, Le roy David, sains Trophins evesque, sains Cressens, sains Perpeite evesque, sains Silviestre pape.

Dans l'ensemble, le contenu ainsi que l'ordre des chapitres annoncés dans le calendrier-programme sont respectés. Il y a cependant certaines nuances à apporter. On constate par la liste ci-dessus que certains mois sont plus fournis que d'autres: il y a parfois plusieurs saints fêtés le même jour et parallèlement à ça de nombreux jours sont laissés blancs, la densité des mois résulte donc plus d'un choix que du sanctoral annuel canonique. Il y a quelques changements entre l'ordre annoncé et celui effectif du manuscrit (par exemple saint Théodore, saint Hypolite ou Corneille et Cyprien), ainsi qu'une vie annoncée entre Marguerite d'Antioche et Marie-Madeleine qui n'est pas traitée, celle de sains Victore duc et martire. Au contraire, certains chapitres ne figurent pas dans le calendrier (en dehors bien sûr de ceux sont d'une autre main): *De sains Wathier l'ewangeliste et apostele, La passion sains Meuris, Uns exemple tres orrible de Odon archevesque ja dit de Saxone* (les trois entre saint Lambert et les saints Justine et Cyprien), *De sains Josse confesseur, La vie Origene le docteur* (entre Saturnin et la conclusion), *De sains Johans Polus*. Ces inexactitudes seraient moins surprenantes si le calendrier était un ajout postérieur d'une autre main, mais comme le projet semble de toute façon avoir été avorté, il ne faut pas y accorder trop d'importance.

II. PRÉSENTATION CONTEXTUELLE

Il convient à présent de contextualiser l'ouvrage, afin de comprendre dans quelles conditions il pourrait avoir été réalisé. Nous nous intéresserons tout d'abord à l'histoire de la région liégeoise ; puis, comme le colophon porte un nom de femme, nous proposerons quelques réflexions au sujet de l'implication féminine dans la production manuscrite médiévale ; enfin, nous montrerons par des exemples que la région joue aussi sûrement un rôle dans sa réalisation, en particulier par une femme.

Le milieu liégeois : l'histoire régionale au XV^e siècle

Nous pouvons situer, nous l'avons dit, « Sœur Johanne de Malone » dans le prieuré de Saint-Victor dans la ville de Huy, appartenant au diocèse de Liège. Il convient maintenant de présenter en quelques mots le contexte politique et intellectuel de la région, afin de mieux comprendre d'une part ce qui a contribué à la production de notre ouvrage et d'autre part son contenu imprégné d'histoire locale⁴².

Liège est l'une des villes belges qui a vu son importance s'accroître au cours du Moyen Âge et qui la conserve encore aujourd'hui. Elle s'est développée sur l'emplacement d'une villa romaine détruite au III^e siècle après J.C. Le siège épiscopal primitif, qui en fera le siège d'un diocèse et la capitale d'une principauté épiscopale, ne s'est pas tout de suite installé dans cette ville, puisqu'il se situait à Tongres, l'une des trois plus anciennes villes de Belgique avec Tournai et Arlon. Tongres est en effet née par l'installation d'un camp romain de soldats de César sur le site d'*Atuatica Tungrorum*, au nord de ce qui deviendrait Liège, qui est donc d'abord seulement circonscription administrative de Tongres. Cependant, du VI^e au VIII^e siècle, l'évêque n'y réside pas en personne, puisqu'il est installé à Maastricht, l'agglomération la plus opulente du diocèse en bordure de la Meuse. La promotion de Liège au rang de siège épiscopal n'est pas étrangère à la matière hagiographique qui nous intéresse: en effet, l'évêque saint Lambert y meurt autour de 700 et y réalise de nombreux miracles *post mortem* tandis que son corps est conservé à Maastricht. Son successeur saint Hubert, mort en 727, ramène ses reliques à Liège qui devient par la suite naturelle de sa célébrité grandissante siège de l'évêché vers 750-800. La ville est détruite en 881 par les Normands, puis reconstruite au X^e siècle, si bien que, vers 950, l'évêque de Liège étendait son pouvoir sur les principales villes du pays mosan: Liège, Tongres, Maastricht, Huy, Namur et Dinant -qui constituent toutes l'environnement référentiel des moniales de Huy lorsqu'on traite de sainteté locale⁴³. Notger, évêque de Liège entre 972 et 1008, devient également prince en 980 et allie de ce fait les pouvoirs spirituel et temporel, faisant de la ville une principauté du Saint-Empire romain germanique.

La région, à l'époque où la date du colophon situe le recueil, subit des troubles, puisque la fin du XV^e siècle est marquée par les Guerres de Liège. Le prince-évêque Jean de Bavière (1390-1418) se montre hostile à la paix de Fexhe, signée le 18 juin 1316 à Fexhe-le-Haut-Clocher, qui est un document très important dans l'histoire de la région : il introduit un esprit démocratique dans l'administration de la principauté de Liège par la reconnaissance formelle et légale du partage du gouvernement entre le prince et le pays. Déposé par ses sujets, il appelle à son secours son beau-frère, le duc de Bourgogne Jean sans Peur qui écrase les Liégeois à la bataille d'Othée en 1408 et confisque leurs privilèges. Sous Jean de Heinsberg (1419-1455), la principauté de Liège se trouve prise en étau entre les états bourguignons, puisque les Pays-Bas sont sous domination

42. Nous nous appuyons pour ce chapitre sur les différentes études citées en bibliographie dans la catégorie « A propos de l'histoire régionale » et sur les encyclopédies citées dans la catégorie « Dictionnaires et encyclopédies ».

43. Voir Annexe 4, carte 4.

bourguignonne et que Philippe le Bon a acquis les duchés de Namur, de Brabant et de Luxembourg. Son successeur, Louis de Bourbon, duc de Bourgogne et cousin de Charles le Téméraire, mécontenta grandement les Liégeois, qui s'allièrent au roi de France Louis XI. Ils se rebellèrent par trois fois contre son autorité, ce qui amena Charles le Téméraire, appelé à son secours, à détruire de fond en comble la cité, qui comptait alors entre 20'000 et 25'000 habitants, le 30 Octobre 1468, après avoir saccagé également Dinant, Saint-Trond, Maastricht et Huy. Le pays ne retrouva ses libertés qu'à la mort de Charles le Téméraire le 5 janvier 1477 dans la bataille de Nancy, puisque son héritière Marie de Bourgogne, dont le pouvoir était plus faible, renonça à ses droits sur la principauté de Liège le 19 mars 1477, année de la composition de notre ouvrage. Le Perron, symbole des privilèges de la ville et de la justice du prince-évêque, fut remis en place le 10 juillet 1478, alors qu'il avait été transporté à Bruges lors du sac de 1478 ; la ville restera une principauté de l'Empire jusqu'en 1795.

Huy, le siège du prieuré, tire son nom de la rivière qui la traverse, le Hoyoux (*Hoyulus*) ; c'est le foyer d'une riche activité municipale grâce entre autres au commerce drapier. La ville bénéficie de franchises municipales accordées en 1066 par le prince-évêque Théoduin de Bavière⁴⁴, ce qui en fait un endroit privilégié et propice à l'essor social et économique. Lors de la défaite d'Othée en 1408, la ville perd une partie des privilèges urbains et une grosse partie des archives urbaines est détruite. Elle souffre également lors des Guerres de Liège, car en 1467 elle est mise à sac par Guillaume de La Marck, dit « le Sanglier des Ardennes », futur assassin de Louis de Bourbon en 1482, puisque les Liégeois jugent la ville trop favorable au prince-évêque bourguignon : seuls les établissements religieux sont épargnés.

Le prieuré de Saint-Victor qui s'y trouve passe pour avoir été fondé par Odilon de Cluny, comme beaucoup de prieurés clunisiens, ainsi que par Notger, le premier prince-évêque de Liège au X^e siècle. En réalité il n'est pas aussi ancien, puisqu'il est dû à Ermesinde de Luxembourg, fille de Conrad de Luxembourg, veuve d'Albert de Moha puis épouse de Godefroid, comte de Namur ; elle le fonde vers 1139 pour des moniales bénédictines par le legs d'un terrain faisant partie de son bien allodial, avec une chapelle consacrée à saint Jean au bord de la Meuse, au monastère clunisien féminin de Marcigny, en Bourgogne, monastère de femmes type de l'Ordre de Cluny fondé en 1056. ; cela en fait le seul établissement féminin directement possédé par l'Ordre de Cluny en Belgique. Saint-Victor est le résultat du développement du mouvement clunisien dans les régions wallonnes : dès le XI^e siècle, l'Ordre possédait des ramifications dans presque toute l'Europe et on trouve en Belgique six prieurés sous sa dépendance : Saint-Pierre d'Aywaille, Saint-Séverin-en-Condroz, Sainte-Marie de Bertrée, Saint-Etienne de Namèche, Saint-Saulve de Valenciennes et Saint-Victor de Huy. On sait que des religieuses s'étaient déjà établies dans ce dernier en 1444, car une bulle du Pape Luce II leur accorde le droit de sépulture. Le prieuré dépendait directement du monastère de Marcigny jusqu'en 1190, puis est placé sous la dépendance de Sainte-Marie de Bertrée ; il sera ensuite érigé en abbaye en 1636, lorsque le Pape Alexandre VII autorise la prieure Catherine Bolland à porter le titre d'abbesse. Il sera pillé et incendié le 5 février 1595 par les troupes hollandaises, ce qui signifie que, si le manuscrit de Saint-Victor s'y était encore trouvé à ce moment-là, il aurait pu ne pas subsister jusqu'à aujourd'hui. On connaît les noms de quelques prieures : le nom de Jeanne de Crehen est mentionné dans un acte du 20 novembre 1439 et on sait que Jeanne de Rochefort est décédée le 24 avril 1527 après 31 ans de priorat⁴⁵. Cependant, il n'y a pas d'informations concernant la fin du XV^e siècle. L'établissement est enfin définitivement abandonné en 1798 à la suite de la Révolution française, alors qu'il est vendu comme bien national à François-Joseph Ouwerx de Liège. Il n'en reste aujourd'hui presque rien, et il y a une école d'agriculture à l'endroit de l'ancienne abbaye. Il était situé en dehors des murs de la ville, en amont,

44. Il s'agit de la plus ancienne charte de franchises connue aujourd'hui.

45. c.f. Ursmer BERLIÈRE, *Monasticon Belge* t.II, 1928, p.131, pour une liste complète.

sur la rive gauche de la Meuse⁴⁶.

Joseph Halkin⁴⁷ dresse un catalogue des abbayes et prieurés faisant partie de l'ordre de Cluny dans la région de Liège et présente ses sources principales pour Saint-Victor de Huy, qui sont les *visites* administratives de l'Ordre ; toutes ces *visites* sont conservées à Paris. Le prieuré y est signalé comme devant être occupé par vingt-cinq religieuses et deux moines, une messe doit y être chantée chaque jour et l'aumône doit être faite aux frères-prêcheurs ; ainsi, la *visite* de 1288 recense deux moines, un convers, trente-deux religieuses et deux converses, ce qui a valu à la communauté une dette de cent livres parce qu'elles dépassaient le nombre fixé par Cluny, la solution pour l'éviter étant de réduire le nombre des religieuses à vingt-cinq. Le document signale par ailleurs que : « *In aliis, domus erat in bono statu in temporalibus et spiritualibus.* »⁴⁸ Celle de 1306 note que chaque religieuse avait adopté la mauvaise habitude de prendre ses repas dans sa cellule avec des personnes étrangères au couvent. Les définiteurs, gardiens de la règle et des statuts de l'Ordre leur ordonnèrent de manger au réfectoire⁴⁹. Dans celle de 1311, les religieuses se plaignent que l'abbé de Cluny leur envoie des consœurs étrangères et pauvres, alors que des jeunes filles de bonne famille de la région prenaient le voile et qu'elles recevaient grâce à cela des dons des parents, grand bénéfice pour une communauté qui se définit comme « très pauvre »⁵⁰. Il y a peu d'informations entre 1340 et 1453 ; en 1453 on ne décompte plus que huit religieuses, la prieure et deux moines, puis en 1455 quatorze religieuses, plus six novices et deux moines. A partir de cette date il n'y a plus de *visites* et nous n'avons pas d'informations sur la fin du XV^e siècle qui nous intéresse. Il ressort de tout cela que les membres du prieuré n'ont pas toujours eu un comportement exemplaire : il y a quelques mises au point et sanctions opérées par les définiteurs de l'Ordre. L'Ordre de Cluny semble souffrir de troubles du comportement en général de la part des moniales, notamment à cause des exactions des moines dont elles étaient la charge, les immixtions des laïcs ou un manque de vocation de leur part⁵¹. D'autre part, le patrimoine ainsi que les possessions du prieuré n'ont jamais été d'importance, il s'agissait d'un établissement modeste, comme bon nombre de maisons de femmes. On note aussi l'activité d'une cour jurée au sein même du prieuré.

Une visite des Archives d'État de Liège nous a confirmé quelques unes de ces données. Il subsiste un petit fonds dédié à Saint-Victor de Huy qui contient, pour la période qui nous intéresse, quatre chartes, sept si l'on élargit la chronologie à l'ensemble du XV^e siècle et au tout début du XVI^e siècle ; leur contenu est principalement lié à un cadre judiciaire, sans doute celui de la cour jurée. Elles ne nous fournissent pas directement d'informations sur la communauté de bénédictines ni sur « Sœur Johanne de Malone », de ce que nous avons pu en voir. Il aurait été très intéressant de transcrire entièrement ces chartes et de les analyser, ne serait-ce que pour une comparaison linguistique, mais cela dépassait largement le cadre de notre travail. Elles ont en effet de l'intérêt de par leur proximité spatiale et temporelle.

Les deux premières de ces chartes, sur parchemin et datées respectivement du 23 juin 1427 et du 8 juin 1428, sont très semblables et mentionnent des « jureit delle court juré, venerables *et* religieuses dammes et damoiselles le prieuré *et* covent delle eglise *et* monasteir de saint Victeur en forbos delle petite ville de Huy » : cela confirme que le prieuré se trouvait à l'extérieur des murs de la ville, et qu'il y avait bien une communauté féminine active à cette époque qui pouvait même constituer un

46. Voir Annexe 4, carte 1.

47. Joseph HALKIN, *Les prieurés belges de l'Ordre de Cluny*, Grandmont-Donders, Liège, 1896. Il est repris par André JORIS, *Huy, histoire d'une ville médiévale à travers ses légendes et ses monuments*, Liège, 2000, pp.227-228.

48. Joseph HALKIN, *Ibid.*, p. 95.

49. Joseph HALKIN, *Ibid.* pp.100-101.

50. Joseph HALKIN, *Ibid.* pp.103.

51. c.f. Guy DE VALOUS *Le monachisme clunisien, des origines au XV^e siècle : vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, Paris, 1970, pp.389-390.

juré pour les activités judiciaires. La troisième est une charte datée du 15 octobre 1475, qui constitue une « Obligation de Johan Monbrison pour xxxiiij m ». Il devait s'agir de la partie basse d'un contrat distribué aux deux parties, puisque une ligne de texte est coupée en deux au-dessus du corps du document ; son intérêt est d'être sur papier, comme le manuscrit de Saint-Victor (nous n'avons pas repéré de filigrane), contrairement à toutes les autres chartes. La quatrième et la cinquième, sur parchemin, sont elles aussi très semblables et sont datées du 21 janvier et du 23 octobre de l'année 1478. Elles font également mention d'une cour et d'un certain Johan de Ponthiz qui revient à de nombreux endroits. La sixième est datée du 11 octobre 1481 et paraissait digne d'intérêt, mais elle était très difficile à lire, elle qualifie elle aussi Saint-Victor de Huy de « eglise et monaster ». La septième est datée du 13 juillet 1509 et indique qu'à cette date il existait toujours une cour jurée à Saint-Victor. Dans l'ensemble, ces documents sont écrits à l'encre noire ou brune de façon très sobre et le support n'est pas de très bonne qualité, ce qui va dans le sens de la pauvreté de l'établissement. Les quatre chartes conservées entre 1475 et 1481 y dénotent une activité particulière au moment de la production du manuscrit qui nous intéresse.

Quant à la personnalité historique de cette « Sœur Johanne », on ne peut qu'essayer de se la représenter au moyen de ces informations contextuelles, puisque nous n'avons rien trouvé qui faisait directement allusion à elle ou même à l'organisation de sa communauté dans les années 1470 ; elle reste malheureusement une bénédictine inconnue. Il aurait par exemple été instructif de connaître son statut dans le monastère afin de le mettre en relation avec son niveau d'éducation. Martine Thiry-Stassin dit avoir évoqué les pistes envisagées à ce propos dans une conférence prononcée le 9 mars 1994 devant les membres de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège et résumée dans le « deuxième bulletin de 1994 »⁵² ; nous n'avons malheureusement pas pu retrouver ce bulletin malgré nos recherches et des dires de l'auteur, à qui nous nous sommes adressée directement, ce résumé n'apportait de toute façon que « peu d'intérêt ». Le nom sous lequel elle se présente dans le colophon laisse en tout les cas entendre qu'elle serait originaire de Malonne, une petite ville au sud-ouest de Namur ; pour le reste, il faut s'en tenir à ce qui transparaît de son ouvrage.

Le milieu conventuel féminin

Ils s'agit maintenant de déterminer la « rareté » de l'objet qui nous intéresse: la production d'un tel ouvrage était-elle typique d'un couvent de femmes, qui passent en général pour avoir un accès limité à l'instruction et aux métiers intellectuels au Moyen Âge? Ou est-on au contraire devant un exemple singulier et qui par là représente un intérêt pour l'histoire de la littérature européenne? Les études sur la question du rapport des femmes et des lettres sont très nombreuses⁵³, mais il en ressort des informations pour le moins contradictoires et le sujet fait encore débat aujourd'hui; cela est peut-être dû au fait que beaucoup de ces études sont soit le fait d'historiens misogynes du siècle passé, soit au contraire des travaux, pour la majorité d'origine anglo-saxonne, qui adoptent le prisme des études-genre ; si ces dernières parviennent très bien à prouver que le talent des auteures médiévales reconnues comme Hildegard von Bingen, Marie de France ou Christine de Pizan égale celui de leurs collègues masculins, elles ne donnent souvent qu'une idée plus vague de la réalité historique de l'activité intellectuelle féminine dans des contextes moins exceptionnels et mettent surtout l'accent sur l'oppression masculine⁵⁴ ; ou alors, elles concernent une autre période ou une

52. « Le légendier hutois de 1477 ou comment Sœur Johanne de Malone écrivait la vie des saints ». Cette référence est donnée en note dans « Une vie en prose de saint Monulphe » in *Bulletin de la société royale Le Vieux-Liège*, n°267, p.197.

53. Voir dans la bibliographie la partie dédiée : « A propos de la formation intellectuelle féminine et bénédictine ».

54. Marie-Elizabeth HENNEAU, « La Cistercienne et le livre : analyse de quelques exemples liégeois entre le XIIIe et le XVe siècle » in *Livres et lectures de femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, p.174.

autre aire géographique que celles qui nous intéressent⁵⁵. Il y a pourtant des enseignements à tirer, en particulier au sujet des femmes-copistes, dont nous tenterons d'offrir une synthèse⁵⁶.

Tout le monde s'accorde au moins sur le fait qu'il nous reste un nombre beaucoup plus restreint de textes attribués à la main féminine qu'à la main masculine ; l'auteur ou le copiste médiéval est par défaut un homme, et il importe de faire mention de son genre uniquement si ce n'est pas le cas. On a en effet généralement en tête la figure du moine studieux et penché sur sa table de travail, par opposition à celle de la religieuse contemplative, qui n'avait qu'un accès restreint aux livres et limité à la liturgie. Il apparaît de plus que les textes rédigés par des femmes au Moyen Âge, en majorité des femmes de religion, portent surtout sur la matière pieuse, ce qui n'est pas surprenant. En effet, que ce soit à l'époque carolingienne, floraison du monachisme, ou à partir du XII^e siècle, qui voit de nouvelles catégories sociales apparaître et augmenter le nombre d'aspirants et aspirantes à la vie recluse, notamment avec le développement des ordres mendiants, les femmes ont été actives culturellement principalement dans le cadre monastique. Depuis le XIII^e siècle, elles ont aussi le loisir de former des communautés autonomes puisque le mouvement des Béguines⁵⁷, représente une forme de vie religieuse nouvelle et spécifique aux femmes. Les religieuses ont ainsi longtemps été les seules, avec quelques nobles, à avoir l'accès aux lettres. L'entrée en religion peut être due à plusieurs facteurs (une vocation, un refus du mariage, une volonté de la famille ou une recherche de sécurité matérielle) ; quoi qu'il en soit, l'espace conventuel offre aux femmes un terrain plus large que le mariage pour se livrer aux activités pieuses et intellectuelles - même si elles n'étaient pas en mesure, contrairement aux hommes, de prêcher, de donner la messe ou d'administrer les sacrements, ni d'écrire des commentaires sur les Écritures.

Cependant, dans leur vie organisée autour de la prière, elles étaient tenues de lire des textes de dévotion et nombre d'entre elles savaient écrire, principalement dans le but d'effectuer un travail de copistes⁵⁸; Michel Parisse montre⁵⁹ que jusque vers l'an mil, les nonnes avaient accès aux livres et à l'instruction dans tout le royaume franc, et qu'elles ont ainsi participé à la composition et à l'ornementation des manuscrits. Le Haut Moyen Âge était en général favorable à l'éducation féminine, et les couvents leur permettaient de vivre, de prier et de travailler, y occupant des postes tels que bibliothécaires, copistes ou professeuses pour la formation des novices ; ainsi au VI^e siècle, la *Regula sanctorum virginum* de Césaire d'Arles, seul législateur monastique à avoir rédigé une règle spécialement dédiée aux femmes, indique que ne peuvent rentrer dans les ordres que des femmes qui savent lire et écrire. Les couvents étaient des espaces régulés par la prière, la lecture,

55. Les études se concentrent en général surtout sur la période carolingienne ou l'aire anglo-saxonne et germanique.

56. Voici les études qui nous ont semblé les plus pertinentes à ce sujet :

-Thérèse DE HEMPTINNE, « Lire et écrire, c'est prier un peu. Culture écrite et pratiques féminines de dévotion aux Pays-Bas à la fin du Moyen Âge », in Anne-Marie LEGARÉ (dir.), *Livres et lectures de femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, Turnhout, 2007 pp.151-162.

-Marie-Elizabeth HENNEAU, « La Cistercienne et le livre : analyse de quelques exemples liégeois entre le XIII^e et le XV^e siècle » in *Ibid.*, pp.175-190.

-Jeanne VERBIJ-SCHILLINGS, « Les relations entre femmes et livres : essai d'une typologie à partir de la Bibliotheca Neerlandica Manuscripta » in *Ibid.*, pp.163-174.

-Guy DE VALOUS, *Le monachisme clunisien, des origines au XV^e siècle : vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, Paris, 1970.

-Georges DUBY et Michelle PERROT (dir.) et KLAPISCH-ZUBER Christiane (dir. t.2), *Histoire des femmes en Occident, t.2 : Le Moyen Âge*, Paris, 1992, en particulier les chapitres 6, 11 et 12.

57. Actif au nord, notamment en Flandres et en Brabant.

58. Pour cela, voir par exemple l'article de Roberta L.KRUEGER, « Female voices in convents, courts and households: the French Middle Ages », in STEPHENS Sonya (éd.), *A History of Women's Writing in France*, Cambridge, 2000 et Suzanne FONAY WEMPLE, « Les traditions romaine, germanique et chrétienne » in Georges DUBY et Michelle PERROT (dir.) et KLAPISCH-ZUBER Christiane (dir. t.2), *Histoire des femmes en Occident, t.2 : Le Moyen Âge*, Paris, 1992, pp.212-216.

59. Michel PARISSÉ, *Les nonnes au Moyen Âge*, Le Puy, 1983.

l'écriture et l'enseignement : ceux qui suivaient la Règle de saint Benoît devaient en théorie l'appliquer au même titre que les monastères d'hommes, donc bénéficier de la même formation intellectuelle et être capables de copier des ouvrages.⁶⁰ Les établissements bénédictins donnaient en effet de l'importance à la formation intellectuelle en ce qu'elle permettait de pratiquer un culte de la meilleure qualité possible, afin d'honorer Dieu. Il y a des témoignages de femmes intervenant dans la production de manuscrits, copie ou composition, sous deux formes. Premièrement, des représentations de cette activité ; on trouve par exemple dans une traduction française anonyme du *Livre des cleres et nobles femmes* de Boccace (XV^e siècle), une enluminure représentant une femme qui copie et collationne des manuscrits⁶¹. Deuxièmement, il y a les témoignages des copistes elles-mêmes dans les manuscrits. Les publications qui concernent les femmes-copistes sont de plus en plus nombreuses, mais cela reste un domaine où les certitudes ne sont pas de mise. Il reste par exemple des traces d'une activité de femmes-copistes comme Ida de Louvain, copiste cistercienne du XIII^e siècle, ou Ida de Nivelles, copiste et illustratrice à l'abbaye cistercienne de La Ramée, morte vers 1231. Une femme est citée parmi les scribes dans le monastère allemand de Zwiefalten au XII^e siècle, la seule parmi les cinq scribes identifiés de ce monastère : une note marginale sur un nécrologe indique en effet : « [Mathild] de Niphin, ista multos libros s. Marie conscripsit ». Cette Mathilde de Niphin est morte vers 1150 ; on ne connaît malheureusement pas sa main, puisqu'elle n'est citée que dans le nécrologe et n'apparaît pas dans un colophon⁶². Comme autre exemple, un homélaire de la seconde moitié du XII^e siècle⁶³ contient une initiale ornée d'une femme voilée avec écrit à l'intérieur : « Guda, peccatrix mulier, scripsit et pinxit hunc librum. » Bernard Bischoff a démontré que des femmes-copistes travaillaient pour Hildebald, évêque de Cologne au monastère de Chelles⁶⁴. Il semble que les Pays-Bas néerlandophones en particulier étaient au XV^e siècle le cadre d'une participation intense des femmes à la culture livresque : on y trouve des auteures, des copistes, des illustratrices, des mécènes et des lectrices⁶⁵. Il était alors admis pour les femmes de s'occuper d'écriture. Cela s'explique par la tradition des ateliers d'écriture dans les couvents depuis le Haut Moyen Âge, par l'essor de l'artisanat de luxe et aussi par le courant de la *devotio moderna*, un mouvement de réforme de la spiritualité pour une vision plus intériorisée et personnelle de la prière, qui se développe à partir de la fin du XIV^e siècle grâce au néerlandais Gerard Groot et les chanoines de Windesheim et connaît un grand succès aux Pays Bas ; ce courant fut un grand consommateur de livres, en particulier de livres de prière et de dévotion et il a suscité un grand enthousiasme chez les femmes néerlandaises au XV^e siècle. Ainsi, les livres semblent avoir eu un usage très spécifique dans les couvents influencés par la *devotio moderna* et un certain nombre d'entre eux ont été réalisés pour un usage personnel ou restreint à une bibliothèque ou une communauté⁶⁶.

Les religieuses copistes peuvent même être des auteures à part entière. Parmi celles qui sont restées célèbres, on trouve par exemple Baudovinie, qui a rédigé au VII^e siècle une *Vie de sainte*

60. c.f. Guy DE VALOUS, *Le monachisme clunisien, des origines au XV^e siècle : vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, Paris, 1970, pp.379-380.

61. Le ms. BnF fr. 598, f°43r. Il s'agit de l'illustration de notre page de titre, intéressante car elle montre bien l'activité d'écriture à partir de plusieurs manuscrits posés devant la copiste ; les représentations de femmes en train d'écrire sont beaucoup plus rares que celles en train de lire.

62. c.f. Virginia BLANTON Virginia, Veronica O'MARA et STOOP Patricia (éd.), *Nuns' literacies in medieval Europe : the Hull dialogue*, Turnhout, 2013.

63. Le ms. Francfort, Stadt und Universitätsbibliothek lat. 13601 f°2r.

64. Bernard BISCHOFF, « Die Kölner Nonnenhandschriften und das Skriptorium von Chelles » in *Mitteralterliche Studien*, vol.1, Stuttgart, 1966, pp.16-34.

65. c.f. Thérèse DE HEMPTINNE, « Lire et écrire, c'est prier un peu. Culture écrite et pratiques féminines de dévotion aux Pays-Bas à la fin du Moyen Âge », in Anne-Marie LEGARÉ (dir.), *Livres et lectures de femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, Turnhout, 2007, p.152.

66. c.f. Carine LINGIER, « Boekengebruik in vrouwenkloosters onder de invloed van de moderne devotie » in T.MERTENS (éd.), *Boeken voor de eeuwigheid. MiddelNederlands geestelijk proza*, Amsterdam, 1993, pp.280-294.

Radegonde, ou encore Hrotswitha de Gandersheim, qui compose au X^e siècle des dialogues, des légendes et des poèmes épiques. La *Bibliotheca Neerlandica Manuscripta* recense 12 noms de femmes sur les 514 noms qu'elle trouve dans les manuscrits en provenance des Pays Bas, dont ceux de Béatrice de Nazareth (1200-1268), moniale d'un cloître cistercien près de Lier, Hadewych (vers 1240), Sœur Bertken (1427-1514) et Anna Bijns (1493-1575). En proportion, le nombre de copistes femmes recensées est plus élevée : la *BNM* en donne 144 sur 1027 noms. Le cloître de Sainte-Agnès de Maaseik, au nord de Maastricht a connu le travail d'un *scriptorium* de femmes : on identifie six mains de femmes différentes, dont une qui a travaillé entre 1427 et 1445 et a exécuté 16 manuscrits sur 77, tous écrits en moyen néerlandais. Ils contiennent des œuvres pieuses qui semblent avoir circulé dans le milieu de la *devotio moderna*, et qui étaient destinés à la lecture au réfectoire ou à la lecture individuelle. Les données de la *BNM* montrent que les livres provenant d'institutions féminines étaient réalisés par les religieuses elles-mêmes ; la limite est parfois floue entre copistes et auteures, puisque ces copistes composent, commentent et enrichissent les textes⁶⁷.

Il semble en général que l'accès à la culture matérielle ait probablement été plus répandu parmi les femmes médiévales que certains historiens modernes ont été disposés à l'admettre, toutes proportions gardées ; en effet, la capacité de lire, dissociée de celle d'écrire, était plus courante que cette dernière, et hors des couvents aussi les mères nobles pouvaient faire office d'institutrices pour leurs enfants lors de cet apprentissage de base. Les nobles devaient être capables d'avoir un minimum de culture afin de gérer leurs domaines. D'autre part, les commerçantes devaient pour leur part avoir des connaissances rudimentaires en matière d'écriture, de lecture et de calcul afin de gérer leur commerce ; on trouve ainsi les preuves d'une instruction publique élémentaire dans les milieux marchands des Pays Bas pour les filles.⁶⁸ Il y avait également côté des arts des femmes peintres, miniaturistes et calligraphes, qui tenaient souvent l'affaire en collaboration avec leur mari ; les traces de cette collaboration familiale apparaissent surtout en Italie⁶⁹.

Cependant, malgré toutes ces traces d'une activité féminine, il ne faut pas en avoir une vision trop optimiste. Même les plus grands noms qui ont subsisté jusqu'à nos jours laissent entrevoir dans leurs textes la difficulté de prendre la parole pour les femmes ; celles dont la parole est vue comme la plus légitime sont les mystiques, interprètes de la parole divine. La méfiance masculine pour les congrégations de femmes et leurs représentantes qui s'intéressent à la théologie amène à les soupçonner à plusieurs reprises d'hérésie. Saint Paul déjà déconseillait très fortement aux femmes d'enseigner⁷⁰, de même que Saint Jérôme rejetait leur éducation⁷¹. Leur parole pouvait être à la fois source de méfiance et d'admiration, par exemple dans le cas d'une Héloïse. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture était vu par beaucoup de clercs comme non nécessaire pour les femmes et même parfois non souhaitable. Il est d'autre part difficile d'estimer leur niveau de connaissance du latin au cours du Moyen Âge ; les femmes étaient en théorie exclues de l'accès à la *Latinitas*, ce qui contribuait à les priver d'*auctoritas* dans leur discours⁷². En réalité, il apparaît que certaines d'entre elles connaissaient bien les textes latins. En parallèle, le nombre croissant de laïcs qui entraient dans les ordres ainsi que la *devotio moderna* ont favorisé la production de livres en langue vernaculaire, par une demande d'ouvrages pieux accessibles en plus grand nombre à ceux qui n'avaient pas eu

67. c.f. Jeanne VERBIJ-SCHILLINGS, « Les relations entre femmes et livres : essai d'une typologie à partir de la Bibliotheca Neerlandica Manuscripta » in Anne-Marie LEGARÉ (dir.), *Livres et lectures de femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, Turnhout, pp.163-174.

68. c.f. Thérèse DE HEMPTINNE, « Lire et écrire, c'est prier un peu. Culture écrite et pratiques féminines de dévotion aux Pays-Bas à la fin du Moyen Âge », in *Ibid.* p.154.

69. Georges DUBY et Michelle PERROT (dir.) et KLAPISCH-ZUBER Christiane (dir. t.2), *Histoire des femmes en Occident, t.2 : Le Moyen Âge*, Paris, 1992, p.417.

70. I Timothée 2 : 11-12.

71. *Lettre sur l'éducation de Pacatula*, 258-259.

72. Jeanne VERBIJ-SCHILLINGS, « Les relations entre femmes et livres : essai d'une typologie à partir de la Bibliotheca Neerlandica Manuscripta » in *Ibid.*, p.167.

droit à l'apprentissage du latin en étant entré au monastère dès le plus jeune âge.

En résumé, le statut des femmes médiévales face à la culture matérielle est très ambigu. Il y a toujours eu au Moyen Âge des femmes capables de lire et d'écrire ; elles aimaient posséder et emprunter des livres, les copier, les partager avec des amis ou faire du mécénat. Comme tout auteur médiéval, celles qui composaient le faisaient pour une audience. Dans le cadre du monastère, cette audience pouvait simplement être les consœurs de la copiste ; ainsi, la composition hagiographique faisait dans certains cas office de « théologie pratique » à des fins pédagogiques. Leur parole publique, souvent muselée, est représentée de la façon la plus abondante par l'hagiographie : le corpus vernaculaire de vies de saints constitue un répertoire de discours féminins autorisés, puisque destinés à leur usage propre. Il reste que les opportunités d'auto-expression étaient plutôt exceptionnelles, tandis que de nombreux manuscrits dont le copiste est anonyme pourraient bien avoir été copiés également par une main féminine. Il est cependant difficile de savoir dans quelle mesure, notamment à cause du *topos* d'humilité, omniprésent chez les hommes comme chez les femmes, qui a laissé de nombreux ouvrages sans nom d'auteur ou de copiste.

La production littéraire des moniales est en apparence moins individualisée que celles qui sont considérées comme des auteures célèbres ou des mystiques. Cependant, elle est très intéressante dans la mesure où elle rendait compte de la spiritualité du monastère, dans un milieu propice à ce que la parole féminine soit reçue et prise au sérieux. Certes, les compilations de *vitae* ont une visée humble et pourraient sembler de moindre qualité par rapport à d'autres genres littéraires, mais elles disent beaucoup sur la conscience d'une communauté féminine donnée. C'est pourquoi nous nous poserons par la suite la question du degré d'implication personnelle de « Johanne de Malone » dans son ouvrage, c'est-à-dire le degré de conscience personnelle qu'elle a pu y mettre. Ainsi, Geneviève Hasenohr insiste dans son article⁷³ sur l'intérêt et l'originalité de notre manuscrit dans l'histoire du monachisme féminin; en effet, les témoignages avérés d'une activité intellectuelle chez les moniales de langue française sont selon elle rares avant le XVI^e siècle, que ce soit dans le domaine de la simple copie, de la compilation ou de la composition - à l'exclusion des livres d'heures. C'est pourquoi il est intéressant de constater que le lieu de provenance de cet ouvrage joue sans doute un rôle dans son existence, puisque la Wallonie est une région où les congrégations de femmes sont très présentes et actives depuis quelques siècles notamment par les nombreux béguinages qui s'y trouvent et que la région de Liège est une région intellectuellement fertile, comme Michel Parisse le dit « [...] la région liégeoise a donné le jour à beaucoup de saintes femmes instruites »⁷⁴. De plus, « la participation des femmes à la culture livresque a été particulièrement significative dans les territoires néerlandophones, fortement influencés par le mouvement de la *devotio moderna*. Des questions affluent sur les relations qui pouvaient exister alors entre dévotion, lecture et écriture de femmes aussi bien religieuses que semi-religieuses et laïques. La *Bibliotheca Neerlandica Manuscripta* (BNM) fait émerger des auteures, scriptrices, illustratrices et décoratrices, des mécènes et des lectrices. Ce sont souvent les colophons, nombreux dans les manuscrits néerlandais du XV^e siècle, qui éclairent les motivations et les aspirations de tout un groupe de femmes ayant contribué de manière significative à la production de manuscrits. Les ouvrages provenant des abbayes féminines du Nord et notamment des cloîtres du diocèse de Liège nous renseignent sur la pratique de la *lectio divina*, des lectures en communauté ou des lectures privées, ainsi qu'en témoigne un livre de prières à l'usage du Val-Benoît (Liège) qui permet de suivre les cisterciennes dans leur méditation quotidienne. »⁷⁵ Nous donnerons des exemples de cela par la suite.

73. Geneviève HASENOHR, « Du bon usage de la galette des rois » in *Romania* 114, 1996, pp. 447.

74. Michel PARISSE, *Les nonnes au Moyen Âge*, Le Puy, Christine Bonneton (éd.) 1983, p.166 .

75. Anne-Marie LEGARÉ (éd.), *Livres et lectures de femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, Turnhout, 2007, introduction p. XII.

Nous pouvons donc considérer que notre ouvrage, s'il n'est pas particulièrement exceptionnel au vu de l'activité intellectuelle que devaient avoir les nonnes médiévales, car selon Chiara Frugoni, il y a sans doute eu « [...] des générations de religieuses qui se seront succédées à copier, collationner, enluminer, composer. »⁷⁶, reste un exemple intéressant de cette activité, bien plus rarement attestée que celle des clercs. Il est d'une part signé dans le colophon, et constitue donc un exemple certain d'implication féminine, comme le dit Thérèse de Hemptinne : « [...] les colophons et autres notes de copistes [...] sont des sources très intéressantes [...]. Ceci me semble être particulièrement le cas pour les colophons de femme, qui sont transmis en nombre beaucoup plus restreint et qu'on est en droit de considérer comme des témoins exceptionnels »⁷⁷. D'autre part, il s'inscrit dans une époque et un espace géographique précis, en contact avec le territoire néerlandophone et terreau d'une activité culturelle foisonnante.

Le milieu liégeois : la culture

Comme nous l'avons dit, le diocèse de Liège est un milieu intellectuel fertile et cela n'est sans doute pas étranger à la production de cet ouvrage : la vie monastique y fleurit remarquablement. En effet, c'est un axe de passage important depuis l'époque carolingienne et il abrite beaucoup de cours d'eau qui offrent aux établissements religieux tout ce dont ils ont besoin pour subsister ; on constate ainsi une augmentation du nombre des abbayes depuis le XII^e siècle. Il y a quelques autres monastères bénédictins de femmes dans la région, comme celui de Notre-Dame de Chèvremont ou celui Notre-Dame à Liège. Lors des XI^e et XII^e siècles, Liège a joui d'une haute réputation pour ses écoles et ses librairies : même Pétrarque a loué la quantité de livres qui s'y trouvaient, il y a découvert deux dialogues de Cicéron, le *Pro archia* et le *Pridie*, lors de sa visite en 1333⁷⁸.

Au XV^e siècle, quelques abbayes et églises collégiales liégeoises ont l'air d'avoir vigoureusement étendu et organisé leurs collections, comme l'abbaye de Saint-Laurent et le chapitre Saint-Paul. Malheureusement, comme souvent avec les inventaires médiévaux, les documents survivants ne reflètent pas fidèlement la taille des collections. Comme il ne subsiste nulle part un document qui donnerait une idée du fonds du prieuré Saint-Victor, dont l'importance ne saurait égaler par exemple le « coffre aux livres » de Marie de Bretagne, abbesse de Frontevraud (1424-1477), de sang royal, dont la bibliothèque personnelle comptait 103 volumes mêlant lectures pieuses et ouvrages de dévotion⁷⁹, il est impossible de confirmer par des sources historiques les ouvrages sur lesquels la réalisatrice du recueil a travaillé. Il faut se contenter d'être moins précis en examinant les documents que l'on possède dans d'autres établissements de la région, afin de se représenter par comparaison le type d'ouvrages que le prieuré de Saint-Victor aurait pu contenir. Il n'était de toute façon pas très riche et ne devait pas avoir à sa disposition une grande bibliothèque, pour autant qu'il en ait eu une. Il serait de plus envisageable que les moniales aient eu accès à des bibliothèques de la région, mais, les relations entre les monastères d'hommes et de femmes sont très difficiles à appréhender et rien n'est sûr à ce sujet. Il apparaît d'ailleurs que les petits établissements ne possédaient pas toujours de bibliothèque en tant que telle : les livres étaient rangés dans de petites niches individuelles dans le mur ou appartenaient en propre à quelques religieuses, venues prendre le voile avec une partie de leur patrimoine, et étaient rangés dans leur cellule, auquel cas ils n'étaient pas forcément catalogués.

76. Chiara FRUGONI, « La femme imaginée » in Georges DUBY et Michelle PERROT (dir.) et Christiane KLAPISCH-ZUBER Christiane (dir. t.2), *Histoire des femmes en Occident, t.2 : Le Moyen Âge*, Plon, Paris, 1992, p.428.

77. Thérèse DE HEMPTINNE, « Lire et écrire, c'est prier un peu. Culture écrite et pratiques féminines de dévotion aux Pays-Bas à la fin du Moyen Âge », in Anne-Marie LEGARÉ (dir.), *Livres et lectures de femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, Turnhout, 2007 p.154.

78. Voir Albert DEROLEZ, *Corpus catalogorum Belgii*, Bruxelles, 1994 p.11.

79. c.f. Marie-Françoise DAMONGEOT-BOURDAT, *Le coffre aux livres de Marie de Bretagne (1424-1477), abbesse de Frontevraux*, in *Ibid.*, Turnhout, 2007, pp.81-100.

De même, les ouvrages pour l'éducation des novices étaient parfois transmis par héritage. Le plus souvent, il y avait surtout de la littérature liturgique courante, c'est-à-dire des antiphonaires ou des psautiers, ou des classiques pour la lecture commune au réfectoire comme la *Règle de saint Augustin* ou des *vitae* ; la *Légende dorée* était aussi très répandue.

A Huy même, le couvent des Croisiers était célèbre pour son activité intellectuelle et a beaucoup œuvré pour la reliure et la copie de manuscrits ; on possède quelques informations au sujet de sa bibliothèque. Ce couvent aurait été fondé par un certain Théodore de Celles qui aurait accompagné en croisade Raoul de Zähringen, prince-évêque de Liège (1167-1191). Revenu au pays, il aurait reçu un canonicat au Chapitre de Saint-Lambert et participé à la croisade contre les Albigeois, puis reçu en 1210 une chapelle près de Huy, dédiée à saint Thibaut sur le lieu-dit *Clarus locus*. Grâce à la ferveur particulière pour la Sainte-Croix de la communauté qu'il y aurait développée, celle-ci aurait pris le nom de *fratres Sanctae Crucis*. Théodore se serait ensuite rendu à Rome, accompagné par Jacques de Vitry, pour faire confirmer son ordre. Voici la légende de fondation des Croisiers de Huy : en réalité, on ne trouve nulle mention concrète de ce Théodore de Celles dans les sources, et le seul élément qu'on peut avancer de façon certaine est la première occurrence des Croisiers dans un acte datant de 1246. Cette fondation d'un nouvel ordre correspond de toute façon assez bien au grand mouvement de piété du début du XIII^e siècle, et l'ordre des Croisiers donna lieu à une dizaine de couvents dans le diocèse, dont un à Liège même, et à d'autres encore en Europe. On trouve cependant une mention de la croisade contre les Albigeois dans trois manuscrits ayant appartenu au couvent de Huy. Ces manuscrits sont connus entre autres grâce aux catalogues collectifs des bibliothèques d'un ordre ou d'une région qui apparaissent à la fin du XV^e siècle ; comme un grand nombre des volumes des bibliothèques médiévales ou *a minima* leurs éventuels catalogues particuliers ne nous sont pas parvenus, les catalogues collectifs sont très utiles pour se faire une idée du contenu de ces bibliothèques.

Le catalogue collectif de Rouge-Cloître recopie par exemple un catalogue perdu composé par le moine Gerard Roelants, mort en 1491, le *Catalogus liborum manuscriptorum in diversis Belgii Bibliothecis extantium* et comprend des volumes qui se trouvaient dans la bibliothèque hutoise des Croisiers, appelée bibliothèque de Clairlieu d'après l'emplacement du couvent : il donne au folio 411v une *Cronica episcoporum Leodiensiam*, dont Cécile Prickartz a montré qu'elle était l'une des sources de Jean d'Outremeuse⁸⁰ et que le texte mentionne dans la vie de saint Remacle à la 1.340 en tant de « caronike des evesque de Liege ». Le catalogue des bollandistes (manuscrit 98 f°382r) recense pour sa part plusieurs copies de la *Legenda aurea*, l'une en néerlandais en 1480 par Joannes Vildimen à Huy, une autre de Jacques de Voragine de 1492 conservée à la bibliothèque de Liège (il n'est pas précisé si c'est une version latine ou une traduction française) et une autre enfin conservée à Delft et datée de 1482, aussi en néerlandais et donc en langue vernaculaire. Lors de la suppression de la bibliothèque de Clairlieu au XVIII^e siècle, elle aurait compté 3719 volumes, ayant connu un grand enrichissement à la fin du XV^e siècle par la donation de Walter de Horion. Un des copistes de cette période est connu, il s'agit de Christien de Zittard, dont les manuscrits datés s'étendent de 1471 à 1479 et contiennent des *varia* avec des textes mystiques ou théologiques. Les frères croisiers gardaient la jouissance personnelle d'un certain nombre de livres qui, après leur mort, passaient sur les rayons de la bibliothèque.

Un autre exemple d'activité livresque à Huy à la fin du XV^e siècle est celui du couvent des Dames Blanches, qui a également connu une activité culturelle non négligeable dès la fin du XV^e siècle. Il est tout à fait intéressant de le mettre en parallèle avec le prieuré de Saint-Victor, puisqu'on conserve aussi le nom d'une copiste féminine provenant de ce couvent, c'est-à-dire de la même région et de la même période que la supposée Sœur Johanne de Malone. Ces Dames Blanches, des Carmélites

80. Voir le chapitre dédié aux sources, p.39.

chaussées, s'y sont établies en 1466 après le sac de Dinant, fondant par la même occasion une communauté similaire à Namur ; c'est l'hôpital Saint-Germain (ou Saint-Michel) qui les abrite, raison pour laquelle on trouve beaucoup d'archives du XIV^e siècle provenant de cet endroit, l'ordre ayant hérité de chartes existant déjà sur place. Gustave Cohen a en effet retrouvé dans le ms. 617 de Chantilly un texte de nature théâtrale, des *Nativités et Moralités* de provenance wallonne et identifié avec l'aide d'Émile Fairon, conservateur des archives d'état à Liège, comme étant originaire du couvent des Dames Blanches de Huy, sur des critères linguistiques, historiques et géographiques. Il s'agit d'un « mince registre de format allongé, tel qu'en avaient entre les mains les « *Meneurs de jeu* » pendant la représentation de leur pièce. »⁸¹.

Les feuillets 4, 5 et 7 sont d'une même écriture gothique, celle d'une femme du nom de Catherine Bourlet qui a signé *per manus Bourlet* au bas du folio 7v et *Suer Katherine Bourlet* à la fin du manuscrit (on peut remarquer la forme différente de « sœur » par rapport au *sour* de Johanne de Malone). Gustave Cohen a fait le rapprochement avec le contenu des archives de Liège, dans lesquelles ont trouvé un registre aux paies des Dames Blanches de Huy de 1468 à 1508 qui mentionne la femme d'un certain Andrie Bourlet comme étant proche de la communauté et ayant fait des dons au monastère, ainsi que sa fille, « Kathon Bourlet », novice entrée au couvent le 8 décembre 1478, qui aurait prononcé ses vœux en 1484. Il considère que l'on peut fusionner cette novice avec la signature manuscrite du ms. de Chantilly, ce qui expliquerait de plus la différence de statut qui apparaît dans les deux signatures, puisqu'il pose l'hypothèse qu'elle aurait copié les premiers folios peu de temps après son entrée en tant que novice et la suite après avoir prononcé ses vœux et être devenue « *suer* ». Le manuscrit présente les traces d'une autre main et d'un remaniement : Maurice Delbouille⁸² imagine ce remanieur comme une remanieuse en la personne d'une autre sœur des Dames Blanches de Huy en collaboration avec Catherine Bourlet, ce qui serait fort instructif quant à l'activité de composition et d'adaptation féminine dans la région. Pour ce qui est du contenu, ce manuscrit contient un ensemble de *mystères* sacrés, basés par exemple sur l'*Officium stellae* du monastère de Bilsen, et des fragments de textes liturgiques en traduction vernaculaire. Selon Ernest Hoepffner⁸³, les *Nativités* I et II auraient été composées au XV^e siècle par la même personne, Catherine Bourlet ne jouant que le rôle de copiste. Ces *jeux* sont intimement liés à l'office, et l'on peut imaginer qu'ils étaient joués devant et par des religieuses, qui interprétaient également les personnages masculins ; ils ont eu une grande fortune dans les couvents à l'est de Liège, comme à l'abbaye de Stavelot-Malmédy. Maurice Delbouille constate « qu'aucune région [autre que la Wallonie] ne possède un pareil ensemble de documents dramatiques échelonnés du XI^e au XVII^e siècle. »⁸⁴ Le manuscrit de Saint-Victor contient aussi une pièce en forme de *mystère*, que nous mettrons en parallèle avec le ms. de Chantilly après en avoir donné l'édition⁸⁵.

Le couvent des Dames Blanches qui est situé à Namur est lui aussi lié à un ouvrage intéressant⁸⁶, qui a été écrit et peut-être traduit par le frère carme Thomas de Lemborc (ou Limbourg), bachelier en théologie, confesseur des sœurs carmélites et leur représentant dans les actes juridiques relatifs au couvent de 1476 à 1487. Il s'agit d'un légendier en prose française qui a pour particularité de rassembler les saints d'une même famille religieuse (par exemple pour la *Vie des suers de Notre Dame*), démarche nouvelle pour un ordre et dont il existe un exemple latin contemporain⁸⁷. Il n'est étrangement classé ni selon l'ordre hiérarchique ni selon l'ordre liturgique. On trouve d'autres

81. Gustave COHEN, *Nativités et moralités liégeoises du Moyen Âge*, Bruxelles, 1953

82. Maurice DELBOUILLE, *Essai sur la genèse des Nativités wallonnes de Chantilly et sur leur adaptation française du XVII^e siècle*, Liège, 1939 p.115.

83. Ernest HOEPPFNER, *Date et composition des jeux dramatiques de Chantilly* in Romania XLVIII, 1922, pp.62-92.

84. Maurice DELBOUILLE, *Ibid.* p.125.

85. Voir p.135.

86. Le ms. BRB II 2243.

87. Le ms. Vatican. Lat. 3813.

collections de familles religieuses au XV^e siècle, un légendier bénédictin à Fulda et un autre dominicain à Bologne ; mais ceux-ci n'ont pas donné de postérité en langue vulgaire : le manuscrit de Namur est donc une nouveauté. Il n'est pour sa part pas d'une main féminine, mais était destiné à l'usage de la communauté des Dames Blanches ; son copiste bénéficiait d'une autorité morale et spirituelle en tant que confesseur, mais également en tant que prédicateur, procureur et prieur au couvent de Liège en 1470. Il remplit donc les capacités intellectuelles nécessaires pour avoir compilé cet ouvrage en s'appuyant sur des recueils de miracles ou la *Legenda aurea*. Il a aussi traduit en français les témoignages de la spiritualité carmélitaine rassemblés par le catalan Felip Ribot dans son *De peculiaribus gestis ordinis carmelitarum* (1370). La relative nouveauté de la communauté a sans doute contribué à la production de cet ouvrage, car elle avait besoin pour construire son identité d'un recueil qui lui soit propre.

En résumé, l'on possède aujourd'hui plusieurs ouvrages liés à des monastères de femmes de dates contemporaines dans le diocèse de Liège. Il y a tout d'abord quatre recueils originaux, celui de Johanne de Malone, le manuscrit de Chantilly de Catherine Bourlet pour les Dames Blanches de Huy, le manuscrit de la BRB pour Dames Blanches de Namur, et également le ms. Add. 17715 de la British Library qui date de 1475 et est un recueil moral écrit pour les Cisterciennes du Val-Benoît (à Liège même) par leur confesseur Jehan de Rainchevalle et un autre copiste du nom de Simon Lainvaut. Il y a ensuite deux règles en franco-wallon écrites sans doute par une religieuse pour les religieuses filles-repenties de Saint-Quirin de Huy, que Fernand Discry date du début du XVI^e siècle⁸⁸. Enfin, il est intéressant de citer d'autres exemples de religieuses qui mentionnent leur nom au XV^e siècle, même si dans ce cas-là ce ne sont pas des textes en français : la Bibliothèque royale de Bruxelles contient deux manuscrits, le ms. 15134 où apparaît au f^o166 une « suster Marie Doeghens » et le ms. 15169 où se nomment « suster Lysbeth Wytens, suster Magriet et Kathelinen van Molenbeke ». Il est tout de même intéressant de noter que ce sont des femmes-copistes qui écrivent en moyen-néerlandais, donc en langue vernaculaire.

On ne peut nier, à la lumière de ces exemples, qu'il a bel et bien existé une vive activité culturelle et cultuelle dans les milieux religieux féminins à la fin du XV^e siècle en Belgique actuelle et même plus précisément dans le diocèse de Liège et dans la ville de Huy, et le manuscrit de Saint-Victor en est une des belles preuves.

88. Fernand DISCRY, « La règle des Pénitentes de sainte Marie-Madeleine d'après le manuscrit de Saint-Quirin de Huy » in *Bulletin de la Commission royale d'Histoire* 121, Bruxelles, 1956, pp.85-145.

2^{EME} PARTIE : REALISATION DE L'OUVRAGE

Nous allons ici réfléchir à la manière dont le recueil a été effectué, tout d'abord en essayant de comprendre le rôle que l'on peut donner à la moniale qui se nomme comme sa réalisatrice, puis l'usage qu'il a pu en être fait. Nous questionnerons ensuite les sources dont il est tiré.

I. IMPLICATION DE « SOEUR JOHANNE DE MALONE »

Sur la base des questions évoquées précédemment, nous pouvons en arriver à des réflexions de fond. En effet, chaque objet manuscrit qui est par chance parvenu jusqu'à nous n'a pas été créé hors de tout contexte et il avait bien évidemment au départ un autre but que celui de parvenir entre nos mains. Il convient alors pour le manuscrit qui nous concerne de s'intéresser à deux aspects en particulier de ce contexte de production pour essayer de mieux saisir ses finalités de réalisation.

Démarche adoptée

Premièrement, quelles ont été la démarche et la position de Sœur Johanne de Malone par rapport à ses sources, si le nom qui nous est donné dans le colophon est bien celui de l'intervenante principale du recueil comme nous en faisons l'hypothèse ? Partant de là, quel statut doit-on lui attribuer, celui de simple copiste, celui d'auteure, ou celui d'adaptatrice et compilatrice ? En d'autres termes, a-t-elle copié un manuscrit similaire qui existait déjà, ou son légendier est-il original par sa structure ? La question est complexe et il est ici impossible de lui donner une réponse qui fasse définitivement autorité. Il aurait été déterminant pour répondre à cela que le recueil contienne un saint canonisé très récemment, mais il n'y en a aucun parmi les saints locaux pour lequel cela semble être le cas - les saints universels étant de toute façon plus anciens, car ils sont présents dans la *Legenda aurea*. Il nous reste à passer en revue les différentes possibilités.

Il s'agirait d'une simple copiste selon Piotr Tylus, car : « [...] avec le seul colophon on ne peut pas attribuer cet honneur [celui d'auteure] à Jeanne, car *fut fait et accomplis par...* peut désigner seulement la copiste. »⁸⁹ Pour lui, les traductions et les compilations étaient de manière générale le fait d'hommes plutôt que de femmes, et donc il serait peu probable que Sœur Johanne soit intervenue d'une autre manière que l'acte de copie ; on pourrait donc penser que celle qui se nomme s'est contentée de copier un recueil composé par quelqu'un d'autre, peut-être un homme, par exemple son confesseur⁹⁰. Nous avons cependant montré que les femmes copistes ou compilatrices étaient attestées par les nombreuses études sur la question du rapport des femmes et des lettres au sens large, surtout dans la région concernée, et donc envisageable dans ce cas-ci également. Il faut également remarquer l'homogénéité de la forme : l'ensemble possède une cohérence grâce à l'ajout de titres, toujours constitués sur le même modèle récurrent, à savoir le nom du saint ou de la sainte, sa qualité (martyr, évêque, docteur,...), son rang (quand il s'agit des évêques de Tongres) et éventuellement une indication géographique⁹¹. Cela pourrait bien entendu être le fait d'une copiste, puisqu'il arrive que les copistes ajoutent par eux-même des titres ou des rubriques sans pour autant que cela entre dans le domaine de la création ; cependant, cela dénote une mise en scène consciente de la matière. En outre, la *scripta* n'est pas exactement celle de Jean d'Outremeuse pour les *vitae* qui sont tirées du *Myreur des Histors*⁹² et cette *scripta* est aussi celle des *Conseils de vie spirituelle* et

89. Piotr TYLUS, *Légendes dominicaines dans la littérature française du Moyen Âge: tradition manuscrite, transformations, diffusion, accueil*, Krakow, 2007, p.130.

90. La collaboration était fréquente entre moniales et confesseurs voir p.32 à propos du le légendier carme de Namur.

91. On a par exemple: « De sains Remacle le .xxvii.e eveque de Tongre » ou « De glorieus martire sains Lambert ».

92. Pour une comparaison systématique, voir Martine THIRY-STASSIN, Une vie de saint Gondulphe chez Jean

du calendrier identifiés de la main paléographique de la Sœur Johanne qui signe dans le colophon : il y a donc appropriation de ladite matière et constance dans les traits qui semblent appartenir à la signataire. Enfin, les simplifications volontaires de langue ou de contenu plaident en faveur d'une volonté active⁹³. Il serait alors inexact de parler de simple copiste, puisque les particularités qui existent vont au-delà des formes dialectales de surface. Un dernier cas de figure serait que Sœur Johanne ne soit effectivement que la copiste et que cette volonté active soit celle de l'une de ses consœurs, peut-être la prieuse elle-même ou l'une des bénédictines instruites⁹⁴. Il n'y a aucun moyen de confirmer cette hypothèse, alors il semble plus simple de faire de Sœur Johanne la principale réalisatrice du recueil, puisque nous avons un nom. Cela n'enlèverait d'ailleurs pas d'intérêt à cet ouvrage si c'était le cas : le simple fait de pouvoir le relier de façon certaine à une communauté de bénédictines en sachant que des femmes ont participé à sa réalisation est précieux ; peu importe si l'intervenante principale s'appelait « Johanne de Malone » ou si elle est restée anonyme. Les ajouts d'une autre mains pourraient pour leur part être l'ajout d'une ou plusieurs autres moniales.

Cependant, ces arguments ne suffisent pas attribuer le statut d'auteure à l'intervenante. En partant du fait qu'il faut être extrêmement prudent lorsqu'on parle de création au Moyen Âge, il serait à notre avis anachronique d'attribuer cette étiquette à « Sœur Johanne » et l'on risquerait de prendre nos désirs pour des réalités ; en effet, la notion d'auteur sous-entend plus qu'une réappropriation de la matière, puisque le but de l'opération rentre également en jeu. Il n'est bien sûr pas possible de percer parfaitement les aspirations de la bénédictine, mais l'on peut déduire par son contexte de production et de vie que la réalisation d'une telle compilation ne tendait pas à apparaître comme une nouveauté, ni à apporter quelque chose à l'histoire de la littérature. Le titre d'auteurs peut être attribué à des femmes comme Hildegarde de Bigen, dissimulée derrière l'inspiration divine, ou Marie de France, qui se cache derrière une tradition féerique orale, toutes deux pour un projet d'envergure qui, si son contenu n'est pas entièrement original, possède une forme et une place littéraire tout à fait nouvelles. La démarche de Sœur Johanne de Malone répondait bien sûr à un besoin, mais d'une envergure bien plus modeste que celle de l'histoire littéraire : un moyen d'accès simple au *corpus* hagiographique à la fois canonique et local pour les bénédictines de Saint-Victor de Huy. Il n'y aurait rien de bien solide pour lui en attribuer la création, car la religieuse ne se mentionne à aucun endroit que ce colophon, et en particulier pas dans la conclusion sous forme d'aveu d'échec - mais il n'y a pas non plus la mention d'un autre auteur homme ou femme dans cette conclusion ; cela ne permet donc pas d'affirmer ou d'infirmer quoi que ce soit. Cette dernière contient par ailleurs un participe passé accordé au féminin dans la phrase [...] *de tous cias meisme coy vie ons trove en escript communement n'ay je pas escripte* [...] ⁹⁵, qui pourrait laisser filtrer un auteur de sexe féminin, et donc possiblement Sœur Johanne elle-même ; voici en tous les cas l'une des hypothèses appuyée par Piotr Tylus lorsqu'il essaie de trouver une présence féminine, mais l'emploi d'un accord genré ne ferait grammaticalement pas de sens ici même dans le cas d'une plume féminine, et il doit plutôt s'agir d'une forme qui participe d'un maniérisme que l'on remarque généralement dans le texte, à savoir l'ajout d'un *e* final non étymologique après consonne⁹⁶. Les données fournies par le manuscrit ne sont donc pas déterminantes pour trancher la question définitivement, et il est donc mieux de ne pas se risquer à qualifier Sœur Johanne de Malone d'auteure, tout en ne condamnant pas catégoriquement cette possibilité.

d'Outremeuse et chez Johanne de Malone: une question de variantes, *Jeux de la variante dans l'art et la littérature du Moyen Âge : mélanges offerts à Anna Drzewicka*, Krakow, 1997, pp. 67-77.

93. Martine Thiry-Stassin a même montré des détails d'adaptation qui laisseraient filtrer la personnalité d'une religieuse par exemple dans « Une vie de saint Lambert à Huy en 1477 » in *Bulletin de la société royale Le Vieux Liège*, 13, 1994.

94. Comme dans le cas de Catherine Bourlet et de la remanieuse que Maurice Delbouille identifie comme une autre carmélite des Dames Blanches c.f. p.32.

95. f°174ra.

96. Voir pour cela le chapitre sur les particularités linguistiques, p.44.

Le titre qui lui conviendrait alors le mieux reste celui de compilatrice-adaptatrice, puisqu'elle compile des sources plus ou moins évidentes - sans les citer d'aucune façon - et les adapte selon plusieurs facteurs, qui dépendent avant tout de ses sources, selon les différentes modalités qu'elles présentent ; ainsi, pour le *Myreur des Histors*, elle assemble des éléments disséminés dans le texte, comme nous le verrons avec les *vitae* tirées de cet ouvrage, réalisant un récit suivi à partir de faits hagiographiques noyés dans la chronique historique et effectue au passage un toilettage des points trop complexes ou hors de propos. Quant à la *Légende dorée*, il y a aussi tout un travail de simplification, notamment sur les étymologies savantes ou les personnages secondaires. Comme il est difficile de savoir si elle a travaillé sur le texte latin ou un intermédiaire français, la question de la fidélité à la lettre est ici plus que complexe. Si elle se base bien sur le latin pour certaines *vitae*, on peut considérer cette démarche comme une « vraie réécriture ». Selon Piotr Tylus : « La matière est traitée librement et c'est un travail de compilation dans le sens que la tradition médiévale conférait à celle-ci : l'auteur choisit, abrège, ajoute, enrichit, réfléchit sur ses sources, etc. » et encore il s'agit d'un « travail 'courageux', car les modifications opérées, au moins pour ce qui est de la *Légende dorée*, vont très loin et paraissent radicales. »⁹⁷ Martine Thiry-Stassin semble pour sa part partager ce point de vue, puisqu'elle écrit à la fin de son analyse sur saint Lambert: « [...] les suppressions que [Johanne de Malone] pratique se révèlent sensées et dans le fil droit de son projet. Si l'on s'attarde à sa tâche d'élimination des détails, on ne peut s'empêcher de noter qu'elle en retient certains en rapport avec son ordre (translation de saint Benoît), sa condition de religieuse (diverses fondations de monastères de femmes), ses connaissances géographiques (les domaines proches de Huy et de Liège), voire ses connaissances littéraires (Roland et Ganelon). Ainsi, c'est, au-delà du dessein hagiographique, un peu de sa personnalité propre qui se laisse découvrir. »⁹⁸

Son travail fait office de véritable adaptation, qui répond à des buts logiques et à une pensée active de sa part. L'on peut-même apercevoir ponctuellement, derrière la source et les formules spirituelles stéréotypées, un peu de la vision du monde et des références culturelles de celle qui réalise l'adaptation. On constate d'ailleurs que sa vision de la matière hagiographique est particulière : elle ne rapporte pas ou très peu de miracles *post mortem*, ce sont les éléments biographiques et historico-géographiques de la vie du saint qui prédominent. Martine Thiry-Stassin le dit très bien : « [...] sa conception de la sainteté est une vision limitée au temps de la vie terrestre, rythmée par les actes historiques posés sans merveilleux religieux. »⁹⁹ Il y a donc un but personnel derrière la composition de cet ouvrage, c'est pourquoi les adaptations des deux sources distinctes répondent aux mêmes mécanismes ; et ce sont ces mécanismes, plutôt que l'originalité du contenu, qui donnent une idée du contexte dans lequel évoluait l'adaptatrice. Cela expliquerait aussi pourquoi, sous toute réserve des hasards de la conservation des documents, nous ne possédons qu'une seule version de la compilation sous cette forme, une « version très spéciale » selon Piotr Tylus¹⁰⁰, qui a été faite par et pour les religieuses de Huy et n'appelait pas à être reproduite. Il est alors difficile de dissocier la date de copie de celle de composition de l'ouvrage, ce qu'il aurait été plus aisé de faire si le *corpus* contenait une figure canonisée peu avant 1477 - ce qui n'est pas le cas. La composition du contenu est donc antérieure, mais l'on peut considérer que dans le cas de ce remaniement c'est la date de copie qui s'impose en tant que date du recueil.

97. Piotr TYLUS, *Ibid.*, pp. 131-132.

98. Martine THIRY-STASSIN, « Une vie de saint Lambert à Huy en 1477 » in *Bulletin de la société royale Le Vieux Liège*, 13, 1994, p.680.

99. Martine THIRY-STASSIN, « Une vie en prose de saint Monulphe (1477) » in *Bulletin de la société royale Le Vieux Liège*, 13, 1994, p.199.

100. Piotr TYLUS, *Ibid.* p.127.

But de l'ouvrage

Il faut maintenant essayer de définir le rôle d'un tel ouvrage au sein d'une communauté de bénédictines à la fin du XV^e siècle. Il doit bien évidemment s'agir d'un travail à visée morale, un support facile d'accès d'instruction et d'élévation pour les consœurs de Johanne de Malone, mais dans quel contexte exact était-il exploité ? Nous pouvons en premier lieu exclure le but liturgique, même si le calendrier suit l'ordre du sanctoral : en effet, la trop grande disparité des *vitae*, en terme d'importance du contenu, rendrait difficile toute lecture dans le cadre très normé de l'office¹⁰¹. De plus, les différentes vies ne sont pas découpées en 9 ou 12 *lectiones*, ne semblant pas respecter un format prédéfini de type liturgique.

Une hypothèse plausible serait une utilisation en lecture de groupe à voix haute de type lecture au réfectoire, comme il était courant dans les monastères masculins comme féminins, car cette pratique permettait une nourriture spirituelle et charnelle simultanées tout en couvrant le bruit des couverts. On sait de plus que dans les couvents féminins cette lecture était souvent faite en langue vernaculaire et que la lecture d'une vie du saint ou de la sainte du jour était un grand classique ; ainsi, parmi d'autres, on a l'exemple d'une compilation de *vitae* en anglo-normand¹⁰² (vers 1275-1325) qui était lue au réfectoire du Prieuré de Campsey Ash en Angleterre.

L'intérêt particulier de ce manuscrit est l'accent qui est mis sur la sainteté locale et l'histoire des fondations - surtout religieuses - de la région. Il peut bien entendu s'agir d'une simple volonté d'instruire les bénédictines de Huy sur les saints et les saintes de leur calendrier propre par la composition d'un ouvrage comprenant un programme spécifiquement wallon, dédié aux saints honorés à Liège et à Huy, ce qui n'existait pas, sauf pour saint Lambert, car une adaptation française de la *Vita Landiberti* de l'évêque Etienne existe dans au moins vingt légendiers du XIII^e au XV^e siècle¹⁰³. Sœur Johanne aurait ressenti le besoin de combler ce manque, à son échelle, en compilant un ouvrage destiné à l'édification de sa communauté. Cependant, le souci historique qui se traduit par cet aspect de son ouvrage peut aussi être le résultat logique de son travail à partir de sa source régionale, le *Myreur des Histors* : elle a œuvré avec la matière qu'elle avait à disposition, qui se trouvait être une chronique, et l'orientation historique a imprégné son propre texte. De même, on peut se demander si tous les saints qui y sont traités faisaient réellement l'objet d'un culte à Huy¹⁰⁴. Ce devait être le cas pour les évêques locaux très importants comme saint Lambert ou saint Hubert, mais pour d'autres c'est moins certain¹⁰⁵.

Ainsi, Martine Thiry-Stassin fait remarquer que « [...] d'autres, comme les évêques Navicus, Designans ou Quirillus, soulèvent une interrogation : ne s'est-elle pas laissée emporter par ce qu'elle découvrait dans sa source ? Le doute est permis: tout se passe comme si l'histoire locale l'emportait sur l'hagiographie. »¹⁰⁶.

101. Ainsi, la vie de saint Séverin, évêque de Tongres, (f.119va-119vb) s'étend sur 23 lignes tandis que celle de saint Lambert de Liège (ff.81vb-95vb) s'étend sur 14 folios, soit 55 colonnes complètes de 36 lignes plus 9 lignes au début et à la fin, ce qui fait 1934 lignes. La différence est donc très conséquente.

102. Contenu dans le ms. London, British Library, MS Additional 70513.

103. Martine THIRY-STASSIN, « Les légendiers en prose française écrits dans la Belgique actuelle : le cas du Leiden BPL 46A (Huy) et du BRB II 2243 (Namur) », in *Le moyen français*, 2000 p. 565.

104. c.f. Dom Jacques DUBOIS et Jean-Loup LEMAITRE, *Sources et méthodes de l'hagiographie médiévale*, Paris 1993, p.147.

105. Le Père Maurice Coens a répertorié les saints qui étaient l'objet d'un culte dans *Les saints vénérés à Huy d'après un psautier récemment rapatrié et le martyrologe de la Collégiale* in *Analecta Bollandiana* 76, 1958, pp.326-335. Nous n'avons malheureusement pas réussi à nous procurer cet article et ne pouvons donc être plus précise qu'il l'aurait fallu. Nous avons d'autre part découvert trop tard qu'il existait un *Dictionnaire des saints et des cultes populaires de Wallonie : histoire et folklore*, éd. du Musée de la vie wallonne, Liège, 2003 par Alain Colignon. Nous nous en tiendrons donc à l'avis de Martine Thiry-Stassin.

106. Martine THIRY-STASSIN in *Scribere sanctorum gesta*, Turnhout, 2005, p.521.

Il est également reconnu¹⁰⁷ que la fin du Moyen Âge a vu un engouement pour la sainteté locale en langue vernaculaire, et cet ouvrage ne fait pas exception à la tendance générale. On trouve pour la Picardie et la Flandre française cinq manuscrits qui dénotent cette dynamique et datent aussi du dernier quart du XV^e siècle¹⁰⁸. Ils ont été bien étudiés par Anne-Françoise Leurquin dans sa thèse¹⁰⁹ ; il ressort que leur appartenance régionale se fonde sur le dialecte picard ainsi que le contenu : une partie des saints vénérés sont des figures présentes dans le Nord de la France et en Belgique (pour la région qui nous intéresse par exemple : sainte Gertrude de Nivelles, saint Feuillen de Fosses, saint Amand, saint Trond, saint Lambert, saint Hubert). Deux légendiers bourguignons de la même époque, dont un centré sur Vézelay, et un légendier lorrain, viennent également confirmer ce courant.

Enfin, et nous avançons ici hardiment sur le fragile terrain de la conjecture, il y a peut-être une raison supplémentaire à cette approche locale dans le cas du légendier de Huy: si nous remettons en contexte la coïncidence de la date de production de l'objet avec les tumultes régionaux créés par le duché de Bourgogne et en particulier par Charles le Téméraire, il pourrait se créer un lien qui clarifie dans une certaine mesure les intentions de la nonne de Saint-Victor. Les guerres de Liège ont sans aucun doute échauffé les esprits contre la domination bourguignonne et les villes appartenant au diocèse, comme Huy, étaient aussi concernées par les troubles politiques et les pillages. Le climat général du moment, après la mort du Téméraire au tout début de l'année 1477, devait être à la fête, et il serait alors pertinent d'avoir voulu d'autant plus mettre en avant le patrimoine qui était propre à la région, afin de célébrer son indépendance nouvelle, alors que l'on retrouvait les anciens privilèges et que l'on élisait de nouveaux magistrats à Huy. Ce n'est bien sûr pas la seule raison qui aurait pu pousser Sœur Johanne à se concentrer sur les saints locaux, mais cela a pu être une motivation supplémentaire pour entreprendre un ouvrage à ce moment-là précisément, outre la « valeur commémorative intrinsèque »¹¹⁰ qui le dirige.

107. Voir entre autres chez Frédéric DUVAL, *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge: petite anthologie commentée de succès littéraires*, Droz, 2007, p.115.

108. Les mss. Cambrai, Bibl. Mun. 811 et 812, le ms. Douai, Bibl. Mun. 869 et les mss. Lille, Bibl. Mun. 452 et 453.

109. Anne-Françoise LEURQUIN, *Les légendiers en prose française de la fin du Moyen Âge (région picarde et Flandre française)*, Université de Paris IV, thèse de 3^e cycle, 1985.

110. Martine THIRY-STASSIN in *Scribere sanctorum gesta*, Turnhout, 2005, p.521.

II. SOURCES UTILISEES

Il est évident que celle qui a œuvré s'est appuyée sur des recueils déjà existants pour compiler son ouvrage. Il est difficile d'avancer des sources absolument certaines, puisqu'à cette époque, et depuis le XIII^e siècle et le développement des ordres mendiants, de nombreux légendiers de vies abrégées circulaient en Europe. Il est cependant possible d'en distinguer au moins deux principales.

La *Legenda aurea* et ses traductions vernaculaires

La première, omniprésente dans le domaine de l'hagiographie, est évidemment la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine, dominicain ayant vécu de 1226 environ à 1298 et ayant occupé la fonction d'archevêque de Gênes. C'est une compilation hagiographique, achevée vers 1265, qui a connu une énorme diffusion : on en conserve environ mille manuscrits en latin et cinq-cent en traductions vernaculaires, ce qui en fait l'une des œuvres les plus copiées de la période médiévale. Cette diffusion a encore continué à la Renaissance, dans les premiers imprimés. Son succès ne se trouve pas dans la nouveauté, puisqu'il s'inspirait de sources anciennes, mais dans la démarche de vulgarisation et d'unification du sanctoral chrétien. Il contient 150 vies, précédées d'une étymologie symbolique, auxquelles s'intercalent une trentaine de chapitres sur les célébrations du Christ ou de la Vierge. Les *vitae* qui y sont traitées sont celles de l'Église Universelle et aucune préférence locale ne transparaît, ce qui en fait une base adéquate pour de nombreux légendiers dans tout le domaine européen. Il s'agissait à la base d'un légendier liturgique, les saints sont donc disposés selon l'ordre du calendrier depuis l'Avent, et il contient à la fois les fêtes du sanctoral et du temporel. La « *legent doré* » de Saint-Victor contient certaines des vies du recueil de cet illustre Italien ainsi que des fêtes liturgiques, en tout 60 chapitres, une grande partie de l'inspiration pour le manuscrit hutois.

La bénédictine aurait *a priori* vraisemblablement plutôt travaillé sur un intermédiaire français, c'est-à-dire sur une traduction du type de celle de Jean de Vignay¹¹¹, hospitalier de Saint-Jacques du Haut-Pas, qui est une traduction complète et littérale autant que possible. Ce genre de traductions était suffisamment répandu au XV^e siècle, période de l'épanouissement des adaptations hagiographiques en français, pour qu'elle n'ait pas eu besoin de faire l'effort supplémentaire d'adapter depuis le latin, pour autant qu'elle ait eu l'original latin à disposition et qu'elle ait été assez à l'aise en latin pour ce faire, ce qui ne va pas de soi non plus. De cette traduction de Jean de Vignay, on conserve trente-deux manuscrits dont le contenu varie de façon significative, que ce soit dû à des particularités régionales ou à la réorganisation de la matière par des additions ou des omissions. Elle semble avoir été la traduction française la plus répandue parmi la dizaine qui en a été faite ; une autre version, comme celle du pseudo-Jean Belet qui est plus ancienne et conservée dans cinq manuscrits seulement, semble moins probable. La version de Jean de Vignay apparaît d'ailleurs à la fin du XV^e siècle dans des remaniements qui prouvent son utilisation active ; ainsi, il existe deux éditions incunables, celle dite des Pays-Bas qui date de 1475 ou 1477 et contient le *corpus* de la *Légende dorée*, les *Festes nouvelles* déjà contenues dans dix manuscrits, des vies de saints du Nord et des interpolations des *Chroniques de France*, et celle de Lyon révisée par le dominicain Jean Batallier en 1476, qui contient seulement les saints de la *Légende dorée* et servira d'*editio princeps* jusqu'en 1557¹¹².

111. Datée entre 1333 et 1348, destinée à Jeanne de Bourgogne et conservée par exemple dans le ms. Paris, BNF fr.241 qui est le plus ancien et le plus proche de l'archétype selon Brenda DUNN-LARDEAU, « La contribution de Jean Batallier à la traduction française de Jean de Vignay de la *Legenda aurea* » in Brenda DUNN-LARDEAU, éd. *Legenda aurea: sept siècles de diffusion*, Actes du colloque sur la *Legenda aurea* : texte latin et branches vernaculaires, Montréal-Paris, 1986, p.185.

112. Voir annexe 2, « Tableau des coordonnées de la branche française de la *Legenda aurea* ».

Martine Thiry-Stassin, qui plaide pour une traduction française remarque¹¹³ cependant qu'il serait très difficile et même impossible de retrouver le manuscrit utilisé par Sœur Johanne de Malone, puisque le prieuré de Saint-Victor de Huy n'était pas très riche et que vingt-neuf manuscrits sur les trente-deux conservés sont enluminés et faisaient office de manuscrits de luxe. Brenda Dunn-Lardeau confirme cela dans son édition: « Les deux tiers des manuscrits enluminés qui conservent la traduction de Jean de Vignay ont appartenu à la royauté ou à l'aristocratie bourguignonne ; la richesse de la décoration rappelle celle des plus beaux *Livres d'Heure* qui furent autant des livres de dévotion que des objets de luxe pour l'aristocratie. [...] Ainsi, la *Legenda aurea* dans l'original latin demeure un texte didactique de vulgarisation de l'Église tandis qu'elle devient dans la version française de Jean de Vignay un symbole de luxe et de prestige. »¹¹⁴ La traduction de Jean de Vignay a aussi été agrémentée des *Festes nouvelles*, une série de plus de quarante vies, dont l'auteur serait Jean Golein (frère de l'ordre des Carmes, 1325-1403 environ). Ces *Festes nouvelles* accompagnent souvent la traduction vernaculaire dès le début du XV^e siècle, de même que le *Saint Voult de Lucques*, aussi attribué à Jean Golein. La notice Jonas/IRHT recense leur présence dans 13 manuscrits, comme celui de Genève¹¹⁵. On peut remarquer que la traduction française circulait surtout dans le milieu aristocratique bourguignon, alors présent dans la région de Liège ; il est cependant peu probable qu'une simple bénédictine hutoise ait eu accès à ce milieu. Il doit s'agir d'une pure coïncidence et nous devons nous résigner à remarquer les similarités des versions sans pouvoir trouver l'exemplaire réel sur lequel la moniale aurait travaillé.

Cependant, il semble qu'il faille nuancer la filiation du *corpus* entier des saints de la *Légende dorée* à la traduction de Jean de Vignay, comme l'affirme Martine Thiry-Stassin; en effet l'exemple de Marie-Madeleine a été étudié par Olivier Collet et Sylviane Messerli, et ces derniers sont parvenus à d'autres conclusions : « En revanche, l'affirmation qu'une « large majorité des textes conservés s'inspire d'une traduction de la *Légende dorée* dans la version donnée par Jean de Vignay pour Jeanne de Bourgogne »¹¹⁶ ne saurait être étendue à celle de Marie-Madeleine. »¹¹⁷ Ils démontrent que la version donnée par le manuscrit de Saint-Victor est une version remaniée - avec des parties communes et des ajouts tirés des Évangiles ou de miracles - de celle donnée par le manuscrit Nantes, Musée Dobrée 5, daté du début du XIII^e siècle : il s'agirait d'une source en français, antérieure à Jacques de Voragine et donc à Jean de Vignay.

De même, Piotr Tylus, qui a étudié la vie de saint Dominique en dédiant un chapitre à la version du Leyde B.P.L. 46A, effectue également un travail de recherche de sources pour ce chapitre en particulier et nuance lui aussi cette affirmation : « Même si l'on voulait admettre la thèse de Mme Thiry, il faudrait considérer cette légende comme un remaniement profond de la traduction de Jean, et donc comme une version différente, quoique dépendante. »¹¹⁸ Il relève les quelques ressemblances qu'il pourrait y avoir entre ces versions, mais selon lui il y en a beaucoup plus avec la version latine de Jacques de Voragine, surtout à des endroits où la version wallonne s'accorde avec ce dernier alors que ça n'est pas le cas pour Jean de Vignay ; nous renvoyons à son travail pour un relevé précis des variantes. Pour lui, la vie de saint Dominique provient directement du texte latin, et il est plausible que ça soit la source unique, sachant qu'il est peu probable que la bénédictine, si elle s'était servie de la traduction française, se soit également donné la peine de recourir à l'original

113. Martine THIRY-STASSIN in *Scribere sanctorum gesta*, Turnhout 2005, p. 511.

114. Brenda DUNN-LARDEAU éd., Jacques de Voragine : *La Légende dorée, dans la révision de 1476 par Jean Batallier, d'après la traduction de Jean de Vignay (1333-1348) de la Legenda aurea (c. 1261-1266) (Vies de saints et de saintes)*, Paris, 1997, pp. 10-11.

115. Le ms. Bibliothèque de Genève, fr. 057.

116. Martine THIRY-STASSIN in *Scribere sanctorum gesta*, Turnhout 2005, p. 511.

117. Olivier COLLET et Sylviane MESSERLI, *Vies médiévales de Marie-Madeleine*, Turnhout, Brepols, 2008, p.53.

118. Piotr TYLUS, *Légendes dominicaines dans la littérature française du Moyen Âge: tradition manuscrite, transformations, diffusion, accueil*, Krakow, 2007, p.132.

latin. Piotr Tylus ne se prononce pas pour les autres saints du *corpus*, mais selon lui « tous les chapitres provenant, dans ce légendier, de la *Legenda aurea* mériteraient donc une étude profonde afin de défendre ou contredire la thèse de Mme Thiry, mais surtout afin d'établir leur véritable origine : réécriture de Jean de Vignay ou adaptation directe de la source latine?- et je ne veux pas trancher définitivement cette question. »¹¹⁹ Il relève d'autre part que les vies de saint Josse de Bretagne et d'Origène le docteur ne proviennent pas de la *Legenda aurea*, que celle de saint Luc est particulièrement abrégée, que celles de saint Gilles et saint Maurice semblent en avoir été seulement inspirées et qu'« il y a d'autres sources à trouver »¹²⁰. Il apparaît que les chapitres sur la Nativité de la Vierge, l'Assomption et la Toussaint en sont aussi plutôt inspirées, et revêtent la forme d'un sermon, ce qui est aussi le cas pour la vie de sainte Marie Madeleine (ll.11-20), où l'on trouve une glose morale, comme une ébauche de sermon sur ce qui pourrait arriver aux jeunes filles nobles qui ne vivent pas dans la crainte de Dieu, et qui pourrait être motivée par l'état de religieuse de Sœur Johanne.

On le voit, la question est très complexe et il faudrait faire un relevé systématique de toutes les variantes en les comparant au texte latin et à la traduction française, ce qui représente un gros travail que nous n'avons pas eu les moyens de faire ici. Il ne semble pas exister d'autres traductions vernaculaires dont Sœur Johanne aurait pu se servir avec plus de certitude que celle de Jean de Vignay, en particulier une qui aurait été effectuée près de Liège. Il existe une traduction faite à Tournai qui diffère de celle de Jean de Vignay, mais Tournai est relativement éloignée de Liège et la traduction vient d'un monastère masculin, il est peu probable que celle-ci ait circulé jusqu'à un monastère féminin hutois à l'est. Le texte est remanié au-delà des formes dialectales wallonnes : si le texte recopié avait été en français, donc dans la langue maternelle de Sœur Johanne puisque les dialectes étaient inter-compréhensibles, elle ne l'aurait sans doute pas modifié autant en profondeur, en ajoutant son propre vocabulaire et en présentant une langue homogène avec des expressions récurrentes. Ce remaniement dénoterait donc plutôt une traduction depuis le latin, d'où découlerait naturellement la nécessité d'adaptation ; cependant, celui-ci serait aussi nécessaire dans la mesure où elle aurait recomposé son texte à partir de plusieurs versions différentes en français, l'homogénéisation entraînant une appropriation. Le problème est d'autant plus épineux que les légendes dorées sont très répandues à cette époque, la preuve étant que nombre d'exemplaires conservés : les inventaires après décès nous montrent que presque chaque bourgeois en possédait une, et même les gens qui avaient très peu de livres en avaient une. Geneviève Hasenohr, en travaillant sur les testaments de Tournai¹²¹, a trouvé qu'il y avait une légende dorée dans environ un testament sur deux : les moniales ont pu avoir des exemplaires dans leurs familles, qu'elles auraient obtenu par héritage ou par prêt.¹²²

Une homogénéité ressort par ailleurs de l'adaptation de Sœur Johanne : sa *scripta* est également marquée dans l'ensemble du texte qui est de sa main paléographique et on constate une tendance générale à la simplification, soit parce qu'elle ne comprend pas sa source, soit parce qu'elle considère que cela n'est pas adapté à son propos. Ainsi, elle semble rejeter les détails savants et en particulier les étymologies ou *interpretacions* qui sont très fréquentes au début des *vitae* et qui sont présentes dans la *Légende dorée*. Aucune remarque de ce type n'est présente dans le recueil, sans doute pour ne pas dépareiller avec les saints locaux qui n'en font pas non plus objet ni dans l'adaptation ni dans la source.

119. Piotr TYLUS, *Ibid.*, p.134.

120. Piotr TYLUS, *Ibid.*, p.129.

121. Dans Henri-Jean MARTIN et Roger CHARTIER (éd.), *Histoire de l'édition française I*, Paris, 1983.

122. Ces réflexions sont le fruit de notre discussion avec Anne-Françoise Leurquin.

***Le Myreur des Histors* de Jean des Preis dit d'Outremeuse**

Les compilations de la fin du Moyen Âge contiennent de plus en plus de saints récents et locaux. Selon Frédéric Duval, l'ajout de saints locaux sur la base de la matière désormais classique de la *Légende dorée* montre que « S'affirme alors un lien plus intime entre le saint et la communauté qui lui voue un culte. »¹²³.

Comme la compilation de Saint-Victor contient également des figures locales qui ne peuvent provenir pour leur part d'une source aussi répandue que la *Légende dorée*, il faut regarder du côté plus régional de la chronique liégeoise, et plus précisément de celle de Jean d'Outremeuse, comme l'a établi Martine Thiry-Stassin dans ses différents travaux. Ayant vécu de 1338 à 1400 à Liège, celui-ci occupait le poste de greffier à la cour de l'Official, et il nous a également laissé quelques œuvres conséquentes, dont trois titres nous sont parvenus : une chanson de geste sur *Ogier le Danois* qui est perdue, une chronique en vers intitulée *La Geste de Liège* ainsi qu'une chronique en prose, postérieure aux deux autres, et enfin un *Trésorier de philosophie naturelle des pierres précieuses*, sorte de lapidaire en quatre livres. Celle qui nous intéresse ici est la chronique en prose ou *Myreur des Histors*, qui retrace l'histoire du Monde depuis le Déluge jusqu'à l'année 1340. Pour ce faire, il s'inspire entre autres de Jean de Mandeville et de Vincent de Beauvais, accordant cependant peu de prix à la chronologie et à la vraisemblance ; il invente des personnages, en dédouble certains, présente une version très fantaisiste et crédule des événements dans une chronologie imparfaite. Son travail se concentre surtout sur la période carolingienne et la ville de Liège, mêlant légendes et fables aux faits historiques. Il s'était familiarisé avec les annales liégeoises et à l'histoire des évêques en rédigeant sa *Geste*. Le travail de Jean d'Outremeuse était lui-même déjà une compilation de différents documents, dont des chroniques étrangères qu'il se procurait grâce aux banquiers lombards, comme il l'avoue lui-même : « Et fut chis presens croniques fut fondeis, assavoir : sor les croniques et escrips Josephus [...], de Tyti Livii [...], Orasiens, [...] »¹²⁴ En teil maniere que j'aye dict furent faictz, copuleis et extrais de tous les chronicques deans anchiens maistres, docteurs et poetes devantierement nommeis.¹²⁵ » En tout, il fait référence à plus de quarante sources de natures diverses : chroniques, littérature épique, littérature arthurienne, etc. L'étude des sources de Jean d'Outremeuse est donc également une tâche en soi, d'autant plus ardue que, comme le dit Madeleine Tyssens : « il emprunte bien moins aux chroniques latines citées en tête du *Myreur* qu'à des œuvres en langue vulgaire auxquelles il ne fait pas référence. »¹²⁶ Son ambition était grande : donner un aperçu de l'histoire universelle en langue vernaculaire, afin de vulgariser les chroniques latines. Son œuvre fut continuée par Jean de Stavelot (1388-1449), bénédictin de Saint-Laurent de Liège, qui traita de la période de 1400 à 1447.

C'est dans ce contexte qu'il a pu introduire dans sa chronique des éléments de type hagiographique, repris par le recueil de Saint-Victor. Celle-ci reconstitue des *vitae* à partir d'éléments parfois disséminés entre les informations historiques mais conserve le caractère chronologique de la narration, celle de Jean d'Outremeuse étant construite année après année et mêlant les événements de plusieurs parties des mondes occidental et oriental afin de respecter sa chronologie. Les saints que l'on retrouve dans les deux ouvrages sont les suivants, dans l'ordre utilisé par le recueil avec les dates que le calendrier leur attribue : Jean l'Agneau (26 juillet), les saints Monulfe et Gondulfe (27 juillet), saint Remacle (3 septembre), saint Thyar ou Théodard (6 septembre), saint Lambert de

123. Frédéric DUVAL, *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge: petite anthologie commentée de succès littéraires*, Droz, 2007, p.115.

124. Adolphe BORGNET (éd.), Jean des Preis dit d'Outremeuse, *Ly myreur des histors*, t.I, Bruxelles, Hayez, 1869, p.2.

125. Adolphe BORGNET (éd.), Jean des Preis dit d'Outremeuse, *Ly myreur des histors*, t.III, Bruxelles, Hayez, 1873, p.1.

126. Madeleine TYSENS, « Jean d'Outremeuse et la matière de Bretagne » in *Studi in honorem Prof. M. de Riquer*, t.IV, éd. Vallcorba, 1991, p.593.

Liège (17 septembre), saint Euchare (11 octobre), saint Eucheir (16 octobre), saint Séverin (22 octobre) et saint Hubert (3 novembre). Sœur Johanne respecte en général la structure donnée par le Liégeois, et c'est là encore le souci de simplification qui semble la guider : elle supprime le nom de certains personnages secondaires, ou carrément des épisodes entiers, selon ce qui lui semble le plus adapté à son propos.

Nous analyserons plus en détail dans le commentaire qui suit l'édition la nature de ces emprunts. En tous les cas, il faut remarquer que les vies des saints plus locaux représentent souvent de longs chapitres, comme pour leur donner de l'importance par rapport à ceux de l'Église Universelle, déjà importants en eux-même dans la tradition. Il n'est pas impossible qu'elle ait eu accès à d'autres sources régionales dont nous n'avons pas connaissance, comme des vies de saint Lambert en français ou en latin et à d'autres ouvrages de dévotion. Ainsi, Geneviève Hasenohr postule qu'elle s'est servie du *Miroir des curés* pour ses conseils de vie spirituelle¹²⁷.

127. Nous en parlerons pour les chapitres concernés aux pp.127 et 144.

3^{EME} PARTIE : ÉDITION

I. AIDE A LA LECTURE

Particularités linguistiques

Le contenu et le colophon désignant clairement l'origine géographique wallonne, il ne sera utile de présenter les particularités linguistiques que dans une volonté de définir et de préciser la *scripta* propre à Sœur Johanne de Malone, et de voir ses rapports avec la langue de textes concomitants comme ceux de Jean d'Outremeuse¹²⁸ et de Catherine Bourlet¹²⁹. Le travail de composition du légendier suppose en effet une adaptation linguistique, les *scriptae* liégeoise et hutoise étant différentes l'une de l'autre : Huy se trouve à la frontière entre l'est-wallon liégeois et le centre-wallon namurois¹³⁰. Les mémoires de Laurence Colin et Cécile Prickartz contiennent des études très précises de la langue, ce qui n'est pas le but principal de ce travail. Celle-ci n'est en outre pas une étude systématique et nous ne nous appuyons que sur le *corpus* qui constitue notre édition ; il se peut qu'il y ait d'autres particularités intéressantes dans le reste du manuscrit.

=> Voici une liste non-exhaustive des traits marquants de cet ouvrage¹³¹, avec tout d'abord les traits que Sœur Johanne de Malone partage avec toute la *scripta* wallonne ainsi qu'avec Jean d'Outremeuse:

° Forte présence de la graphie *lh* pour noter la palatalisation comme dans *merveilhe*, *filhe* ou *oilhe* (Marie-Madeleine 1.13 etc., 1.274 et 1.90) et qui intervient aussi sur des éléments non palatalisés comme *vilhe* (Marie-Madeleine 1.224, Jean l'Agneau 1.4 etc.) ou *milhe* (Monulfe 1.28).

° Recours à la graphie *w* dans une visée antihiatique : ainsi on a à de nombreux endroits *liewe*, on trouve *seuwist* et *euwist* (Marie-Madeleine 1.34, 107 etc) ou encore *awireuse* (Marie-Madeleine 1.2), de même pour la graphie *i* dans *veiut* (Jean l'Agneau 1.91 etc.) .

° Omniprésence de *ei* comme produit de [a] tonique libre (ajout d'un *i* inorganique), surtout dans les infinitifs et les participes passés du premier groupe, mais aussi dans les substantifs par exemple *laveir* (Marie-Madeleine 1.44, Dominique 1.145), *salveir* (Marie-Madeleine 1.73), *pardoneit* (Marie-

128. La langue de Jean d'Outremeuse a été étudiée en détail dans A.GOOSE (éd.), Jehan des Preis dit d'Outremeuse, *Ly myreur des histours*, fragments du second livre (années 794-866), Palais des Académies, Bruxelles, 1965.

129. Voir p.32.

130. Voir Annexe 4, cartes 2 et 3.

131. Pour cela, nous nous appuyons sur les travaux suivants :

- Laurence COLIN, *Édition critique de la vie de saint Hubert (Leiden, BPL 46A)*, Liège, 1997.

- Geneviève HASENOHR, « Du bon usage de la galette des rois » in *Romania* 114, 1996, pp. 445-467.

- Cécile PRICKARTZ, *Édition critique de la vie de saint Lambert (Leiden, BPL 46A)*, Liège, 1998.

- Martine THIRY-STASSIN,

« Une vie en prose de saint Monulphe (1477) » in *Bulletin de la société royale Le Vieux Liège*, 13, Liège, 1994, pp. 197-205.

« Une vie de saint Gondulphe chez Jean d'Outremeuse et chez Johanne de Malone: une question de variantes » in *Jeux de la variante dans l'art et la littérature du Moyen Âge : mélanges offerts à Anna Drzewicka*, Krakow, 1997, pp. 67-77.

« Une vie hutoise de saint Johans Agnials » in *Les dialectes de Wallonie. Mélanges publiés par la Société de langue et de littérature wallonnes à l'occasion de son cent cinquantième anniversaire*, 2006, pp. 421-442.

- Louis REMACLE,

Le problème de l'ancien wallon, Liège, 1948.

La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600, Genève, 1992.

- Maurice WILMOTTE, *Études de philologie wallonne*, Paris, 1932.

Madeleine 1.41 et 48), *ameit* (Marie-Madeleine 1.48), *volenteit* (Marie-Madeleine 1.9), *liberteit* (Marie-Madeleine 1.13), *citeit* (Monulfe 1.90 etc.), *teil* (Gondulfe 1.27 etc.), *queil* (Dialogue entre Augustin et Marie 1.7 etc.). On le trouve même à la place du *e* roman dans les deuxièmes personnes du pluriel : *aveis* (Marie-Madeleine 1.81 etc.).

° Maintien du *t* final étymologique dans les participes passés et derrière une voyelle non muette à la troisième personne du singulier, ainsi que derrière le suffixe *-atem* : *ameit*, *pardoneit* et *demandat* (Marie-Madeleine 1.81 etc.), *saluat* (Marie-Madeleine 1.282 etc.) et *citeit*, *liberteit*.

° Absence de consonne épenthétique ou de *d* et *b* intercalaires dans les groupes *n'r m'l*, etc. : *venront* (Monulfe 1.85), *poure* (Gondulfe 1.54).

° Utilisation très forte du passé défini sigmatique de *faire* qui donne *fisent* (Conseils (1) 1.20, Marie-Madeleine 1.11, etc.) par réfection analogique de *fistrent* dans les textes picards et wallons.

° Formes de la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent en *-ont* : *commenchont* et *levont* (Marie-Madeleine ll.52 et 77).

° Insertion d'un *e* atone : *remeterat* (Dominique 1.56).

° Variante de la prétonique : *seriment* (Conseils de vie spirituelle (2) 1.84).

° Son *û* [ü:] au lieu de *ui* d'origines diverses (*ū* + yod ou *ǒ* + yod)¹³²: *nutie* (Jean l'Agneau 1.8) et en position tonique *brut* (Lambert 1.243), *frus* (Lambert 1.501), *nut* (Dominique 1.112), *desdut* (Jean l'Agneau 1.160), ainsi que la graphie inverse *aparuit* (Jean l'Agneau 1.8 etc.).

° Chute de *n* devant *s* : *mostreir* (Lambert 1.77)

° Graphie *z* employée sans raison étymologique, ne résultant pas de *t* + *s* mais de la disparition du *l* devant le *s* notamment pour l'article pluriel *az* (Marie-Madeleine 1.12 etc.). On trouve aussi cela chez Catherine Bourlet et dans une moindre mesure chez Jean d'Outremeuse.

° Alternance des formes *mains*, *mens* et *mais* < *magis*, comme conjonction de coordination, avec une préférence pour la première.

=> On constate par ailleurs d'autres traits linguistiques qui sont plus spécifiques à la langue de Sœur Johanne de Malone, bien qu'évidemment partagés par l'aire wallonne et même picarde pour certains, que ce soit des maniérismes ou des traits qui dénotent le centre-wallon (Jean d'Outremeuse se situant plutôt à l'est-wallon). Ils sont souvent aussi partagés par Catherine Bourlet, ce qui est intéressant par rapport à la proximité géographique et temporelle¹³³:

° Très fréquente tendance à l'alphacisme à la syllabe initiale, en particulier dans le verbe être à l'indicatif imparfait : *astoit*, *astoient* et la forme particulière *astons* pour *sommes* (Jean l'Agneau, 1.123). On retrouve aussi cet alphacisme dans des substantifs comme *samaine* (Monulfe 1.86, Assomption de la Vierge 1.246 etc.). C'est, selon Louis Remacle¹³⁴ un trait plus ancien dans les formes du verbe être que dans les substantifs : attestation depuis le XIII^e s. pour *samaine* et depuis

132. Louis REMACLE, *Ibid.*, pp. 85-86.

133. Nous renvoyons à l'étude linguistique de Gustave COHEN, *Nativités et moralités liégeoises*, Bruxelles, 1953, pour plus de précisions.

134. Louis REMACLE, *Ibid.*, pp. 52-53.

le XII^e s. pour *astoi(en)t*. Cette tendance se trouve aussi dans les *Nativités* de Catherine Bourlet.

° Déplacement de l'accent sur la dernière syllabe dans la forme *asteis* (Monulfe 1.23) Cela est aussi présent chez Catherine Bourlet par la forme *diseis*.

° *a + l + consonne* qui donne « a », phénomène représenté dans la zone de Namur, des Ardennes, en Lorraine, en Picardie et en Bourgogne¹³⁵: *asi* (Marie-Madeleine 1.86), *acune* (Dominique 1.24), *atour* (Jean l'Agneau 1.26), *atre* (Assomption de la Vierge 1.94). Cette désarticulation du *l* s'applique également à la préposition, puisqu'on trouve *a conte* (Monulfe 1.5), *a duk* (Remacle 1.51), *a roy* (Remacle 1.29).

° Monophtongaison de *ie* en *i* : *arire* (Monulfe 1.82), *Chivremont* (Monulfe 1.33 etc.), *rivire* (Monulfe 1.71), *manire* (Dominique 1.131 etc.), *tirche* (Conseils de vie spirituelle (1) 1.10).

° Diphtongaison du *e* ouvert tonique entravé en *ie* : ainsi on trouve (*h*)*ierbe* (Monulfe 1.79, Lambert 1. 721 etc.), *Hubiert* (Monulfe 1.91, Lambert 1.156 etc.), *Lambiert* (Remacle 1.355 etc.), *Matierne* (Gondulfe 1.23), *tierme* (Dominique 1.117), *fier* (<*fërru* Lambert 1.67), *fieste* (Assomption de la Vierge 1.209), *infiers* (Conseils de vie spirituelle (2) 1.15). Le phénomène est aussi présent lorsqu'il est atone: *hiermitage* (Monulfe 1.86, Remacle 1.284, Lambert 1.673), *sierat* (Marie-Madeleine 1.117, Lambert 1.616 etc.), *pierdus* (Conseils de vie spirituelle (1) 1.29), *piercheit* (Jean l'Agneau 1.64). On la trouve aussi fréquemment chez Catherine Bourlet.

Il y a également présence de graphies inverses : *latien* (Jean l'Agneau 1.19), *vient* (Monulfe 1.51 etc.), *pelleriens* (Remacle 1.120). Cette diphtongaison est fréquente en wallon et en picard devant *r* et *s*¹³⁶.

° Groupe *e* ouvert + *l + consonne* qui donne [ya] chez Sœur Johanne (centre wallon) : *Agnial* (Jean l'Agneau 1.1), *castias* (Monulfe 1.41), *bias* (Monulfe 1.36), *jouvecials* (Jean l'Agneau 1.118), *yas* (Marie-Madeleine 1.77 etc.), *solias* (Lambert 1.721).

° Suffixe *-aticu* qui donne *-èdge* dans le domaine liégeois chez Jean d'Outremeuse et *-adje* ou *-aje* chez Sœur Johanne de Malone dans le centre-wallon : *ymage* (Conseils de vie spirituelle (1) 1.7, Jean l'Agneau 1.153)

° Voyelle neutre (*e* en français) qui donne *i* et *u* en wallon : le texte contient des formes avec *e* : saintement et *i* : *enmineit* (Lambert 1.315) mais aucune forme en *u*, qui se trouvent davantage à l'est-wallon¹³⁷.

° Ajout très fréquent d'un *e* final non étymologique tout d'abord derrière consonne (*l* mouillé, *l*, *n*, *r*, *s*, *t*) sans doute pour indiquer que celle-ci se prononce : *oilhe* (Marie-Madeleine 1.90), *royale* (Monulfe 1.30), *castelle* (Monulfe 1.36), *avale* (Monulfe 1.53), *riweselle* (Monulfe 1.68), *martire* (Monulfe 1.50 etc.), *partire* (Monulfe 1.74), *Lamberte* (Remacle 1.61 etc.); derrière semi-consonne *w* : *liewe* (Marie-Madeleine 1.171 etc.) *riwe* (Monulfe 1.70); derrière voyelle dans toutes les formes verbales en *ai* : *j'aie* (Monulfe 1.27 etc.), *n'aïet* (Monulfe 1.20) et les adjectifs masculins : *vraie* (Marie-Madeleine 1.293). Le phénomène inverse, suppression du *e* final étymologique, existe aussi après consonne : *petit* (Dialogue entre Augustin et Marie 1.76), *rivier* (Lambert 1.116). Ce phénomène n'est pas présent chez Jean d'Outremeuse, mais on le retrouve abondamment sous la plume de Catherine Bourlet, il s'agit peut-être d'une tendance hutoise.

135. Louis REMACLE, *Ibid.*, p. 39.

136. Louis REMACLE, *Ibid.*, pp. 56-59.

137. Louis REMACLE, *Ibid.*, pp. 39-40.

° Emploi du pronom masculin *il* et de l'article *le* pour désigner le féminin (Marie-Madeleine 1.58 pour la désigner, Gondulfe 1.54 pour reprendre *une piche*). C'est aussi le cas chez Catherine Bourlet.

La langue est dialectalement très marquée de manière générale, ce qui est normal pour la fin du Moyen Âge. Cependant, les formes dialectales ne sont pas homogènes et cohabitent avec des formes françaises (par exemple le traitement de la palatale où cohabitent les formes françaises et picardes *chi* et *ciel*), alors peut-on considérer qu'il s'agit de dialecte pur ? Selon Maurice Delbouille, il ne s'agit pas de wallon ou de français, mais d'une langue écrite à part entière et développée comme telle par les clercs et les poètes de manière indépendante à la langue parlée¹³⁸.

La grammaire n'est d'autre part pas toujours respectée et présente nombre d'irrégularités. Il est curieux de remarquer que la langue semble plus ancienne que la date donnée pour le manuscrit : il reste par exemple des traces de l'ancienne flexion casuelle des imparisyllabiques dans les substantifs à de nombreux endroits. Certaines formes précises présentent un état de langue vieilli par rapport au moyen français ; on trouve ainsi à deux reprises *oroient* (Lambert 1.409 et Toussaint 1.9) : la forme archaïque de ce verbe n'apparaît pas chez Jean d'Outremeuse qui donne par exemple *adorant* (II p.353 l.19), mais elle est présente dans la *Nativité* de Catherine Bourlet, qui aurait peut-être en copiant substitué cette graphie à la graphie régulière utilisée par l'auteur, selon l'une des hypothèses de Maurice Delbouille¹³⁹. S'agirait-il d'un autre point commun entre ces textes en plus du maniérisme du *e* muet après consonne ? De même, l'emploi de *laiens* (Lambert 1.665) est vieilli et n'apparaît pas chez Jean d'Outremeuse qui utilise *la dedens* (II p.368 l.1), l'emploi ancien de *de par* pour *au nom de* (encore plus archaïque chez Jean d'Outremeuse cette fois-ci puisqu'il utilise *depart* II p.366 l.32) et l'alphacisme à la syllabe initiale qui est plus ancien sont d'autres exemples de cette langue archaïsante.

La *scripta* de Sœur Johanne de Malone est hybride et dépend donc de deux facteurs : l'influence dialectale due à sa localisation géographique et l'état archaïsant de sa langue. Cela n'est sans doute pas étranger au fait que Jean d'Outremeuse lui-même présentait une langue hétérogène et contradictoire, elle subirait donc l'influence de sa source ; elle rajoute cependant elle-même d'autres traits qui pourraient s'expliquer également par la localisation, les traits anciens ayant subsisté plus longtemps au nord-est et le même genre de phénomènes apparaissant chez sa contemporaine elle aussi hutoise, ou même oserait-on dire par sa personnalité, c'est-à-dire les choix de syntaxe et de lexique.

138. Maurice DELBOUILLE, « Y a-t-il une littérature wallonne au Moyen Âge » in *Compte-rendu du Congrès de Linguistique, de Littérature, d'Art et de Folklore wallons*, Liège, 1939, pp. 97-104.

139. Maurice DELBOUILLE, « Essai sur la genèse des *Nativités* wallonnes de Chantilly et sur leur adaptation française du XVII^e siècle » in *Mélanges de linguistique romane offerts à Jean Haust*, 1939.

Principes d'édition

Bien que les transcriptions de certains chapitres que nous présentons aient déjà été réalisées auparavant, cette édition a été faite pour tous les passages directement à partir d'une reproduction du manuscrit en noir et blanc fournie par l'IRHT.

Graphie

Les graphies contiennent diverses variations. On constate en particulier un usage très fluctuant des lettres *u* et *v* (par exemple « un » écrit « vn » et « chevalerie » écrit cheualerie ») : il semble que cet usage dépende plus de la place du son dans le mot que de la phonétique, puisqu'on trouve systématiquement le *v* en début de mot et le *u* à l'intérieur. L'usage moderne est ici rétabli afin de ne pas induire de confusion.

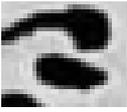
Le texte manuscrit laisse des espaces satisfaisants entre les mots, mais ne présente pas toujours de segmentations claires. Nous avons premièrement choisi de séparer les articles, pronoms ou particules de négation collés aux substantifs ou aux verbes en mettant une apostrophe dans l'usage moderne (ainsi on a lenglize, lhonneur, levesque, quil, enporterastu, navoit, naie,...) ; de même, on remarque que la préposition *a* est collée au substantif lorsque celui-ci commence par une consonne (atreit, aromme, afaire). Il a été au contraire parfois question de rassembler des mots coupés (en glize).

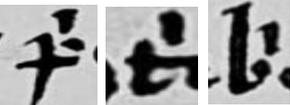
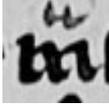
Abréviations et contractions

Les contractions sont très fréquentes et l'usage du tilde presque systématique. Il y a quelques abréviations plus longues pour des mots entiers qui reviennent de façon récurrente. En général, le système d'abréviations est régulier ; il y a certains mots abrégés qui apparaissent parfois intégralement mais de différentes manières : nous avons choisi la graphie selon la leçon à la fréquence la plus élevée lors du développement de ceux-ci, mais cela reste alors des graphies hypothétiques. Cela ne pose pas de problèmes majeurs au vu de la graphie très fluctuante qui a de toute façon cours dans l'ensemble du texte.

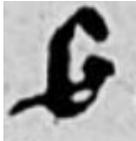
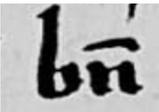
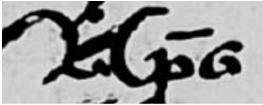
Voici une liste de la résolution des contractions les plus fréquentes:

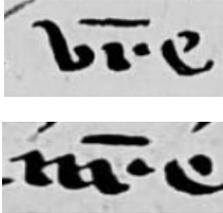
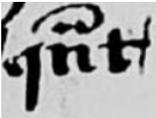
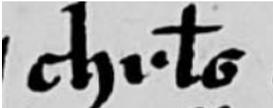
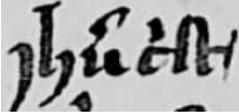
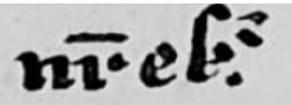
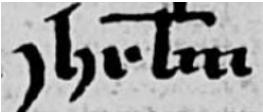
	<p>Le trait de nasalisation donne lieu à plusieurs résolutions possibles.</p> <p>=> m</p> <ol style="list-style-type: none">1. Devant <i>m</i> : il n'y a pas d'occurrence d'une version non-contractée. Nous avons donc résolu de cette façon en nous fondant sur l'usage p.ex. <i>Romme</i>, <i>nomme</i>, <i>damme</i>.2. Devant <i>b</i> : d'après les versions non-contractées qui existent dans le texte qui donnent p.ex. <i>Lambert</i>, <i>tomble</i>.3. Devant <i>p</i> : d'après les versions non-contractées qui donnent p.ex. <i>temporeil</i>, <i>assumpcions</i>, <i>emperreur</i>. On trouve cependant quelques graphies contradictoires de type <i>enperreur</i> mais nous avons résolu selon l'usage le plus courant qui est fait devant les labiales. <p>=> n</p> <ol style="list-style-type: none">1. Devant les autres consonnes p.ex. <i>volentiers</i>, <i>tantost</i>, <i>grande</i>, <i>conte</i>2. A la finale p.ex. <i>non</i>.
--	---

	<p>Ce signe à l'initiale donne <i>com-</i> devant <i>m</i>, et <i>p</i> selon l'usage explicité pour le trait de nasalisation p.ex. <i>compaignon</i>, <i>commandat</i>, <i>comme</i> et <i>con-</i> devant les autres lettres p.ex. <i>contre</i>, <i>conseilhe</i>.</p> <p>A la finale, il donne <i>-us</i> et <i>-os</i> p.ex. <i>plus</i> et <i>nos/vos</i>.</p>
	<p>Lorsqu'il est suscrit, ce signe donne consonne + <i>er</i>, <i>ier</i> ou <i>or</i>.</p> <p>=> +<i>ier</i> selon le traitement généralement réservé dans l'ensemble du texte au <i>e</i> ouvert tonique entravé p.ex. <i>Hubiert</i>, <i>viernge</i>, <i>hiermite</i>, <i>Biertrans</i>, même si on trouve également la graphie <i>er</i> en toutes lettres. Puisque les deux graphies coexistent, la règle de la quantité s'applique et celle avec le traitement propre à Sœur Johanne de Malone est la plus fréquente.</p> <p>=> + <i>er</i> : à l'inverse, la graphie de certains mots présente plus de formes pleines en <i>er</i> p.ex. <i>Lambert</i>, <i>terre</i>, <i>merveilhe</i>, <i>heresie</i>, <i>veriteit</i>.</p> <p>=> +<i>or</i> p.ex. <i>coroneis</i>, <i>corochiet</i>.</p>
	<p>A l'initiale, cela donne <i>sier-</i> p.ex. <i>siervire</i>, <i>sierviche</i>, selon les occurrences non contractées qui usent principalement du traitement particulier pour le <i>e</i> ouvert tonique entravé.</p>
	<p>Suscrit, cela donne voyelle (<i>o</i> ou <i>e</i>) + <i>ur</i> p.ex. <i>jour</i>, <i>amour</i>, <i>sour</i> et <i>createur</i>, <i>leur</i>, <i>pluseur</i>.</p>
	<p>Pronom relatif <i>qui</i>, <i>qu'il</i> ou à l'intérieur du mot p.ex. <i>Aquitaine</i>.</p>
	<p>A la finale, cela donne <i>-que</i> p.ex. <i>evesque</i> et <i>jusque</i>.</p>
	<p>Pronom <i>que</i>, <i>qu'el</i> ou à l'intérieur du mot p.ex. <i>requeroient</i>.</p>
	<p>Préposition <i>por</i>.</p>
	<p>Pour <i>pre</i> p.ex. <i>present</i>, <i>prechier</i>.</p>

	Pour <i>par-</i> ou <i>por</i> => <i>par</i> : préposition <i>par</i> ou à l'initiale p.ex. <i>parfaitement</i> ou <i>parleir</i> . => <i>por</i> p.ex. <i>temporeil</i> , <i>poroit</i> .
	Pour <i>pro</i> p.ex. <i>promire</i> .
	Pour <i>pri-</i> p.ex. <i>priat</i> , <i>prist</i> / <i>tri-</i> p.ex. <i>triniteit</i> , <i>otriat</i> / <i>bri</i> p.ex. <i>brisiet</i> .
	Pour <i>vir-</i> p.ex. <i>virgne</i> .
	Pour <i>gni</i> p.ex. <i>digniteit</i> .
	Pour <i>mar-</i> p.ex. <i>martire</i> .
	Pour <i>tro-</i> p.ex. <i>trope</i> , <i>trovat</i> .

Voici à présent comment on résout les abréviations particulières, en ce qu'elles escamotent une grande partie du mot :

	Sur la base des occurrences du mot « saint » écrit en toutes lettres avec juste un tilde horizontal pour marquer la nasalisation, on remarque que l'usage est <i>sains</i> pour le masculin et <i>saint</i> pour le féminin, avec une finale phonétique suffisante pour marquer la prononciation <i>te</i> de la flexion ; nous pouvons donc résoudre l'abréviation du <i>s</i> barré suivant le genre du personnage qui le suit.
	bien
	après

	mult
	vostre et nostre
	Item
	quant
	chevaliers (l'ordre des lettres n'est pas respecté dans l'abréviation)
	Jhesucrist
	Nostre Saingnour (selon les occurrences en toutes lettres)
	Jherusalem
	Nota

Nous avons résolu toutes les contractions et abréviations, signalées dans le corps du texte par des italiques ; cependant, nous écrivons les mots sans les italiques dans l'apparat critique, afin de ne pas créer de confusion avec les commentaires éditoriaux, eux-même en italique dans l'apparat.

Accentuation et signes diacritiques

Le manuscrit ne contient pas d'accents. Nous en avons ajouté dans les endroits où ils étaient nécessaires à la compréhension, c'est-à-dire pour ne pas confondre les finales tonales et atones, notamment dans les participes passés au masculin singulier ou les adverbes comme *après* ; les participes passés ne sont cependant pas très fréquents, car des nombreuses formes dialectales prennent la terminaison *-eit*.

Nous avons eu recours au tréma pour signaler le hiatus comme dans *oiüt* ou *beneïchon*.

L'utilisation de la cédille a peu été nécessaire, puisque les fricatives sont palatalisées, par exemple *renonchat*.

Ponctuation et majuscules

Nous avons remplacé la ponctuation originale par une ponctuation moderne, la première étant constituée de très nombreux points à tous types d'endroits qui rendraient la lecture étrange et hachée aux yeux du lecteur actuel ; en effet, elle devait à l'origine dénoter plutôt des pauses qui faisaient sens pour la respiration dans le cadre d'une lecture à voix haute. Nous avons cependant conservé les deux points encadrants lorsqu'il s'agit de noter un nombre, puisqu'ils servent à immédiatement montrer qu'il ne faut pas lire les lettres comme un mot. Il y a également une grande quantité de barres verticales obliques qui segmentent le texte et qu'il n'aurait en rien été cohérent de restituer : elles apparaissent derrière les lettres c, f et t à la finale et constituent plus un revers de plume qu'une ponctuation porteuse de sens. Il y a trois sortes de démarcations : le point suivi d'une majuscule, le point seul et la majuscule seule

Il faut relever un signe de ponctuation relativement rare dans les manuscrits médiévaux, le « = » en fin de ligne pour montrer que le mot continue à la ligne suivante (l'équivalent du tiret simple de notre usage moderne). En général, la césure respecte la syllabation. Il arrive que ce signe apparaisse alors que le mot n'est pas coupé.

Pour ce qui est des majuscules, nous avons de même appliqué le système moderne. Nous en avons mis aux noms propres, qui n'en contiennent pas dans le manuscrit, et nous avons écrit en minuscule certains mots (très souvent *et* ou *car*) qui contenaient une majuscule par leur place au début d'une section ne correspondant pas à la ponctuation d'une phrase moderne. Les termes qui prennent une majuscule sont ceux qui désignent la divinité ou le Diable en tant qu'entité, les titres honorifiques au vocatif, l'Église en tant qu'institution, les noms de lieux, les noms de peuples. Le mot « saint » ne prend pas de majuscule sauf devant la Vierge et lorsqu'il désigne une église ou une localité.

Mise en page et numérotation

Les rubriques qui fonctionnent comme des titres sont mises en évidence comme telles au début de chaque chapitre. Pour le reste, le texte a été séparé en paragraphes qui ne correspondent en rien à la disposition originale des lignes par colonnes, afin d'aérer la lecture. Nous avons essayé d'effectuer ce découpage se basant sur les éléments de sens. Cela permet de mettre en évidence que les articulations sont principalement de nature chronologique, surtout pour les saints locaux. Nous avons pu nous le permettre puisqu'il s'agit d'un texte en prose. Pour l'opuscule en vers, nous avons réorganisé la présentation en mettant un vers par ligne, ce qui n'était pas le cas dans le manuscrit.

Nous avons ajouté une numérotation des lignes par chapitre qui permet de se repérer par rapport à l'apparat critique. La foliotation est également signalée entre crochets, pour démarquer chaque changement de colonne et se repérer ainsi au mieux dans le manuscrit malgré les adaptations

formelles nécessaires à la lisibilité.

Lettres suscrites et interventions marginales

La plupart des lettres suscrites et des interventions péritextuelles sont bien entendu des abréviations. Cependant, il y en a un certain nombre qui constituent des corrections, les unes que la scribe elle-même a effectuées en se rendant compte d'une erreur, les autres, concentrées uniquement sur la vie de saint Lambert, qui semblent être le fait d'une autre main plus tardive et qui sont des corrections subjectives dans le but de remettre la langue de Sœur Johanne aux normes de leur auteur. Nous avons choisi de ne pas les inclure dans l'apparat critique, puisque ce phénomène ne concerne qu'un cas isolé dans le manuscrit et ne nous éclaire en rien sur le texte de la bénédictine, sinon le fait que la vie de saint Lambert a été lue avec attention par l'un de ses possesseurs postérieurs. Ce dernier semble être un pédant qui pratique une forme de la langue plus normalisée que l'état dialectal de Sœur Johanne et il est impossible de le dater sans une analyse paléographique minutieuse, qui ne fait pas l'objet de notre étude.

Interventions de l'éditeur

Nous avons autant que possible respecté le texte, ne corrigeant que ce que nous pensions être des erreurs manifestes et les indiquant comme telles dans l'apparat critique. Ce dernier contient donc deux sortes d'informations: premièrement, les traces des interventions manuscrites originales (ratures, grattages, lettres suscrites) dans le but de rendre visible au lecteur le processus de réalisation l'adaptatrice en jetant un œil sur les erreurs très humaines qu'elle a commises et de voir si certains chapitres contiennent plus de coquilles que d'autres. Deuxièmement, il y a les interventions de l'éditeur, qui apparaissent lorsqu'un mot est fautif, écrit à double ou clairement omis. Cependant, nous avons choisi de ne pas corriger les erreurs de grammaire, comme les omissions de la marque du pluriel qui sont très fréquentes et résultent d'une confusion à propos de l'ancienne flexion casuelle ou le non-respect de la concordance des temps.

Voici les abréviations utilisées dans l'apparat : *rat.av.* pour « raturé avant », *ap.* pour « après », *app.* pour « apparaît », *p.e* pour « peut-être ». Les crochets sont utilisés pour signifier un retranchement, tandis que les soufflets le sont pour indiquer un ajout.

Nous avons développé les abréviations et effectué les ajouts selon ce que nous avons perçu de la langue de la copiste-adaptatrice dans l'ensemble du texte. Cette langue est en effet symptomatique d'une époque et d'une région comme nous l'avons défini : il y a souvent une omission de la marque du pluriel, un usage défaillant de la flexion casuelle, un non-respect de la concordance des temps, une fluctuation du masculin et du féminin et une utilisation de plusieurs graphies (parfois très différentes) pour le même mot.

II. CHAPITRES

Conseils de vie spirituelle (folio 1ra-1rb)

Les benois sains et saint de Paradis dient *par* .iiij. fois: « Retourne toy, [f° 1r a]
arme peccheres. » Et çu n'est mie sens misteir *qu'il* le dient *par* .iiij. fois,
c'est *por* .iiij. manier de pechiet dont ton ame doit yssire: c'est de mavais
5 penseie et mavais parolle male. Retourne toy de mavais ovres et de mauvais
costume. Retourne toy *par contricion*, *par confession*, par satisfactions, *par*
penitanche et *par perseveranche* de bien faire et par saint *conversations*, si
que nos puissions en toy veoir l'ymage de ton Createur a cuy et *par* cuy
semblanche tu es creieis.

Il sont .iiij. manier de junez: la *promire* est de juneir des viande corporeil, la
10 *seconde* est de afflictions, la *tirche* si est de soy wardeir de pechiet. Se *vos*
ne poeis juneir des viandes corporeils, fait *abstinenche* en autre manier de
chu *que vos* voleis. Gardeis *vos* de trope *parleir* et souverainement de parler
sor autruy, de trope *riere*, de trope *joweir*, de trope *aleir*, de trope *chaufeir*, de
15 *trope dormire*, de mangiers *trope delicieusement*, de *trope aize couchiere*.

Leveis *vos* a matine. Soiiés *plus* songneuz / d'oreire et de mediteir, soiiés [f° 1r b]
plus humle, soiiés *plus* virtueuz et reconisseis *vostre* povreteit de chu *que*
vos ne poiés de *vos* meismes *riens* faire. Brisiés *vostre* propre volenteit et si
aaiés *passienche* en *adversiteit*. Chu est *penanche* *qui* a Dieu plairat asseis, et
20 tout chu *que* faire voleis, fachié le *par* le *congiet* de *vostre* souveraine et *par*
discrecion. Ly bas gardeir, ly hault penseir, ly pou *parleir* fisent *sains*
Biernarde Dieu troveir, car misme dist *sains* Bernarde *que* les mavais parolle
coronpent les bone *virtus*.

Nota : Sains Augustins dist: « Que vaut oreir de bouche quant ly cuer est
25 tous muyas? » Nos devons sovent prier a Dieu *que* il nos garde de .iiij.
choze, a savoir sont: des larons d'ynfiers, de feu de *convoities* et des mavais
penseie et *temptacions*.

Nota : Une bone creature dissoit ensi :

« Je me suy *quise*, si m'ay troveit,
30 et en my *querant* moy suy pierdus,
et en my pierdant aie Dieu troveit. »
Et autrement nel trove nuls.

Nota : Chis est *bien* honoreis *qui* prent a ly plaisanche,
et ly *plaisanche* vaut ortant *que* *suffisance*,
35 et ly *suffisanche* est appeleie *creance*,
et ly *creance* est Dieu *qui nos* done *substanche*,
qui nos vilhe tenir tous jour en loyale *esperanche*.

12 voleis: *app.* poleis 23 nota : *dans la marge* 25 a savoir: a rat. *dans le ms.* 32 nota : *dans la marge*

Marie-Madeleine (folios 11ra-16rb)

De saint Marie Magdalene

[f°11r a]

La fieste de la bien awireuse et noble dame saint Marie Magdalene si est a .xx[...]^e. jour de julet. Cest dame si fut de grande parage: ses pere eut non Sirus et sa mere Eucharia, si que Marie et Marthe, sa / <serreur>, et Lazarons, leur frere, avoient grande terre et grande possessions; et Marie tenoit un castias qui avoit a non Magdalon, et Lazaron tenoit en Jherusalem, et Marthe tenoit en Bethanie.

[f°11r b]

Et astoient ces .iiij. enfant yssus de grande sanc si come de royale lignie, si que Marie avoit le sien par ly por faire sa bone volenteit, si que el astoit franke et ne dotoit nulluy, car elle n'avoit ne pere ne mere, et riche et puissant, et s'astoit très belle et plaisant; si que ces .iiij. choze le fissent tost traire a pecchiet et az delice del monde, car en un corps ou est frankies et liberteit, et jovence et bealteit, et riceche et delisce, ce n'est nient merveille se uns teils corps forvoie; car il n'est nuls, se il est en teil point, se il n'est dont gardeit parmy la saint cremeur de Dieu et par la saint et pure Grasse que ly monde, et ly chare, et ly Diable, nel mettent en teil point que de faire chu que Marie fist: car el soy mist a faire les delisce de son corps par tout la ou miez ly plaisoit. Et Lazaron son frere soy mist a chevalerie, et Marthe soy mist a yas aidiere gouverner, car el levoit tout leur rente et les porveioit de tout chu / et de cant qu'il leur falloit, et largement en donoit encor as povres.

[f°11v a]

Mains après l'Ascensions nostre Saingnour vendirent il tout leur possessions et metirent il tout l'argent az piés des apostele. Cest Marie, portant qu'il soy mist az delisce del monde, perdit son non de Marie et le nommoit ons pecheresse. Or avient, quant nostre Saingnour prechieut par tout le peule en generale, que Marie oiit dire qu'il pardonnoit les pechiés. Or avient que uns home, qui astoit Phariseiin et avoit non Symons, priat Nostre Saingnour au mangier et il y alat. Adont Marie avoit oïut les predicacions Nostre Saingnour, si astoit repentie, et par tant que el avoit honte de son pechiés, al n'osat venire a chiere barnie devant les gens, mains se muchat desos le tauble et soy cuchat a terre as piés de Jhesucrist, et prist une boiste de moult très prescieus ongement et en oindoit Jhesus ses piés de ses larme, et puis ly resuoit de ses chevias et puis li baisoit.

Et quant ly Pharisians qui avoit Jhesus appelleit a mangier si veit cest fait, si pensat dedens son cuer: « Se chis home fust vrais prophete, il seuwist bien queil cest feme est et que elle est mult pecheres. » Et Jhesus sout tantost bien sa penseie et ly dist: « Simons, je t'ay aucune choze adire. » « Maistre, dist il, or dit le moy. » Et Jhesus dist: « Il sont .ij. home / qui devoient a uns autre home, si devoit ly uns .v^c. denier et ly autre en devoit chinquant; et tant qu'il n'avoient de coy paiier, si les quitat ly sire a cuy il devoient leur dete. Por lequel de ces .ij. fist il plus? » Et ly Pharisins respondit: « A cely acuy il at plus pardoneit. » « Tu as a droit jugiet. » dist nostre Sire, et puis soy tournat ver cest feme pecheresse et dist: « Vois-tu cest feme pescherese? »

[f°11v b]

3 Unités du chiffre mal lisibles 4 sa <serreur> omis dans le ms. et rétabli selon les autres occ. de « sœur » c.f. colophon 37 ordist il rat. av. or dit le moy ; si devoit ly uns rat. av. qui devoient a uns

Je suy entreis en ta maison tu ne m'as encor doneit del yauwe *por* mes piés a
 45 laver, et cest le mes at molhiet de ses larme et torchiet de ses chevias. Tu ne
 moy as encor baisiet et cel n'at encor cesseit de mes piés baisier depuis *que*
 je entray chaiens. Tu n'as encor oins ma tieste d'ole et el at oins mes piés de
trés prescieus ongement, et *por* ce toy di ge *que* mult de pecchiés ly sont
pardoneit por ce qu'il at mult ameit, car a cuy ons *pardone plus* doit ons
 mult ameir. »
 50 Et dist a la feme peccheresse: « Feme, ty pecchiés toy sont *pardoneis*. » Et
 cils *qui mangient* la avoic ly disent: « Qui est cils *qui pardone* les
 pecchiés? » Et si *commenchont* tos tantost a murmureir *cont*<r>e Nostre
Saignour. Et dist a la feme peccheresse /: « Ta foy t'at fait saufe, va t'en en [f°12r a]
 55 pais. » Après ce ensiwoit todis Marie Nostre *Saignour* partout ou il
prechoit et escutoit todis sa noble doctrine, et todis soy aseioit a ses piés et
 del doctrine Jhesus vivoit, et en *contre* tous murmureur Marie Jhesus
 escusoit, car el soy tenoit *por* si peccheres *que* de choze *que* ons ly metoit
 sus poin ne soy escusoit, car il atendoit bien que la veriteit si l'escusoit.
 Or avient *que* Lazaron leur frere fut malade et morit, et Jhesus dist a ses
 60 apostelle: « Lazarons est mors et ju en suy liez *por vos* tos car *vos* siereis et
 viereis mes ovres, si les creireis. » Adont dist Thumas: « Allons avoic ly! »
 Et quant Jhesus vient la si trovat *que* Lazaron avoit ja jut .iiij. jour en
 monument, et portant *que* Bethannie astoit pres de Jher[u]zalem, si astoient
 la venus mult de juiis *por* les serreur a reconforteir. Et quant Marie seut
 65 *que* Jhesus venoit, si corit *contre* ly et sa serreur Marthe demorat en sa
 maison. Quant Jhesus fut la venus, se dist Marthe: « Aie sire, se tu fus cy
 mes frere ne fust mie mors! » Et Jhesus ly dist: « Marthe, tes frere soy
 releverat ». Et Marthe ly respont: « Voir sire chu sa ge bien, a la
 Resurrexions, al Diarains Jour. » Et Jhesus / ly dist: « Je suy resurexions et [f°12r b]
 70 vie. *Qui* croit en moy, s'il astoit mors, si viverat il, et chascun *qui* croit en
 moy ne morat pas *permanablement*. Crois tu chu, Marthe? » « Oïl, Sire, fait
 el, je croy *que* tu es Criste, ly fils de Dieu *qui* es venus en cel monde *por nos*
 salveir. » Et quant el eut ce dit, si apelat Marie et ly dist tout ensi en baset:
 « Ly maistre est chy et t'apelle. »
 75 Et tantost Marie s'en alat, et quant ly juiief *qui* la astoient en la maison
 venus *por* el a reconforteir veirent *que* Marie soy levat si en haste, si soy
 levont et l'ensiwirent et disent entre yas: « Marie vat ploreir au monument
 son frere. » Et quant Marie vient la, si astoit ja Jhesus la, et tantost Marie ly
 chait az piés et ploroit mult forte et ly dist: « Sire, se tu fus cy, mes frere ne
 80 fust mie mors. » Et quant Jhesus veit *que* el ploroit et ly juiief ausi, si en eut
 piteit et en fut tous tourbleis, et demandat: « Ou l'aveis *vos* mis? » Et Marie
 ly dist: « Viens, sel vois. » Et quant Jhesus vient sor le tomble Lazaron si
 plorat, et ly juiief disent adont: « Or vois coment il l'amoit! » Et ly autre
 disoient: « Chis *qui* aovrit les oilhez de cely *qui* avoit esteit neis aveules, et
 85 ne powist il bien avoir fait *que* cils ne fust pas mors? » Puis aprepoint le
 monument et ons avoit / mis sus une grande pire sor le tombe, et Jhesus dis: [f°12v a]
 « Osteis cest pire! » Et Marthe ly dist: « Sire il puet ja tout, car il at ja .iiij.
 jour *que* il fut entereis. »

52 contre *app.* conte 61 [t]h *rat. av.* Thumas 62 dit *rat.av.* jut 63 *app.* Jherzalem 68 soit
rat.av. sa ge

90 « Et ne toy di ge pas, Marthe, se tu creiois, tu vierois la gloire de Dieu? » Et
ons ostat la pire, et Jhesus levat ses oilhe en haulte et dist: « Pere, je rens
grasce a toy *que* tu m'as todis oïut, mains Pere, jel dis *por* le peule *qui* ychy
est *presens*, *por* ce *qu'il* croient *que* tu m'as envoïiet. » Et quant il out ce dit,
si criat a haute vois: « Lazaron, vins four! » Et Lazaron soy levat tantost a la
95 parolle de *Nostre Saingnour* et vient four del fosse, tout ensi *qu'il* avoit
esteit loiiés, ses mains, et ses piés, et sa fache astoit loiié d'un suaire, et cils
avoit esteit .iiij. jour en terre. Adont dist Jhesus a ses dissiple: « Desloiiés le,
si le laisiés aleir! » Et yas pluseur *qui* la astoient creivent en ly, et ly aucuns
murmurerent sor ly.

Aprés ce, .vi. jour devant Paske vient Jhesus en Bethannie, la ou Lazaron
100 avoit esteit mors et Jhesus si l'avoit resusciteit, et la ly fisent uns grans
mangiers et Marthe siervoit. Et Lazaron astoit uns de cias *qui* seioit a table.
Adont prist Marie une livre d'ongement mult *precieus* en une boïste / [f°12v b]
d'albaste, et cel ovrit la boïste et prist cest ongement et en oindit Jhesus son
chief la ou il mangoit. Et ses piés aussi en oindit il et ly torchat de ses
105 chevias tant *que* ly maison fut tout plaine del bone odeur de cest ongement.
Et Judas, *qui* astoit uns des apostele, en eut despit et dist: « Por coy ne fut
vendus cest ongement? Ons en euwist oïut .iii^c. denire et si les euwist om
doneis as povre. » Et ce ne dist mie Judas *por* si grande ovrez de cariteit *qui*
fust en ly. Mains il portoit la bourse az deniers et de tout ce *que* ons leur
110 donoit il embloit la .x.^e pars, car il astoit leir.

Et ensi avoient ly juief envie sor Marie *por* tout ce *qu'il* faisoit en tour
Nostre Saingnour Jhesus Crist, et *Nostre Saingnour* tous jour l'escusoit et
disoit: « Por coy aveis vos envie sor cest feme? Laisiel esteir car el at bien
fait de ce *qu'il* at fait a moy, car vos aveis tos jour des povres avoic vos et
115 quant vos volreis, si les poreis vos bien faire. Mains moy areis vos mie todis.
Elle devoit en oindre mon corps quant je sieroie mors. Or est il avanchié et
l'at fait a ma vie / et *par* tout le monde cel Ewangiele sierat *prononchié* et [f°13r a]
dirat om *qu'il* lat fait *por* moy. » Sachiés dont *que par* mult de signe *Nostre*
Sire demostrat *que* il l'amoit grandement, car il ly jetat .vij. diable four del
120 corps, il l'enbrasat mult de son amour; il le fist especiale a ly et son hostelle
et sa *procuresse*, et todis astoit *por* ly et todis *Nostre Sire* l'escusoit. Et quant
el plorat *por* son frere, Jhesus plorat avoic ley et son frere ly resuscitat, et
se curat Marthe, sa sour, d'une grief maladie qu'el avoit *por* l'amour de ly.
Et se ly fist enliere la meilleur *partie qui* ons*que* ne ly fut osteie. Et fut
125 deleis le crois quant Jhesus y pendit. Et quant il fut resusciteit, *promire*
s'aparuit a ly. Et quant ly disciple Jhesus Criste eurent rechet le *sains* Espir,
il soy *partirent* .ij. et .ij. *por* aleir *prechier* la foy *que leur* bon maistre
Jhesus Crist leur avoit ensengniet. Sains Pire, *qui plus* ardamment et
fermement amoit *Nostre Saingnour* et de hault cuer, si se portoit en vis des
130 amis a vraie amans. Et maïement de la glorieuse Magdalene, *por* ce *qu'il*
savoit qu'el *plus* ardamment l'amoit, / si pensat *que* de ly ne se partiroit [f°13r b]
devant ce *qu'il* ly euwist doneit pere *espiritueils qui* euwist le curre de ly, si
le *commandat* a *sains* Maximins, *qui* astoit uns des .lxx. meneur disciple et
se ly dist:

90 hostat *rat.av.* la pire 93 la *rat.av* levat

135 « En cel douces, en cel sage, en cel amureuse garde *que nos* douls Pere
 Jhesucrist commandat sa douce Mere a *sains* Johans Ewangelist toy
 commande je la Magdalene. » Après ce il soy deviserent *par* mere et *par*
 terre ce *que* ly autre allassent, il est mestire *que* je le die chi. Mais la
 glorieuse Marie Magdalene et *sains* Maximins ariverent a Marselhe, et si
 140 *prisent* terre a *prechierre* Marselhe et tout la royalme d'Aquileie. La
 glorieuse et noble dame saint Marie Magdalene, *qui* avoit non Magdalene
por un castias *qui* astoit siens en la terre de *Jherusalem*, la meisme avoit el
 une *contreie* *qui* sine astoit, et dedens *Jherusalem* avoit elle une ruewe et
 tout ly astoit *patrimoisne* *qui* eskeius ly astoit. Et ce dis je *por* ce *que* ons
 145 sa la nobiliteit et la riceche de ly, car el astoit de lignie de roys: tout ce avoit
 il laisiet *por* ce *qu'il* fust povre et senblant a Jhesucrist son bons amis, et
por ce *que* la riceches ne le destourblast de penser a ses amour et si savoit
 bien *que* Nostre Saingnour ly avoit pardoneit ses / pecchiés *por* ce *que* el [f°13v a]
 150 mult l'amoit, et or tesmongne ly Ewangeliel *qui* dist: « Dimisca sunt ei
peccata multera quam dilexit multum. »¹⁴⁰
 Or revenons a nostre mateir. La très glorieuse et douce Marie Magdalene
 prechoit si *bien* et si belle et si desirament *que* chascuns poioit veoir a son
 viaire la grande affections de cuer et la grande volenteit *que* el avoit de
 traire le peule a la foy de Jhesucrist, et *por* ce *que* el en teil manier
 155 prechoit, creoient mult de gens Et avoic tout ce faisoit nostre Sire si grans
 miracle *por* ly *que* tout cils *qui* astoient a son sermons s'en esbahissoient.
 Ly roy d'Aquileie, quant il vit les grans miracle *que* nostre Sire faisoit *por*
 ly, vient a ley et se ly dist: « Noble damoyselle, je suy sire de tout cest terre
 et si n'ay nulle enfant. Se tu poiois tant faire a ton Dieu *qu'il* moy donast une
 160 enfant, je creroie en ly et si feroie croire tous cias de mon regne. »
 La glorieuse Magdalene, quant el vit si grande gange, elle ly respondiit *que*
 mult volentier en prieroit a Jhesucrist et el miesme en priat. Ne mie lons
 temps après chu revient ly roy au sermon la douce Magdalene, mult joiant
 et mult liez, se ly dist *que* sa feme astoit enchient. Et la glorieuse Magdalene
 165 en lowat Nostre Saingnour et si dist au roy *qu'il* paiiast chu *que* il avoit
 promis a Jhesucrist et il si fist : il soy fist bap / tizier et tout sa maisnie [f°13v b]
 après.
 La glorieuse Magdalene ly en jointst *qu'il* alast en peregrinage en
 <J>*herusalem*, et la troveroit *sains* Pire, le grans amis Nostre Saingnour, *qui*
 170 ly mainroit la ou Nostre Saingnour avoit *prechiet*, la ou il avoit esteit batus
 et cricifiit et a sepulcre et en tous les bons liewe la ou il avoit esteit. Et puis
 se ly donat sa crois dont on dist *que* ce fut la premeraine crois *qui* fut porteie
 en pelrinage en *Jherusalem*. Quant ly roy eut aparlhiet ses tours *por*
 passeir, il entrat en mere o sa feme *qui* astoit sor le point d'agesire et autre
 175 gens asseis, et quant il eurent grande piche erreit *par* mere, la royne soy ajut
 de son enfant et s'en morit.

138 ce app. [b]ce 148 ba rat. av. bien 169 Abréviation incomplète pour Jherusalem, pas de j

140. Luc VII 46-47.

Ly roys out moult grande doilhe et si se *complaint* a Nostre *Saignour* de la
riens *qu'il* amoit *plus* coment il ly avoit tollue, et se mervilloit coment si
grande cruaulteit astoit *troveie* en ly, si il dire l'osoit en fontaine de *douceur*
180 et de *debonairteit*. Asseis d'autre *complainte* y fist et si se pensat *qu'il*
vestiroit la dame des meilleur draps *que* el avoit solonc le costume de son
pajis, et si le meteroit en une yle de mere dont il astoit pres. / Et *por ce que* [f° 14r a]
la nave n'avoit feme *qui* l'enfant powist nourire, il le lairoit avoic la mere, si
le *commanderoit* a la douce Magdalene *par* cuy *priier* il l'avoit eut; et ensi
185 le fist come il l'avoit en *pensé*, et puis si parfist son peregrinage, si *trovat*
sains Pire asi come la noble dame ly ly avoit dit.

Quant *sains* Pire oiit nouvelle de la douce et amureuse Magdalene, n'est pas
merveilhe s'il en fut liés, car il l'amoit mult *tennement*, puis minat le roy en
tos les bons lieue ou Nostre *Saignour* avoit esteit. Cant ly roy eut demoreit
190 avoic *sains* Pire tant come luy plaisit, si soy remist al repairier, et tant fist
qu'il vient a l'île ou il avoit sa feme laisié. Il regardat ver la dame et vit une
enfant *que* entroit desous le mantelle a la royne. Il alat veoir le grande
merveilhe et descouvrit le mantelle, et vit son enfant si *trés* bias et si riant,
comme se la mere l'euwist nourit ne fust il mie si bias ne si riant, et *après*
195 descouvrit la dame qui senbloit *qu'il* dormist. Il fut si esbahit *qu'il* ne savoit
qu'il powist faire tout voie, il le butat de sa / mains et la damme jetat uns *trés* [f° 14r b]
grans souspire aussi come il s'esvoilhast.

Adont ne fut mie merveilh se ly roy eut moult grande joie, si dist: « Dame,
puis *que* je *vos* aie *retroveit*, je retourneray o vos al sepulcre et si fereis
200 *vostre* peregrinage. » La dame ly respondit *qu'il* l'avoit bien fait et se ly at
noumeit tous les lieue de la terre aussi *comme* il y euwist esteit presente
avoic son baron, et se ly dist *que* la glorieuse Magdalene ly avoit meneit. Or
ne sieroit mie legire choze a raconteir la joie *que* ly roy et la royne, et tous
cias de la neif fisent ensemble et lowerent mervilhesement la glorieuse
205 Magdalene, et creirent *plus* fermement en Dieu et puis revienrent en leur
pajis et raconterent en plains siermon devant la Magdalene et devant tout le
peule le grans miracle *que* Nostre Sire leur avoit fait a cel voyage.

Or avient, *après* la benoit passions de Nostre *Saignour* Jhesucrist .xiiiij.
ans, *qu'il* avoit sor les *cristiens* si grande *persecussions* *que* ly juiief en
cachirent four tous les *cristiens*, et *prisent* Maximiens, a cuy *sains* Pire avoit
210 *commandeit* la glorieuse Marie Magdalene en warde, et si *prisent* Marie
Magdalene et Marthe, et / Lazaron, et leur chamberier Marcelle, et *sains* [f° 14v a]
Cedone, cely *qui* fut neis aveule cuy *nostre* sire renluminat, et pluseur autre
cristiens et les misent en un batelle sor mere sens nulle *gouverneur* et sens
215 nule vitalhe: et tout *parce* *qu'il* voloient *qu'il* morissent d'afamure ou *qu'il*
fussent noiiés en mere.

Mains Nostre *Saignour* leur envoiiat uns vens qui les menat a port de
Marseilhe, et *partant* *qu'il* n'avoit la four *que* paiient il ne les vorent mie
herbegiers. Si soy misent en une enclostrias *qui* stesoit devant le temple de
220 leur ydolle, et ly prinche venoient la, et tous ly peule, *por* sacrifier a leur
ydollez; et Marie leur *commenchat* a *prechier* la foy de Jhesucrist si bien et

186 ly écrit à double av. avoit dit

si ardamment *que* tout ly peule s'esmervilloit. Mains ons *leur* donoit si pau
qu'il avoient messaise et default. Adont soy apparuit Marie en songe au
225 et les envoiast a vivres, ou il le *comparoient* chirement; et il le fist, car il ly
envoiiat asseis de vithailhe. *Aprés* la glorieuse Magdalene, *qui* avoit esluyt
de .ij. vie la meilleur *partie*, disoit a *Nostre Saingnour Jhesucrist*: « Sire,
comme longement souffereis vos moy en teil grande travailhe de cuer / et de [f°14v b]
corps. Cest *partie* n'avoie je mie enluyt. Sire, quant *vostre* douls plaisir est
230 appeleis moy a l'autre vie. » Et sens failhe el avoit grande travailhe, car il ly
covenoit ordiner tout l'estant de Saint Englize, et chascuns *jour* *prechier* et
faire les autres ovrez *qui* *apartinent* a la vie active.

Anchois *que* *nostre* Sire le volsist oïr out elle mult sovent fait cel *priier*, et
quant *nostre* Sire vit *que* el out *conquis* a la foy tout le royalmez d'Aquileie
235 et de Marseille, il envoiat sa Grasse el peule et si les *confermat* en vraie foy,
si *que* son non fut appelleis *partout* ou Mahumes et autre ydolle astoient
cultiveie. Quant la glorieuse Magdalene vit *que* ons siervoit son Saingnour
partout la ou il avoit *prechiet*, elle s'esvoilhat *por* oreir et *por* rende grasse
a *Nostre Saingnour* des biens *que* il fait avoit au peule *que* el ly avoit
240 *aquises*; et ensi, *comme* el astoit en orison, une multitudine d'angele
descendirent del ciel, *qui* le ravirent en corps et en ame en une hault
montangne, et fut la *bien* .xxvij. ans en uns lieue *que* ly angele entailhirent
de leur propre mains; et dedens cest .xxvij. ans ne but el ne mangat fours
que le pain / des angele, et si astoit chascuns *jour* *porteie* des mains des [f°15r a]
245 angele en corps et en ame si hault *que* de la gостоit le pain dont el vivoit.

La montaigne astoit si longe de gens *que* nuls n'y habitoit, et si astoit si
roïste *que* nuls n'y poioit monter, et si astoit si vine roche *que* ousias n'y
euwist de coy vivre, ne vivant gens n'y poioient habiteir. Au terme de la fin
de .xxvij. ans avient a une *quarantaine* de l'an *que* uns moisne yssit four de
250 son abie *por* fair sa penitanche en rachine cruewe et viande dont il poroit
sortenire sa vie, et quant il eut *presque* tout fait la *quarantaine* et fait sa
penitanche, uns *jour* si *comme* il irt en orison, si oiit une grande milodie de
vois, si ovrit ses oilhez amont et vit uns corps de feme enlever en hault. Si
s'en *mervilhat* mult et *priat* *Nostre Saingnour* *que* ausi come il ly avoit
255 doneit veoir cest merveilhe *par* sa debonairteit, qu'il ly laissast cognoistre
que ce astoit. Del grande desire qu'il avoit *commenchat* a monter en la
montaigne *par* mult de fois, mains ne poioit mie moult hault monter.

Uns *jour* s'enforchat mult de monter, mains quant il fut auque monteis la
virtus del corps ly fallit tout, et quant il vit chu, si s'escrïat a *Nostre*
260 *Saingnour* disant : « Sire je croy *que* chu / *que* soit de vos grans secreit cuy [f°15r b]
il ne loist mie charneil home veoir. Sire, *puisqu'il* nel moy loist veoir
doneis le moy sentire *par* *vostre* Grasse. » Et ensi *comme* il croit en teil
manier ly angele en chantant *mervilheusement* enleverent la glorieuse
Magdalene en hault. Ly *preudhome* esgardat en hault cel part et si dist : « O
265 creature de Dieu, je toy ajurre, *par* celi *qui* cest *honneur* toy fait, *que* tu moy
die cuy tu es. »

227 .ij. rat.av. .ii. 250 dont noté sans tilde 251 quant idem 252 lettre rat.av. irt p.e.e pour
eirt 265 fist rat.av. fait

Et une vois d'amont ly respondi : « Chu est la glorieus Magdalene. » Après,
quant ly angele l'orent remise en son lieue, el dist au moisne : « Vas a
Maximiens l'evesque, mon pere esperitueil, et se ly dis qu'il soit en sa
270 chapelle a celle jour -se ly nomat le jour de son trespas- et si y soit mult
matien, car je voray mult parler a ly. » Ly preudhome fut mult liez de chu
qu'il fut message a si glorieuse dame et a si sains home. Il s'en repairat mult
tost et se fist le message qu'il ly fut enjoins. Quant sains Maximiens oiit
275 nouvelle de sa filhe esperitueil de cuy il ne savoit penseir qu'el astoit
devenue, ne fut mie merveilhe s'il fut mult liez, car maint fois avoit priet a
Nostre Saingnour que il la voiait ou el astoit, ne onsqe ne l'avoit sceiut.

Au jour que la glorieuse Magdalene ly avoit mandeit, alat il mult matien a
sa chapelle. Mains quant il y vient, il fut si esbahis de la grande clarteit des
angele qui astoient dedens avoic la saint damme qu'il n'osat / ens entreir. Et [f°15v a]
280 non por quant por le grande desire qu'il avoit commenchat a entreir dedens,
mains les angele, qui ne conversent mie avoic les home, s'en partirent
tantost. La glorieuse Magdalene demorat en l'aire en my la chapelle et saluat
son pere esperitueils, et firent mult grande joie de ce qu'il parloient de
Nostre Saingnour ensamble, tant desiranment plorerent il tant que des larme
285 dias .ii. fut ly pavement de la chapelle ne mie seulement aroseis, mains si
plainement mouliés que en pluseur lieue flotoit ly aiuwe de sour le
pavement.

Adont ly contat la noble dame la vie qu'el avoit mineie .xxvij. ans en la
montaingne, et quant el eut asseis parleit priveiement a ly, el dist qu'il fesis
290 venire tous les clerke de la vilhe et si la cominagestont devant tous. Ly
evesque les fist venire. Quant il furent tous venus, el dist sa coulpe devant
son pere esperitueil et puis si s'en genoilhat en aire por rechivoir le sains
corps Jhesucrist et a l'evesque devant tous a joint mains, de vraie cuer par
grande reverenche, confondant en larme, rechut el son Createur en teil
manier qu'il senbloit que ses .ij. oilhez fussent .ij. conduyte de une fontaine
295 qui rendissent yawe corant. Uns petit après ce qu'el out rechut le sains
sacrement, el prit congiet a son bons pere esperitueil, et tantost soy severat
sa saint amez de son corps en teil manier que grande multitude / d'angele [f°15v b]
rechurent sa benoit ame et l'enporterent en gloire en chantant, si que tous cias
300 qui presens astoient et qui desiervit l'avoie oiirent la melodie des angele. Ly
evesque Maximiens prist le corps et si dist : « O bien awireuse Magdalene,
por ce que tu portas al sepulcre les precieuse ongement por oindre le
corps Jhesucrist, sy oinderay le tiens corps de precieuse balsme. » Et ensi le
fist.

305 **Exemple:** Après che avient que la glorieuse et noble dame Marie Magdalene
fut aporteie a Vergelay, et ensi comme cias qui l'enportoient passent parmy
une aitre, si oiirent il une vois qui dist : « Vos tous ly mors qui chy giseis,
leveis vos sus, car la glorieuse Magdalene pas par chy. » Ly corp mors soy
leverent et s'en genoilharent, et joindirent leur mains ver le sains corps que
310 on enportoit.

304 *Ap. fist est écrit mostreir lons temps qui semble avoir été gratté en surface* 305
Exemple *app. ans la marge*

Exemple: Encor avient après *que* la ou ly corps passoit *parmy* une voie *qui* astoit avironeie d'arbe de une part et d'autre, *que* tous ly arbez enclinerent le sains corps. Or dient ly aucuns de la Magdalene: « C'est elle *qui* vould avoir a marit *sains* Johans ewangeliste la ou Nostre Sire fut az
315 norche et y muat Nostre Saingnour l'yauwe en vin, la ou Archedeclins astoit maistre d'osteil et *gouverneur* des / norche, et *por* tant *que* nostre Sire ly avoit [f°16r a]
rosteit son maris soy mist elle a faire les delisce del sicle, si come cel *qui* avoi<t> pierdut son maris. Mains *partant* *que* il n'astoit pas bon *que* la
320 vocacion de *sains* Johans fust cause de la pierdicion Marie, si apellat Nostre Sire Marie a si grande grasce *que* en liewe des delisce mondains ly donat il les delisce esperitueils. » Et de l'Ewangeliste dist il ausi *que* *por* ce *qu'il* ostat *sains* Johans Ewangeliste del monde et del *condene* de mariage, se ly donat il familiariteit a ly devant tous les autre aposteles.

Exemple: Uns chevaliers fut *qui* chascune ans visentoit en grande devocions de cuer le corps et le sepulcre de cel glorieuse dame Magdalene,
325 mais il avient *qu'il* fut occhis en batailh; et quant son corps juis en la bire et ses parens ly ploroient et disoient en plaidant: « Coment et *por* coy la Madalene l'avoit laisiet morire sens *confessions*, *qui* tant devoltement avoit son sepulcre chaschun an visenteit? » Et vechi tantost cils chevaliere *qui*
330 mors astoit revient en vie et le *priestre* demandat, et devoltement soy *confessat* et *prist* le corps de Jhesucrist; et asseis tost après / il *rendit* ame a [f°16r b]
Nostre Saingnour et bien morit.

Exemple: Uns homes fut *qui* ses pecchiés mist en *escript* en une cedulle desous la mappe del auteil et ly *priat* devoltement *qu'el* ly enpetrast a
335 Jhesucrist pardons de ses pechiés; et asseis tost après ly home reprist la cedulle et trovat *que* tous ses pechiés astoient hors planiés et escomengniés.

311 avient écrit à double et rat. 325 de cel écrit del cel et l rat. 328 avoit app. avoi

Jean l'Agneau (folios 21ra-24ra)

De *sains* Johans Agnials, le .xxv.^e evesque de Tongre

[f°21r a]

L'an .v.^e et .xcvi., le .xxi.^e jour de decembre, morut *sains* Ebrigins, evesque de Tongre. Chis fut uns home de grande saintiteit et actoriteit, et morut en la vilhe de Tremongne *qui* siet en la diocese de Colongne ou il prechoit la vraie foyt. Si fut la ensepelis et y jut *par* l'espause de .iiij.^e ans et *plus* jusque au temps Brunereus, archevesque de Colongne, *qui* fut le frere Octo le grans emperreur, le *promire* de chi non; ly quels archievesque *par* divine inspirations et ossi *sains* Ebreghisiens s'aparuit a ly *par* .iiij. fois *par* .iiij. nutie en / sompne et il fist son corps tra<n>slateir a Colongne la cyteit el englize saint Cecile honorablement, et le fist metre en un fietre d'argent et at il depuis fait mult de miracle si *comme* sa *legent* contient. Après le mort de cist evesque, se misent ensemble les canone de Treit *por* faire election, si ne se porent acordeir, si vagat le siege .ij. mois. Si *vos* dirons coment il eurent evesque le .xxv.^e *par* grans miracle, et oreis merveilhe incredible et est tout veriteit.

[f°21r b]

Saciés *qu'il* avoit un preudhome droit a Tyhange deleis Huy *qui* astoit ly *plus* riche *que* ons trovast la entours. Si avoit feme et enfans et astoit laiye home et nient clerke. Il ne savoit ne .a. ne .b., ne n'avoit *onsque* esteit az escolle de latien ne de romans, mais tant astoit preudhome et plains de loiiialteit et de saintiteit *que* en sacreit ne en apiert il vivoit *saintement* et purement, et artuwoit les terre et les ahanoit ses cortillez ly meisme *partant* *qu'il* voloit gangnier son vivre et ne voloit point eistre ouseuz *por* cheioir en pechiet, si *qu'il* minoit tous les jour la cherue et disoit *que* Dieu ne ly reproveroit nient *qu'il* aiet riens despandut *qu'il* nel aiet *bien* compareit a sa forche; et astoit cils homez nomeis Johans Agni / als, et astoit sire temporeis de Tyhange et de tout la terre atour. Il avoit *bien* or tant de hirtage *que* .iiij. chevaliers en fussent riches, mais ch'astoit *por* cariteit *qu'il* laburoit si *que* dit est.

[f°21v a]

A chis preudhome mandat Dieu de paradis et ly tramist uns pellerins *qui* eut a non Peleon, *par* le queil il dist *qu'il* fust acceptant le siege *qui* vakoit de Tongre, car l'evesque astoit mors et dest ly angele de Dieu a Peleon *qu'il* troveroit le prodhome ahanant ses terre deleis la vilhe *que* ons apelloit « la vilhe *bien* fait et le castias *bien* assis. » En querant « la vilhe *bien* fait et le castias *bien* assis » eut tant le pelleriens de paine *que* a merveilhe, car nuls ne cognissoit Huy *par* teil non, mains jadis fut ensi appelleis *par* uns emperreur *qui* edifiat le castials de Huy. La vilhe astoit ja fondeie, si avoit a non Huy après la rivire de Hoyoule *qui* la court, mains ly emperreur de Rome le nomat « la vilhe *bien* fait et le castials *bien* assis », et cist emperreur eut a non Anthone le Piewe, s'avoit a feme le filhe Andrians, sour al emperreur son predecesseur. Si venoit de Germains hostoier, si vient a Huy devant l'Incarnacions .lx. ans, ensi *que* Beda ly venerable *priestre* le

1 Le titre est fautif: .xxx.^e. à la place de .xxv.^e. 41 [qui] en trop av. devant

dist et tessmongne ens es Hystore d'Engleter ou / il parolle de une victore [f°21v b]
que Julien Cesar eut en Galle, et les fuians alarent habiteir en cel lieue et y
edifiont Huy, si *que* ly emperreur, quant veiit la vilhe tant noble et ample, et
45 la descripcions del roche *par* dever aquilone si mervilheus, il ampliat la
vilhe et le fist *plus* grande, et puis fermat le castials sor le roche et dest *que*
le pareilhe ne sieroit *troveit* en monde de teil castias, et fist *qu'il* eut teil
vilhe a desos si fort *que* ly pape Gregore, le .ix.^e de chi nons dest *que* en tout
le monde ne sieroit *troveit* si bon castias avoic si bone vilhe; et quant il fut
50 fait, ly emperreur le nommat « la vilhe bien fait et le castials bien assis »,
mais quant il fut *partis* et mors les borgois *qui* tous astoient *aconstumeit* en
leur usage laiserent chi non et reprisent le non de Huy come en devant, si
que cias *qui* la habitoient ne savoient *parleir* d'autre non de *que* Huy.

Si ne le poioit *jusque* a tant *que* ly angele vient a ly et ly mostrat un
55 *merkedis* a vespre Johans Agnials *qui* *conduysoit* sa cherue. Atant vient la ly
pelleriens et dist a Johans Agnials : « Amis de Dieu, Dieu te / doinst bon [f°22r a]
jour. « Amis » dist Johans Agnials « Dieu le toy mere. Dont es tu, *que*
quiers tu ? Dit le moy, s'il toy plaist. » « Sains home, mult volentier. » dist
Peleon. « Dieu *m'envoie* chy a toy, si *que* a son amis, car tu fais ovrez *qui*
60 plaist a ly. Si le toy veult *regerdoneir*, or ne soie mescreans de chu *que* je toy
diray. » Johans *qui* fut rubieste lieve les oilhez si le regardat en demandant :
« Bias amis, *veneis vos* de *paradis* et *que* moy deveis dire? » Et atant
s'apoiat sor son stombe et Peleon ly dist : « Johans, les ovrez *que* tu fais si
ont piercheit le ciel et *jusque* a Dieu sont venue, *qui* en fait grande fiest, et
65 *par* moy mande ly vraie Dieu a toy *que* ly evesqueit de Tongre vake, si le
vas accepteir si sieras evesque. » Et quant Johans entendit cest parolle, si
regardat Peleon et dest : « Que dis tu amis ? » Et Peleon ly dest : « Je di *que*
Dieu te mande *que* l'evesqueit de Tongre vake, Ebrigisiens est mors, *qui* de
valeur et de scienche astoit si *parfaits*, et *que* tu soie son *successeur*, car tu es
70 vraie evesque fais et ordineis de *par* Dieu. »

Quant Johans chu entendit si fut en grande freeur et dest : « De ce *que* tu
moy dis croy je une *partie*, c'est que mors soit l'evesque. Mains *que* je / soye [f°22r b]
evesque *par* nulle toure ne pui je croire! Car je suy marieis et ay ma feme et
mes enfans az queis je suy loiiés, et si suy pure laie et ne fuy onsque az
75 escolle, et suy tous plains de visce, de sorcour aroit mult pau en moy Saint
Eglize. » Respont ly pelleriens : « De follie esteis *vos* trope plains, quant
vos argueis *contre* le voloir de Dieu. De toy puit bien faire Dieu clerke et
doneir a toy scienche a sa volenteit et tot dedens une seule heure. Or fais la
volenteit de Dieu et ne le *coroche* mie. Se tu le *coroche*, il le toy vorat *chier*
80 vendre. » Respont Johans : « Amis, je ne me vilhe de riens defendre en
contre Dieu, mains j'aie *apris* a gangnier mon pain et ce *que* despendre doie
si *que* on ne me puis reproveir mon vivre. Mains *que* je soie evesque je nel
pui croire nullement, car je suy homez lay et rudes, ne je ne poue onsque

48 dest *rat.av.* le .ix.^e 57 Que *quiers* tu *app. stu* : *par attraction du s (?)* 77 clerke *app. cleke*

85 aprende, et ne croy *que* Dieu toy fait entreprendre chy fais, ne *que* a Dieu
plais *que* je soie evesque neis plus *que* je ne croy *que* mon stomble *que* je
tiens ne puit rachine prende, ne verdeur florire, ne fructifier. » Atant le
fichat en terre quant qu'il puiet et Dieu fist la miracle, car ly seche stomble
fist reprendre rachine fleur, foulhe et frus porteur plains de grande douceur,
90 et ce furent pomme *que* Dieu y mist *que* ons appelle pomme / de sains [f°22v a]
Johans.

Quant Johans l'at veiut, si soy vat estendre a terre, et commenchat a ploireir
et priier Dieu merchis de ce qu'il at erreit, et Peleon le relevat. A cel propre
heur Jhesucrist demostrat cesti miracle au roy Clotaire de Franche qui
tantost vient ver Treit et mandat Johans Angnials et Peleons, et chis vinrent;
95 et tantost *que* Johan entrat el englize, si proclamat ly peule en haulte :
« Vive, vive Johans Angnials, l'evesque de Tongre! » Et la fut il consacreis
del evesque de Mes, de Colongne et de Trive. Chascun le festiat. Ensi *que*
on l'ordinoit, todis multipliat en scienche solonc l'orde qu'il prenoit, tant
qu'en la fin fut il ensi suffisant docteur *que* nuls qui visquasse; et ly roy
100 dedens la main la croche ly mist, et l'angnials en son doit, et le mittre sor son
cief. Johans Angnials est si fais *que* je vos dy et fut le .xxv.^e evesque de
Tongre, et regnat .xiiij. ans. Chis fondat les Blanke Dame a Treit et se y
vient sa feme, et fondat l'englise de Blize et y metit dedens des religieus
recluze, et les donat grande rentes, mens el fure tost destrute, et après ce il
105 fut refait de temps sains Lambiert par saint Landradine.

Item sor l'an del incarnation Jhesucriste .vi.^c avient *que* en un debat / en [f°22v b]
moy de may ons tuat Boggis d'Aquitaine et roy de Baiwier. Si mandat
Hector, son fils, l'evesque de Tongre Johans por celebrier la mes de ses
exeques et l'en priat molt humlement; et ly evesque y alat car il avoit au
110 prechier convertit partout cely paijs et aquist l'amour del saingnour et del
paijs; et ensi *que* ly evesque, ver Baiwier, si passoit par my uns bois *que* ons
nomme Crisel, si oiit si grande brut et noise *que* tous ly bois en tentist et
<entre>tredeuz oioit une vois qui disoit doucement : « O très sains home,
je suy pierdus se tu ne moy sorcour, car chascuns moy defolle. »

115 Adont ly evesque eut grande pauwour, si se muche entre les arbes del bois.
Si ne vat ne avant ne ariere, ne ses home asi qui reclament Dieu por la
grande hisdeur de tempeste qui todis s'enforchoit; et ly evesque, en regardant
desous une arbez *que* ons nome beolle, si voit uns jouvecials qui sonoit une
harpe et deleis ly uns autre qui sonoit une vielle, encor y fut ly tiers qui
120 doucement sonoit uns flagot. Si astoient vestus tous blans. Ly promire al
evesque molt doucement parolle et dist : « O / drois evesque de Tongre, [f°23r a]
preudhome de saint vie, lais alleir la pauwour et aie fianche en Dieu et en la
benoit virgne Marie, sa chier mere. Angele astons del ciel par cuy Dieu toy
mande *que* cel grande nois rude et male cortois, che sont maligne esspir qui
125 ont l'ame de roy de Baiwier, laqueil est ou sierat condampneie se tu ne vas la
messe celebrier. Por tant toy vont detirant chi les esperis qui veulent *que* ly
heur pas del messe.

84 de rat.av. que Dieu 98 multipliat app. multipliat 111 Baiwier app. Bai[u]wier 113
tredeuz : pas de sens seul

Vas tant tost *sens* arest ta voie, fais chu *por* coy tu es mandeis, car en toy at Dieu mis le poioir del ame a saveir, par une seul mes dire sierat il salveie. »

130 Quant ly *evesque* entent chu, si brochat avant ver la cyteit. La messe celebrat *qui* a Dieu plaisit si *bien que* l'ame de roy fut saveie, car ly *evesque* dest au roy Hector *qu'il* fesist son peule juneir .iiij. *jour* et doneir grande almoine, et puis soy *partit* de la. Si revient *parmy* le bois et il n'oiit riens del tempest, si en remerchiat Dieu et puis escoutat, si entendit il chans d'*angele*

135 et d'*archangele* *qui* l'ame de roy avoient tolue az esperis d'*infier* et l'*emportoient* en *paradis* en faisant ausi grande joie celestine *que* / il avoit [f°23r b] *troveit* al autre fois d'*hoile* infernale en chy bois si *come* dit est. Ensi fut l'ame osteie d'*infier* et miez en *paradis* *par* le *sains* *evesque*.

Sor l'an .v.^c et .iiij. suppliaient les chanone del englize *sains* Biertremeir en la vilhe de Treit al *evesque* Johans Angnials *que* il *leur* volsis otroier acune ensengne *por* metre sor *leur* englize, si *que* cathedrale englize del *evesqueit* de Tongre. Adont les demandat ly *evesque* queil ensengne il voloient avoir, et cils disent *que* il avoient entre yas .ij. *partie*, desqueil ly une voloit metre une cleif d'*argent* *por* le cleif *que* *sains* Pire avoit doneit a *sains* Servais, et

140 ly autre y voloient metre une aigle d'*or*.

Adont s'avisat ly *evesque* del miracle *qui* jadis avoit fait a *sains* Servais en la voie de Rome. Si *leur* dist en teil manier : « Bias saingnour, je *vos* diray mon entencions *qui* moy senble eistre de raison. Vos saveis quant ly glorieus *confesse* *sains* Servais a son temps alat a Rome *por* *prier* et oreir *por* sa citeit de Tongre qu'el fust gardeie des Hons *qui* adont regnoient en cest

150 *partie* et destrusoient tout, et ly glorieus apostele *sains* Pire ly donat en sa main une cleif d'*argent* lequeil *vos* aveis encor; et portant je *vos* *commande* *que* tout ymage *qui* d'*or* en avant / sieront fait en honeur de *sains* Servais [f°23v a] aient et tengnent en *leur* main une cleif, car *sains* Pire ly livrat en sa mains propre et autre *por* nient, et *après* *vos* dis *que* au desus del tomble de *vostre* englize en droit signe *vos* metereis une aigle d'*or*, car ce est raison partant *que* quant *sains* Servais se mist al retour de Rome et il fut *pris* *par* les

155 Go<t>hiens *qui* les misent en *prisons*, ou il *par* le plaisir de Dieu aparuit la nut si grande clarteit et si grande fiest d'*angele* de *paradis* *qui* chantoient et menoient teil desdut *que* les tirans en eurent *trés* grande merveilhe.

160 *Por* coy l'endemain au plus chaus de *jour* il le fisent mener sor une grande montange gessire au solias *por* ly travailhier, alqueil solias *sains* Servais *qui* teil *chaleur* avoit pres *qu'il* ne moroit. Il en dormit et suvoit teilement *que* il senbloit *que* de ly issist ly riés de une fontaine. Adont envoiiat Dieu uns siens *angele* en fourme d'aigle grande et planier *qui* desus *sains* Servais seioit a eyle tendue *contre* le solias, et ly portoit ombre de l'une de ses eyle, si la ventoit et ly donoit <vent> *por* ly refroidier de l'autre eile. Lequeil miracles veit un garchon *qui* se corit a vus des garchons tirans et le nochat a yas si le vinrent veioir et le *troverent* en veriteit et orent grande pauwour del

165 aigle *qui* astoit si *grans*. / Mains ly aigle s'en *partit* et *sains* Servais [f°23v b] s'envoilhat et les tyrans disent *qu'il* astoit Dieu sor tous les autre Dieu, se ly demanderent

170

137 autre *app.* autee 158 le *ms.* donne Gochiens mais ça ne fait pas sens, on a Gothiens chez J.O. 167 il manque un COD *ap.* donoit

a beneïchon et puis le laisarent alleir; et por tant *que* ly aigle se mist a desus de *sains* Servais, le deveis metre a desus de *vostre* englize ou *sains* Servais
175 giest, si sierat a desus de ly, et demostrat *que* c'est la mere glize jusque atant
que cest evesqueit arat citeit et englize cathedrale, si come il arat solonc la
prophesie *sains* Monulphe, jadis evesque, *mon* predecesseur. Adont voilhe je
que ly englize cathedrale le port. Ensi fut l'ensenge doneie al englize.

Item l'an .vi.^o et .x. edifiat ly evesque de Tongre Johans Angnials une
180 chapelle en castials de Huy en l'honneur de *sains* Come et de *sains* Damiens,
si le doiiat des deyme de Tynhange largement et ordinat *que* ly vestis de
Tynhangne desiervist la dit chapelle.

Item l'an .vi.^o et .xi., le .xxv.^o jour de moys de julle, trespasat ly dis
185 evesque Johans *qui* fut ensevelis en la chapelle de castias de Huy *qu'il* avoit
fondeit devant. Mens depuis fut mis en un fitre en castias meisme *par* uns
evesque de Liege *qui* eut *non* Johans, le secons de chy nons. Chis Johans
Angnials astoit de la droit nacion de Huy de par sa mere *qui* fut filhe Henris,
sire / temporeil de Tynhangne et eut *non* a *sains* fons Angnials; et astoit cils [f°24r a]
Henris chevaliers, et ly pere Johans l'evesque fut nommeis Johans, sire
190 temporeil de Hermalle, chevaliers. Ja soi che *qu'il* minast sa cherue, si astoit
il de noble sanc estrait et avoit bien vailhant *plus que* les .iiij. *plus* riche
chevaliers *qui* dont fussent en paijs.

186 por *rat.av.* le secons

Monulfe (folios 26va-28ra)

De sains Monulfe, le .xxi^e. evesque de Tongre

[f°26v a]

L'an .v.^c et .xxxix. fut fais evesque, le .xxi^e. de Tongre, par divine
inspiracion, le fils le conte Randart de Dinant *qui* astoit chante et chanone
del englize de Tongre et de Treit; et fut noumeis Monulfe après sa mere *qui*
5 eut a non Monulfe, *qui* fut filhe a conte de Louse, *qui* regnat mult saintement
et vailhanment .xxxix. ans; et fist mult de bien a l'evesqueit ensi *que* en
partie vos oreis chi après: car sor l'an .v.^c.lvi. ly evesque sains / Monulphe [f°26v b]
empetrat au roy d'Austrie et de Neustrie, *qui* eut a non Herbier, privileyge de
parfaire une englize a Treit *qui* devant astoit fait, et le fist abatre et le
10 redifiat plus grande asseis, et y mist .xl. chanone noble et le dedicasat en
l'honneur de sains Biertremeir; et y fist le corps sains Servais metre en une
capse dedens le crote del dit englize, et les donat grande rende des rent *que*
sains Domiciane avoit reconquesteie; et deveis savoir *que* sains Servais
15 avoit jut en l'englize sains Pire .c. et .lxix. ans. Ensi fut fait ly englize Sains-
Servais a Treit l'an .v.^c lvii. le .ix^e. jour de mois de julle.

En cest ans miesme astoit ly comte Randart de Dinant malade, si <l'>alat
visenteir l'evesque sains Monulfe ses fils et il trova la Guihon, le duk
d'Ardenne son cosins qui voloit enpronteir a comte Randars .m. livre de
grosse, et ly evesque respondit: « Sire cusins d'Ardenne, vos saveis *que* j'aie
20 deleis moy de l'argent plus *que* mon pere n'aïet. Si vos en presteraie, si
comme je diray: se vos la vilhe de Marline volleis vendre, *qui* vos fait pau de
profit, *que* vostre ancesseur roys de Tongre jadis le fut conquis a comte de
Flandre par une pais fait entre yas remanit a roy de Tongre, et vos asteis sire
temporeis del roy / alme de Tongre, si appartient a vos. Après vos aveis [f°27r a]
25 Chievremont le castials *qui* siet pres de chi, et Jupilhe, la vilhe *qui* est
chambre au roy d'Austrie. Si tot ce voleis vendre, je l'achateray. » Et ly dist
duk respondit: « Par sains Pire, oiilh, car j'aie bessongne d'argent .Vos areis
tout ce por milhe livre de grosse, vos areis tout *che que* je aie, car tout est
miens hirtablement reserveit le droit le roy d'Austrie *qui* tient a Joupilhe et
30 Chivremont les plais et est palais royale. » Et ly evesque respondit: « Je
retiens le marchiet. » Et s'en alont ensemble devant le roy d'Austrie *qui*
astoit a Mes. La furent fait les ovres royale, et la paiiat ly evesque a duc son
argent. Ensi vient Marline, Joupilhe et Chivremont a l'englize de Tongre, et
ce fut fait l'an .v.^c et .lix.

35 Quant ly evesque sains Monulfe eut reclus la possessions si come dit est,
se ly plaisit d'aleir veoir son castelle de Chievremont, *qui* astoit bias et fors
et seioit sor une hault montaigne deseur une vilhe *qui* astoit noumeie
Vause. Et asseis pres astoit Chaieneie, *que* ons nommoit adont la vilhe sains
Materne; et seioit le castials entre un bois et une petit rivièrs *qui* la / coroit,
40 moult delitable et rade, *que* uns nommoit Vesdre. Et la roche sor coy seioit le
castias astoit mult fort hauls et roist, et astoit enclous ver occident de

[f°27r b]

1 Le titre comporte une erreur: .xxii^e. pour .xxi^e. 2 du rat.av. de 5 fait rat.av. filhe 6 mult:
écrit à double 16 l'alat: 1 omis et restitué 31 a Mes rat.av. qui astoit

grande montaigne et de grande bois, et ver mydi astoit la rivier de Mouse, un petit longe ou la petit rivier, et une autre *que* ons appelloit Ourte. Et avoit en chi castials .ii. englize, une en l'honneur de *nostre* Dame et l'autre de sains Johans Ewangeliste; et en chascune avoit .xxx. chanone, et four de castials a la monteie astoit une chapelle de *sains* Cosme et de *sains* Damiens frere. Et quant ly evesque eut esteit reclus en le dit castials, ensi *que* a ce appartient, il soy *partit* et ses home avoic ly. Mains aussi *qu'il* vient a desendant del castias ou la chapelle astoit, si desquendit et s'en genolhat devant la chapelle en faisant son orison a Dieu et as .ij. frer martire.

Si avient droit ensi *qu'il* astoit en orison, si ly vient la lumire de clarteit a l'oilhe, si se drechat en regardant ver le ciel, si voit une crois ardent choir del ciel avale a terre en un grans fons d'un bois, et adont une vois dist a l'evesque: « Sor la rivier *que* ons nome Liege poras tu *troveir* le *sains* liewe que Dieu at enluyt *por* le savement / de mult de vraie *preidhome*, enquel liewe al ocquison d'un sien *servans* qui la *serrat* martirizié sierat fondeie une des noble cyteit del monde, et sierat chis martire evesque de Tongre; et cils qui le successerat en l'evessqueit edifierat la cyteit et sierat le chief de tout le paijs ensi *que* Tongre fut jadis. » Et sains Monulfe ly evesque racontat tout chu a ses gens *que* ly vois ly avoit dit, et en l'honneur *sains* Cosme et *sains* Damien en cuy orison il avoit veit si bias miracle, la <ou> ly crois astoit cheiwe il edifieroit une chapelle, et si n'aresteroit jamais si aroit *troveit* le liewe ou el astoit chewe. [f°27v a]

Si s'en vient a chevalchant tout *parmy* le bois qui grans astoit et large, car il duroit de Treit jusque a Huy et de Chievremont jusque a Tongre et tout atour, et les vilhet astoient tout encloze de bois; et *parmy* chy bois alloit ly euwessque *querant* le rivier qu'il demandoit, si passoit tout de coste et ne le *cognoissoit*, car la vois ly avoit dit une rivier et ce astoit un riwesselle. Ensi *que* il passoit en liewe ou ly marchiet de Liege est maintenant, et veioit le riwe qui la *coroit* naturellement, si ne *quidoit* mie *que* ce fust celui. Adont dist ly evesque *que* il yroit a la rivire de Mouse qui passoit la asseis pres tout *parmy* le bois, en liewe que / ons dist maintenant au Vivier et au Pont des arche, et venoit de Huy si alloit a Treit. [f°27v b]

Mains ensi *qu'il* soy devoit *partire*, vient la uns pasturias qui avoit a non Buchars, qui gardoit angnias et brebis dont ly une en chait en ly awe, et quant ly pasturias le voit se ly dest: « Orde mourie, Liege *vos* at atrapeie. Se je ne fus, *vos* fussiés noiiet! » Quant ly evesque entendit le pasteur, si voit *que* c'est le riwe *qu'il* demandoit. Adont *aquist* tout en tour un bonier tant *que* vers occident *trovat* tout l'ierbe ars en crois. Si desquent et s'engenoilhat et fist a Dieu son orison, et puis dest *que* la vorat faire une chapelle; et plantat la des estache tout al *grandeur* de la crois qui tenoit .c. piet de longe et .c. de large, et adont il retournat arire a Treit; et si mandat ovrir et fist la faire la chapelle *sains* Cosme et *sains* Damien en bois sor la rivier de Liege et le dedicasat, et y cha<nta>t la promire messe, et ordinat *que* ly et tous les evesque qui venront après ly y chantassent messe tout les

42 de grand bois: *app.* grande: *faute due à* grande montaigne 61 ou *p.e. omis et rest.* 84 chantat: *app.* chat

samaine .ii. fois ou une au moins, et y fist une hiermitage ou demoroient les
hiermite *qui* gardoient la chapelle et les vestiment; / et n'avoit nule habitacle [f°28r a]
en chis bois *que* cely jusque a Ains, et a Moliens, et Tileur et Chaieneie,
90 Embour et a Jupilhe. Celle chapelle fut bien gardeie jusque au temps *sains*
Lambier *qui* la fut martisiet, de coy la citeit de Liege et l'englize fut de part
sains Hubiert fondeie, ensi *que* vos oreis el vie *sains* Hubiert.
L'an .v.^c et .lxviii. morit Randart, le comte de Dinant, *qui* fut pere a
l'evesque de Tongre *sains* Monulfe et n'avoit plus d'enfant: et vinve ensi la
95 comteit de Dinant a l'evesque *sains* Monulfe, et si fut comte de Dynant.
Mains il le donat perpetueilement a l'englize de Tongre et l'afaitat devant le
roy d'Austrie, et encor est il a l'englize de Liege. Adont vient *sains* Monulfe
a Dinant, se fist les exseque de son pere mult noblement, et après les
exseque il revient a Treit et y trespasat l'an .v.^c.lxxviii. et fut ensevelis en
100 l'englize Sains-Biertremeir a Treit honorablement, *qui* maintenant est
apelleis Sains-Servais.

86 une *rat.av.* .ii. fois, .ii. *suscrit* 90 de part *app.* de partie 93 de *rat.av.* *sains* Monulfe 98
qqch a été gratté *av.* viii

Gondulfe (folios 28ra-29rb)

De sains Gondulfe, evesque de Tongre

[f°28r a]

Aprés fut *consacreis* evesque de Tongre le doiens de l'englize de Treit, *qui* fut apeleis Gondulfe, l'an .v.^c.lxxviii. et regnat saintement / .viii. ans. Chis fut fils a Gondemarc, duc de Lotringe, et sa mere fut Magdaglore, la filhe le roy de Franche: et fut le .xxij^e. evesque de Tongre, et *por* le *grandeur* de son sanc ly fut *otriiit* par les cytains et tout le *universiteit* luy eistre de dont en avant sire *ensi bien temporeil comme* espiritueil, *qui* nient n'astoit ne *ensi* n'avoient esteit ses *predecesseur*; et il les *gouvernat* *ensi* si noblement *que* nuls ne s'en plaindroit, et *ensi* il fut *chevaliers* de Saint Englize, car tout son viskant il *prechat plus que* nuls autre, et fut solitaire a *bien* faire tout son temps, et en tout les vilhe et castias de sa diocese ou il n'avoit *onsque* oïut englize il en faisoit faire et edifiier; et tout les choze *qui* necessaire astoient en tour la divine offisce de Saint Englize *acomplissoit* en tous lieue ou il astoit besongne de faire et n'atendoit pas lendemain de ce *qu'*il poioit faire huy et fut todis laburans de *prechier* ou de edifiier Englize: les .vi<i>i. ans *qu'*il regnat, il n'eut *onsque* autre estudie.

[f°28r b]

Item l'an .v.^c.xx. et .vi. *prist* volenteit l'evesque *sains* Gondulfe d'alleir veoir le lieue ou la cyteit de Tongre avoit jadis esteit; et quant il y vient la, si *commenchat* a regarder la *grandeur*, la largeche de la cyteit, et puis le lieue ou la mere soloit venire, et / *pluseur* autre choze diverse et noble *qui* *onsque* n'avoient esteit veive *par* nule cyteit en monde *que* ly mostroit un vielhars a cuy ses taiions l'avoit mostreit. Chis ly mostrat le palais royale et le palais *sains* Matierne, et les englise de Tongre dont ly evesque fut tos esbahis et plorat tenrement de la destructions de la noble cyteit, car il voloit la habiteir mais Dieu y fist a ly signifiache *que* ch'astoit temps *perdut*: car il n'astoit encor neis ne ne naseroit encor dedens grans temps, cils *qui* le devoit redifiier finalement. Teil pauwour *prist* a l'evesque adant *qu'*il morit dedens .iiij. mois. *Aprés* a *Sains-Bertremeir* a Treit il vout gesire deleis *sains* Monulfe.

[f°28v a]

Aprés vos dys *que* on *trouve* en escript *que* quant ly evesque Gondulfe astoit au lieue ou Tongre fut jadis, si regardat la destructions et dist a ses gens: « Veiies chi Babilone la desiert *qui* siet en Asie, car il astoit *bien* semblant a ley. » Et astoit uns vielhes home la a cuy ly evesque demandat s'il avoit *onsque* oïut dire auqueil costeit les englise et les palais royale avoient esteit edifiit, et cils respondit: « Sire, je vos diraye et mostraray tout ce *que* mes pere m'*en* dest et mostrat, et *que* son pere mon taions ly avoit mostreit, *qui* avoit esteit presens al / destructions de Tongre et *qui* s'en fuiit a Treit avoic les autre quant Tongre fut *conquesteie*. » *Aprés* prist il l'evesque *par* le main et l'*emmenat* *par* tout les edifice del cyteit et ly mostrat les englise et les autre lieue *par* non si come nomeis astoient anchinement, et puis ly mostrat le grans palais *qui* fut fondeit en l'honneur Octovien l'emperreur.

[f°28v b]

1 *Le ms. donne* Monulfe 15 .viii. *app.* .vii. 20 cyteit *rat.av.* mere 23 le palais [que] *sains* Matierne

Aprés ly mostrat le palais en queil *sains* Matierne et les evesque après ly
avoient demoreit, qui semblat a l'evesque un lieue saintime; et astoit cils
lieue de tous les lieue de la cyteit cely *qui* miez astoit destruit, et chu notat
45 ly evesque et dist *que* *sains* Servais avoit la esteit habitans. Et ly preudhome
dest *que* ce astoit voir, et ly *sains* evesque dest: « Tous cils lieue est
reliquieus. » Et *partant* en gemissant il le baisat, et en baisant il plorat si fort
que les larme ly *coroient* avale le visage; et *par* tant *qu'il* ploroit si
50 *tennement*, il soy *partit* de cesti lieue, et adont ly viez home le menat en la
grande englize de *Nostre Dame* *que* *sains* Matierne avoit ja dit fondeit, et
vient en *propre* lieue ou ly auteit et saintuaire avoit esteit, et passat avant, si
65 *trovat* une ymage de *Nostre Dame* / *qui* astoit encor dedens l'englize, si avoit [f°29r a]
vestit une cotte *qui* tout astoit pourie, si en *prist* ly evesque une piche et il
chait en poure; et il en jetat le poure sor son chief et puis se mist devant
55 l'ymage en genosse, et quant il eut oreit une pau si soy levat et vient a une
ymage de *Jhesucrist* mult destint *que* il veit la et ly dest: « Sire, je voy ychi
vostre Syone et *vostre* *Jherusalem*, mais coment est il desoleie et
degasteie! » Et puis dist en grande *doleur*: « O maliche d'home en vie de
diable, *par vos* est le ciels desierteis, *par vos* est ly terre desoleie! De cesti
60 citeit est tout la region demembreie si en demeuret tondue et desiert! » Et puis
dist a ses homez *que* il voroit reedifier illuque une citeit en la queil il
meteroit *gens por* habiteir et ly meisme y habiteroit. A dont dist illi encor
qu'il vorloit un pau illuque demoreir *por* miez veioir la citeit de tout
costeit.

65 Mains Dieu ly demostrat *que* ce n'astoit mie sa volenteit *por* la mavasteit
de cias de Tongre *qu'il* avoient fait jadis a *sains* Servais, et a dont vinrent
grande multitude de leuz enragiés *qui* devant l'evesque et en sa *presenche*
devorarent et abatirent / tout ce *que* ons avoit *commenchieit* a faire *por* [f°29r b]
l'evesque habiteir, et comenchat a arde, et a toneir, et a lumeir. Chu fut la
70 volenteit de Dieu, si en fist ly evesque grande penanche, et en faisant la
penanche il trespasat le .vii^e. kalende d'auguste. Si fut ensevelis deleis son
predecesseur *sains* Monulfe *qui* trespasat a cely *propre jour*, et fisent a leur
vie et a leur mort mult de miracle: car cesti .ii. *sains* evesque amarent Dieu
75 et en saucharent la loy *Jhesucrist* de tous poins a leur poioir, et *partant* ont il
maintenant glore perpetuelle. Amen.

67 l'evesque écrit l'evensque avec un tilde superflu

Dominique (folios 38vb-41vb)

De *sains* Dominique

[f°38v b]

La fiest *sains* Dominique si est au .v^e. jour d'auguste. Cest nons
Dominique, si vault atant solonc l'entendement de la parolle *que* « cils *qui*
garde Nostre Saingnour » ou *que* « cils *qui* est gardeis de Nostre
5 Saingnour ». Il est dis garde Nostre Saingnour *por* ce *qu'il* gardat et sa voie
et son peule, et gardeis de Nostre Saingnour *por* ce *qu'il* le gardat de moult
de parolle de cest siele et de tout perilh aussi. Quant sa mere le portat, si
songat el *qu'el* portoit uns chinchons *qui* portoit en sa bouche un falos ardent
que quant il fut neis il enflammoit tout le monde, et a une bone dame *qui* ly
10 levat des fons senblat il *qu'il* auwist el frons une estoile si luisant *qu'el*
enluminoit tout le monde. Après celi temps *qu'il* astoit en la garde de sa
nouriche fut il *troveis sovent* fois *qu'il* laisoit son lit et se cuchoit a la nue
terre, et quant il fut teis *qu'il* s'en a l'estude si ne vout il boire de vin en .x.
15 ans et adont vendit il ses livre et de quant *qu'il* avoit, et donat tout le pris au
povrez *por* chu *qu'il* avoit illuque grande famine; et asseis tot après / fut il [f°39r a]
chanone reguleirs et puis supperieus de son covent. Sains Dominike, *qui* est
pere et *conduiseur* très noble de l'orde des *precheur*, si *convertit* a Tholouse
un sien hoste *qui* astoit bugre. Après ly escrips *qu'il* donat az bugre de sa foy
et de sa creanche si ne pout ardoir ne une fois, ne autre, ne tirche. Après ly
20 bugre la gaitoient une fois *por* ly tueur sor uns chemins ou il devoit passer et
bien le seut il, mains il n'en laisat onsqe a aleir *par* cely cheminien et n'y
passat pas pawoureusement ne priveiement, mens liement et tout chantant.
Aprés il trovat une fois une home *qui* *por* la grandesime besonge *qu'il* avoit
astoit tourneis avoic les bugre *por* aucune choze *qu'il* ly denoient et il eut lors
25 en pense, et tot ordineit l'eut il *qu'il* se feroit vendre et del pris aideroit celi
de sa povreteit et le deliveroit de son erreur; et fait l'euwist se la misericorde
Nostre Saingnour ne ly euwist aidier en autre manier, et ce meisme euwist il
fait *por* rachateir le frere de une feme *qui* gissoit en prison az saraziens;
30 mais Nostre Sire / *qui* le gardoit *por* rachateir moult d'autre de la prison [f°39r b]
espritueil si ne ly laisat faire. Après il junat *par* tout un quaremmes en pain et
en yawe, et cel *partie* de la nuit *qu'il* le covenoit reposer gisoit il sor une
nue table sens autre litier; et quant son hostesse *qui* astoit bugre vit la grande
penance *qu'il* faisoit, si soy *convertit* el a sa foy. Après ordinat il *que* ly
offisce de son orde sieroit *que* ly frere yroient preschier .iij. et .ij. *par* tout le
35 monde la foy de *crisiniteit* et priat au Pape *qu'il* ly *confermast* son orde et il
ne ly vout pas otrüier a cel fois. Avient une nuit après *qu'il* songat *qu'il*
veioit l'englize *sains* Johans de Latran et ly senbloit *qu'il* dewist cheioir, et
grande pawour en avoit il. En demetreus *qu'il* astoit en cel pawour et il
voit *sains* Dominike acorant *qui* l'alat sorvenir a ses espalle et quant il fut
40 envoilhies, si entendit il *bien* *que* la visions si *grifioit* et ly otriat liement tout
ce *qu'il* demandoit. Après astoit cils *sains* *precheur* en l'englize

23 qqch est rat.av. il trovat p.e. il trovat écrit à double ; qui app. qu'il 26 son erreur app.
sone erreur par attraction phonétique

Sains-Pire une fois, et prioit a *Nostre Saingnour* qu'il volsist multiplier son ordene; et il regarde devant ly et voit les / glorieus aposteles *sains* *Pire* et [f°39v a]
sains *Pouls* venire a ly et il senbloit *que* *sains* *Pire* ly donoit un teil baston
45 *que* ly frere portent sor chemins, et *que* *sains* *Pouls* ly donoit un livre, et ly disoient: « Va t'en et preche, car a ce t'at Dieu enluyt. » Et lors departit ses frere et envoiiat aucuns en Espagne et aucuns a Paris, et aucuns a Bolongne.
A ycel temps vit uns freres meneur en visions *Jhesucrist* en l'aire *qui* tenoit en sa main .iij. dare por destruire le sicle por .iij. pechiés dont il est tous
50 plains: c'est orghoule, avarice et luxure. Et ja avoit il leveit le brach por jetteir et *que* voy la glorieuse *virgne Marie* *qui* s'engenoilhe devant ly et ly dist: « Mon très chier fils, aie merchis de ton povre peule! » Et il ly respondit: « Chier mere, et ne vois tu pas que tous ly monde est plains d'orguelhe, d'avarice et de luxure? » Et el ly dist: « Haie mon enfant a
55 tempore tone yrreur. J'aie uns siervans mult noble et mult feable, et mult bon champion, *qui* courrat par tout le monde et l'espurgerat et le remeterat en ton sierviche; et uns autre aie je encor *que* je ly don / ray en aide. » Et [f°39v b]
Jhesucrist ly respondit: « Je voilhe », fait il, « veioir cuy ce sont *qui* tu veuls envoiier a si grande offiche. » Et cel ly mostre *sains* *Dominike*, et *Jhesucrist* ly dist: « Vraiment, cils est bons et noble champions, et bien et songneusement ferat il ce *que* tu as dit. » Et puis ly mostrat *sains* *Franchois* et il le *commandat* ensi *que* ly *promire*. Après il jetat le Deable hors de corps a uns frere *converes* de son orde *qui* astoit entreis, si *que* il meisme dist por ce seulement qu'il avoit but en la vilhe sens *congier* et sens faire le singne de
65 la crois. Après il passat une fois uns fluewe a nave et ly chairent ses livre en l'iawe sens garde et sens covreture, et au tierche jour les retrovat uns *passeur* a si seche et a si bien gardeis *que* s'il awissent tout le temps esteit en une armair. Après il vient une fois a une abie et fust volentier entreis el englize, mains il astoit fermeie por ce *que* ly frere dormoient; et il fist son orison et puis entrat ens a porte cloze, et ce meisme ly avient autre fois en une autre liewe avoic uns *convers* de l'Ordene de Citias. Quant il astoit lasseis sot le chemien et il avoit grande soif si aloit / il avant a une fontaine [f°40r a]
et estindoit son soif por ce qu'il ne bevist ab hostileil *plus* *que* mestire ne fust.

Exemple: Uns escolire astoit une fois tempteit trope fort del pecchiet de luxure, et ly avient un jour qu'il oiit la messe *sains* *Dominike* et qu'il alat a sa main a offrande, et lors qu'il baisat la mains, si sentit qu'il en yssit une si fine odeur *que* onsqe n'avoit sentiit teil, et de teil *virtus* *que* de lors en avant n'eut onsqe puis temptacion de la char.

Exemple: Après il avient a Tholouse *que* uns grans maistre estudioit devant le jour sa lechon qu'il devoit lire et en dormit un pou, et ly senblat *que* on ly presentoit .vij. estoile *qui* crurent lors si forte et en lumire et en quantiteit *que* il enluminerent tout le monde; et quant il fut venus en son escolle et il lysoit si vient *sains* *Dominike* a ly a tout .vi. de ses frere et ly

72 qqch rat.av. a une

85 disent *qu'il* voloient eistre ses escoliers, et il ne se dotat lors de riens *que* ce ne fussent les .vij. estoiles *qu'il* avoit veiut.

Exemple : Uns joune home chait une fois jus d'*uns* chevale et morut, et fut *aporteis* / a *sains* Dominike, et il le susci<tat> *par* son orison. [f°40r b]

90 **Exemple :** Uns ovrier ovroit une fois en l'*englize* de *Sains-Sixte* et chait sor ly uns grans quartiers de mure *qui* le tuat, et fut *aporteis* a *sains* Dominike et il le suscitait *par* ses orisons.

95 **Exemple :** *Aprés* il avient a Rome en covent *sains* Dominike ou il avoit .xl. frere *qu'il* eurent a uns jour mult pau de pain, et quant il furent assis a la table si les departit *sains* Dominike et en eut chascuns une pieceth; et le manjoient a grande joie, et *que* voy .ii. jouvecias *qui* entront en refectoir et aportont chascuns plaine une nape pendue a son col de pains et le porterent a *sains* Dominike, et puis se partirent si erant *que* nuls ne seut *onsque* dont il vinrent ne ou il s'en alerent.

100 **Exemple :** *Aprés* il astoit une fois sor le chemins et il *commenchat* grandement a plovoir et il fist lors le sine de la crois, et il cessat tout maintenant a plovoir sor ly et sor son *compaignons* et .vi. piés tout environ d'ias, tout ensi *qu'il* euwist mit de seur yas une tente en lieue de la crois; et ni a tochat *onsque* got de ploive, ja decorist ly awe *par* les terre tout environs.

105 **Exemple :** *Aprés* il jetat pluseur diable hors / del corps d'*une* home *qui* les y [f°40v a] avoit.

110 **Exemple :** *Aprés* il ly avenoit mult sovent *que* quant ons levoit Nostre Saingnour en la messe, *qu'il* astoit si ravis de penseie *que* s'il veiist illuque *Jhesucrist* en chare et en sanc, por coy il laisat mult de fois aoir messe avoic les autre. *Aprés* il demoroit si sovent az orison el *englize* *qu'il* dormoit pau sovent sor son lit; et quant il astoit si lasseis *qu'il* le covenoit dormire *par* necessiteit, si soy repositoit il ou devant une auteil ou il s'enclinoit un pou, une pire desous sa tiest. Et chascune nut prenoit il .iiij. discipline de une escorgie de chaines *qu'il* avoit, l'une *par* soy meisme, l'autre *por* les pecheur *qui* sont en cest sicle, et la tierche *por* cias *qui* sont en purgatore.

115 *Aprés* il fut une fois enlus *por* eistre evesque de une cyteit, mens il ne s'i vult acordeir et disoit *qu'il* ysseroit avant del paijs *qu'il* fust ja evesque, et illuque ou on ly faisoit plus d'oneur aloit il plus en vis; et quant ly tierme *aprochat* *qu'il* dut trespasseir de cest sicle, si ly fut il demostreit *par* visions, car il vit un très bias jouvecias *qui* l'apelloit et ly disoit ensi : « Viens t'en en ma joie! » Et lors ly prist une grande / maladie et il fist lors apelleir les frere [f°40v b] et fist son testament, et leur dist entre les autre choze: « Aiiés cariteit, gardeis cariteit et humiliteit, aiie povreiteit *par* volenteit! »

87 suscitait *app.* susci: *omission de la fin du mot*

Et defendit si estroitement *come* il pout *que* nuls n'atrahist en nule temps en
son ordene possession de *bien temporeis* et maldit de la maleychons de Dieu
125 le tout puissans et de la sine tous cias *qui* enbouweroient l'ordene des
precheur de la pudre de tairine richeche, et puis les *confortat* et *leur* dist
qu'il ne se dotassent pas, car il *leur* sieroit *plus* utile mors *que* vif, et lors
rendit l'ame a Nostre Saingnour. Che fut fait en la cyteit de Bolonge l'an de
grasce .m.ii^e.et .xxi. a .v^e. jour d'auguste. Ly trespas de cest *sains* et
130 venerable *precheur* si fut demostreis a uns *prieur* d'un autre covent, *qui* puis
fut evesque, en teil manire: cils *prieur* dormoit et vit le ciel ovrir, et vit que
Jhesucrist et sa mere laisoient jus jusque a la terre .ij. blance eskale et en
tenoient les deseur trainschiez, et vit les angele *qui* destredoient et montoient
135 par ces escale grande joie faisant; / et en my liewe des .ii. escale a chief de [f°41r a]
ver la terre avoit .i. siege, et seioit desus uns homez *qui* avoit coverte la
tieste; et *commencherent* lors Jhesucrist et sa mere a traire les escale en
hault, jusque atant *que* cils *qui* seoit sus illuque fut leveis en un siege royale,
et lors fut ly ciel recloze. Et quant cils frere vient a Bolonge, si *truvat* il *qu'il*
140 astoit trespasseit cils *sains* Pere; et quant il eut fait tant de miracle *que* on ne
pout laisier *por* raison *que* on ne le levast, et quant ons eut overte la terre et
le sepulcre si en yssit si bone odeur et si fine *que* se ce fust uns escrins
plains des meilleur espisce del monde. Et n'astoit pas seulement son corps
qui odoit, car la terre *qui* astoit environs si odoit ausi, et detient son odeur
145 lons temps *que* longe *que* on le portas; et les mains de cias *qui* tochoient son
saintime corps si oderent ausi si fort *qu'il* ne les porent tant laveir ne froteir
que l'odeur s'en pouwist partire en lons temps.

Exemple : Uns preudhome de Hongrie et une bone dame asi si alerent une
fois en pellerinage a uns / <liewe> ou il avoit des relique *sains* Dominique,
et uns joune fils, *leur* enfant, avoic yas. Avient quant il viennent a la vilhe [f°41r b]
150 *que* ly enfes soy cuchat malade et morut, et ly pere si le portat devant l'auteit
sains Dominique et ly laisat, et quant ce vient a la meie nuit si revisquit et
alat par l'englize.

Exemple : Uns home, siers a une dame, si astoit une fois aleit pessier en un
fluwe et chaitt ens et soy noiiat, et quant ly corps fut retroveis lons temps
155 apres si priat la dame a *sains* Dominique *qu'il* le suscitast et il le requeroit a
piés deskaus et *quiteroit* l'home et le feroit frans; et il se relevat lors devant
tous cias *qui* presens astoient, et la dame fist ce *qu'il* avoit promis; et encor
suscitast il uns autre homez une sine filhe *qui* astoit morte.

Exemple : Uns home aveule *qui* avoit languit par .xviii. ans si fut cureis par
160 le desire *qu'il* avoit de visenteir les relique *sains* Dominique.

Exemple : Uns escoliers de la citeit de Bolonge, *qui* avoit si grande douleur
en rens et en jambes *qu'il* ne se poioit leveir del lit, si fut cureis par la grande
devocion et desire *qu'il* avoit a *sains* Dominike.

132 et sa mere: et écrit à double 141 [se] semble avoir été gratté mais laissé car fait sens
148 liewe p.e omis et restitué pour le sens

165 **Exemple :** Une pucelle si soffroit si grande *doleur* par la pire qu'el avoit que sa mere / eut *conseilhe* de faire trenchier, et le *commandat* a Dieu et a *sains* [f°41v a]
Dominike. Avient la nuit *après que sains Dominike* s'astut devant la pucelle *qui* dormoit et *prist* la pire *qui* ly faisoit la *doleur* et ly mist en la main et s'en alat lors; et la pucel s'envoilhat si se *trovat* el tout delivre et racontat a sa mere la visions, et ly donat la pire et el le *portat* az frere *precheur*, et il le pendirent devant l'ymage *sains Dominike* el ramembranche del miracle.

175 **Exemple :** Uns home astoit une fois si enfleis *que* chastoit merveilh de ly veioir, et se voiat a *sains Dominike*; et *sains Dominike* s'aparuit a ly une nuit *après* en dormant et ly *fendit* le *ventre* sens tous *doleur* et en jetat hors tout l'ordure, et puis ly oindit la plaie d'un si *sains ongement* qu'il fut lors tous saveis.

180 **Exemple :** Une nonez *qui* avoit une si *trés* grief maladie en une de ses *jambez* *que* on *quidoit* sovent qu'il dewist morire, si se voiat ausi a *sains Dominike*. Si vit en dormant *sains Dominike* *qui* venoit a tout .ij. frere devant son lit, et mist hors de desos sa chappe une *ungement* *qui* bien et mult bon odoit, et l'en oindit sa *jambe*, et fut lors *cureie*. Chis douls benois *sains sains Dominike* et *sains Pire* si fisent tant de miracle: *qui* les / volroit [f°41v b]
tous escrire, ce sieroit une grande volume *por* ly.

L'Assomption de la Vierge (folios 45vb-49vb)

Delle Assumpcions la benoit Viergne Marie et *comment* ly angele ly [f°45v b] annonchat son trespas:

5 Ly *assumpcions* del benoit Viergne Marie, c'est ly *jour* qu'el trespasat de
cest morteil siele, si est a .xv^e. *jour* d'auguste; et aucune escripture si dient
que ce fut a secons an que *Jhesucrist* fut remonteis en ciel et qu'el soy
releuat cely meisme an, et fut rechut corporeilement el ciel; car de ces escries
10 uns *sains* evesque chu qu'il dist que *sains* Johans ewangeliste, a cuy
Jhesucrist le *commandat*, l'en avoit raconteit et dit ensi: « Quant *nostre*
saingnour *Jhesucriste* eut *commandeit* sa mere a l'heure qu'il pendoit en la
15 crois, et *sains* Johans cuy il amoit *plus que* nuls des autre disciple, si fut el
en sa curre de lors en avant et tant quel visquit. » Et quant ly apostele s'en
alerent *preschier par* tout le siele, chascuns en / sa marche et il en la sine, si [f°46r a]
demorat il en la maison son pere et sa mere qui astoit asseis *pres* del mont
d'olivet; et avient au seconde ans *après* ce que *Jhesucrist* fut remonteis en
20 cile qu'el astoit a un *jour* si enbraseie del desire de son fils *Jhesucrist* qu'el
en ploroit tenrement et que voy l'angele *Nostre Saingnour* qui s'aparut a ly
et s'astut *par* devant ly, et le saluat et ly dist: « Ly fils de Dieu toy atent a
tout les *virgnes* del ciel, car a tiers *jour* trespaseras tu de cest siele: et veies
25 chy uns rains de palmire que je t'ay aporteit de par Dieu de Paradis, que tu
feras *porter* devant toy quant ons *porterat* ton corps *por* ensevelire. » Et el
ly respondi: « Or toy prie je dont, puis qu'il est ensi, que tuit ly apostele
Mon Saingnour soient cy avoic moy! » Et cils ly *otriat* et ly dist qu'il y
sieroient tuit, et atant soy *partit* d'illuque a tout grande clarteit; et la Viergne
30 si *prist* le rains de palmire qui de grande clarteit resplendissoit tous et s'en
alat en mont d'olivet oreir, et quant el eut fait son orisons si revient a son
hosteil.

Coment une nuewe aportat tout les apostele devant l'osteil la *Virgne* Marie
quan el dut trespasseir de cesti siele:

30 Adont astoit l'heur de thirche et astoit dimengne / a celi *jour*, et que voy [f°46r b]
tout sodainement la terre qui grandement crolat illuque ou *sains* Johans
ewangeliste *prechoit*, et une nuewe qui vient et prent le dit apostele ensi qu'il
prechoit illuque et le lieve el aire et l'enporte, et le mette en la plache droit
devant l'huisse de la maison ou la *saint* Viergne astoit; et quant el le vit, si en
eut grande joie et ly dist que el devoit trespasseir de cesti siele au tiers *jour*
35 et ly mostrat ses *vestment* dont on le devoit vestire quant el sieroit
trespasseie et le rains de palmire que ly angele ly avoit aporteit, et dist qu'il
le fesist *porter* devant son corps quant on l'emporteroit ensevelire. Et *sains*
Johans ly dist: « Et coment poray je faire tous seuls tout ce que mestier
sierat a tes evesque, ma dame, *por* faire honneur a ton corps, se mes frere et
40 mes *compaignon* ne sont cy avoic moy? » Et que voy ensi qu'il disoit ce
tout

11 apostele: a écrit à double

sodainement a *commandement* de Dieu c'une nuwe prent tous les apostele chascuns en son lieue ou il *prechoit* et les met devant l'huisse de la *Viergne*, et fut avoic ais *sains* Pouls et *sains* Barnabé; et se saluerent tous ly uns l'autre et se *mervilherent* trope fors *por* coy *Nostre Saingnour* les avoit ensi illuque assenbleis, et *prierent Nostre Saingnour* tuit ensemble *qu'il leur* fesis / savoir *por* coy ch'astoit. Et *que* voy *sains* Johans *qui* vient hors et *leur* dist [f°46v a] la choze ensi *qu'il* astoit, et il entrerent en la maison et saluerent la doulce *Viergne*, et el les resaluat et *leur* dist: « *Nostre Sire* ne m'at pas falit de ce *que* je *vos* desiroie tant. Or *vos prie* je *que* *vos* voilhiez tuit jusque atant *que* *Nostre Sire* venrat et *que* mon ame soy *partirat* de cors! »

Coment *Nostre Saingnour* descendit a tos ses angele a la *Viergne Marie* quant el dut trespasseir et coment el parlat a ly, et *comment* elle respondit:

Et quant il eurent ensi illuque sis en lowenge *Nostre Saingnour* et ly solachiet et *conforteit* jusque au triers jour a heur de triche, si desquendit lors sor tous cias *qui* astoient en l'hosteil four sor les apostele et sor les .iij. *virgne* *qui* aussi y astoient si grande someilhe *qu'il* en dormirent tuit si fort *que* nuls ne les pout envoilhier, et *que* voy tout sodainement *nostre saingnour* *qui* descendit illuque a tout grande clarteit et grande multitude d'angele *qui* louwoient Dieu et chantoient très doucement. Et *Nostre Saingnour* ly dist : « Viens en, ma doulce amie *que* j'aie enluyt avoic moy en la richeches de la vie parmanable. » Et la *Virgne* soy jetat lors au pavement et l'aorat, et ly dist : « Sire beneiois, soit ly nons de / ta gloire *qui* m'as [f°46v b] dengniet elire *por* y estre avoic toy *qui* suy ton humle ancelle. Or toy sovengne dont de moy roy de gloire, car tu seis *que* je t'aie ameit de tout mon cuer et *que* j'aie gardeit le tresore *que* tu moy comandas. Prends moy dont, Sire, et moy delivre des tenebre si *que* nuls des diable ne moy vengne a l'encontre et *que* je n'en voie nuls! » Et *Nostre Saveur Jhesucrist* ly respondit : « Quant je, cuy ly Pere envoiiat *por* le savement del monde, fuy pendus en la crois, si vient a moy ly prinche des tenebre, mains partant *qu'il* ne pout trover en moy riens de ses ovres si s'en ralat il *vencus*; et *par* tant covient il aussi solonc la loy humaine *par* laqueil il te *convient* aussi morire *que* tu le voye, mens il ne te porat riens greveir, car je suy avoic toy *por* toy delivreir. Or t'en viens, car la chevalerie del ciel toy atent *por* toy enmener en joie de Paradis. » Et quant *Nostre Sire* out ce dit, si se levat la *Virgne* d'illuque ou el gisoit, et soy cuchat sor son lit et ly rendit grasce de tout ce *qu'il* faisoit, et puis rendit l'esperit et sa fache si fut lors de teil couleur *que* [f°47r a] une fleur de lis; et lors vin / rent ly apostele son ame *qui* astoit de si grande clarteit *que* nulle lengue ne le poroit raconteir. Lors dist *Nostre Sire* as apostele: « Prendeis le corps et l'enporteis a la diestre partie de la cyteit ver orient, et illuque *trovereis* *vos* un monument en coy *vos* le metereis. Mains *vos* atendereis tant *que* je venray a *vos*. » Et quant il eut ce dit si delivrat l'ame a *sains* Michiel, le prevos de Paradis, et lors se remontat en ciel avoic les angele.

60 doucement écrit doucenment et n gratté 61 avoic app. avoit

85 Coment ly corps la glorieus *Virgne Marie* fut *aparliés* et *enporteis por*
ensevelire et des *merveille que Nostre Sire* y fist:

Lors prisent les .iij. *viernge qui illuque* astoient le corps por *laveir ensi qu'il*
astoit a costume, et quant il l'orent *devesty* si en *orent* si *bone odeur* et si *trés*
fine, et *resplendissoit* de si *grande clarteit que* ja le sentissent el et le
90 *thochassent por* faire le dit *offisce*, si ne le poioient elle *veioir por* la *trés*
grande clarteit; et quant el le *commencherent* a *vestire* des *linchoule qui*
illuque astoient *aparliés por* ce faire, si s'en *partit* la *clarteit* petit et petit, et
puis le misent en *vaselle por* *porteir* en la *sepulture* et / *sains Pire* si *prist ver* [f°47r b]
le *chief* et *Pouls* a l'atre part, et *sains Johans* si *portoit par* devant *yas* le
95 *rains de palmier*. Et *sains Pire* si *commenchat* a *chanteir* et ly autre *apostelle*
avoic ly *mult doucement*, et adont *aparruit* desus le *fietre* en *coy* on le
portoit une *grande nue* asi *resplendissant* come la *lune*, et astoit de *fachon* a
manive d'un *cerke* ou de une *corone*, et avoit par *dedens* *grande fuson*
d'*angele qui chantoient* *trés doucement* et si *halte que* la *terre* en *resonoit*.

100 Lors *yssirent* de la *cyteit* tant de *peule qu'il* en y out *bien .xv^m*. home et se
mervilloient dont *teis sons* venoit et de si *grande douceur*, et ons *leur* dist
que Marie, la *mere Jhesus*, astoit *trespasseie* de *cesti sycle* et *que* ly *disciple*
Jhesus *chantoient* *louwengne* entour ly; et il *alent avant por* *veioir* coment il
l'*enportoient* et coment il astoit *aourneie* de *grande glore*, que ly *arcepriestre*
105 de la *loy* *voult jeteire* le corps *par terre por* le *despit* del *honeur que* on ly
faisoit et des *miracle qui illuque* *avinrent* a l'*oquisons* de *chu*.

Lors *vient* *avant* *mult corochiés* *Zacharie*, ly *archepriestre* de la *loy* et dist
az autre : « *Veiés* chi le corps *qui portat* *celi qui tant* *destourblat* et *nos* et
tout *nos linage*. Or / *regardeis* en *queil glore* il est! » Et *pas avant* et *met* la [f°47v a]
110 *mains* au *fitre* et le *veult* le corps *trebuchier par* *terre*, *mens* *nostre Sire* y fist
teil miracle que les *mains* ly *secharent* lors *jusque* az *coute* et ly *ahierdirent*
si *forte* au *fitre qu'il* ne les en *pout osteir*, si *qu'il* *covenoit que* ly *apostele*
qui l'enportoient le *traienassent* *après* *yas*; et avoic ce *soffroit* il *grans*
tormens, et ly *angele qui* astoient en la dit *nue* si *fisent* *aveule* tous *cias* de
115 *peule qui* astoient de sa *partie*. Lors *commenchat* a *crieir* *cils arcepriestre* et
a *dire* ensi : « *Sains Pire*, je te *prie que* tu *m'ayde* a *cest grande* *necessiteit*,
car je *suy* en *grandesime* *torment!* » Et *sains Pire* ly *respondit* : « Il ne
partient pas a moy de *toy aidier*, *mains* se tu *veuls* de tout *ton cuer* *croire* en
Nostre Saingnour Jhesucrist, si *bais* le *fitre* en *coy* *cils sains* corps *giest* et
120 *dis* ensi : « Je *croy* en *Dieu* et en *fil* de *Dieu*, *que* *cest feme* *portat* en son
ventre, dont ons *porte* *chy* le corps, et il *t'aiderat par* sa *grande* *pieteit* dont il
saveyas *pluseur qui n'en* sont pas *digne*. » Et il fist ensi *que sains Pire* ly
consilhat et fut lors tous *cureis* et de ses *mains* et de ses *bras* et de tout la
doleur qu'il sentoit, et *commenchat* a *loweir* et *regracii*er *Dieu* *grandement*
125 *,et rapor / teir* a les *lowenge* *mult* des *escripture* et des *livre Moyses*. Et *tant* [f°47v b]
en *disoit* il *que* ly *apostele* s'en *mervelloient* *trope* *fors* et en *ploroient* de
grande joie. Et *sains Pire* si ly dist *encor* : « *Pre*ns *cel rains* de *palmire que*
Johans *tient* et

89 *clarteit app. clarteir* 101 *grande: écrit à double et barré*

130 t'en vas en la cyteit, car il y at yas pluseur *qui* sont aveuleis par leur
mescreandise, et *leur* annonche le grande poiioir et les grande ovres Nostre
Saingnour, et a cias *qui* croiront et le mes sor *leur* oilhez et il revieront; et le
135 prist et s'en alat et y trovat grande fuson d'aveugle *qui* se plendoient et
disoient ensi : « Las, a nos *que* nos est il avenus et *por* coy nos at Dieu
aveulé ensi *qu'il* fist les sodomite? » Et cils les comenchat a metre a raison et
preschier ensi *que* *sains* Pire si l'avoit ensaingniet, et la *plus* grande partie si
creiit et furent lors renlumineit, mens il en y out .v. *qui* perseverarent et
morurent en *leur* dureche et en *leur* mescreandise; et cils revient az apostele
et *leur* racontat tout ce *qu'il* avoit fait.

140 Coment ly apostele ensevelirent le corps de la Virgne et coment Nostre Sires
deskendit entre yas, et *qu'il* *leur* dist et *qu'il* respondirent: / [f°48r a]

Et ly apostele, *qui* ja astoient venus au lieue ou Nostre Sire *leur* avoit
ensengniet et *troveit* le monument tout *aparlhiet*, si le misent ens et le
closen et le fermarent si bien *qu'il* covenoit, et s'asissent devant et atendoient
Nostre Saingnour ensi *qu'il* *leur* avoit *commandeit*; et en demetreus *qu'il*
145 seioient ensi *illuque*, si vient tout sodainnement Nostre Sire Jhesucrist entre
yas a tout grande clarteit et grandesime multitude d'angele et *leur* dist: « Pais
soit a vos tous, frere. » Et cils ly respondirent: « Sire, ensi *que* nos avons
esperanche en toy, fait ta misericorde sor nos! » Et il *leur* dist encor: « Avant
fait *que* je remontast au Pere vos promis je *que* vos *qui* m'aviés ensiuwt
150 sieriés sor .xij. siege et jugeriés les .xij. lignie Israel. Or est ensi *que* ly
comans mon Pere, si enluyt cest feme de la lignie Ysrael et voutl *que* je
habitas en ly. Et que voleis vos *que* je ly fache? » Et cils ly respondirent:
« Sire, s'il plaisoit a la puissanche de ta majesteit, il nos senbleroit bon, *qui*
sume ty sergans, *que* tout ensi que / depuis *que* tu eus *vencus* la mort et *que* [f°48r b]
155 tu regne en ta glore, *que* tu resussite son corps et l'en maine avoic toy en
ciel. » Et il *leur* respondit: « *Vostre* volenteit en soit fait » fait il.

Et *commandat* a *sains* Michiel *qu'il* portat l'ame en paradis; et un pou après
et *que* voy *sains* Gabriel l'angele et oste la pire del monument, et Nostre
Saingnour si dist a la Virgne: « Lieve toy sus m'amie, car je voilhe *que*, tout
160 ensi *que* tu ne sentis onsque nule corrupcions de pechiés, *que* ton corps ne
sent ausi riens de corrupcions. » Et el soy relevat lors et vient hors et jetat
soy au piés Nostre Saingnour, et la orat et ly dist: « Sire, je ne te puis rende
suffissamment grasce des biens *que* tu as fait a moy, ton ancelle. Beniois soit
ton saintime non parmanablement! » Et quant el eut ce dit, si saluat *nostre*
165 Sire les apostele et les baisat tous; et lors furent enleveit en une nuewe et
rechut en chiel, et il et tuit ly angele *qui* *illuque* astoient avoic ly, et
enporterent en paradis la Virgne Marie en ame et en corps. Et les nuewe si
prisent ausi les apostele et les remisent chascun en son lieue dont il avoit
esteit aporteis, et de cest saintime Assumpcions profetat Salmon et dist en
170 teil manire tout ensi *qu'il* le veiist: « Qui est cest <nuewe> *qui* monte par / le [f°48v a]

170 nuewe: *supposé car il manque un substantif après le démonstratif*

dehors ensi come vergelet de fumeie de mirre et d'*encens*, et de pure de mult d'espice aromatike? » De cest vergette liest on *qu'il fut mult* ancinement devant Salomon une nacion de Juiif *qui servoient d'encens el temple Nostre Saingnour*, et par la grande devocion *qu'il y avoient* si metoient avoic
175 l'*encens* et mirre et pure de pluseur autre espiese *precieus*, et tout cest pure astoient en feu el *encensire*, si en yssoit une *verget* de fumeie *qui montoit* lors doulcement et droitement en ciel, et si fermement *que par* nulle vens *que* fors *qu'il fust qu'il ne flechoit* ne d'une part ne d'autre; et *en* teil manire *montat* la benoit *Virgne Marie* del desiert de cest sicle en ciel lamont. Que ja
180 soit *que* cel histore del Assumpcion la benoit *Virgne Marie* ne soit pas atentike, si ont pluseur sains creiut et *prechiet que* el est en glores en corps et en ame.

Cest histore n'est pas *conteie* entre les histore aprobeie et atentike, car el ne l'est pas. Necedent c'est piteit de croire et a cias *qui* le croient est el profitable a lire, mains tout heur nel afferme pas Saint Englize. Ja soit ce
185 *que* pluseur des sains et de grans *prelars* l'aient *pieusement* creiut et feablement *prechiet*, / car sains Augustins si en parolle ensi en un siermons [f°48v b] *qu'il fait* de son Assumpcions: « Cils *qui fist* a la *Virgne Marie* teil honneur *qu'el le conchut* et l'enfantat, c'est piteit de croire *qu'il l'honorast tant* a la morte de especiales grasce. » Or est ensi *que* pourture et viers sont opprobe del humaine *condicions*, del queil obprobe la chare *Jhesucrist* ne fut tochie de riens, dont puit om dire *que* ausi n'en fut pas thocie cel de la *virgne Marie*, car ly sine et cel de *Jhesucrist* si est tot une chare, car de ley *prist Jhesus* la sine. Une vision *que* une non *qui eut* a non Yzabias, une visions
190 *que* el en vit et dist ensi: « En cely ans *que* ly livre des siermons des voie Dieu me fut anonchiés par l'angele Nostre Saingnour, si fuy je al .viiij^e. jour del Assumpcion la benoit *Virgne Marie*, mere de Dieu, a l'heure *que* on faisoit le sacramens « Ravie en esperit », et s'aparruit a ly solonc sa manier cel *qui* me seut solacier, c'est la dame del ciel; et lors solonc ce *que* uns de
200 *nos* anchiens m'avoit ensaingniet, si ly dis je ensi: « Dame, je *vos prie qu'il* plaist a *vos* debonairteit *que* *vos* moy / deingniés faire a savoir se vos asteis [f°49r a] el ciel en corps et en aimes ou en amez seulement. » Et el moy respondit: « Chu *que* tu demande » fait el « ne puis tu pas l'avoir orendroit, mens il te sierat reveleit en aucuns temps et az autre *por* toy. » Et sor ce *qu'il* moy
205 respondit je n'en osaie onsqe puis riens demandeir, ne al angele *qui* astoit familiale a moy, ne a la saint *Virgne* quant el s'aparoit a moy. Mens cils anchiens frere dont j'aie *parleit*, si m'enjoindit a dire aucune orison *par* lesqueil je powis enpetreir ce *que* je demandoie; et quant ly ans fut passeis et la dit fieste de l'Assumpcions fut revenue, si astoie je mult griefement
210 malade et esteit l'avoie je *par* pluseur jour. Et avient ensi *que* je gisoie en mon lit a la dit journeie et a l'heure *que* ons faisoit sacrament *que* je fuy ravie en esperit et

215 vy en un lieue, mult longe de my ensi *qu'il* me senbloit, un sepulcre
 avironeis de mult grande clarteit en queil il gisoit une feme *qui* avoit entour
 ly grande multitude d'angele; et je nel o gairs regardeit qu'el soy levat / del [f°49r b]
 sepulcre, et fut *maintenant* enleveie en haulte avoic les angele *qui* *illuque*
 astoient et *porteie* en ciel. Et un pau *après que* je eus tout ce oïut et veïut si
 vient ma Dame hors de cel porte de lumire ou ju le soloie veïoir, et s'astut
illuque et me mostrat sa gloire, et en cel *heur* stesoit devant moy ly angele
 220 *Nostre Naingnour qui* m'astoit *venus* anonchier le .x^e. siermons del *deseur*
 dit livre; et ly demanday queil cel vision *que* j'avoie veïwe astoit et quel
 signifioit, et il moy respondit: « Il t'est demostreit » fait il « en cest vision en
 queil manier *Nostre Dame* est rechet en cile ausi *bien* en corps come en ame. »
 Et lors ly demanday encor quas *jour après* ce qu'el fut trespasseie de
 225 cesti sicle et ensevelie son corps soy relevat, et de ce moy ciertifiat il mult
 cortoisement et dist ensi: « Celi *jour que* on fiestie orendroit son
 Assumpcion trespasat el voirement de cest sicle, et a .xl^e. *jour après*, ce fut
 a .ix^e. *jour* des kalende d'octembre, soy relevat elle. *Mens* ly *sains* pere, *por*
 ce *qu'il* n'ont nulle ciertainneteit de sa resurrexion corporeil, si fiesti / ent il [f°49v a]
 230 *seulement* celi *jour qu'il* trespasat de cesti sicle, et l'apelent Assumpcions
 cils meisme *qui* sens tout dotance croient qu'el est en ciel en corps et en
 ame. »
 Et quant .ij. ans furent passeit, si s'aparuit derecief Ma Dame a moy, et
 ensi qu'el *parloit* a moy et ju aley de pluseur choze, se ly demanday je come
 235 *bien* de *temps* el visquit *après* l'Ascencions *Jhesucrist*, et el moy respondit
 mult cortoysement qu'el vesquit une an entier et tant de *jour qu'il* at de
 l'Assencions *Jhesucrist* jusque a la sine Assumpcions. « Et ne furent il pas »
 dis je encor « a *ton* trespas ly apostele *Nostre Saingnour*? » « Il y furent
 tout » fait elle « et ensevelirent *mon* corps a grande *honeur*. » Et encor avient
 240 *après* a un *jour* de l'Annunciacions *Jhesucrist* *que* ma Dame s'aparuit a moy,
 et je fuy si oseie *que* je ly demanday encor de queil eyage el astoit quant el
conchut *Jhesucrist* a l'anonchement de l'angele, et el moy respondit *que* el
 avoit .xv. ans et atant de *temps qu'il* at del *jour* de sa Nativiteit jusque a celi
 245 *jour* qu'el le *conchut*, si le *portat* el .ix. mois; et quant il fut neis, si viskat
 il .xxxiiij. ans et .iiij. mois, / et solonc tos ces *compte* vesquit la dit *Virgne* [f°49v b]
Marie .li. ans, .xi. mois et une samaine, mens aussi list om en une autre
 escripture qu'el n'avoit *que* .xij. ans, .vi. mois et .ij. samaine quant el *conchut*
Jhesucrist, et qu'el vesquit *après* l'ascencion *Jhesucrist* .ix. ans .iiij. mois et
 une samaine. Si en croie *chanscuns* lequeil *que* miez ly plaist, car et l'*unc* et
 250 l'autre en puet on *bien* croire *sens* erreur; et ensi *que nos* l'avons chy
 recorderit *trouvons nos* en tout ces choze en escript de l'Assumpcions la benoit
Virgne Marie, mains tout *heur* n'en seit *saint Glize* de ciertains autre choz
 qu'el trespasat de cest sicle a cely *jour* qu'el en fait la fiesti, ce fut a .xv^e.
jour d'auguste.

Dialogue entre Augustin et Marie (folios 59r-60r)

Chy s'ensiwent les amureuse meditaciones *sains* Augustins sor la nativiteit [f°59r b]
Jhesucrist : *Santam lecturam quam legimus in die incarnationis Domini nostri Jhesus Cristi.*

Sains Augustins demande :

5 « Or moy dit, très douce pucelle,
filhe de Dieu, mere et ancelle,
par queil manire as esteit mere
de cely *qui* astoit ton pere? »

Nostre Dame saint Marie respont :

10 « Uns angele de grande affair,
trés cortois et très debonnaire,
qui moy saluat doucement
et dist *que* je aroie briefement
15 uns fils de très grande sentiteit,
sens pierde ma *virginiteit*.
Si tost *que* je m'y assentis,
ly fils de Dieu en moy sentis.
Si l'ay porteit joieuz et lie
et tantost m'en suy achouchie. »

20 Sains Augustins / demande :

« Dame, *qui* furent vos *compere*,
queil dame furent vos comere?
N'est pas raison *que* fils de roy
vois a batesme tout a par soy. »

[f°59v a]

25 La *virgne* Marie respont :

« Les angele furent mes *compeir*,
les saint *virgne* mes *commere*.
Bien at esteit *acompaingnié*,
car mult est *bien* en linagiés. »

30 Sains Augustin demande :

« Dame, voilhiés moy ensegniés
ou sont les dame *por* vos baingnier?
La *gisant* doit eistre baingnié,
car fort at esteit *travilhié*. »

35 Marie respont :

« Le toy diray voir *sens* fallours:
ons*que* je n'en senti douleur.

2-3 La phrase latine est soulignée en rouge 37 senti app. fenti

J'aie enfanteit joeuse et lié,
si n'ay nule mestier de baingnier. »

40 Sains Augustins demande :
« Doulce dame, ou sont vos gordine
et vos robe bone et fine?
Vos asteis en grande povreteit
et s'aveis mult pou de clarteit. »

45 La *virgne* Marie respont :
« Ly sollias m'at engordineit
et la lune m'at illumineit,
et ly *sains* Espir m'at pareit
et si at ma purteit gardeit. »

50 Sains Augustins demande :
« Gisant doit avoir chemineie
et bone viande bien atourneie.
Je voy *que* vos n'en n'aveis point,
en la creppe n'at que de foin. »

55 La *virgne* Marie respont : / [f°59v b]
« Les angele m'aportent viande
melheur *que* tu ne les demande.
Je ne mangeuz chukre ne mile,
mains je mangeus le mane del ciel. »

60 Sains Augustin demande :
« Vostre enfant, dame, *qui* l'alaitat?
Car *virgne* point de lait el n'at.
Il est neis, s'elle faut nourire
ou autrement l'estut morire. »

65 La *virgne* Marie respont :
« Dieu m'at doneit *par* sa puissanche
del lait a très grande suffissance,
l'enfant at son lait aportheit en gardant ma *virginiteit*. »

70 Sains Augustins demande :
« Il m'est avis *que* cest raison
que royne ait en sa mainson
mainsnie et grande chevalerie
por ly aportheit *compaignie*.
Vos n'aveis *que* tiers de .ix.,
75 c'est Joseph, l'aisne et le bouf.
Vechi petit *compaignie*
a dame de teil saingnourie. »

La *virgine* Marie respont :
« Sachiés de voir j'ay avoic moy
80 quant *qu'il* affiert a coure de roy.
Je ne suy pas seul laisie,
car j'ay .ix. paire de maisnie.
J'ay mes amis a mon costeit,
j'ay conseilhier de loyalté -Seraphine
85 J'ay mes juge en *parlement* -Cherubine,
mes trone *qui rendent* jugement -Thrones /
j'ay les maistre de mon hostel,
j'ay ciaux *qui servent* a l'auteil -Principate
J'ay mes *prevost* et mes bailhier -Dominacions,
90 Pas n'y sont falis messagier -Poesteit
et s'ay les *confesseur* discreis -Virtutes
qui *bien* me siervent a *mon* greit -Angele.
Cest gens sont tous avoic moy,
qui sont venus siervire au roy -Archangele. »

[f°60r a]

95 Sains Augustins demande :
« Dy douls *Jhesus*, enfes petis,
por coy es tu del ciel partis?
Coment as tu laisiet *ton* pere
por venire en cest miseir?
100 Tu n'eus *onsque* pechiet ne tache
et si es couchiés en la creppe. »

Jhesucrist respont :
« Que voleis *vos que* je *vos* die ?
Chu est tout l'amour de Marie
105 et *por* l'amour de mes amis
que je suy en la creppe mis. »

Augustin dist :
« Puisqu'*ensi* es hauls enperreur
que tu es devenus *mon* frere
110 por la *prier* de ta mere
qui est viergne *trés* singuleir,
garde *nos* de la morte ameir
et se *nos* mostre ta fache
et en la fin de *nostre* vie
115 maine *nos* en ta *compaignie*. Amen. »

85 jug *rat.av.* parlement

Remacle (folios 69va-75va)

De *sains* Remacle, le .xxvij^e. evesque de Tongre

[f°69v a]

L'an .vi.^e et .xx. fut enluyt evesque de Tongre .xxvij^e. uns *sains* home qui fut noumeis Remacle, et est *sains* Remacle; et *partant que* mult de *gens* ne se vent mie qu'il fut, si le dirons *nos* briefement. Promire deveis savoir que

5 *sains* Remacle fut neis a Besenchons, si fut fils d'un vailhans chevaliers qui fut nommeis Abluciiens, et sa mere fut nommeie Matirne, et sachiez que *sains* Remacle fut de sanc gentils et de saint vie, car sa mere fut filhe a Remacle, comte de Savoie, et astoit *sains* Remacle de très riche pere de rent mondaine.

10 Chis *sains* Remacle si fut mis mult jounne deleis l'evesque de Besenchons, qui astoit nommeis Supliciiens, qui promire l'enstruit en la clergie, et puis fut envoiés a *sains* evesque *sains* Eloye, evesque de Noyon, qui mult benignement le rechut et / *enmenat* *sains* Remacle ou il menat saint vie

15 lonstems en grande abstinence, et le mist *sains* Eloye dedens une abbie qu'il avoit construit en sa dit cyteit, en laqueil *sains* Remacle minat mult saint vie en voilhant tout les nuit en disant orizons et en faisant autre abstinence; et quant *sains* Eloye veit sa perfecions, il ly cargat tout la cure de son evesqueit, et *commenchat* a presiwire le palais le roy de Franche, de cuy conseilhe il astoit, mens la fame soy esspandit teilement de la grande saintiteit *sains* Remacle que ly roys de Franche Louis, ou Clowis, en oiit parler; et ly fut dit en son palais a Paris que ly roy ne deveroit por riens plus atendre que il n'awis uns teils home tous temps en sa presenche que *sains* Remacle, car sa royalme en sieroit mult bien presié quant il sieroit gouverneie par le conseilhe d'un si *sains* home. Adont fut mandeis et amineis

20 *sains* Remacle a Paris, et fut del tout maistre del roy .ij. ans.

[f°69v b]

25 Puis avient que *sains* Amans morut, qui astoit evesque de Tongre par coy tous ly peule de Treit, et clerke / et lay, alarent au roy Sigisbiert d'Austrie et ly disent que *sains* Amans astoit mors, dont ly rois en plorat, car il l'avoit baptiziet, quant il respondit sor les fons « amen »; et dest ly pueple a roy qu'il leur voilhe doneir une autre pastre, car en cy temps les rois donoient les digniteit pastorale, et ly roy leur demandat: « Ly queils de ma court vos plaist a avoir? » Il respondirent qu'il avoit el cour le roy Cloweis son frere, uns mult preudhome de grande non et de saint vie qui astoit nommeis Remacle, si leur volsist doneir. Adont leur donat et otriat ly roys volentier, et mandat a son frere le roy de Franche qu'il envoiast Remacle a Treit, car il ly avoit doneit l'eveskeit, et ly roy Clowis ly envoiat a grans gens. Ensi fut *sains* Remacle evesque de Tongre. Adont fut osteis Landoaldus archevieve qui le sieges avoit gouverneit .ix. ans desous *sains* Amans, et *sains* Remacle tiene le siege .vii. ans et puis s'en partit, si *comme* vos oreis chi après. En cy temps regnoient et astoient en grande actoriteit pluseur *sains* predhome, a savoir *sains* Beda ly venera / ble, prestre qui en cy temps faisoit ses

30 caronike et histore et mult de bias siermons, *sains* Eloye evesque

[f°70r a]

[f°70r b]

13 *enmenat* *sains* Remacle *app.* [l']*enmenat*

de Noïion, *sains* Simpliciiens, evesque de la Senchons, *sains* Remacle, evesque de Treit et de Tongre. [Adont fut osteis Landoaldus ly archepriestre
45 *qui* le siege avoit gouverneit .ix. ans desous *sains* Amans, et *sains* Remacle
tienne le siege .vij. ans et puis *s'en* partit si *comme* vos oreis chy après.]

En chy temps venoient, astoient et regnoient pluseur si come *sains*
Andoniiens, *sains* Romars, *sains* Ysidore, archevesque de Sibille, *sains*
50 Landelis *qui* fondat l'abbie a Ane, *sains* Guilhaim de Chaile, *sains* Halens,
sains Medare, *sains* Maldegair, *sains* Waltrude demens sa feme *saint*
Adegonde, sa soreur *saint* Oude d'Amay, feme a duk et prinche Boggis
d'Aquitaine, *sains* Geneuz, evesque de Ruant, sens Terons en Hasba *qui*
encor astoit joune, *sains* Josse de Bretaingne, *sains* Abiert, evesque de
55 Cambre, *sains* Richiere, evesque, *sains* Philibert, abbeis de Pontin, *sains*
Forfin *qui* de Hollandre vinu et *saint* Franche, *saint* Gertrude de Nivelles et
pluseur autre *sains* glorieus *qui* a moy sont ignorans et *qui* longe sieroient a
racerdeir.

En cy temps astoient del *conseilhe* especiale / le roy Sigisbiert d'Austrie, [f°70v a]
sains Remacle avoic Pepin le duk de Champaingne et *sains* Armils, *qui*
60 astoit evesque de Messe. L'an .vi.^c et .xxiiij. vient *sains* Teodart a Treit, et
fut dissiple a *sains* Remacle. En cesti anneie fut osteis *sains* Lamberte, fils
au *comte* Aper, de los de l'escolle de Ventreovem ou il avoit esteit .xiiij. ans;
et avoit esteit son promire maistre Landoaldus, ly archepriestre de Treit *qui*
tenoit le siege *por* *sains* Amans, si *comme* dit est cy devant. Et deveis savoir
65 *que* il fut maistre a *sains* Lamberte les .ix. ans tant seule *que* il tient le siege
por *sains* Amans et .iiij. ans au temps *sains* Remacle, a savoir *jusque* au
temps deseur dit, et puis le *prist* *sains* Remacle deleis ly, si l'enfourmat et
aprist mult a son temps, et avoit *sains* Lamberte de yage quant il vient deleis
sains Remacle .xxi. ans. Quant *sains* Remacle oiit le grande renoumeie de
70 *sains* Lamberte, si le mandat deleis ly *por* demoreir, et tantost fut
compaignons a Theodart, ensi furent ambedeuz ses disciple.

Item l'an .vi.^c et .xxv. avoit *sains* Remacle mult de glorieus disciples et
astoit si renommes *que* on ne parloit *par* tout le monde se de la *saint* vie
non *qu'il* menoit. / Il astoit tous maistre del roy *sains* Sigisbiert d'Austrie et [f°70v b]
75 de tot son regne, et fist *sains* Remacle tant de bien *que* ly raconteir n'est mie
en puissanche d'home. *Par* tout le monde ne fut onsqe troveis home a son
temps *qui* posist dire en nulle manier *que* *sains* Remacle ly awist fait choze
onsqe de laqueil ille le powist haiir.

Il astoit tous *connus*, bons, douls et favorable a chascuns, et n'astoi pas
80 arrogans, ne de tollire ne de hosteir a ses gens *privilege*, frankies, ne autre
chouze, anchois empetroit a roy *sains* Sigisbiert *par* yas. Il astoit tant humle
que les orguilheuz devenoient *par* ly humle. Aus orguilheus il faisoit
reverenche *por* adoulchir, les humle il aplanioit et faisoit d'ias *comme* de ses
frere. Il demostroït en terre vie celestine, *por* lequeil ons le devoit
85 *conquerire*, si astoit de cuer et de penseie songneus de *prechiers*, et astoit
joune home de .xxxiiij. ans.

44-46 répétition p.e. due à un saut du même au même 52 sen Tron en Hesbain rat.av. *sains* Geneuz 55 *saint*: redoublé et gratté av. Gertrude 58 *consa* rat.av. *conseilhe* 64 tenoit: redoublé et gratté

Il estoit si *circonspet* en ses ovres, il estoit *trés bons* et devouls en ses june, il
 estoit *trés grans* en son *conseille*, il estoit *trés pitieus* en la foy katholike, il
 estoit *trés plains* de cariteit et estoit vrais et douls mo / iiens entre les riche et [f°71r a]
 90 les povres. Quant il estoit avoic les povres, il se *contoit por* povre et *leur*
 frere, si *leur* faisoit *grans biens*, et quant il estoit avoic les riche en la court
 d'un roy ou autre part, il estoit *conteit* avoic les riche. Il fut *fondateur* de
 mult d'abie et d'englize. La *promire* englize *que sains* Remacle edifiast si fut
 95 en l'honneur de *sains Amans* son *predecesseur*, et le fondat en la vilhe de
 Jupille sor l'an .v.^c et .xxv. En cesti ans meisme soy aparuit un visions a
sains Halens, *qui* habitoit en Aquitaine, *qu'il* veieit *sains* Remacle, son
 maistre, *qui* l'avoit la envoiit *prechier*, et senblat a *sains Halens* *que sains*
 Remacle ly mostroit un lieue et ly disoit *qu'il* edifiast *illuque* une englize
 ou il usast sa vie saintement; et afin *que* li lieue ne ly fust *ignorans*, il
 100 *troveroit* une fontaine *qui* mult ly sieroit able et *profitable*. Lendemain s'en
 alat sens Halens en lieue *qui* ly estoit mostreit, sy fondat une englize en
 l'honneur de *sains* Remacle deleis la fontaine *qui par* miracle venue, en
 laqueil il usat sa vie, et en la fin il y fut ensevelis. Ensi fut *sains* Remacle
 canonisiet a son vivant *par sains* Halens, *par* lequeil / fut ly englize fondeie [f°71r b]
 105 en son non deleis la fontaine.
 En cest ans meisme *sains* Remacle, *qui* avoit le lieue et la chapelle *sains*
 Cosme et *sains* Damiens *que* ly evesque *sains* Armilephe fondat en bois et y
 aloit dire messe, ensi *que sains* Monulfe l'avoit ordineit, si soy avisat et
 mandat a Rome au Pape Honoriiens pardons a la dit chapelle, lyqueils Pape
 110 ly *concedat* *qu'il* y metist somme des pardons *qu'il* y voloit avoir, et il *leur*
 donoit l'actoriteit et les *confermoit*, si *que sains* Remacle donat a chascuns
qui *requerroit* la chapelle longe et pres les .viii. promire jour de julle .iiij. ans
 de pardons *por* chascune fois *qu'il* visentroient le lieue les .viij. jour durant.
 Adont furent il publiés l'an .vi.^c et .xxvi.
 115 Si aloit tant de gens a piet et a chevale *que* tos les chemiens en estoient
 plains les .viij. jour deseur dit durant, et fieste et dimengne. Si avoient fait
 habitacle en *contre* vaule le riuwselet *qui* estoit nommeis Liege jusque au
 vivre ou il feroit en Mouse; et en la fin *fisent* tout solonc riuweselle des
 maison de *congiers* l'evesque, et bressoient cervois et vendaient viens et
 120 viande *por* les pelleriens, et tenoient hosteils et herbege / et demoroient la [f°71v a]
parfaitement todis. Si out edifiast de temps *sains* Remacle une belle vilhet de
 .ij.^c maison, tout hostelier et cabares, tout entour le riuweselle jusque a
 Mouse; et la chapelle seioit a un bonier pres de ruweselle, car elle ioit la [ou]
 ly viez heure de *sains* Lambier a Liege est, et encor y siet, et ly riuweselle
 125 passoit ou il pas maintenant en lieue ou ly marchiet de Liege est edifiast. Il y
 avoit une bone petit vilhet *que* ly evesque et ly peule nommarent Liege
 solonc le non de riuwesel *qui* estoit noumeis Legia, et puis y fut fait une
 noble cyteit *qui* eut a non et encor at Liege; et la vilhet seioit tout enmy la
 citeit et cest vilhe est tout la paroche Marie Magdalene *qui* le *comprent* tout
 130 et nient plus. Mens il y furent depuis edifiast maisons

87 circonspet: *app. circonspette et te gratté* 117 qqch rat. av. jusque 123 ou: *pe.e omis et restitué pour le sens*

pluseur ens en large ruewe et des petit ruwalle. En cy temps que je dis avoit
uns jouvecias en Hesbain qui astoit noumeis Tron, qui astoit sire temporeis
d'une vilhe qui pris son non a ly meisme, car il out a non et at Sain-Tron.
Chis astoit preudome et plains de cariteit, et astoit très riche de grande
135 volenteit de fondeir une englize ou il powis Dieu siervire; et par tant il prioit
tous jour / a Dieu que il le vollis sorcorire a chu que il fust clerke, car il [f°71v b]
sieroit plus able a y estre son siervans.

Adont vient a *sains* Tron une visions avoic grande *consolacions* des angele
qui ly disent qu'il s'en alat a Treit, et si demostrast a *sains* Remacle sa
140 devolcions, car cils ly donroit bons *conseilhe*. Adont s'en alat *sains* Tron par
dever Treit, mains anchois qu'il entrast en Treit fut *sains* Remacle infourmeit
par divines *inspiracions* de sa venue et entencions. Si envoiat *contre* *sains*
Tron une grande *partie* de ses ministre et leur *commandat* qu'il l'aminassent
145 devant ly a grande *honeur*, et ensi fut fait. Et quant *sains* Remacle veit
devant ly *sains* Tron il se levat en *contre* ly et se l'aplaniat mult doucement,
et tantost *sains* Tron soy mist en genols devant ly. Mens ly douls *sains*
Remacle le levat sus et le baisat et l'assist deleis ly et puis ly dest: « Bias fils,
je saie bien que *vos quereis* et que *vos demandeis* et que *vos desireis*. Vos
150 asteis si fors loiiés de l'amour et del cariteit de Dieu que *vos convoities* a
fondeir une englize enmy *vostre* vilhe dont *vos* asteis sire, et par tant que
vos voleis Saint Englize honorer / je voilhe eistre *vostre* siert en ce cas par [f°72r a]
infourmeir en queil manier *vos porreis* venire a *vostre* entencions del tout.
Mains tout *promire* *vos* en yeis en la cyteit de Messe, droit a l'englize de
glorieus *prothomartire* *sains* Estivene, et *reportereis* en la main del englize
155 et del chapite tous vos *biens* et vos *possessions*, si avant que *vos* les teneis et
aveis et *qui* *vos* sont eskeius de pere et de mere, et doneis tout absolument a
l'englize *sains* Estienne; et *vos* siereis instruis de letre et de clergie, et puis
revenreis a moy et je *vos aideray* que *vostre* englize sierat fait, et ensi que je
dys avient. »

Or *sains* Tron s'en alat en Lorene, dont Clodolphe astoit evesque, et donat
ses *biens* entirement a l'englize *sains* Estienne et les tinrent longement; et
puis lonstems après ces *bien* revinrent a l'englize de Liege par une
permutacions d'autre *biens* que ly englize de Liege avoit en Lhorenne. Quant
sains Tron eut doneit ses *biens* a l'englize, *sains* Clodulfe, ly evesque de
165 Messe, le rechut *revernement* et / le tient deleis ly et le instruit en clergie [f°72r b]
mult doucement, et puis si l'ordinat diake, et adons le renvoiat a *sains*
Remacle qui avoit laisiet l'evesqueit, si astoit abbeit de Staveloth ensi que
vos oreis chy après; et a sa revenue *sains* Remacle, qui fist et edifiat de son
patrimoines meisme et nient des *biens* de sain Tron en la dit vilhe de *Sains*-
170 Tron une abbie de Noirs en la queil il mist mult de preudhome, et en fut
sains Tron souverains, et ensi out *sains* Tron *acomplit* son desire et son
entencion et y minat saint vie, et après son trespas il fut la ensevelis.
De ce *nos nos tairons* si revenrons a *nostre* mateir.

147 et levat sus: *répété apr.* le baisat *dans le ms.* 161 as *rat.av.* a l'englize 165 le rechut:
écrit à double et rat. 167 de Staveloth *app.* de sstaveloth

175 En l'an deseur dit *commenchat* ly roy Sigisbiert d'Austrie, *par* le *conseille*
sains Remacle, a fondeir englize .ix. en son royalme et .xij. abie, et les doiat
 de grande possession hirtable; et ce faisoit il *par* tant *que* Dieu ly vossist
 envoier frut de son corps, car il ne poieit avoir enfant: et adont fut anonchiet
 a roy *sains* Sigisbiert *par* le *Sains* Espir *quant* il sieroit passeit or tant de
 180 mois, *quant* abie et anglize il avoit fondeit, a savoir .xxi. mois, ly queils
 enfes aroit asseis a faire en sa vie *par* traison. Et deveis savoir que des .xij.
 abie fut la *promire* en vilhe de Ventre / hovem de Noirs moisne et la meisme [f°72v a]
 une de gris moysne et .ij. de nonains. Cest vilhe astoit el *conteit* de Lous ou
sains Lambier fut neis. *Item* en la vilhe de Cassecongie .iiij. de Noirs
 moysne et .ii. de Gries nonains, *item* les autre .iiij. a Colongne .ii. de Noirs
 185 moisne et .ii. de nonains, et tout en l'honneur de Dieu de la benoit *Virgne*
 Marie, de *sains* Pire et de *sains* Pouls l'apostle, et de *sains* Johans
 ewangeliste. *Item* les .ix. englize furent parochials, si en out .iiij. a Colonge
 .iiij. ames en Lhorenne et .iiij. a Trive en Allemaingne, et tout en l'honneur de
sains Pire et de *sains* Pouls et *sains* Andrire, a savoir de chascune .iiij. et en
 190 chascune cyteit de .iiij. non.
Item en cist ans meisme, a savoir .vi.^e et .xxvi., ly evesque *sains* Remacle
 enpetrat a roy Sygisbierte auctoriteit de fondeir des autre abbie, et ly roy ly
 abandonat tot son paijs et sa terre en tous lieue ou miez ly plairoit de faire,
 et ly habandonat son tressore *por* les englize edifier et doier. *Quant* *sains*
 195 Remacle entendit ce, si fut mult liez, et n'arestat pas, si vient en Ardennes en
 un desiers lieue ou il avoit uns waste lieue plens de palus, kroliche et
 d'autre choze diverse et plains de montain / gne; et avoient en chy lieue jadis [f°72v b]
 habiteit des Sarasiens ydolatre, si astoient la *encor* grande planteit de *leur*
 ydolle et de *leur* ymage, si *comme* Dyane et autre ydolle diabolique *qui*
 200 astoient fait de pire noblement pollie, *qui* portoient diverse signe et
 rendoient *encor* response az *gens* *quant* *sains* Remacle vint la.
Adont soy avisat *sains* Remacle et fist a Dieu son orison de cuer et de
 volenteit teilement *que* il out *conjureit* les diable et *que* il out fait le signe de
 la crois sor la terre, tous les diable s'en fuirent et relenquirent le lieue. *Adont*
 205 *prist* *sains* Remacle del benoit yawe *qu'il* avoit *consacreit* et sy en espendit
 et jetat parmy le lieue, et tantost par miracle de Dieu le lieue soy netoiait et
 mondat *par* ly meisme de tout ordure. Et *quant* *sains* Remacle veit le lieue
 ensi mondeit et bials, et plaisans et *bien* profitable *por* useir preudhome leur
 vie *competenment*, il fist dedens les pires sculpeir et graveir le singne de la
 210 crois, afin *que* les maligne espir ne revenis / sent plus, et enplist les crois de [f°73r a]
 plonc fondut affin *qu'il* n'enplissassent d'ordure, et adont apparurent illuque
 mult de belle fontaine *qui* grande medechine *portoient* et font *encor* az
 malade de diverse maladie. Et soy aparut a teil *jour* meisme en pluseur autre
 215 lieue teil *virtueus* fontaine, si les nomme ons puisons, et puis edifiat la *sains*
 Remacle une englize ou il mist des Noirs moisne, et partant *qu'il* l'avoit
 mondeit de male et de ordurre *qui* la astoit si *comme* dit est, el le nommat
 Malmondie, chu est a dire de male mondeie et

193 aha *rat.av.* abandonat 208 n *rat.av.* ensi

netoie, et maint gens le noument Mamedie, mains il est apelleie
Malemondie. Ensi fut Malmondie edifiat de *par sains* Remacle, *qui* y fist
220 mult de belle offissines et autre choze necessaire et bien appartenant a teil
englize. Mains quant il eut tout ce fait, si soy *aparchut qu'il* avoit cest
englize fondeie fours de sa diochese, car ly liewe si astoit diochese de
Colongne. Si dest *qu'il* en astoit dechus et *par* tant il *commenchat* a que / rire [f°73r b]
une autre liewe.

225 Si *trovat* asseis pres uns liewe *qui* astoit de sa diochese ou il aparoit *que* ja
y avoit oïut gens habitans, et *qu'il* astoit bien *competens por* saintement
habiteir en temps future. Ja soiche *que* si grande quantiteit de orde bieste y
habitassent, car tout manier de bieste et d'ousias y habitoient, et *par* tant
230 noumat il le liewe « Stavelot », *qu'il* astoit estable a tout biest, et fondat la
une englize mult belle et grascieus et si y edifiat une petit vilhe *qu'il* apelat
Stavelot, ensi *qu'il* avoit fait a Malemondie ou il avoit ausi fondeit une
vilhet; et les *consacrat* les .ij. englize, cel de Stavelot en l'honneur de *sains*
Pire et cel de Malmondie en l'honneur de *sains* Quilins ou Quirins sor l'an
.vi.^c et .xxvii., en mois de julle, et puis y mist dedens des Noirs moisne.
235 Mais il venoient la habiteir tant manire de bieste come devant, *qui*
deminoient teil *tempeste que* les moisne ne le poioient endureir. Si *priarent* a
sains Remacle *que* il les *querist* autre liewe autre *part*, car il avoient grande
dotanche et hisdeur de cest bieste.

Adont *leur* dest *sains* Remacle *por* yas aconforteir et afin *qu'il* ne soy *par* / [f°73v a]
240 *tissent* mie de liewe: « Très chier frere, aiies fianche en Dieu ly tout puissans
et l'apelleis sogneusement et de bon cuer son aiiede *contre* tout choze *qui*
vos pulent faire grevanche, et fait les *commandement* de Dieu en tous liewe
et en tous caus. Tout male et *immondaine* penseie et cogitacions osteis de
vos, gardeis *vos* ame castement et fait le *sierviche* de Dieu et de sa mere
245 *purement*. Si fait en *vos* fron le signe de la crois en ramirant le *virtus* de la
Saint Crois de cuer en tier, et je *vos* *promey que* Dieu *vos* aiderat teilement
que ly residenche de *vos* en chacherat cest ordure de coy *vos* asteis en
dotanche, et s'en yrat tous a nient! » Tout ensi les castioit *sains* Remacle et
ensi les moisne et Dieu en la fin en chachat les dit bieste et ousias venimeus,
250 si alarent tout a nient et laisarent le liewe en pais.

Aprés ordinat *sains* Remacle teilement ses bessongne *qu'il* vient a Treit, et
par le *consentement* de roy *sains* Sigisbier il resignat son evesqueit, et fut
ordineis de Tongre evesque le .xxviii.^c Theodar, *qui* fut uns home de très
saint vie, ly queils tient le siege .vi. ans. Il fut de Franche, fils / d'uns [f°73v b]
255 *chevaliers* simple *qui* fut nommeis Theodars, le saingnour temporeil de
Gransi. *Item* *vos* deveis savoir *que* *sains* Remacle laisat son evesqueit ensi
que dit est *par* tant *qu'il* avoit tous jour desireit a remanoir en plus petit
estat, si avoit edifiat .ij. oratore ou il voloit useir sa vie *par* tant *que* la
sieroit il plus remus et plus eslongiés des gens et des seculer songne, et *qu'il*
260 aroit miez espase de siervire Dieu. Mains nuls ne poroit dire le doilhe, le
regret, le *complaint* et le tristeur de ses gens, coment il ly dolosoient et

ploroient petis et grans, et la sywirent jusque a Stavelot en disant: « Ey Dieu, douls pastre et vraie captollique, de vostre absenche est ly siege plains de viduiteit! Ey sire, coment aveis oïut le cuer de relenquire le pouvres desconfortoit peule, entre lequeil vos aviez semeit le très noble senienche de la vie permanable par une douce predicacions? Hey sire, coment par vos somes nos desrobeis de tous bien quant nos vos pierdons? » Et puis commencharent tous / a ploreir de la grande douleur qu'il sentoient et fondoient tout en larme, et si grande clameur faisoient que tous ly paijs en tentissoit fortement. [f°74r a]

270 Adont leur dest sains Remacle mult doucement: « Mes douce gens, je vos prie que vos vos conforteis. Vos aveis uns pastre qui bien vos garderat, se Dieu plaist. » Quant cias l'entendent, se ly escrient en haulte mult tenrement plorant: « Sire, vos nos desconforteis quant vos nos laisiés ensi, et ce est encontre le institucions del evesqueit de Tongre: car quikonque est evesque, il doit tenir le siege tout son visquant, et regardeis dont a sains Amans qui tient le siege tant qu'il viskat, et Landoaldus comme archevievre tient le siege le visquant sains Amans, et ensi ne deveis laisser le siege, se ce n'est por plus grande digniteit rechivoir! » A chu respondit sains Remacle, affin qu'il ne fust encoulpeis des institucions effrendre, et si leur dist que mult et très envis briserait leur institucions, car il laisoit le siege por / plus grande digniteit rechivoir: car ce ly astoit plus grande digniteit d'iestre en lieue ou il poioit avoir plus grande vacacions de Dieu siervire, ensi que sains Johans Baptiste qui mult de grande digniteit renfusat et dedens une hiermitage entrat, et Moyse qui laisoit les richesse d'Egipte, si s'en alat par la parolle Nostre Saingnour en desiers; et tout ce m'at encyteit a faire ce que je aie fait quant je aie remireit le vie d'ias, et ensi de Abraham, nostre pere Helias Helizeus, et tous les autre prophete qui por Dieu siervire usarent leur vie mult simplement regnant. Et Dieu moy laisoit faire teil sierviche que vos en soiiés tous aidiez, car je vos done prechon a tout ce que je vos poraie jamais faire. [f°74r b]

285 Adont les donat sains Remacle sa benichon et puis soy partit d'ias, et ensi demorat en pais sains Remacle a Staveloth et en fut abbeis et visquat la après .lxiiij. ans; et deveis savoir que il astoit, quant il laisoit le siege, de grande jouent, car il n'avoit de yage que .xxxv. ans. Et vos dis que de tot paijs venoient et de tout pars venoient mult de gens qui par vowe habitoient a Staveloth et a Malmondie por l'amour / de sains Remacle, et ensi fut ly paijs mult durement pupleis et mansoneis ensi richement. Adont les hauls prinche et barons del paijs donarent a Staveloth tant de rent hirable por l'amour de sains Remacle qu'il furent tantost riche. Ly duke d'Ardenne et ly duke de Lotringe leur donarent tout les dyemes de .x. liuwe tout autour de Staveloth, et ly rois sains Sygisbiert d'Austrie, qui mult amoit sains Remacle, les confermat tout chu et leur donat encor et quitat tout tounis et winage que ly rois avoit les .x. lieue durant, et de ce leur donat letre saieleie de son seyal royale. [f°74v a]

300
305

290 ce que je vos poraie: vos p.e. gratté mais fait sens et on retrouve l'expression telle quelle chez Jean d'Outremeuse

Ensi alat la renommeie *par* tout *que* *sains* Remacle avoit resigneit son
evesqueit et astoit devenus abbeït d'une abbie *qu'il* avoit fondeit en Ardenne,
qui tant astoit riche *que* ch'astoit une grande merveille; et tant *que* ly maistre
310 del ordene *sains* Benois, dont il astoient les .ij. englize Staveloth et
Malmondie, *qui* fut noumeis Papolemeus, vient a Staveloth *por* le maison a
visenteir si *que* souverains. Mains ausi tost *qu'il* veïit la grande religion *qu'il*
avoit a Staveloth, tantost il soy mist en la subjections de *sains* Remacle et de
/ vient uns de ses moisne, et *sains* Remacle si l'ordinat souverains de [f°74v b]
Malmondie.

315 Item l'an .vi.^c et .xxx. fut de par *sains* Remacle, abbeït de Staveloth,
edifiïet l'englize Sain-Tron *qui* de la citeit de Mes astoit revenus, et le fondat
en l'honneur de *sains* Pire, et maintenant est il dedicaussie en l'honneur de
sains Tron et de *sains* Pire; et fut redicassie ensi après, ensi *que* Staveloth
est redicasie en l'honneur *sains* Remacle et *sains* Pire. Après ce revient *sains*
320 Remacle a Staveloth et resignat la digniteit de la croche, *partant* *qu'il* voloit
del tout renonchire aus songne mondaine, et si maintinet mult saint vie
dedens l'abie dont il avoit esteit abbeïs .v. ans, et visquat la après si *que*
simple moinsne .viij. ans, menant vie angelique. Adont fist *sains* Remacle de
Papolemeus abbeït de Staveloth, *qui* mult bien le governat, mains todis il
325 prenoit conseilhe et congiet a *sains* Remacle de ce *qu'il* devoit faire.

En cest annee ly bons roys / *sains* Sigisbiert, *qui* grandement avoit [f°75r a]
augmenteit Saint Englize, *qui* eut a non Dangoberte, *qui* mult eut a soffire et
nos en tairons au presens; et, quant *sains* Remacle eut visqueit tout sa vie
mult saintement, il trespasat de cest morteil siele l'an de l'incarnacion
330 Nostre Saingnour Jhesucrist .vi.^c et .xc., *qui* fut ly ans de son eyage .xcviij.,
et morut *par* fivre *qui* mult le travilhont, et fut ensevelis dedens la chapelle
sains Martins *qu'il* avoit fondeie ou il fut lons temps gisans. Et fut abbeït
après ly l'abbeït Papolemeus, de cuy *nos* avons cy devant fait mencion, *qui*
fut uns *sains* home de mult saint vie. Après le fut Sigolemeus et après
335 Grandonniens *qui*, *por* les grans miracle *que* *sains* Remacle faisoit, le fist
leveir de la ou il gisoit et le fist remettre dedens l'englize *sains* Pire en un
fitre d'or et d'argent, ou Dieu a fait depuis et demostreit mult de miracle,
lesqueils *nos* lairons *por* briefteit, lesqueils se *vos* voleis savoir *vos* les
trovereis en livre de sa legente.

340 <O>ns liest / es caronike des evesque de Liege *que* l'an .viii.^c .xx. et .iiij. [f°75r b]
commenchat une grande guerre, car ly duke de Toringe vient en Hesbainge a
.xl.^m homes et le corut sur Bartolde le *conte* de Mouha a .x.^m home. Celeis
waleue et les *conte* de Chieste et de Viene revinrent encor a .lx.^m home *por*
aidier le duk de Thoringe *qui* astoit et avoit todis .x. home *contre* uns Ligois,
345 et y vient guette le vouweit de preis et les hesbingnon a .v.^m home; et y fut
ochhis le duk de Thoringe et le *conte* de Biane, et sorcorit Ogier le Danois
les Ligois et ocist des gens devant dit anemis .xxx.^m homez, et en *prist* a
prisonier .xl.^m, et les autre escapont, et revient Ogiers a Liege, *qui* astoit
conte de los et hauls voweit de Liege. La il fut

340 qqch est gratté avant ns liest 340 .xx. écrit .iiii., rat. et ajouté au-dessus

350 grandement fiestoiiet, et del grande joie qu'il eut del dit victore, Pirare, ly
evesque de Lige, en eut si grande joie que dedens .viij. jour la après il
morut; et tantost fut renlus Richars, le prevos de sains Lambiers, fils au
conte de Savoie qui regnat sentement .ix. ans. Mains a son .v^e. anneie morut
355 de Romme a Liege et fut ensevelis en l'englize de sains Lambiert, deleis
l'evesque Pirars. En chy temps Ogires le Danois / ranchonat ses .xl.^m. [f^o75v a]
prisoniers, chascuns a or tant qu'il avoit de revenue en .i. ans, et puis a sains
Remacle a Staveloth assieirvoit yas et trestout leur hoires et que la paieroit
chascuns par an une esterliens, et recognisseroit que ce astoit le treuwage
360 que Ogiers presentoit a la noble englize de Staveloth, et ensi le juroit. Après
Ogiers rechut encor .xl.^m. livre au dit prisonier. Adont parmy Hesbainge
tous les homes mandat et rendit a chascuns ce que pierdut avoit en la guer, et
puis tantost del remannant il edifiat une englize en l'honneur de sains
Remacle a Vernier et y aquist une grande rent, et a l'englize de Liege
365 l'ajostat.

Sains Remacle ordinat teilement ses besongne *que*, quant il eut esteit .vij. ans evesque de Tongre, *qu'il* vient a Treit et *por* le *consentement* de roy *sains* Sigisbiert il resignat son evesqueit; et fut ordineis evesque de Tongre .xxviiij^e. *sains* Tyar, *qui* fut uns home de très saint vie, ly queils tient le siege .vij. ans. Il fut de Franche, fils d'un chevaliers *que* ons noumoit Theodart, *qui* astoit saingnour temporeil de Dransi, et sa mere astoit noumeie Cristine, *qui* fut filhe a *monsieur* Savaris, conte de Na / mur. [f°75v b]

5
10

Vos aveis bien entendut la manier deseur declareie *comment* *sains* Remacle laisat son evesqueit *por* yestre abbeis a Staveloth, et coment *sains* Thiar fut après ly evesque .vi. ans, et avoit *par* devant esteit disciple a *sains* Remacle. Chis *sains* Tyar fut mult joans de chu *qu'il* fut si *comme* evesque ordineit et *consacreis*, nient *par* orguelh, mais *par tant que* ce astoit ly une des digniteit del monde ou uns home poioit miez useir sa vie en Dieu siervant glorieusement, si come il fist: car tout ce *qu'il* regnat il ne minat *que* si saint vie et si pure, *que* la saint escripture demostre *que* uns evesque doit et puiet mineir. Il astoit tous *jour* soingneuz al Englize et de l'une englize a l'autre par tout sa diocese en visentant tous les lieue desous ly, et ce *qui* astoit a chu necessaire, il le faisoit faire, et en tous lieue dedens / et en tour sa diocese [f°76r a]

15
20

25

30

35

40

et ensi *qu'il* faisoit ce, il enquerroit des biens de ses englize, *qu'il* en astoit et coment il astoient paiiés, et tant enquist *qu'il* vient a la cognissance *que* par l'espause de .xxx. ans avoient aucuns demoreit en default de paiement, et ces astoient tirans d'Allemande, demorans en sa diocese meisme, *qui* tenoient les terre, *qui* az dit englize astoient obligiés en certaine rent hirtablement. Et ses predecesseur Johans Agnials, *sains* Amant, *sains* Remacle, avoient esteit de chu ignorans et avoient *leur* entencions si fort tourneit az ovrez divine *que* de ce recachier ne les sovenoit; et *sains* Tyar, *qui* de chu et de tout choze fut songneus, soy avisat *que* il ne poroit nulement chu soffrire *que* ce ne fust en prejudiche de son ame, si mandat a ces tyrans *que* il vosissent faire raison a son englize et se chu non, il s'en iroit de plaindre au roy Hilde / rich [f°76r b]

Adont dirent ces tyrans *que* de sa request il n'en feroient riens, et se de chu il se plaindoit a roy il ne varoit de riens miez; et quant ly *sains* evesque entendit ce, si dest *que* *por* rechivoir mort il ne sieroit ja teils *que* son englize fust *por* sa deffault de ses possessions alieneis. Si dest *qu'il* s'en yroit de plaindre au roy Hilderich, *qui* alleis astoit en Baiwier *por* essposeir le filhe au duc de Baiwier Gloriande, et preudoit le dit roy Hilderich a feme la filhe au duk de Baiwier, et faisoit ons les norche en Saxongne.

5 [et] av. *sains* Thyar 17 car tout: *écrit à double et rat.* 40 roy rat.av. duc

Adont soy aparlhat *sains* Tyars, et soy mist au chemins avoic ly uns simple
clerke joune et ignorans, et dest *sains* Tyars *par* ly meisme *qu'il* yroit a roy
Hilderich. Si ne savoit del revenire, car il le convenoit alleir long; et *par* tant
45 il metoit son evesqueit et ses gens en la garde de Dieu *qu'il* ly avoit cargiet
et comandeit a gouverneur, et puis s'en alat passant sa dioceise, si entrat en la
terre de Bellevauls sor le chemiens de Mes. Mains ensi *qu'il* passoit de coste
une vilhet *qui* noumeit fut Hande / et est maintenant apelleis Spiere, il [f°76v a]
regardat devant ly, si veit venire .xii. home a chevalchant parmy une grande
50 xhaveie *qui* avoient leur espeie tout trait et escriont l'evesque: « A la mort, a
la mort! », car il le *convenoit* morire. Et cils astoit Gridoaldiens, le *comte* de
chiste vilhe, *qui* astoit pere a Gridoiiens, *qui* avoit les rent deseur dit detenue
.xxx. ans; et la astoit Gridoiiens *presens* et les autre tyrans, et quant *sains*
Tiars les veit et oit leur cris, il fut tous esbahis, si s'astargat un pau et puis
55 se dest : « Saingnour, *por* Dieu *que* moy demandeis aiiés merchis de my et
ne voilliés *vostre* mains metre sor moy! Car je ne demande que droit et
raison, et les *biens* de mon englize, car ce est *bien* *vostre* salus de rende ce
qui n'est mie *vostre*; et voilliés a avoir en *vos* cariteit, si *vos* sovengne de la
foy Jhesucrist et en raleis tous en pais! Si laisiés a mon englize ses
60 possessions, et se ce ne voleis faire et soit ly tierme de ma fin venue il moy
plaist *bien*, et ne vilhe renfusseir la morte *por* moy. Se dieu at ce disposeit,
si soit fait sa *saint* volenteit et report sus a Dieu le peu / ple *qu'il* m'avoit [f°76v b]
commandeit! »

Adont disent les tyrans: « Que veus tu dire, home, ne *que* quirs tu ne *que*
65 avons a faire de tes vaine parole? Chu *que* tu dis soit tins, nos ne volons *que*
riens en soit a nos. » Atant les tyrans l'asailhent le *sains* evesque *par* teil
manier *que* ce fut une pitieus choze a veoir, car ensi *que* leuz enragiés de
fain aseilhent une brebis ou angniaus, ensi fut atrappeis et batus et decolpeis,
que ce fut merveille des piche *qui* gisoient *par* les chans; et son diadeime
70 miesme fut tout decolpeit, et puis *present* tout ce *que* ly pridhome avoit
aportait, si l'emportarent come sacrilegge et s'en alerent *par* my la voie *par*
ou il astoient venus.

Adont *present* les *saint* angeles l'ame de ly et si l'enportent en Paradis tout
chantant, et ly joune clerke, *qui* la astoit tous espierdus de son martire *qui*
75 ensi astoit musdris, rasenblat tout les pieche del corps de *sains* evesque *qui*
astoient dejetteis *par* les chans, et remist chascune pieche al autre en ordene
a la terre afin *qu'il* ne fussent pier / dus. *Aprés* avient une grande merveille [f°77r a]
et *qui* a dire et a oir fait *bien* anoteir, car quant ly enfe eut mis les pieche
ensemble, il soy avisat *que* se il poioit avoir de fileit il coseroit les pieche de
80 corps son maistre en une de ses cote, si les garderoit *plus* legirement *jusque*
atant *qu'il* aroit aiiede. Si s'en alat droit vers la vilhe de laqueil il astoit pres.
Si avient *que* en sa voie il trovat une pucelle *qui* gardoit brebis et filloit a
une conolhe. Si vient a ley et ly dist: « Feme, je toy *prie* *que* tu moy done de
85 ton filleit *por* requeuse le chief et le corps de *sains* Thiar, mon maistre, *qui*
chy devant est musdris et encor giest en son sanc. »

58 mi *rat.av.* mie 81 la [...] *rat.av.* la vilhe 84 c *taché av.* chief

Quant la pucelle entendit che si fut mult esbahie de la hisdeur del fait *que*
 ly enfes ly racontoit si *que* les chevias del tieste ly drecharent, et repondit a
 l'enfant si *que* de une vois lente et si *comme* feme esbahie et durement
 exploreie: « Bias enfe, ce *que* tu moy demande ne te poroi doneir, car ce
 90 n'est pas miens ce *que* je faie de la / beur, ans est la maistresse *que* je sierve, [f°77r b]
 et se je ne *remportoie* a sa vespreie or tant de filleit *comme* les autre vespreie
 je sieroie batue vilennement, car je ay acostumeit de *remporteir* or tant l'une
 fois *que* l'autre; et ma maistresse le messurre tout les vespreie et se el en
 95 trouve moyns j'en suy batue. Mains non por quant se j'en devoie eistre
 batue .iiij. fois si en aras por ton maistre recuse! »
 Si l'en donat, et chis le *prist* si s'en vat corant ver son maistre, si trovat .ij.
 grande chierge ardant, l'une a piet et l'autre a chief, si reglatissant et si
 relusant *qu'il* ne savoit *comprendre* la fachons. Et la pucelle s'en ralat en sa
 maison a la nuit, et sa dame mesurat le filleit, si trovat *qu'il* en astoit moins
 100 *que* les autre fois, si le frapat sor son chief de sa conolhe uns grans cops.
 Mains tantost el pierdit sa veiwe, si fut mult esbahie; et la pucelle ly dest
que ce *qu'il* falloit de son filleit, el l'avoit doneit por receuse les pieche de
 corps uns glorieus evesque *qui* astoit musdris tantost en my les chans.
 Quant la dame l'entent si *commenchat* a crier: « Ha, hay, je ne voy got! Je
 105 prie merchi a Dieu et au douls *sains* martire! » Pui se fist mineir au lieue / [f°77v a]
 ou ly corps gisoit, si s'en genoilhat et y offrit .c. denier d'argent, et tantost la
 lumire ly fut rendue. Adont fut la choze diffameie par tout le paijs, si vinrent
 chascuns la acorant, lepreuz, aveule, closse, paralitike et de tout autre
 infirmitait enthachiés, ensi espesement *que* ce fussent eyes *qui* doivent
 110 *semmer*. La *commenchat* Dieu a demostreir miracle por l'amour de *sains*
 martire, et fut ly corps mis en unc fietre de bois *qui* fut porteis par .iiij.
 homes en un lieue *que* ons nomme Hoccunbe; et y fisent une chapelle ou il
 fut ensevelis par le congiet del evesque de Warmaise, en cuy dioceses
 ch'astoit.
 115 La fist Dieu tant de miracle por l'amour de *sains* Thyar *que* tout gens
 venoient la de Spire, de Warmaise, de Strasborc, de Trive et de Maienche, si
que pelleriens et les propre evesque de Spire et de Warmaise y vinrent, et
 fisent grande fiest del martire. La apportoient or et argent les gens a si grande
 fuson *qu'il* assenblerent uns grans tresore. Adont soy avisat ly evesque de
 120 Warmaise, si vient a grandes gens dedens la chapelle et *prist* tout le tresore
 et le voutl enporteir. Adont uns si terrible tempeste de pire de tonoire les
 chait devant yas, *qu'il* quidarent eistre tous mors. Si priarent Dieu merchis
 et / laisarent le tresore, et fisent le fiestre *sains* Tyars metre en haute en un [f°77v b]
 fietre d'or et d'argent mult noblement.
 125 Ensi demorat la *sains* Tyars, mains après par divine inspiracions et
 revelacions de Dieu le fist *sains* Lambiert, son successeur, raporteir a Treit,
 et puis le fist *sains* Hubiert raporteir en la cyteit de Liege; et giest dedens le
 fietre *qui* siet en l'englize de Liege avoic le corps *sains* Lambiert et saint
 130 Magdalberte, la nourriche *sains* Lamberte, et ensi fut musdris *sains* Thiers
 le .x^e. jour de septembre, sor l'an .vi.^e et .xxxiii.: et a cel jour fait om la
 sollempniteit en lieue ou il fut musdris tous les ans et autre pars en saint
 Eglize.

113 g rat.av. congiet 128 g rat.av. corps

La Nativité de la Vierge (folios 77vb-78rb)

De la Nativiteit la glorieuse *Virgne Marie*

[f°77v b]

La Nativiteit la benoit *Virgne Marie* si est al .viiij^e. *jour* de septembre, et après ce que la douce *Virgne Marie* fut neie passat mult lons temps que ons nel fiestioit mie, dont chu astoit grande torte; et par espediale de sa benoit Nativiteit, et partant que *Nostre Saingnour* / ne plaisit plus que il fust celeie, si le revelat il en teil manier: il astoit uns solitaire hiermite qui astoit de mult solitaire vie. Si oiit une fois chanteir les angele el ciel mult melodieusement, et quant cils ans fut passeis, si les oiit chanteir a cel meisme jour qu'il les avoit oïut l'anneie devant, et menoient mult grande fieste.

5

[f°78r a]

10

Adont commenchat a juneir et a voilhier, et continueilement oreir a *Nostre Saingnour* que il ly vosist demostreir por coy il avoit si grande fieste el ciel ; et tant et si longement priat que *Nostre Saingnour* ly envoiat son angele, qui ly dist : « Sache por certain que ce que tu oiis ensi chanteir a cest jour chascune ans, c'est la fieste et la sollempniteit de la glorieuse journeie que la benoit *Virgne Marie*, mere de *nostre* Sauveur *Jhesucriste* fut neie. Ca ja soit que ons nel sache point au sicle, si le sevent bien ly angele en chiel, si en font mult grande fieste. Et cils sains hiermete le fist asavoir az evesque, et si fut tost / cest nouvelle sceiwe et publiié, si que ly prelars de Saint Englize establirent que ons le fiestias par tout le monde, car ons fiestioit mult pou de nativiteit des sains et des saint. Mains cest de *Nostre Dame* doit om bien fiestoier, car el fut net et pure, et sens pechiet origineit, si que cel qui fut el ventre de sa mere saintifié, et si ne nos ostat mie la maleïchon deçue tant seulement, mains nos aportat grande grasce et grande beneïchon. Ons ne doit faire de ly mille parlement la ou ons parolle de pechiet, car el fut tout purre et tout nette de tout tache de pechiet.

15

[f°78r b]

20

25

21 qqch rat.av. net et pure

Lambert (folios 81vb-95vb)

De glorieus martire *sains* Lambiert

[f°81v b]

La fiest *sains* Lamberte si est a .xviij^e. jour de septembre. Cils *sains* si fut mult noble de linage, mains *encor* / fut il plus noble de saintiteit; et *por* sa saint vie l'amoit si chascuns *qu'il* fut *evesque* de Treit *après* *sains* Thyar, son maistre, et l'amat plus le roy *que* nuls *evesque* de la provinche. *Aprés* la mort *sains* Thiar fut fais et *consacreis* *evesque* de Tongre le .xxix^e. au mandement le roy Hilderiche d'Austrie le glorieus *sains* Lambiert, le fils Aper, le *comte* de Lonz, et sire de Siglans, *que* ons dist maintenant Cleive, mains il le *renfusat* a la promire fois, si *que* ly peule s'en alat plendre au roy d'Austrie; et ly roy le mandat *devant* ly en la cyteit de Messe, et il y alat, et tantost *que* ly roy le veit il soy levat *contre* ly et dest: « Bias cosiens, seiés *vos* chy! » Si l'assit au *desus* de ly et ly *priat* tant et *commandat* a diarain *qu'il* acceptast la digniteit en non de la saint Triniteit, et puis soy *partit*.

[f°82r a]

Ensi fut *sains* Lambiert *evesque* et regnat .xli. ans, et avoit ja .xx. ans de yage: ce fut .lxi. ans de yage *qu'il* avoit quant il fut martirisiet. Il sont aucune gens *qui* dient *que* *sains* Lamberte fut de Treis, mens *nos* dirons coment il en est. Item l'an .vic. et .xxiiij. fut osteis *sains* / Lamberte, fils le *comte* Aper d'Ostierne, *qui* maintenant ons nomme le *comte* de Lonz, del escolle de Ventrehoven ou il avoit esteit .xiiij. ans; et avoit esteit son promire maistre Landoaldus, ly archeprestre de Treit, *qui* tient le siege del *evesqueit* *por* *sains* Amans. Et deveis savoir *qu'il* fut maistre a *sains* Lambiert les .ix. ans tant seulement *qu'il* tient le sige *por* *sains* Amans et .iiij. ans au temps *sains* Remacle, a savoir jusque au temps deseur dit, et puis le *prist* *sains* Remacle et si l'enfourmat mult a son temps; et avoit *sains* Lamberte de yage quant il vient deleis *sains* Remacle .xxi. ans.

[f°82r b]

Chy *vos* diray *por* voir dont fut *sains* Lambier. Il fut neis en la *contreie* d'Ostierne, *qui* est maintenant apeleie *conteit* de Louz, mains il fut de Treit de par sa mere, si *vos* dirons coment: sachiés *qu'il* eut a Romme uns *enperreur* *qui* eut a non Maurisse, *qui* fut *emperreur* devant l'*enperreur* Franke, ly queils avoit une filhe *qui* fut nomeie Aperine. Il n'avoit plus belle decha le mere; et a cel temps astoit *comte* d'Hostierne Theoderike, *qui* avoit uns fils *qui* eut a non Lamberte, *qui* a Romme *siervoit* l'*enperreur* Maurisse, et en siervant il en amat Aperine. / et ly uns l'autre ensi *que* font sovent *jeune* gens. Et finalement Lamberte l'amenat en Allemangne, en la terre de son pere, si le *prist* a espeuz. Theoderike, quant il morut, astoit *comte* d'Hostierne et *après* sa mort le fut Lamberte, son fils, *comte* d'Ostierne et Aperine *comtesse*. Si orent uns fils *qui* fut nomeis Aper, *après* le non de sa mere, et fut *comte* *après* son pere d'Ostierne. Chis Aper eut a femme Hisplinde, la filhe Sigolans, *qui* astoit sire temporeis de *sains* Pire a Treit, et fut uns noble *prinche* et puissans d'avoir et d'amis. Il astoit bien prés

[f°82v a]

4 saint *app.* *sains*, contraire à la *scripta*, p.e attraction de *sains* Lambert 9 de ly *rat.av.* au roi 33 ly uns l'autre ensi que font *semble rat.* mais fait sens

45 prochains au duke d'Ardengne. Chis Aper et Hisplinde eurent uns fils *qui* fut
nommeis Lamberte -et ce est *sains* Lamberte- et fut neus a *Ventrehoven*, le
cief de la *conteite* d'Hostierne, et fut neis le .xxv^e. *jour* de mois de may, le
promire *jour* d'esteit. Et quant il out .iiij. mois de yage ou pres, a savoir la
vigile de l'Assumpcions *nostre* Dame en auguste, sa mere junoit pain et
yawe, si devoit aleir a messe et dest a la nourische *qui* nourissoit *sains*
Lamberte *que* el ly fesis un tortelet *por* mangier a sa june. Celle dest:
« Volentiers! » / et si n'*en* avoit cure, car tantost l'out mis en oblit, et quant la [f°82v b]
messe fut dit et la dame revenoit de l'englize, adont dest ly enfant Lamberte
50 a sa nourische: « Ma dame revient de mese et tu n'as mie fait son tortelet, tu
en sieras asqueilhie! »

Quant la nouriche entent *sains* Lamberte, si fut si esbahie *qu'il* en jetat un
grans cris si *que* la dame l'oiit. Si corit tantost en sa maison, car el fut
espawenteie del cris. Si *trovat* la nouriche *qui* soy carmentoit. « Que toy
55 fault? » dest la dame, et el dest: « Riens ne moy faut, four *que* *vostre* enfant
a *parleit* aussi parfaitement *que* *vos* mismo, et si m'at somont *vos* tortelet. »
Adont ly dest tot che *que* il avoit dit, de coy il eut grande merveille.

Sains Lamberte si fut plains de divine *inspiracions*. Il fut mis .xiiij. ans a
Ventrehoven, a l'escolle ou Landoaldus l'arcepriestre tenoit l'escolle *qui*
60 instruit *sains* Lamberte en gramair. Si avient a uns *jour* *que* le temps astoit
frois, *que* Landoaldus ly maistre, *par tant* *que* ses enfans avoient frois, si
demandat lyqueils yret *querire* cierbons a la bras / sine et die a brasseur [f°83r a]
Godefrois *que* mes escolliers engailhent de froit. Adont saut sus *sains*
Lamberte et dest *que* il yroit, et y alat, et quant il vient la ly brasseur ly dest:
65 « Bias fils, en coy enporteras tu tes cierbons? » Et respont *sains* Lamberte:
« Anchois *que* je n'aie de feu je les enporteray en gerons de ma cot. » Et dest
Godefrois *par* solas: « Tu en aras asseis. » Atant ly jet en un truwias de fier
des cierbons en son gerons, *par tant* *qu'il* quidat *qu'il* dewist arde. Et *sains*
Lamberte les portat a l'escolle a son maistre, et les metit devant luy, sa cot
70 demorant ausi belle et entier *qu'il* astoit devant. A grande miracle tient le
maistre cesti fait et de grande auctoriteit.

Aprés avient uns *jour* *que* ly maistre *sains* Lambierte se vient en la place
Bertraire ou ly *comte* Asper faisoit faire une englize. Si ne poioient les
ovriers ovreit *par* le chaut temps, et si n'avoient point d'yawe, car il n'avoit la
75 entour yawe ne fontaine, ne puche fours *que* mares. Si volrent les ovriers
laisier l'ovraigez *por* le default d'yawe. Quant *sains* Lambierte chu / veiit, si
se mist en gennoilhon et *priat* Dieu *que* il volsist mostreir miracle, puis fist [f°83r b]
une crois en terre de son petit doit, et *incontinent* alat la doulce yawe
extraire et sourde cleir et saine, et encor est ille a *Ventrehoven*. Les ovriers
80 tantost en burent, si furent talenteit de faire l'ovrage avant. Quant *sains*
Remacle oiit de *sains* Lambier teil fame, si le mandat, et tantost a *sains*
Thiare fut fais *compaignion*, si furent ensi ambedeuz disciple a *sains*
Remacle.

43 le cief: le écrit à double 45 que rat.av. sa mere 53 fort rat.av. que la dame 55 Dame,
Dieu toy doinst male rat.av. Et el dest ; Dame rat.av. riens ; ne moy: écrit à double et gratté

85 L'an .vi.^c et .xxxv., saint Begge fondat Andene sor Mouse, la vilhe et l'abie
ou el mist des gentilhe dame.

90 Item l'an .vi.^c et .xxxvi. fut fait roy de Franche Thyris. Chis Tyris avoit un
chevaliers *qui* astoit son grans amis, mains chu astoit ly peieur persone *qui*
fust en monde; si fut noumeis Ebroiiens, *qui par* son malisce et *par* ses dons
fist tant a cias *que* le duke ou le prevos de Franche enlysoient *qu'il* fist
95 priveir ercanewans, et fut en lieue de ly mis chis Ebroiiens *qui* fut uns
tyrans, larons, musdreur, trahiit et de mavasteit ly peieur *que* ons powist en
monde treveir. Si *vos conteray* cuy il astoit, si le poreis apprendre a
cognoistre. / A cel temps *que* damps Gobiert ly roy de Franche si visquoit, [f°83v a]
regnoit uns roy *qui* astoit nomeis Sebest, et si astoit varians a nostre loy et
100 astoit yssus del generacions des Houns, chis ont .ij. fils et une filhe. Ly
anneis out a non Sebest, *qui* tient la terre *après* son pere delqueils grande
generacions yssit *qui* furent tous trahiit, et ly autre fils eut a non Sarconeus
qui eut la filhe de Sclavons a feme, *qui* eut a non Dodone, de laqueil il
yssit .iiij. fils et une filhe *qui* fut noumeie Alpaijs. Se fist puis cest Alpaijs
105 fornicacion et adulteir avoic Pepin le Gros, de coy fut musdris *sains*
Lambiert.

110 Item des .iiij. fils fut li anneis Guions, *qui* fut sire d'Ains et de Molins, et fut
nomeis ly chevaliers az cok, et ly secons eut a non Dodo, *qui* fut sire
d'Avuroit, et ly tiers ot non Feolanche, et chis fut sire d'Embour. Or avient
115 *que* Polion, ly roy de Frize, fut teilement *infourmeit* de Saconeus *que* il le
fist pendre az forche. Si *vos dirons* la cause *porcoy*: Marconeus regnoit en
Frize, car ly roy Polomeus astoit son cusiens, et soy mentenoit si
orguilheusement *que* ons ne poioit dureir *par* ly. Adont se vont aviseir trahiit
contre trahiite. Il avoit la des trahiite ausi *bien que* Sarconeus / astoit *qui* [f°83v b]
120 *racontarent* au roy Polions *que* Sarconeus le volloit musdrir, et avoient
tesmoins affaitiés a ce dont il *provont leur propouse*, si *que* ly roy Polions
fist pendre Sarchoneus, et ses .iiij. fils et sa filhe Alpaijs il fist *crieir* fours del
paijs banis. Si vinrent en Hesbaine ou les fils *prisent* feme a *leur* volenteit,
125 car il astoient de si gra<n>s sanc *que* les riche barons *leur* donarent *leur*
filhe et *leur* terre. Guions eut Ains et Moliens, Feolas eut Embour et Dodo
fondat Auroit sor Mouse la rivier, et Alpaijs demoroit avoic ly.

130 Guions, ly sire de Moliens, eut une belle filhe *qui* eut a maris Harduart de
Cuthy, dont il yssit uns fils *qui* fut apelleis Guisse. Chis fils eut Ailis, filhe a
comte d'Avergne, de laqueil il eut .iiij. fils: Hardreis et Amaris, Abneus et
135 Grifons. Des .iiij. moy tairay a present, mains de Grifons vos diray, *qui* eut
Berengine, la filhe Ysonars d'Autrefoulhe. Si en eut .iiij. fils : Griffons,
Hardreis, Guenlhons et / Berengier, dont Guenlhon fut cely *qui* les noble [f°84r a]
140 barons de Franche trahit et vendit a Renchevale. Ensi aveis l'originacion de
fause linage Guenlhon.

145 Si *vos dirons* de Hebroiiens. Sachiés *que* ly roy Sebest eut une filhe *qui*
eut a non Ebroine, et cile astoit sereur a Sarconeus *qui* fut pendus en Frise,
le pere Dodo. Celle Ebroiene eut a maris un chevaliers *qui* eut a non

94 qqch rat.av. uns roy 109 astoit écrit à double 113 present: très mal écrit, nt p.e. rat. 114
grans app. gras sans tilde

Wandelagus de Poitier, si en out .iij. fils: Ebroiiens fut ly *anneis*, Walfoians fut ly *secons*, Brodrach fut ly tiers. Chis fut ly lynage Hebroiiens : Dodo et
130 si frere astoient *cusien germain*s a Hebroiiens, de frere et de sour *yssus*. Si *revenray* a ma mateir: sor l'an .vi.^c et .xxxvij. astoit Tyris roy de Franche et Ebroiiens *prevost*, mains anchois *que* ly roy Tyris et Ebroiiens awisent regneit demy an, soy avisarent les Franchois *que* ly roy Tyris astoit jounne et nisse *por* tenire teil saingnourie, et Ebroiiens astoit felle et putaire, et haoit Saint
135 Englize; si les tondirent ambedeuz et fut ly roys Tyris moisne a *sains* De / [f°84r b]
nis, et Ebroiiens fut moisne a Lebeuz en Normendie.

Aprés mandarent les Franchois le roy Hilderiche d'Austrie a Mes tout le fait, et *qu'il* venist prendre la saingnourie, car il le rechiveroient a roy: et cils soy aparlhat *por* aleir en Franche, mains quant *sains* Lambierte le seut, *qui*
140 astoit son *consilhier*, se vint avoic ly et ly desconselhat mult fortement en disant: « Très chire sire, plais *vos* suffier chu *que* *vos* aveis et ne voilhies point accepter le royalme *vostre* frere, ains metteis *poinne* a aidier *que* *vos* frere rait sa possessions de son regne; car se *vos* en faiseis autrement, *vos* en vareis pies! » A ce ne vout onsqe riens entendre ly roys Hilderich, anchois
145 alat en Franche, si fut *coroneis* roy. Si regnat *pres* de .xij. ans roys de Franche avoic le regne d'Austrie, si fist mult de male et de justiche crueus et *perverse*, car a *promire* ly donarent les Franchois poioir de regneir sens le *conseilhe* de Laodissiens, le *prevost*. Si s'en repentirent *tenprement*, car il fist tant de male a chascuns, *grans* et *petis*, *qu'il* fut mult haiis a son temps.

L'an .vi.^c et .xl. fut ochis Boggis, le duk d'Aquitaine, sor les / Saraziens, de [f°84v a]
150 coy ly emperreur Oracle, en cuy hoste il astoit, en fut mult *corrochiet*, si le fist mineir en *Jherusalem* ou il fut mult richement ensevli. Quant la nouvelle fut venue en Aquitaine *que* ly duk astoit ochis, si furent tous mult dolans. Si fut duk *aprés* son fils, *qui* fut noumeis Biertrans, lyqueils regnat .xxxiiij. ans.
155 Chis duk Biertrans eut a feme Hucberne, la *serreur* saint Oude, et de cesti *Bertrians* et sa feme yssit et fut *leur* fils *sains* Hubiert, ly *diarains* de Tongre et ly *promire* de Liege, *qui* fut *evesque*.

Item l'an .vi.^c et .xlii. fondat saint Gertrude l'englize de Nivelles et y mist des nonains, et en fut la *promire* abbaiste si usat sa vie mult saintement. L'an
160 .vi.^c et .xlvi. out ly roy Hilderich de France .iij. grande bataille *contre* le duk Biertrans d'Aquitaine et les pierdit tot .iij., et y perdirent les Franchois tant de vailhant gens *que* ly paijs de Franche s'endollit .xx. ans la *aprés*; et *por* ce maldissoit chascuns le roy Hilderich et sa feme. *Aprés* il ochist tant de vailhant saingnour en Franche et y fist tant de male, *que* el fin il fut ochis
165 de un chevalliers / cuy il avoit une fois fait battre mult crueusement. De la [f°84v b]
mort le roy Hilderich, nuls n'en fut *corochies* *por* sa cruaulte et felonie, four *que* *sains* Lamberte, *qui* en fut mult dolans, car il ly avoit bien dit et blameit de prendre le regne de son frere. Puis orent les Franchois *conseilh* teil *que* il rapellarent le roy Tyris *qui* astoit moisnes et l'avoit esteit .xij. ans a *sains*
170 Denis, et fut refais et coroneis roys de Franche, et regnat .xxv. ans roy d'Austrie et de Neustrie. Et quant Heboriens seut *que* ly roy Hilderich

150 qqch rat.av. sor les Saraziens, p.e. qui a saint Oude 170 des rat.av. Denis

175 astoit mors et *que* Tyris astoit refais roy, si yssit de son abie et revient en Franche. Si fist tant *par* son malisce *qu'il* musdrit le *prevost* Leodissiens et fist tant *par* douns et *par* promesse *qu'il* fut remis en la provosteit de Franche come devant. Adont il fut peiieur *qu'il* n'avoit on*que* esteit et travailhat plus Saint Englize; et promirement il *commenchat* a sains Leodegare, evesque des Hustiens, car il le fist metre / en prisons sens cause [f°85r a] *par* sa grande crualteit, et après pluseur grans tormens il ly fist colpeir le chief.

180 Item l'an .vi.^c et .l. enhortat a chu Ebroiens le roy Tyris *qu'il* assenblast un conchiel de pluseur evesque et archevesque, et ce faisoit Hebroiiens partant *qu'il* voloit prendre vengeance de cias *qui* avoient esteit de *conseilhe* le roy Hilderich. Si furent pluseur evesque priveis de leur evesqueit et pluseur envoiés en exilhe, entre lesqueils sains Lamberte fut priveit de l'evesqueit de Tongre. Si soy trahiit a Staveloth, .vij. ans recluse ensi *comme* uns moisne deleis sains Remacle *qui* encor vivoit et menoit la mult saint vie; et ly roy Tyris mist uns autre evesque en son siege, *qui* astoit noumeis Pheramons, *qui* fut uns mavais trahit, fils de la serreur Hebroiine, mains partant *qu'il* astoit instruis *par* forche et *par* violenche en siege, partant ne fut il on*que* conteit ne mis el nombre des evesque. Après le *concielhe* *commenchat* Ebroiens a faire tant de crualteit *que* chascuns le / dotoit, car il [f°85r b] faisoit a l'unc creveir les oilhez, a l'autre colpeir la laingue et a l'autre les poungne, et l'autre ochire.

195 Item sor l'an .vi.^c et .liij. morit Ansegis, le fils sains Hiernouls *qui* astoit prinche et *prevost* d'Austrie et astoit maris a saint Begge; et après le mort Ansegis fut eslus el royaume d'Austrie *prevost* et prinche Pepin, le fils Ansegis, et il l'acceptat. Mains Hebroiiens, ly *prevost* de Franche, ly mandat *qu'il* en hostast sa mains, et le donat a uns sien frere *que* ons noumoit Brodeal; mains ausi tost *qu'il* vient a Messe, Pepin l'hochist. Adont fut Hebroiiens mult corochiet, si le rendit a son autre frere *qui* fut noumeis Walfoiians, mais chis le renfusat *por* le dote de Pepins. Adont mandat Hebroiiens ses amis, car les Franchois ne ly volrent pas aidier, et fist son assembleie a Huy ou il soy plaindit de Pepin a ses amis, *comment* il ly avoit ochis soy frere et coment il tenoit le *prevosteit* d'Austrie *contre* le volenteit de roy Tyris; et la fut *conclus* *qu'il* prenderoient vengeance de Pepin et assenblarent leur gens et alarent *contre* Pepin, et Pe / pin vient *contre* yas et [f°85v a] les desconfist a bon visage, et fut mors Walfoians ly frere Ebroiens *qui* devoit eistre prinche d'Austrie. Et eut Ebroiens colpeit son neif et son orreille seniestre et tout la fache de celi costeit, si *que* ons veioit ses dens tous nus dedont en avant tous les jour de sa vie; et quant Hebroiiens revient a Paris, il s'en plendit au roy *qui* en fut corochiet, et queroient tous jour ly roy et Ebroiens ocquison de ly metre a mort.

210 Item l'an .vi.^c et .liiij. vient sains Hubier, le fils le duk Bertrans d'Aquitaine, a Paris ou ly roy Tyri, a cuy il astoit cousin, le fist chevalier et comte palatin de Paris, et astoit si puissans *que* nuluy ne poioit *contre* ly

215

avoir poioir. A cel temps fondat saint Begge d'Andene, tantost *que* el fut
veue une englize sor Mouses en la vilhe qu'el avoit devant fondeie, *que* el
apellat Andene, et mist dedens des noble dame et en fut la *promire* abbaist.
220 En cel ans morit Bandalus, ly grans *comte* de Paris. Si fut après luy fais
comte de Paris *sains* Hubiert, et *commenchat* a regneir puissament et tant
que tous les barons de Franche, *qui* mult l'amoient, disent *qu'il* asoit bien
digne d'iestre *prevost*; et se il *par* sa forche voloit Ebroiien encachier, il le
rechiveroient / si *comme* *prinche* et *prevost* de palais royale. Adont alat tant [f°85v b]
la nouvelle *que* Ebroiens le seut, *comment* les barons le voloient *priveir* de sa
225 saingnourie, et *que* Hubiert d'Aquitaine le fust. Si s'en vient ly trahit
Ebroiens au roy et infourmat le roy de *menchongne* dont il n'astoit *riens*, et
fut tantost banis four de Franche sens cause. Adont dest *sains* Hubiert : « Or
voilhe eistre *obediens* au roy, c'est *monsaingnour*, et vuederay son paijs de
Franche, et me yray demoreir en Austrie avoic *mon* cusin Pepin, le *soverains*
230 *prinche* d'Austrie, et si le *sierviray* si *comme* son chevalier. » Et quant il
vient a Mes, le *prinche* Pepins ly fist mult grande *fiest* et le tient deleis ly, si
l'amoit mult *bien* et tenoit *chier*.

A cel temps astoit en grande religion et menoit vie angelique en l'abie de
Staveloth *sains* Lambiert, *qui* la dedens astoit ly uns des moisne. Si avoient
235 une nuit *qui* fut en mois de novembre .xxvi. jour, l'an .vi.^c et .liiij. les
moysnes matine a .xij. lechon. Celle nuit si astoient alleit chauffeir les
moisne et puis cu / *chier* *plus* *tempre* *que* autre fois, *mains* *sains* Lambiert [f°86r a]
chis ne soy *cuchat* mie si *tempre*, ans demorat en sa chaile devant une ymage
en orisons une grande piche, puis s'asist en sa chaiiere et avoit si froit *qu'il*
240 ne poioit *riens* tenere en ses mains; et la ly avient *que*, ensi *qu'il* desenchoit
son soleir ou sa botte, il ne le pout tenere, *ains* chait fours de sa *mains* sor le
planchier, et la botte *qui* pesoit frapat si fort sor le *planchiere* *qu'il* fist un
grans brut et sons, si *que* ons l'oiit *par* tout les chaile des autre moisne. Et
quant ly abbeis l'entendit, si dest en hault: « *Chis* *qui* avoit fait teil sons ou
245 brut, si alast oreir a la crois en nons de *passienche* et *satiffacions*, et
penitanche de faire teil frint et brut en dortoir! »

Adont *sains* Lambiert, *qui* astoit de chu coupable, soy *partit* de sa chaile
et s'en alat a la crois oreire, *qui* seioit four de l'englize. La orat *sains*
Lambiert *jusque* atant *que* ons eut sonet matine et *que* ons les chantat, et
250 astoit tous descaus et stut la tant *que* il dest .c. et .xi. psalme de psaltier; et il
nyvoit *bien* si forte *que* il chait de nyve / *plus* de .viiij. piet de spelle de [f°86r b]
hault. *Mains* *onsque* ne chait sor *sains* Lamberte ne ne ly fist *grevanche*, ne
si n'en chait .v. piet tout autoure de la crois. Et quant matine furent dit, les
moisne virent autoure del feu *por* chauffeir, et ly doiens regardoit, si ne voit
255 *point* *sains* Lambiert *evesque*, si l'at *incontinent* demandeit; et danps Gobiers
de Maienche at dit, *qui* astoit uns des moysne: « Sire, je croy, fait il, *que* chu
fut cils *qui* fist a nuit le frinte. » Et ly abbeis ly *commandat* d'alleir a la crois.
Quant ly doiés chu entendit, si corut a la crois tous *confus*, *qui* astoit en
preyals del enclostre fait al manier d'un *pairons*.

222 et se il: écrit à double et rat. 233 en: p.e. rat. 254 ot rat.av. regardoit 255 or (?) rat.av. sains

260 Si *trovarent* qu'il astoit en orisons, et *trouvont* qu'il astoit tant chait de nyve
qu'il sormontoit les *plus grans*. Atant disent pluseur des moisne: « Las, nos
avons le preudhome livreit a morte! » Adont fisent tant a palette et truwias
qu'il vinrent a la crois, si *trovarent sains Lamberte* qui la oroit devoltement.
265 Quant ly abbeis le voit, si le *prist par* la main et le levat sus, et ly *priat*
merchy de chu qu'il avoit enver ly tellement *mespris*. Mains *sains Lambiert*
joindit ses mains et soy enclinat dever ly si *comme son disciple*, puis le
raminarent les moisne en chantant le leta / nie par cesti victoire de miracle [f°86v a]
que sains Lambiert out *encontre* le tempeste del nyve. Afin qu'el fust en
memore perpetueilement, fut ordineit puis dit en l'englize de Liege a metre
270 enmy le *perys* del enclostre une crois al manier *que* cest astoit, et ons trove
en escript ensi *que* les englize *qui* justiche temporeil ont desous yas les
metent en *leur* enclostre teil crois.

Or deveis savoir *promirement* *que* il astoit ordineit en cest abbie de
Staveloth *que* quiquonsque feroit choze *après* chu *que* les moisne sieroient
275 *cuchiés* *qui* les destourblast ne envoilast autruy, il devoit aleir oreir tantost a
la somons del abbeit a une crois de marbe fait al manier de uns pairons, *qui*
astoit four de l'englize a nus ciel dedens le *perys* de l'enclostre, et demoroit
la tant qu'il astoit del abeit rapelleis; et astoit chu ordineit *por* le raison de ce
que les moisne astoient si religieus *que* il ne dormoient *onsque* se pou *non*,
280 ains aloient *presque* tout la nuit *par* le dortoir en disant *leur* orison. Si
astoint trope travilhiet et adont astoit ly dortoir de Staveloth fait sor uns
planchier si *que* pou de choze minoit grans frint. / Mains sachiés *que* ly [f°86v b]
abbeis ne seut mie, quant *sains Lamberte* fist le *frient* ensi *que* dit est,
lyqueis moisne ch'astoit, car se il sawist *que* ce fust ly evesque Lambiert, il
285 l'awist rapelleit *plus tempre* qu'il nel rapelast; car *por* tant *que sains*
Lamberte avoit esteit evesque et astoit ausi descendus de si grans sanc, il ne
le vosissent nient metre en la correxions teil *comme* les autre, car il avoit
esteit *leur* diocesins et encor astoit: car les .vij. ans qu'il stut a Staveloth
furent ausi *conteit* en tierme de sa regnacions *comme* les autre tierme devant
290 et *après*.

Item l'an .vi.^{c.} et .lv. fist Ebroiens metre a mort *sains Gerin*, le frere *sains*
Lygire, si en furent les Franchois mult *corochiés*. En cist ans meisme
encontrat Ebroins entre Paris et Soyson uns *comte* *qui* fut noumeis
Hermenfroit, *qui* de lignaye d'Aquitaine astoit *yssus*. Quant Ebroiins le veit,
295 si dest qu'il astoit d'Aquitaine *par* son propre lingnage, et *por* faire despit a
Hubiert il y moroit. Chis Hermenfroit soy def / fendit mult *bien* car il astoit [f°87r a]
bon chevaliers, et tant qu'il ochist Ebroiien et .iij. *chevaliers* avoic ly, et .viij.
escuwier, et puis vient a Paris. Et quant les Franchois entendirent chu, si en
furent mult lyez et awissent fait de Hermenfroy prevost, mains il astoit si
300 navreis *que* il morit anchois .viij. *jour*. Si fut mult plains *por* tant qu'il avoit
delivreit Franche d'uns teil male tyrans, et ensi *que* ons trove en histore
approveie *que*, quant ly tyrans Ebroiien fut mors, les diable *prisent* son ame
et l'enportarent az ynfiers. Ja mit quant Ebroiien fut ochis le jour devant

261 sormontoit *app.* formontoit 265 avoit: *app.* aavoit

305 avoit uns preudhome a Lyons sus le Ronne, *qui* fut noumeis Gervais, *que*
Ebroiien avoit fait creveir les .ij. oilhez; si astoit alleit sor la rivier del Ronne
en un lieue *que* ons disoit Barbarine, *qui* rendoit grasce a Dieu et disoit ses
orisons si *comme* il avoit *aconstumeit*, si entendit *grans* brut et ly senbloit
que ce fussent naves *qui* montassent amont le Ronne. Adont dest Gervais:
310 « A cuy est la naves et ou en veult il alleir de par Dieu? » Et une vois / ly [f°87r b]
respondit que ce astoient les maligne espirs *qui* enportoient l'ame de tyrans
Ebroiens *que* Ermenfroy de Sanson avoit occhis et le *conduyroient* ou il
comparoit chu qu'il avoit de male fait, et il astoit *condapneit* az yfiers; et cils
Gervais si le publiat ensi *partout*.

315 *Aprés* en cel ans meisme *par* forche de bataille, Pepin, le *prinche* de
Neustrie, fut fait *prevost* de Paris et avoit *sains* Hubiert son *cusiens* enmineit
avoic ly, si regnat .xxviiij. ans. Or fut *prevost* de Franche et *prinche* de
Neustrie Pepin, si *commenchat* a estudire de faire le *profit* et *honeur* des .ij.
royalme, et ordinat .iiij. palais en Franche a Loion, a Soyson et a Paris, et .iiij.
en Allemangne a Mes, a Jupilhe et en castias de Chivremont. *Aprés* il fist
320 *mult* de *biens* az Franchois et si amat *mult* Saint Englize et fut *bon* cristins.
Chis Pepin eut a feme une vailhant dame *qui* eut a *non* Plectris, si en ot .ij.
fils, Drog et Grimoiers, *qui* furent bons *chevaliers*. Adont *commenchat* Pepin
a regneir *mult* puissamment et regardeir tout les default de .ij. regne et
chevalchoit *partout*. Si avient *que* en cesti ans / relevat de Pepin la *conteit* [f°87v a]
325 d'Ostiernez Plandris, le frere *sains* Lamberte, et se fist ons les exeque de
comte Aper, si y fut la *sains* Lamberte.

En cesti ans meisme en mois d'octembre, si alloit chevachant Pepin *parmy*
le bois ou Liege siet maintenant et ly Diable le *conduisoit*, car il se *prist* au
lignage Ebroiien si *fortement* *que* *sains* Lamberte en fut mors si *comme* vos
330 oreis chi *après*. Et en alant avant ver Auroit ou Dodo demoroit, *qui* astoit
saingnour de Frangneie, il *trovat* la le *serreur* Dodo *que* ons noumoit
Alpaijs, *qui* astoit la *plus* belle feme *que* ons sawist a cel temps *troveir* ne
veioir. Celle veit Pepin en passant *parmy* Auroit, et ausi tost *qu'il* le veit, il
l'en amat si forte *par* sa grande bialteit et le *temptacions* del Diable, *que* a
335 paine qu'il ne forsenoit. *Aprés* retournat Pepin a *chevaliers* Dodo et ly dest
que se il ly voloit livreir sa *serreur* *comme* sa songnant, car il avoit feme
esposeie, il ly donroit tant d'or et d'argens *qu'il* sieroit riche home et ly
donroit le tregut des neif *qui* la passoient. Tant fist Pepin a Dodo *qui* n'astoit
mie riche *qu'il* soy acordat a ly et le laisat a la nuit entreir en la chambre sa
340 *serreur* / si soy cuchat Pepin avoic ley; et demorat la Pepin .v. mois et avoit [f°87v b]
mandeit a Hubiert, *comte* de Paris, *qu'il* *governast* la *prevosteit* *por* ly, car il
astoit tout de haitiet et gisoit a Auroit.

345 *Adont* *commenchat* *sains* Hubiert a *gouverner* Franche ensi *que* *prevost*, et
quant Pepin eut tant demoreit deleis Alpaijs *que* il l'out si fort enameit, *que*
Pepin s'acordoit a tout ce *qu'il* voloit faire. *Adont* *vient* Pepin a Jupilhe et fist
aparelhier une nave et le fist mineir a Auroit, si fist metre dedens Alpaijs et
mineir a Jupilhe sor l'an .vi.^c et .lvi., et la demorat Alpaijs *qui* tient Pepin

308 de *rat.av.* Gervais 323 son *rat.av.* .ij. regne

en sa corde *plus* fors loiiés *que* en un ceps de piés et de mains.

350 *Item* l'an .vi.^c et .lvij. vinrent les chanone et les noble barons de Treit a Jupilhe, et *priarent* au duk Pepin *qu'il* les vosist delivreir de fauz tyrant Pharamont, *qui* avoit .vij. ans tenu le siege del evesqueit; et cils astoit cusins a Ebroiiens, *qui* avoit *priveit* Lambiert, *leur* evesque *qui* astoit rechise a Staveloth, lyqueils fut fils a bon comte / Aper d'Ostierne, *qui* avoit esteit [f°88r a] ochis a Soison avoic Pepin et *par* son fait. Adont vient Pepin a Treit et *prist* 355 l'evesque Pharamont, se ly dest que *por* l'amour de Ebroiiens il le feroit sire de Mouse, car il le noieroit. Et ensi fist il, car il le jetat en Mouse jus de pont de Treit de ses *propre* mains, et puis ralat *querire sains* Lambierte a Staveloth au .xlix.^c cheval, car *por* le grande bonteit *que* Pepin avoit *troveit* en *comte* Aper, avoit il assenbleit tous les haus barons d'Austrie. Puis le 360 remist en son siege et fut mult corochiés *que* ons ly avoit si longement celleit, car il vosist *que* on ly awist dit tantost *qu'il* fut *prinche* d'Austrie, car il l'awist remis en son siege tantost *por* faire a Ebroïen *plus* grande despit; et puis Pepin de Alpaijs eut un fils *qui* fut apelleis Car Martials et l'envoïiat Pepin nourire a Andene, deleis sa mere *qui* astoit abbaisse d'Andene.

365 Adont Pepin enchachat Plectris, sa bone feme, en sus de ly, et ausi ses .ij. fils, / car il donat a Drog la duceit de Suaire et a Grimoïart la duceit de [f°88r b] Champaingne, et les fist chascun alleir en sa terre; et puis metit Alpaijs deleis ly come che fust sa feme, mains quant *sains* Lamberte le seut, si en fut mult corochiés. « Hey Dieu » dest il « dont vient teil acointanche? Je 370 croy *que* les maligne espir y aient ovreit, *qui* ont Pepin dechus, *qui* est uns si haus *prinche* et *qui* est yssus del *plus* giest de monde, *qui* ensi est enchanteis de puterie si de l'honieste en lynage Ebroïen, si at encachiet sa bone feme esposeie. Il n'est mie digne d'iestre *prinche*! » Atant s'en vat tout en teil corroche a Jupilhe, si *trovat* Pepin en la saule, si at *sains* Lambiert *parleit* 375 mult bellement a ly et dest: « Home, oste ces draps royale et vas faire la penitanche *par* les bois de pechiet de adulteir et de fornicacion *que* tu as parpetreit, dont tes ancesseur ont esteit sens coulpe, et tu dors cy en pechiés morteil. Si es en grande perilhe *que* ly Diable *qui* te *conseilhe* ne toy estrangle, car se tu ne *prens* ta feme, je suy cy vicaire de Dieu, si toy maledis 380 et escumingne de l'auctoriteit *que* Dieu m'at *concedeit*, car toy et ton estat flaire devant / Dieu. Mains je toy *prie* *que* tu lais le Diable *qui* toy tient *par* [f°88v a] le coul et *qui* toy veult traire az ynfier, et si *reprends* l'estaut de grasce et bon cuer en toy, et si remande ta bone feme; et se tu ne le fais dedens .xl. jour ou dont est mon entent *que* mes processe sieront culmineis et vailhent 385 maintenant *por* adont. »

Quant Pepin entendit ce, tout le cuer ly *confuït*, et *sains* Lambier de la soy *partit*, *qui* n'en out mie joie, et revient a Treit. Et Pepin, *qui* ne poïoit veïoir la departie de Alpaijs, si l'at enfermeie en une chambre a Jupilhe et fist dire *partout* *que* el est departie de Pepin; et quant *sains* Lambiert le sout, si en fut mult liez, car il *quïtat* *que* ce fust voir. Del estat *que* Pepin minat sout 390 nouvelle *sains* Hubiert d'Aquitaine, si vient a Treit ou il venoit sovent deleis

381 devant: *écrit à double*

sains Lamberte, et a cel fois devient vraie disciple a *sains* Lamberte, et aloit
avoic *sains* Lamberte et lonche et *pres* ou il alloit *preschier* le peule et a
Mes, et a Colongne, a Trive et a Maienche, en Franche et autre part, et a
395 Bolongne ou il abatit le grande heresie Aurelians, et todis s'en alloit avoic ly
sains Huberte. Si revinrent par Paris, si trovont grande esmut / entre le roy [f°88v b]
francois et ly roy de Catholongne, et avoient journeie de bathailhe l'*unc*
contre l'autre ou *sains* Lamberte alat. Et par le voloir de Dieu il les acordat
si bien *que* ce fut tout a l'honneur de l'une partie et de l'autre, et ly sire
400 d'Acone donat adont a *sains* Lamberte une anealle d'or ou il avoit uns ruby
d'orient *qui* valloit merveilhe, et apres ce *sains* Lamberte s'en alat a l'englize
sains Denis en France et presentat la le dit anneals et puis si revient a Treit.
En chy temps la .vi.^c et .lvij. furent ly corps *sains* Benois et saint Scolast, sa
serreur, translateit de mont de Casin en l'abbie de Floriane en la diocese
405 d'Orliens.
L'an .vi.^c et .lxij. vient *sains* Lamberte, evesque de Tongre, en une vilhet
que ons noumoit Tayandrine, *qui* est maintenant Viseit-sor-Mouse, ou il
habitoient tous barbariens dedens leur temple ou il faisoient leur sacrifiche
az ydolles et aoroient, car il astoit une de leur sollempniteit. Mains ausi tost
410 *que* *sains* Lam / berte y entrat en leur temple, les ydolle chairent et soy [f°89r a]
commencharent a debrisier ly une a l'autre. Et quant les barbariens veirent
chu, si *prisent* des espeie et des coutias et vorent ochire *sains* Lambiert,
mains ausi tost *qu'il* le regardarent il *commencharent* tous a trembleire, car la
fache *sains* Lamberte astoit enlumineie del *sains* Espir, et ly *priarent*
415 *merchis*; et ly *sains* home veit le miracle, si les *prechat* teilement *que* il
prisent baptesmes, et fut la fondeie une englize en l'honneur de la benoit
Viergne Marie, et sor le tiers fours de la vilhe fut fondeie une chapelle en
l'honneur de *sains* Espir, en droit lieue ou ly temple des barbariens astoit et
encor le nomme ons au temple maintenant.
420 En cy temps *commenchat* *sains* Huberte son ante saint Oude a enorteir a ce
qu'el donast por Dieu a Saint Englize plantiveusement de siens, et ly
racontoit tous jour les miracle *sains* Lamberte, por coy saint Oude y ajosstat
foy a ce *que* Hubiert son cusin ly disoit et vendit tous ses possessions et
aportat tout son tresore en Allemangne avoic ley, et / cholat une mult belle [f°89r b]
425 plache deleis Huy, *que* ons noumoit le vauz Dama, et fondat la une vilhe et
une englize ou il vesquit saintement, et apres sa mort il fut la ensevelie.
Saint Oude vient la de Poitier habiteir a l'exortacions de *sains* Huberte, *qui*
ly avoit tant *presiet* *sains* Lamberte *qu'el* ly voloit eistre plus *pres*, et
consacrat *sains* Lambert l'englize Damain l'an .vi.^c et .lxij. ans, le .xiiij.^e.
430 jour de mois de novembre. En chy temps l'an .vi.^c et .lxv. fondat en la vilhe
de Blize, desous Treit, une abbie de nonains, une glorieus *virgne* *qui* fut
noumeie saint Landradine, *qui* dame temporeil astoit de Blize, laqueil
englize fut *consacreie* de part *sains* Lambert en l'honneur de la *Virgne* Marie,
et Landradine si fut la promire nonains et abesse fut il. Si vinrent avoic ley
435 habiteir mult de vailliant dame en menant mult saint vie.

433 de la Virgne: de écrit à double

Item l'an .vi.^c et .lxvij. en mois de novembre morut danps Gobiert, ly quars
comte de Lovain. Chis *comte* danps Gobiert eut une filhe *qui* astoit mult
belle damoyselle, *qui* fut noumeie Floribaine. Celle eut a maris le noble
chevaliers Hubert d'Aquitaine, *par* le *conseilhe* Pepin son cusin, si en eut
440 un / fils *qui* fut noumeis Floribert; et *parmy* chu fut adont ordineit *que* [f°89v a]
Hubert tenroit adont le *prevosteit* de Franche, et Pepin astoit tant enchanteit
de Alpaijs *qu'il* demoroit todis a Jupilhe. L'an .vi.^c et .lxvij. morit saint
Gertrude, *qui* astoit abbaise de Nyvel en Braibant, si fut la meisme
ensevelie. L'an .vi.^c et .lxx. morit sains Eloy, *evesque* de Noion; en cest
445 anneie en moy de may morit Landradine, abbaise de Blize, si fut mult plaint
de ses nonains.

Quant cel abbaise veiit *que* el devoit morire, si *prist* uns message et
l'envoiait a Treit nonchier a *sains* Lambert *que* il alast parleir a ley, mains
sains Lambert astoit en la vilhe de Ventrehoven deleis son frere, le *comte*
450 Plandris; si fut la *troveis* et tantost s'en alat ver Blize, mains il ne poue la
prevenir jusque a matins. En cel nuit trespasat l'abbaise de Blize et
s'aparuit en vision a *sains* Lamberte en mult joieus fache et reglatissant de
celieste vestiment desqueil el astoit enlumineie, et dest a *sains* Lambert *que*
el avoit ja fait tout sa penanche et s'en aloit en Paradis, et *sains* Lambert ly
455 dest: « Ma douce filhe, or me voilhié dire ou enseveliray / *vostre* corps. » Et [f°89v b]
cel respondi: « Sire, or regarde au matin ou tu en yras ver le ciel, et tu
vieras deseur l'englize ou Dieu m'at *concedeit* ma sepulture *par* une crois
ardant *que* tu vieras reluire sor l'englize. » Adont s'envoilha ly *sains*
evesque et soy levat, si regardat deseur l'englize de Ventrehoven la crois
460 ardant apparoir. Puis vient a Blize ou il trovat les nonains *qui* ploroient leur
abbaise, et adont les *contat* *sains* Lambert la visions coment la *virgne* voloit
avoir sa sepulture el englize de Ventrehoven; mains a ce ne se vorent
acordeir les nonains et ensevelirent le corps en l'abbie de Blize *contre* la
volenteit *sains* Lambert, *por* coy *sains* Lambert fist son orisons a Dieu *que* il
465 vosist demostreir miracle dont il fust *troveit* en veriteit.

Adont mostrat Dieu miracle, car *sains* Lambert fist devant tout les nonains
ovrire le sepulcre de la saint *virgne*, si ne fut *troveis* ne ly corps, ne ly
sarkeuz de pire, de coy tous ly peule en fut mult espawenteit. Atant sont tous
partis et sont venus a Ventrehoven, ou il fist ovrire la terre en droit lyewe ou
470 la crois relusoit encor, si fut la tro / veie la *virgne* dedens son sarkeuz de pire [f°90r a]
elqueil ons l'avoit ensevelit a Blize. De cel miracle fut grande la renoumeie
par tout paijs, et en fut grande fiest en l'englize deseur dit. L'an .vi.^c .lxxij.
commenchat *sains* Lambiert a *prechier* *parmy* le *campine* *qui* est entre Blize
et outre les bois le duk au monte saint Gertrude, et fist mult de peule
475 *convertire* a Dieu; et adont astoit ly *evesque* dou Treit Wilhebrode. Si
vinrent les .ij. *evesque* *prechier* a une vilhe, ly uns a uns costeit et ly autre
une autre. Mains cias *qui* astoient au siermons *sains* Wilhebrode oiirent dire
que *sains* Lambert *prechoit* a l'autre *costeit*, si se sont tous leveit et corurent
a l'autre *costeit* ver *sains* Lambert.

455 voilhié dire ou enseveliray: *écrit à double avec* voilhiés ; corps: *app.* coprs 478 ver
sains Lambert. Quant ly *evesque*" *rat.av.* si se sont

480 Quant *sains* Wilhebrode veit ce, si demandat: « Que fault il cest gens qui
enssi s'en vont corant? » Et ons ly dest *que sains* Lambert, l'evesque de
Tongre, prechoit a l'autre *costeit* del vilhe, si coroient a son *sermons*. Quant
sains Wilhebrode l'entendit, si laisat le *sermoneir* et s'en alat ausi a *sermons*
485 *sains* Lambert qu'il escoutat mult *diligenment*. La finat la dioceise de Liege [f°90r b]
au lieue ou ly *evesque* d'Outreit *preschoit*, et si *commenchat* / la dioceise
d'Outreit. Quant *sains* Lambert out fineit son *sermons*, ly *evesque sains*
Wilhebrodre d'Outreit ly fist grande *reverence* et seioit todis az piés *sains*
Lambert, et adont ly *priat* qu'il vosist alleir avoic ly en son *evesqueit*
d'Outreit, car il ly feroit grande *honeur*. Et *sains* Lambert, quant il veit le
490 bone affeccions de l'evesque de Outreit, se ly otriat sa *volenteit* et requeist,
et s'en alat avoic ly; et la *demostrat* Dieu grans miracle, car tot les biest
muewe *par* ou il passoit, et les ousias misme, ly faisoient *reverence* ausi
bien *comme* les gens.

Adont s'en alerent parmy uns mult bias *jardiens* ou il avoit de tout maniere
495 d'arbe, lesqueil soy enclinoient *contre sains* Lambert et rendoient la miesme
foulhe, *fleur* et frut vers et mauwour; et astoit adont ly .xi^e. *jour* de moys de
novembre l'an *deseur* dit, par coy ly *evesque sains* Wilhebrode fondat la
meisme dedens l'an une belle englize en l'*honeur* de *sains* Lambert, et ce
fut .ij. ans *devant* la mort *sains* Lamberte. Et encor *aujourd'huy* est cils
500 *jardiens plus* fructifieux *que* nuls autre et portent mult de *medechine* a
pluseur *infr* / miteit les frus d'ias. [f°90v a]

Item l'an .vi.^c et .lxxiiij. *commenchat* une grande guerre entre l'evesque
sains Lambiert et Edorach, le sire de Fachomont *qui* tenoit *par* forche .iiij.
moliens de l'evesque *sains* Lambier et de son englize, et mandat a l'evesque
505 *que*, s'il ne ly laisoit les dis moliens, il en valroit pis et en poroit *bien tant*
faire et avoir teil *rangne que* son *predecesseur* ly *evesque* Tyars avoit oïut.
De chu ne fut pas *sains* Lambiert esbahit et dist *qu'il* ameroit miez *morire*
por le droit de son englize *defendre* et cachier *que* *vivre* en *defallant*, se
sains Tyars astoit mors, chu astoit *por bien* faire, il en avoit bon *salair*. Tant
510 alat la *novelle que* ly *comte* Plandris, frere a *sains* Lamberte, le seut, si en fut
mult *corrochiet*. Si *assenblat* ses gens et *entrat* en la tere Edorach et le
commenchat tout a *destruire* et ly *wastat* .iiij. vilhe *jussque* a terre, et puis
retournat arire et mandat a Edorach meisme *que* il *amendast* chu *qu'il* avoit
mandeit teil *outrage* a son frere *sains* Lambert, ou il le *destruroit* tout de
515 *corps*, et d'avoir, et de *paijs*. Mains quant *sains* Lam / bert veit chu, si fut [f°90v b]
mult *enbahit* et vient a son frere, le *comte* de Louz, en *depriant que* il ne
maintenist nulle guerre *por* son englize, car il en aroit *bien* *raison par* le
jugement royale. Adont vient *sains* Lambert et avoic ly son frere et a grande
gens droit a Jupilhe ou il *trovat* Pepin *qui* tenoit la ses *jugement* d'Austrie, et
520 *escoutoit* la *deplaint que* *chevaliers* Edorach faisoit de *comte* Plandris, le
frere *sains* Lambert, *qui* avoit *par* forche *gasteit* son *paijs*. Mains ausi tost
que Pepin veit *sains* Lambert, se ly fist mult grande *fiest* et *reverence*. Si
fut assis deleis les *jugeur*: car *vos* saveis et deveis *savoir que sains* Lambiert

483 si: écrit à double 491 et: idem

525 astoit et avoit esteit lonstems ly souverains *conseilh* Pepin, mains il y astoit
pau sovent por tant *qu'il n'acontoit* riens as choze seculaire four *que* a
prechier et Dieu siervire de bons cuer. Adont fut *proposoit* et ausi respondut
des .iiij. moliens tant seulement entre les *partie*, car de la guerre ne soy vouet
Pepin melleir nullement *jusque* atant *qu'il* en saroit la veriteit. Mains de
tant / fist jugement *qu'il commandat* a tout les *partie que* tout le plait pendant [f°91r a]
530 *par* devant si fust la guerre en pais, et puis si *ajournat* les *partie* a uns *jour*
por mostreir leur raisons.

Chis plais durat *plus* de .xiiij. mois anchois *qu'il* awist fin. Si en fut *sains*
Lambert pluseur fois a Jupilhe et en Chivremont deleis Pepin *contre* ses
partie, et avenoit mult sovent *que* *sains* Lambert *trovoit* Alpaijs deleis Pepin
535 *qui* ly *demandoit* sa beneïchon, mains todis ly *respondoit* *sains* Lambert *que*
il stesoit en grande pechiet deleis Pepin, *qui por* ley avoit decachiet sa bone
feme Plectris, et *que* de cy pecchiés ne le poioit absore ne doneir beneïchon
s'el ne laisoit Pepin. Mains en caus ou il le volroit laisier, il ly donroit sa
benichon et l'absolroit de fait *qui* astoit parpetreit. Ensi *respondit* mult
540 *doulcement* *sains* Lambert a Alpaijs tout les fois *qu'il* le *requeroit* et le
prechoit mult debonnairement, et ly mostroit la *saint* escritur *por* ley metre
four de cel pechiet de adulteir et de fornications.

Tant alat la / choze *que* a diarains *sains* Lambert vient en Chivremont *por* [f°91r b]
oïir la setenche Pepin *que* il setenchast des moliens a cuy il astoient
545 *apartenant* a l'englize, et *que* li *chevaliers* rendist et metist avant tous les
arirage des *profis qu'il* en avoit eïut et levat de ces moliens et *que* la guerre
cessast a tant. Et quant la setenche fut rendue, vient Alpaijs a *sains* Lambert
et se fist fortement *repentant* de son pechiet en *priant* Dieu *merchy*, et dest
qu'el s'en voloit relaisier de tout en tout et traire dedens une abbiere cluse
550 *por* Dieu *siervire* et faire sa *penitanche* des mauls *qu'il* avoit fait. Si soy
confessat avoir male fait et *demandoit* avoir absolucion. Quant ly *evesque*
entendit ce, se *quidat* qu'el desis veriteit, se ly donat absolucions et ly dest
que dedens .iiij. *jour* soy partist de Pepin et alast entreir en l'abie de Blize ou
d'Amain, car en laqueil *que* miez ly plaisoit ly donoit lieve *por* miez *siervire*
555 Dieu. Cest ly *promist* en bone foy *qu'il* le feroit ensi, de coy el mentit, si en
fut *sains* Lambert depuis musdrit si *comme* vos oreis.

Item l'an .vi.^c.lxxiiij. en mois d'auvrihl vient mocions a *sains* Hubert
d'Aquitaine *par* divine inspiracions *que*, *puisque* sa feme astoit / mort d'un [f°91v a]
560 belle enfant *qui* fut noumeis Floribiert, *qu'il* vorat *renonchier* au sicle et a
l'orde de chevalerie et eistre hermite en uns bos ou reclus en une abbie, ou
solonc le *conseilhe que* ly *sains* Pere ly donrat ou il l'yrat *requerire*
devoltement. Atant vient a Paris, dont il astoit *comte*, si *renonchat* et *reportat*
sus la *comteit* en la main de roy Tyri *qui* tantost le donat Carle Martelle, *qui*
ja astoit chevalier et avoit .xviij. de yage; et puis s'en alat *sains* Hubert en
565 *Aquitaine* ou il at Biertran, le duc son pere, *troveit* au lit morteil et *qui* morut
dedens .iiij. *jour* la *après*, si *que* la terre esqueiit a *sains* Hubert si *comme* a
l'anneis fils. Mains il le donat a Eudone, son frere, si *que* Eudone

535 qui *app.* qu'il

fut duk d'Aquitaine. *Aprés sains* Hubert ly recargat son fils Floribert *que* il le tengne a l'escolle et en fache dissciple a *sains* Lambert, evesque de Tongre. Chis ly otriat et le fist, et ensi *que sains* Hubert faisoit chu a cel temps propre, a savoir a la Paske, ly duc Pepin tient grande court a Mes de ses barons d'Austrie ou Lambert fut mandeis, et il y alat. Mens il tart car il astoient ja assis au disneir, si fut des haus barons assis tout a desuer et ly / [f°91v b] fisent mult grande reverenche.

575 Quant *sains* Lambert fut assis, tantost vinrent .ij. chevaliers *qui* aminent Alpaijs *par* les brache et *par* les costeit, et *sains* Lambert le regardat, s'en fut mult corochiet et l'araisonat ensi *que vos* oreis: « Or dis, anemie de Dieu, desloyals et faus cuer, ne moy juras tu *par* le vraie Dieu *que* tu toy eslongerois de Pepin le prevost, et si toy absentirois de ly, et toy abstenrois de pechiet ou tu avois esteit tant, et de entreir en l'abie de Blize ou d'Amain *por* espanire tes pechiés? Et je voy *ton* corps *plus* chaus *que* en devant de faire mal. Tu m'as dechut et toy *promirement* par coy je toy dis devant tous cias *qui* cy sont *presens que* de Dieu et de sa Mere, et de tot Saint Englize, et de tout le court de Paradis, et del poioir *que* Dieu m'at doneit, soit *ton* corps *comme* hereticle separeis et en la proteccions infernale transporteit et submis; et si *commande* a tous cias *qui* cy sont sor eistre en teil point *qu'il* y aie nuls d'ias *qui* toy esgarde ne parole a toy tant *que* tu sieras en la *compaignie* / de Pepin! » Atant se voutl partire l'evesque *sains* Lambert, [f°92r a] mains *par* tant les barons et Pepin et tous les autre estrange saingnour *qui* la astoient ly *priarent* merchis *qu'il* vosist chu rapelleir, et Pepin aroit en covent *qu'il* le marieroit et s'en departiroit; et il respondi *que riens* n'en feroit jusque atant *qu'il* sieroit esposeie, car el ly avoit tant mentit *qu'il* ne le creiroit jamais plus.

595 Atant s'en partit *sains* Lambier tous corochiés et revient a Treit ou il fist faire letre *qu'il* saielat, ou il fist denonchier Pepin et Alpaijs *por* escomingniet *par* tout les englize. *Aprés* la cour departie revient Pepin a Jupilhe et Alpaijs avec *qui* ploroit fortement en tordant ses mains et detirant ses cevias. Pepin alat a Treit et *sains* Lambert deprie *qu'il* voilhe rapelleir sa setenche, et l'evesque respont *que* anchois l'enforcheroit, et ly meisme est exscommigniés tant *qu'il* l'arat en sa *compaignie*, et tout ensi *qu'il* le dest le fist il. Quant Pepin veiit chu, si ostat le diable de sa *compaignie* et tout ensi l'at dechachie, et puis soy fist absore et ensi fut fait / sa departie. Alpaijs s'en [f°92r b] alat a Bosseie, une vilhet en Hesbain *que* Pepin luy meisme avoit fondeit, si at mandeit son frere Dodo a Auroit, Guysses a Ains, Ebuc sire d'Embour et tous ses amiis; et quant il furent tous venus, si soy plendi a yas de l'evesque Lambert de Tongre *qui* l'avoit delaidengiet et eslongiet de Pepin *par* setenche d'escommunicacions. « Et sachiés » dest el « *que* je moraie de doilhe se cils fais n'est teilement vengiés *que* ly evesque soit mors, et vos misme asteis honis, car tant *que* ly evesque vivre je ne revenray deleis Pepin; si prenderat une autre, et vos saveis *que ce que* vos aveis *que* Pepin le vos at doneit *por* l'amour de my. Et encor se ly evesque astoit occhis, chascuns de

vos aroit une grande saingnourie, ca je sieray tantost deleis Pepin et feray de
ly tout ce *que* je voray. » Tant at Alpaijs parleit qu'el at tourneit son lygnage
615 a male faire, et ly ont tous creanteit *par* acorde *que* dedens .iiij. mois ou .iiij.
que la choze sierat oblieie. Il aroient bon *conseilhe* et sieroit *acomplit* son
desire, et ensi sont departis.

Item l'an .vi.^c et .lxxiiij. en moy de may vient *sains* Hubert a Treit et dest a
sains Lambert qu'il en en voloit aleir ses dissciple ly et Floribus son fils, et
620 ly *priat* / qu'il ly vosist asseneir lieue *por* habiteir quant il sieroit *revenus* de [f°92v a]
Romme ou il voloit aleir a l'apostolle *sains* Pire *por* avoir sor chu *conseilhe*.
Adont ly respondiit *sains* Lambert: « Bias fils, *vos* asteis *chevaliers*? »
« Sire » dest *sains* Hubert « je ay a l'orde de chevalerie *renonchiet* et encor y
renonche. » « Bias fils » dist *sains* Lambert « alleis a Rome et demandeis au
625 Pape, *qui* at a non Sergius, qu'il *vos* assene lieue, chis le *vos* asennerat de
par Dieu. » « Sire » dest *sains* Hubert « et *vos* y plaist acune choze mandeir
par moy a Pape? » « Oïl » dist *sains* Lambert « *vos* ly direis de par moy en
demandant se il vault miez *por* plus vivre droit et rason laissier perire, ou
morire *por* todis veriteit maintenir. » Quant *sains* Hubert l'entent, tous ly
630 cuer ly vat fremire, si ly otriat, car il astoit bien infourmeit de *processe* *que*
sains Lambert avoit fait *contre* Pepin et Alpaijs, car *sains* Lambert misme ly
avoit tout *conteit*.

Si soy partit *sains* Hubert lendemain et s'en alat ver Rome, et l'evesque
sains Lambert demorat a Treit *jusque* a .xvi.^c jour de mois de septembre.
635 Adont fist Dodo grande assenbleie de ses amis a Bolseie et la fut *por*parlee
et ordineie la mort *sains* Lambert, car ses despie ly avoient dit et raconteit
que *sains* Lambiert astoit *venus* en / la chapelle *sains* Cosme et *sains* [f°92v b]
Damiens en bois ou il devoit dire messe lendemains, *qui* sieroit *venredis*.
Adont fut la choze si acordeie *que* droit a meynuit soy assenbleroient tous
640 armeis en Publemont et ensi fut la choze afermeie, si se sont departis. Et
Guions, le sire d'Ains, a sa feme Sebain *priat* *que* el l'envoillhast a *promire*
kos chantant, car il doivent prende *venganche* de l'evesque Lambert, *qui* at
leur *sereur* devilonieie. Quant Sebain, *qui* fut une sainte feme, entent son
maris, se ly otriat, mens el fist une autre choze si *comme* loyal feme a son
645 marit: car ausi tost *que* son maris fut endormis, el *portat* et fist *porter* tous
les koke d'Ains et de Moliens bien lonce four de la vilhe et la les responit. Si
devenirrent fontaine *par* miracle, et encor sont la, belle et bone: l'escriture et
la legende *sains* Lambert *que* ons liest en Saint Englize le tesmongne. Ensi
dormit Guions *jusque* au jour.

Item a meye nuit vinrent ly lignage de tyrant Dodo, et *promire* vient Dodo
et Karlos son fils, et Bavon son genre, *qui* avoit a feme Angeline sa filhe.
Après vient Ebruch / sire d'Embour, et Lancelos et Sapienche ses .ij. fils. [f°93r a]
Après vient Caleias, ly sire de Vileir, et Brechons de Bierses, canone et
prevost de l'englize d'Outreit. *Sains* Lambiert fut *evesque* et *prelars* de Saint
655 Englize, si astoit ausi *venus* ly *prevost* d'Outreit, *qui* ausi astoit *prelars* de
saint Eglize *por* aidier *sains* Lambert musdrir, dont ce fut double male.

Mens ensi qu'il estoient en Publemont a meye nuit assembleit, en droit lieue ou ly gibet de Liege fut assis après cops promirement et y faisoit ons les justiche, et après y fut fondeie l'englize sains Lorens, et encor y est; et en
660 lieue que je dis soy assenblat ly parage Dodo et ratendirent ly chevaliers d'Ains et de Moliens mult longement, et en la fin descendirent et vinrent a la chapelle. Mains la lune lusoit, se en furent mult corrochiés, car il avoit sor la chapelle une crois qui astoit tout doreie, qui relusoit contre la lune, si quidont que chu fust une feniestre qui fust az tois dont la clarteit issist hors.
665 Si dest ly uns aus autre: « Grande clarteit at la dedens, qui / ferat a nos [f°93r b] grande vergongne. Je croy qu'il at laiens grande gens et grande firteit et de grande vaslage. Se Plandris ly comte y astoit, nos sieriens tous ochis! » Et respondit ly autre: « Dieu toy doint honte et anoie, tu as ja pauwour! Nuls ne seit parler de nostre affaire, dont venroit la Plandris? Il at nostre cusiens puis
670 une ans ochis, Gallun et Riolun qui sierunt a nuit vengiet. » Atant desquendent le bois, si mainnent les arme grans brut.

En cel chapelle avoit habitacle annexeit a la chapelle, ou demoroit uns des cosiens sains Lambert si comme hiermite por gardeir la chapelle et les jouwias, en teil manier que en bois de Marlangne deleis Namure est la
675 chapelle sains George et ly hiermitage ensi anexeie a ley. Et ly hermite qui demoroit en la chapelle sains Cosme et sains Damiens avoit a non Andolliens, qui todis sans departire gardoit la chapelle; et quant Lambert y venoit por dire messe, si venoit le jour devant et avoic ly amenoit Pire, son chaplains, si comme cel fois l'avoit ameneit. En la chapelle estoient tous .iiij.
680 sens mesconteir dormans paisiblement, four que Adolliens hiermite qui a usanche avoit / de sons temps de ly leveir chascun jour et oreir en la [f°93v a] chapelle. Si astoit adont leveit, si oiit adont le frint par le bois des armure et oiit ausi grans parlemens. Adolliens eut adont pauwour quant il entendit a cel heur teil brut en bois, en sa chaile est lanchiés et dest tout bas: « Sire, leveis
685 vos, j'ay oïut gens d'arme la defour! » Quant sains Lambert l'oiit, si dest et respondit: « C'est Dodo et les siens, je le croy, car il m'ont manchiet de moy livreur a torment. Je moy defenderay en non del sacrament, et vos avoic moy vos defendeis! » « En non de Dieu, Sire, volentier! » dient ces.

Adont chascun prent en sa main une espeie, si sont aleit a la porte ou les
690 musdreir frapoint de grande cougnie, mains el ne fut mie abatue si tost, car el astoit durement forte. Et quant sains Lambert veit, si fais tournoiement, si dest mult humlement: « Se ly jour est venus que je doie morire, je le voilhe en greit prendre en non de mon Saveur si comme loyals martire, et autrement non. » Et adont jetat jus son espeie et puis soy est alleis revestire si
695 por dire messe, par tant qu'il quidoit eistre / bien deporteis des tyrans, car il [f°93v b] n'astoit mie jour, mains il ne s'en falloit mie grandement. Atant soy est estendus devant l'auteil en orant Dieu de cuer. Si remanit la ensi longement et les larons thailhont laidement la porte; et ly hiermite et Piron s defendent bien la chapelle, mains entre yas out un tyrans qui fut nomeit Silviestre.

700 Chis montat sor le tois ou la lune relusoit sor la crois, et *quidant que* ce fust
 une feniestre si at *brisiet* le tois et le desovrit, et regardat avale si voit
 l'evesque en genols; et quant il le veit, si *prent* une glaive et si l'avalat avale
 si droitement *que* il l'arest a chenoilhe del coul, et cils le butat si fort *qu'il* le
 705 passat tout outre le cuer del ventre *jusque* al dos desous et yssit four *par* le
 fondement. De cel seule cops morit *sains* Lambert. Quant Andolliens et Pire
 eurent la glaive *aperchut*, si corurent l'evesque aidier, *qui* ja astoit mors.
 Entremetant *qu'il* furent la assenbleit et ensongniés / entrarent tous les tyrans [f°94r a]
 en la chapelle et ont ferut Pire d'un coultias parmi les flans, a savoir *que*
 Dodo at ferut Pire d'uns coultias et Ebuc ferit Andolliens d'un fachsors sor la
 710 tiest, et si fut si fortement navreit *que* ly servials en yssit, et puis le ferit en
 coul, se ly tranchat le chief *jusque* a moytie et *plus*. Ensi furent tous .iiij. mors.
 Adont vinrent les angele del ciel *qui* enportont leur arme en Paradis. Atant
 se lieve le jour et les tyrant s'en vont fuiant *parmy* les bois, car il eurent
 pauwour des bresseur et des osteliers *qui* demoroient sor merchoule *que* il
 715 d'ias ne fussent atrapeis. Il s'en ralarent au lieue ou il avoient fait leur
 assenbleie desous le gibeth, mains .vi. de leur garchons sont retourneis ariere
 et ont devestus les martire et *pris* leur vestiment, jouwias, calisce; et les
 propre chandelle *qui* furent la troveis furent tot embleit et enporteit, et puis
 s'en vont fuyant. Les garchons *que* je dis fisent / une grande merveille, car [f°94r b]
 720 *por* les jouwias a departire entrarent en teil discorde *qu'il* se sont tous ochis,
 et les jouwias sont remanus deseur l'hierbe. Et ly solias se lieve, *qui* fait ly
 chevaliers d'Ains et de Molliens envoilhier, si voit le jour luire; si at appelleit
 sa feme et ly dest *que* il l'at traitit, et el jurat respondant *que* il n'oiit anuit
 coke chanteit.
 725 Atant se lieve Guyon et est armeis et monteis sor son chevals, si le fait fort
 corire tant *qu'il* vient en la place ou les garchons se tuwoient, et d'ias tant de
 piche faisoient *qu'il* en fussent plaine .iiij. bans. Quant Guions vit ce, si
 retourne en sa maison et rendit grasce a sa feme *qui* l'avoit gardeit de teil
 male. Quant la damme le voit venant, se ly demande: « Sire, est ly musdre
 730 fait? » Et cils respondit: « Oilh. » et en chu disant il vat tantost enragier et
 sailhit jus de son chevale en disant: « Grande male m'est *pris*, alleis en sus
 de my. » Et *commechat* a cel mot a morde en ses mains, mains ses maisnie le
 tienrent fortement kuchiés sor une table. Adont vient la ly priestre *qui* avoit
 dit messe, *qui* ly dest sor ly une orisons, et la dame / si promist a Dieu et a sa [f°94v a]
 735 douce Mere qu'el amenderoit le fait de la male volenteit de son maris.
 Adont vinrent les gens de la vilhe, si aportont des hierbe et ly fisent leur
 sorcerie entour Guion *qui* riens ne ly aidont. Mains Sabine sa feme, *par*
 l'inspiracions divine espireie at uns message envoiit avoic un pot plains
 d'iawe en la chapelle des martire, et ly dest *qu'il* lavast en l'yawe la char de
 740 l'evesque martire. Et ly message s'en vat, *qui* fut appelleis Gavain, se vient a
 la chapelle et del propre sanc l'evesque at buteit en son pot a l'yauwe si
 revient a tant, si le done a sa dame *qui* le prent et en jetat .iiij. fois sor le

706 si redoublé ap. corurent

visage Guions. Adont cils sailhit sus tous garis, si at Dieu et le *sains* martire
745 grasciuet et oreit, et fut ce le *promire* miracle *que sains Lambert* fist après sa
morte. Ly maldis linage de Dodo et de ses autre *compaignon* riens ne
sevent de ce, ains sont *departis* et est chascun ralleis en sa mainson *qui*
quidoit bien eistre en pais. Et quant cias de Treit sourent le musdre, si en
furent mult *corrochiés*, si vinrent *requerire* les .iij. *sains* corps avoic grande
750 *processions* et les ont / enporteit a Treit en l'englize *sains Pire* l'aspostel, *que* [f°94v b]
ons dist or *Nostre-Dame*, la les ont tous .iij. ensevelis. Ly *evesque sains*
Lambert fut revestis de ses *propre* vestiment *que* *ons* *trovat* deleis ly, *qui*
furent enbleit ensi *que* dit est, car il furent *raporteit* a Treit et furent mis el
sepulcre son pere *Aper*; et *Pire* et *Adolliens* si furent mis asseis pres.

Or avient *que* ly duk *Pepin* en chy temps astoit a *Mes*, et *Gaudus* son
755 *chaplains* et son *chambrelains* venoit de *Jupilhe*. Si entendit les *novelle*, si
revient a *Mes* et *racontat* *Pepin* *comment sains Lambert* avoit esteit *traitiet*,
de coy *Pepin* out teil *doilhe* *pres* qu'il ne ragat. Si at dit et *jureit* *porcoy* il fut
onsque *fais* ne *propenseit*, et *Alpaijs* en *sieroit* *decachié* ne jamais ne *sieroit*
760 a ly *racompaignié*, et se chu n'astoit *por* *Karlon* son fils, il le feroit *arde*; et
ly *comte* *Plandris*, quant il le sout, si *assenblat* *grande gens* et vient *comme*
enragiés a *Ains* et a *Moliens*, si les at *tos jus* *ars* *jusque* a terre *Auroit*,
765 *Frangneie*, *Jupilhe*, *Embours*, *Bolseie*, *Vileir*, *Fieze* et *Leyh* / tout at *exilhiet*, [f°95r a]
et si *ochist bien* .iij. milhe *home*. Mains *Dodo* et tous ses *frere* *fuirent* en
Condros la n'alat *nient* *Plandris*, sy i *remanirent* *une ans*, puis ont *pris* entre
yas *conseilhe* *comment* il *poroit* eistre de *comte* *Plandris* *vengiés*. La dest
770 *uns* *viez* *chevaliers*, *qui* *astoit* *nomeis* *Garions*, *que* *Plandris* *hantoit* a *Plize*
ou il *amoit* *une dame*, et la *demoroit* .vi., ou .vij., ou .viii. *jour* *bien* *sovent*,
qui ly *poroit* *atrapeire* *tant* qu'il fust *mors* les autre *sieroit* *tantost* *apaisiés*.
A chu se sont tous *acordeis* les *trahit* et ont mis *une* *despie* a *Blize*, *tant* *que*
775 *droit* au *cief* de l'an *que sains Lambert* avoit esteit *martirisiet*.

A la *sommous* del *despie* sont *assenbleit* al *propre* *jour* .xvi^e. de *septembre*
en *propre* *lieue* *deseur* dit; et quant il y furent tous *venus* *cias* *qui* *avoient*
780 *esteit* *presens* a la *mort* *sains Lambert*, *excepteit* les .vi. *garchons* *qui*
enragarent et se *tuarent*, si *prist* *Dieu* *venganche* d'ias tous, car tout *promire*
775 *il* *amortit* *leur* *sens* / et *enragarent* tous et ne *sourent* qu'il *leur* *fault*, et soy [f°95r b]
ochirent ly *uns* l'autre tout *sens* *deporteir*, et *finablement* il furent tous *mors*.
Mains *Dodo* en *morant* *jetat* tout ses *entailhe* *four* *par* le *bouche*, et quant il
780 *les* *eut* *vomit*, il les *commenchat* a *remangier* et soy *estranglat*. Ensi *priese* la
venganche de *par* *Dieu* de la *mort* *sains Lambert*, et fut la le *linage* *ochis*,
excepteit le *linage* a *savoir* *Alapiis* et *Carle* son *fils*, et *Guenlhine*, le *filhe* le
chevaliers de *Moliens*, *qui* *avoit* *Harduar* de *Cuchi* a *maris*, si *demoroit* en
785 *Franche*. De *ley* *yssit* le *linagne* *Guenlhon*.

Or *revenons* a *nostre* *mateir*, chu est de *sains* *Hubert* d'*Aquitaine* *qui* en *vat*
de *ver* *Rome*, et *alat* *tant* *avoic* *fonc* et *renart* qu'il *entrat* en *Rome* le *jour*
785 *dont* *sains Lambert* fut *mors*. La *nuit* *après* en l'englize *sains Pire* a *Rome*
entrat en *unc* *repaire* ou la ly *tomble* *sains Pire* *astoit*, et la tout *nuit* *orat* en

785 Lambert *app.* Labert *sans tilde*

depriant au glorieus apostel *sains* Pire *que* il ly vosist enpetreir a Dieu le
 grasce d'avoir teil lieue de religions ou il powist Dieu siervire, et *que* il le
 790 *voilhe* espireir *por* faire le meilleur *por* son ame saveir, et fut en teil manier
que il astoit la en orison en la *propre heur que* *sains* Lambert fut musdris; et
 quant / il fut *jour*, il se levat et en alat visenteir les englize parmy Rome [f°95v a]
 avoic *sains* Agauz et son clerke Boduens et Frongunt, son chapelain, et
 quant vient l'*eur* de disneir, si alarent disneir a *leur* osteils al maison
 795 Colonbot. Aprés disneir s'en ralat el englize *sains* Pire et la fut tout nuit
 orant, et la *secont* nuit *ensi*.
 Si avint a la tierche nuit, et veichy del ciel ly angele *qui* adont aportat au
 Pape Sergius la croche et l'aneal de *sains* Lambert, et dest a *sains* Giien:
 « De par Dieu toy suy anonchans, je toy dis et faie savoir *que* Lambert ly
 800 *evesque* de Tongre fut hier a main devant *jour* ochi *par* musdreur *por* raison
 sortenire, et son ame est ja seiant en ciel et le lieue des martire possessans.
 Or toy *commande* Dieu *que* en l'englize plaisant sor le tombe *sains* Pire
 805 *quant* *ons* chanterat matine y troveras uns home preus et noble quy Dieu est
 elysans *por* succedeir Lamberte, *qui* est noble et *sains*, si est nommeis
 Hubert, fils le duk Biertrans d'Aquitaine et est *chevaliers*. Or le soie
 dispensans et *ordinans* a *evesque*, veychy croche et *anneals* *qui* en la
 chapelle je fuy *predant*. » Atant *sonent* matine et ly angele se depart, ly Pape
 si est leveis et mierchiat *Jhesucrist* / tout en plorant de chu *que* ly angele ly [f°95v b]
 avoit *conteit*.

796 ly an *rat.av.* del ciel

Séverin (folio 119va-119vb)

De *sains* Severiens, evesque

[f°119v a]

5 Nos ne volons point parler a present de *sains* Severins qui fut archevesque de Colongne, de coy ons liest en la vie *sains* Martins, mains nos volons faire mencions d'uns autre qui fut fils Mezon, comte de Lovaingne. Come ensi soit qu'il fut plains de saintiteit, de justiche, et de tout bone ovres, il fut eslus a evesque de Tongre le .v^e. l'an de grasce .cc. et .xl.

10 Chis edifiat .ii. englize en la citeit de Tongre; et quant il eut passeit sa vie saintement par devolcions et divine offisce en predicacions et en bone ovres, le .xiii^e. aneie de sa pontificaliteit il trespasat et fut ensevelis en la / citeit de Tongre. Mens après lons temps *sains* Servais le translata en la vilhe de Treit, el englize *sains* Pire qui a present est apelleit l'englize nostre Dame a Treit.

[f°119v b]

Saint Feuillen de Fosses ou de Nivelles (folios 126rb-127ra)

De *sains* Folhiens

[f°126r b]

5 La fiest *sains* folhiens est le diarains jour d'octobre; et fut cis *sains* home mult noble de parage, et fut de Ybernie, et fut evesque, et eut .ij. frere: Ulcan et Forseie. Il soy partit avoic Ulcans, son frere, de son paijs et si vient en franche de chy a Nyvelle, et saint Gertrude le rechut moult doucement et si donat a *sains* Folhiens de son hirtage a Fosse. La fist il faire une abie et y mist Ulcans, son frere, et demorat avoic yas plusieurs autre siervans Dieu; et *sains* Folhiens si fut chaplains et pere espritueis a saint Gertrude, qui fut filhe le duc Pepin. Et après le mort son pere Pepin, si fut velleie et consacreie de *sains* / Amans, et fut mies a Nyvelle por siervire Dieu avoic moult d'autre nonains, de coy el fut abbaist, et la viskoit il moult saintement. *Sains* Folhin ly aporloit livre et relique de plusieurs liewe, et se ly aministroit longneusement la viande spiritueil de sa saint doctrine; et *sains* Folhins avoit a maniere de alleir visenteir Ulcans, son frere, une fois l'an a Fosse, la ou il manoit

15 Or avient après ce un jour que *sains* Folhin eut dit messe, si soy partit de Nyvelle avoic .iiij. de ses disciple por aleir ver Fosse a son frere; et quant il vient en bois de Senet, si chaït en mains des larons, et ly maistre d'ias rechut *sains* Folhin et ses dissiple al hosteil por herbegier en une male entencions: car ly fin moult bien le demostrat. Et vient la nuit, et *sains* Folhin eut certaine revelacion que son martire aprochoit; et si despendit cest nuit en orison et en prechant ses disciple que ons ne devoit mie doteir le mort corporeil, mens seulement devoit om doteir Dieu, qui le corps et l'ame

[f°126v a]

22 [et] av. que ons

25 puet metre a mort en ynfier perpetueilement, / et *que* chascuns renderat [f°126v b]
conte a Dieu de ses ovrez bone et male. Et ensi *que* il les prechoit, esvois
avenan ly maistre des larons *qui* colpat le chief a sains Folhin et puis misent
après tos les disciple; et si les metirent dedens le bois et les courirent de
foulhe.

30 Après une pieche de temps, quant saint Gertrude veit qu'il n'oiot nouvelle
de son pere spiritueils sains Folhin, elle envoiat uns message a Fosse a son
frere, Ulcans, *por* savoir s'il en savoit nouvelle; et Ulcans renonchat a saint
Gertrude et dist ensi: « Quant je disoie mes orisons el englize, je veie un
bias blans colons *qui* avoit ses eyllie tout ensangleteie, par les queil
35 ensengne je croy *bien que* mes frere soit martiriziet. Mens coment il est
mors ons le doit enquerire. » Et quant saint Gertrude oiit cest nouvelle, si fut
moult triste et dolant. Si soy mist a juneir et a voilhier et a oreir, et aussi tout
sa *compaignie* avoic ly, *por* faire *prier* a Nostre Saingnour de savoir de ce
le certains.

40 Après ce saint Gertrude astoit en orison et veit *par* le revelacion del angele
/ une colombe cleire et enfoweie *qui* aloit de lieue la ou ly sains home gisoit [f°127r a]
jusque au ciel, et tantost fist prende saint Gertrude son chare et *prist* avoic ly
de la clergie et s'en alat tout droit *par* le conduit del angele la ou cils sains
corps gisoient tos aroleis de leur sanc; et el les fist enmyneir a Fosse en
l'abie ou ses frere demoroit, et la demostrat Nostre Sire pluseur bias miracle
45 *por* honoreir ces sains martire. Loweis et benis soit Nostre Saingnour
Jhesucrist sens fin. Amen.

5 La fiest de tous les benois sains de l'an si est le promire jour de novembre. De cest fiest liest om *que* ly Romains, *qui* astoient adont saingnour de tout le monde, si fisent faire un temple et si misent tout enmy lieue leur ymage, et autour de leur ymage les ymage de tout les provinche de monde, *qui* tout avoient tourneit leur fache ver cest de Romme; et si astoient fait *par* teil arte *que*, quant ons faisoit ou ons disoit en *contre* cias de Romme, *que* ces ymage tournoient le dos ver ces de Romme et cias de Romme y trametoient gens *qui* les aloient castoier. Et *par* tant *que* tous les dieu *que* ly paiens aoroient, et tout ly autre *par* tout le provinche, si fisent une *por* tout les dieu ensemble a Romme, et le fisent tout ronde et y fisent une tomble de metaule moult bien ovreit et doreit. Et y ut un temps, et *après* coups y fut osteis et ly covreture y demorat, *qui* en cor y est.

15 Or avient lons temps *après* chu / *que* cils de Rome furent venus cristins. Ce [f°127v b] fut l'an de grasce .vi.^c et .v. *que* ly Pape rouat a l'empereur le temple, la ou les ydolle avoient esteit, et il ly donat. Et il en rostat tout l'ordure des ydolle, et le consacrat en l'honneur del benoit Viernne Marie et de tous les sains martire au .xii^c. jour de may; car ons ne faisoit nient fiest a dont des confesseur en Saint Englize. Et cest englize numetons a Romme Nostre Damme le ronde, et adont *qu'il* fut consacreie dient ly aucuns *que* ly Diable enportont le tomble de metaule *qui* y astoit et le jetat jusque au mostier sains Pire, et encor y est il. Et partant *que* moult de gens venoient a cest dit fieste et ly temps n'est mie bien plantiveu, si le mist ly Pape au promire jour de novembre, *par* tant *qu'il* est adont plus grande planteit de vitailhe; et si commandat *par* tout le monde a fiestoiier cest jour en l'honneur de la glorieuse Viernne Marie et de tos les sains del anneie: et vechi la promire cause *par* coy cest fieste fut estaublie.

20 La seconde, si est *por* le cause de ce *que* nos volons restoreir chiu *que* nos en avons laisiet a faire; car nos / lisons moult de vie de sains et de saint dont [f°128r a] nos ne faisons ne memore, car nos lisons *que* ons nel poroit faire *por* le grande multitude *qui* en est, et se nos en astins bien pusans, si n'en navons nos mie bien le temps. Car sains Jerome dist *qu'il* n'at nule jour en l'an, four mis le jour des kalende de jenvier, *que* il ne soit .ly fiest de .v.^m martire. Et *par* tant at Saint Englize ordineit bien adroit, partant *que* nos ne poio[n]s pas faire le fiest de chascuns sains *par* ly, *qu'il* aient amoins une fieste en l'an tout en generale: et cest est la seconde cause de cest fiest. Et la tierche est *por* expurgier les necligenche *que* nos faisons; car encor soit choze *que* nos fiestions les fiest *qui* comandeie nos sons, si les fiestions nos necligenment, et y faisons moult de grans pechiés. Et cils *qui* fait pechiet briez le fieste, et *par* tant dist om fiest *que* el doivent eistre

7 *que*: répété av. ces ymage 8 gens: écrit avec un tilde superflu 21 y rat.av. jusque 34 poions: tilde oublié 37 *por*: écrit à double et rat.

fiestoiie sens pechiet faire: et ce est la tierche cause *por* coy cest fiest fut
establie. Mains la quart, si est *por* enpetreir *plus* legirement a Dieu chu *que*
ons veult, car y as pluseur vivent *plus* aise un fayhe *que* un tous seuls. Car
45 ons dist, quant moult / de gens prient ensemble, *que* c'est choze impossible [f°128r b]
que il n'y aiet aucuns *qui* enpetrent, dont sieroit chouze impossible, quant ly
pluseur *sains* et saint prieront tuit ensemble, *que* il n'enpetrent aqueil
chouze, s'il prient *por nos* au jour de leur fieste. Et afin *que nos* sachons
que il prient *por nos* au jour de leur fieste, il en est une teil vision *que nos*
lisons.

50 Au seco<n>de an *que* cest fiest fut estaublie *que* ly tresorier de l'englize
Sains-Pire de Rome s'alat un pau reposeir, et la fut ses esperis ravis. Et ly
angele vient, *qui* l'enminat en esperit, et la veiit il ly Roy des Rois seioir sor
un hault thrones, et tous les angele en tour ly; et après veiit la Royne del ciel
55 coroneie d'une corone mult resplendissant, et si l'ensiwoient grande planteit
de *viergne*. Adont, quant il vient *pres* de son fils, si soy levat et fist metre de
cost ly un trone, et puis l'assist *par* de *seur* ly. Après vient uns home vestis
de polhe de camos avoic grande *compaignie* de gens de yage, et après vient
unc vestis a guise de chevalier, et grande gens avoic ly. Et après ce vinent
60 gens de mainte manier a si grande rote *qu'il* n'en fut mille conte; et tuit soy
agenoilharent devant le roy, et il les fiestioit moult doucement. / Et puis si [f°128v a]
commenchat uns evesque matine, et puis après tout les *heur*, et il les
respondoient tuit; et cils *qui* veioit cest visions voutt <savoir> *que* ch'astoit
la, et il ly fut respondut *que* ch'astoiient tout ly benois *sains* de paradis:
65 *patriarche*, *prophete*, *apostele*, *martire*, *confesseur*, et les saint *viergne*, et les
prophete *qui* venoient regraciiier *Nostre Saingnour* devant son trone de la
fiest, et del honeur, et des lowenge *que* ons les faisoit a cest jour de leur fiest
au siclé: et c'est la quart cause *por* coy *nos* priier soient oiie devant Dieu
plus tost ensauchie.

70 Ravisons *nos* dont et drechons *nos* desire ver cest grande glore, ou nule
adversiteit ne *nos* destourne de *nos* aparelhier d'aleir a cest noble
compaignie, ne *que* nulle prosperiteit del monde ne *nos* y dechoive: car
moult fous pelleriens est, *qui* *por* la bialteit d'aucune praierier oblie a ralleir
en son paijs. Or alons *par* bone esperanche et en bon desire ver *nostre* paijs,
le royaume del Ciel, *par* coy *nos* puisson après cest morteil vie alleir a cest
75 grande et noble fiest avoic les benois *sains* la *sus* en Paradis, parmy la piewe
misericorde de Dieu et l'intercession de benois *sains* et saint.

44 de: écrit à double et rat. 50 seconde: tilde oublié 52 esperit: app. esesperit 62 savoir: p.e.
omis et restitué 70 [a] av. aparelhier

Conclusion: aveu d'échec (folios 173vb-174rb)

Et partant *qu'il* n'est *qui* puis nuls dire, raconter ne escrire les vie et fais et [f°173v b]
histore de tous les *sains*, *por* ce en ay escript une partie, car il en est tant des
sains martire *qu'il* ne n'est conte ne mesure: car si, come nos avons oïut
maint fois recordeit et ensi *que* *sains* Geromez le dist, *que* fours le jour des
5 kalende de jenvier il est bien chascun jour la fiest de .v.^m martire, por coy
c'est choze impossible *que* la vie de chascun soit escript tout a par ly. Et
ausi ne les at pas Saint Englize mis en escript chascun *par* son non, et de ces
10 .v.^m martire dont *sains* Geromez dist *qu'il* est chascun jour la fieste, dist il
tout apenseiement *qu'il* sont martire *por* ce *que* adont ne faisoit om pas en
Saint Englize fieste des *confesseur*, dont il astoit ausi mult grande some; et
sens les autre martire et *confesseur* *qui* puis sont assentis, car puis .ix.^c ans
et plus *qu'il* at *que* *sains* Geromez fut, en est mult assentis. Par coy la vie de
15 chas / chuns especialement ne puit pas eistre mis en escript, si *comme* dit [f°174r a]
est, et *que* pau *qu'il* en soit en escript si en est mult grande somez, et sont les
libre despars *par* tans de partie de monde et de diverse ou il sont *qu'il* n'est
nuls *qui* les powist tous avoir et escrire.

D'autre par, de tous cias meisme cuy vie ons trove en escript
communement, n'ay je pas escripte et de tous cias meisme dont j'ay escript
n'ay je pas escript tout four *que* une partie de teis y at. Et *qui* en veult avoir
20 de pluseur *sains* et plus de *leur* vie et de pluseur ystore *que* cy n'en aiet, si
sache *qu'il* en ait les libre et en escrie chascuns tant *qu'il* l'en plaist. *Aprés* y
at mult de *personne* *qui* vivent si saintement au sicle *que* *leur* ames, lors *qu'il*
soy partent de *leur* corps, s'en vont tost en gloire avoic les *sains*, et *que*
Nostre Sire fait *por* *leur* merite mult de biens a cias *qui* demeurent en vie,
25 desqueils choze Saint Englize ne seit riens *par* coy il les puist conter ne
escrire avoic les *sains*; si at aucune fois des autre desqueils el seit / devant [f°174r b]
leur mort et *après* qu'elle les y conte en escript.

Ensi est il et at esteit deis au *commencement* de Saint Englize, et ensi sierat
il jusque au definement del monde, por coy nuls ne poroit avoir les vie de
30 tout. Et par tant est chu pau de choze che *qui* chy en at.

Explicit.

10 some *écrit* some et p rat. 18 qqch rat.av. communement 20 et de leur [...] rat.av. et de
pluseur 21 qqch rat.av. escrie

Conseils de vie spirituels (folios 186va-188va)

Une generale ammonicion a tous cias *qui* ont leur vie relenquis pecheres et [f°186v a]
veulent Dieu siervire.

5 Tu *quikonsque* es, se tu veus Dieu bien siervire, castie ton corps, car il ne
veult siervis s'il n'est mist en subjections: et une grasce biest est tost prise et
une maigre escape legirement. Boute en sus de ton cuer les mavais
10 enhortement, car se tu les herbege, il te sormonteront et ons y met de legier
remeide a comencement. Ne toy assens point az delisce charneils, car en ta
puisanche est et giest ly assentire et ly non assentire. Tu ne sieras tout ta vie
quit de temptacions, mais el ne te sormonterant mie se tu ne veuls, car ly
15 deffens en giest a toy miesme. Ly chare ne puit pechier se ly ame ne peche
promirement par sa volen / teit. [f°186v b]

Entens bien ce que je te dis: il covient que le pechiés venge promirement
de la volenteit et autrement ly temptacions ne puit faire pechiés morteil.
Ecuwie luxure, qui maine l'ame en ynfer et aveule l'entendement : contre le
15 temptacions de luxure dois avoir memore des paine d'infiers et de la
soffranche Jhesucrist, et de la morte corporeil, et que tous solas de cest vie
durent pau et definent en anoye et en tristeche. Aime casteit, qui fait la
persone prochains de Dieu, car la ou el est Dieu est et la ou el n'est Dieu n'y
habit point. Soies sovent en orison, car orison apais l'ame et en cache
20 temptacion et les anemis, et impetre grasce et aiwe a Dieu et vault contre
tous mals. Hante cely qui est de ta condicions et de ta vie, chu est home
avoic home et feme avoic feme sens discordeir. Aiies bon tesmongnay de ta
vie. Fays abstinenche a ta discrecions. Soie bien warde de tes .v. sains et
25 maiement de tes oilhez et de tes fous rewars, car par les .v. sens come par
.v. feniestre entrent / les temptacions et miesme la mort a l'ame. [f°187r a]

Ly regards est ly nourissement del convoities et naue le cuer. Longe
privanche de feme et d'home ensemble esprent le desire de luxure et le
maine sovent au fait, car assiduiteit at sovent abatus et vencus cias qui delis
ne poioient vaincre. Ne soies ja ouseus, car ouserie amaine les pechiés et
30 maiement luxure; par labureir, lyre et oreir dois tu cachier en sus de toy
ouserie. Ouseuse est noriche de mavais penseie et ly voie a tous pechiés.
Aprés che que tu seis esquiveir les pechiés, il te covient savoir profiteir en
virtus dont ly fondement est teils: or soies vraie humle et pense tous jour
eistre peieur des autre. Ne te mostre mie bons, ne ne quire nullement eistre
35 loweis ne avanchiés por esquiveir vaine gloire. Se tu fais bien, lowe en Dieu
et non mie toy, car de ly vient tout ton bien et tout male vint de toy meisme.
Ne te van / te point de ta riceches, de ta bialteit, de ton sens ne de ton [f°187r b]
parage: laisse en a Dieu ta lowenge, qui tout tes biens t'at presteit et les
reprenderat quant il volrat. Orgoulhe fist chaiire les angele del ciel, et ausi
40 qui se vante il en aquiret blame: sovengne toy que Dieu devient humle et
povres en terre, prens y exemple. Se tu veuls avoir part avoic Dieu, si toy

40 e rat.av. il en

45 *tengne por vilhe, car come plus te despiteras et plus t'amerat Dieu: car qui s'umlie, Dieu l'ensauche et ly orguilheus sierat abassiés. Ne convoit point eistre prisiés del monde por tes biensfais. Aie tous esperance de la misericorde de Dieu et pawour de sa justiche, si toy castoieront et conforteront. Pauwour rastrent le pechiet et warnist l'ame. Maladie, tribleracions et adversiteit expurgent l'ame, mains que ons les souffre passienment. Desire plus le santeit del ame que del corps. Ly ame et ly corps sont contraire en leur nature, et est sovent contraire a l'ame chu qui est très bons au corps. Ly ame ne puit avoir santeit qui acomplist les desier de corps.*

50 *Aie a temprance / en prosperiteit et pascienche en adversiteit, car ly [f°187v a] adversiteit te veult metre en impassienche et prosperiteit te veult metre en orgoulhe: porte dont prosperiteit sens toy vanteir et adversiteit sens toy despereir. Soie ausi sor ta warde en prosperiteit come en adversiteit, car fortune est tantost tourneie. Aprens a soffrire se tu veuls vendre. Aprens a soffrire por atruy mal, car belle doctrine met en ly qui se castoie par autruy. Soie soffrans de tes parens et de plus grans de toy, et pitieus et amureus de toy. Aprens toy a taire quant ons te dist injurre, car miez venqueras en taisant que en parlant. Penses coment Jhesucrist soffrit et que riens ne respondoit az vilonie que ons ly disoit, et qu'il nos donat exemple de soffrire, et quant adversiteit te vient pense que c'est por ton bien. Si te reconforte en Dieu et après demostre les a ton amis et loyale, si te conforterat, por est ce grande aligement d'avoir un bone amis a cuy ons puit descouvrir le douleur de son cuer, car tristeche reponse destruit l'home. Aprens que tu soie hum / mle et [f°187v b] soffrans. Garde que envie n'entre en ton cuer, car el art tous les rains de viertus, elle aweule l'entendement, el amerist les .v. sens, elle trouble la penseie, el prent desplaisanche d'autruy bien, elle ne puit oïr bien dire de nuluy, el reprent le bien d'autruy en male, elle heit pais et aime guerre, elle ne puit morire s'el ne se tue ly miesme ; et que cariteit soit mis en ton liewe, car cariteit est lie d'autruy bien et dolant d'autruy male.*

70 *Fuy ocquison de tenchiere, car de tencher vient sovent corоче et hayne et tolt le pais del cuer. Prends warde a ta fame, car bone renoumeie valt miez que riceches. Ne demande point se on te priese, car tu seis bien cuy tu es ne queis tu es. Garde toy de fentise, maintiens toy simplement, purement et honiestement en ton habit. Ne done mie autruy ocquison de mesdire de toy. Ne t'accompaigne point az mavais, ne az mesdisans, ne az flateur, siewe todis compaignie des bons : miez te vault ly hayne des mavais que leur compaignie. Cloze tes oreille az deshonest parole qui destrusen les bone / meurs por le pau, car buson de parleir n'est mie sovent sens pechiet. Se tu [f°188r a] veuls parleir sor autruy, regarde toy promirement. Ne t'en chaile d'enquerire de choze dont tu ne puis miez valoir. Esquiwe souverainement tout menchonne: ly escripture dist que mentire ochist l'ame, mentire a ensient est Dieu renoier. Ne jurre point sens juste occasions. Veriteit n'at mestier de nule seriment.*

75
 80

47 corps *rat.av.* ame 49 contraire *rat.av.* très bons 55 aprens (2) *app.* auprens

85 Fais chu dont tu as jureit, se faire se puit *sens* pechiet, et se pechiés mortel
y at, si ne le fai *point*, car miez te vault brizier *ton* voulds. Ky veult faire
voulds vailhable il y covient .iiij. choze: *promirement*, viseir se il est *solonc*
Dieu et a *ton* salut, et se tu as puissanche de faire; *secundement* volenteit a
90 chu a doneie; *tircement* promes de cuer; *quartement* dire de ta *propre* boche
le voulds. Tes *parleir* t'obligent en la dit maniere, soie haitiez ou malade, de
faire et complire chu *que* tu aras vouweit. *Aprens* le *bien*, car nule choze n'est
meilheur. Ly *ignorans* est d'elegire *dechus* et entre / de l'un pechiés en [f°188r b]
l'autre.

Aime les *scienche* des *Escripture* et tu *escaperas* les pechiés mortels et
95 *charneis*. Ne quire mie *trope* les *secreit* choze de l'*Escripture* *qui* ne toy l'oist
dire. N'aie *cure* de *reproveir* chu *que* on dist, se tu n'y seis *profit* de l'ame.
Aie *discrecions* en tous tes fais. Aime les *povre* *maiemment* les bons. Fais al
moine *par compassion* de cuer, ca sache *qui* n'at teil *piteit* come tu aras eiwe
d'autruy Dieu, si l'arat de toy a *jugement*. Ne juge mie tes *soverains* et qui
100 sont en estat de *digniteit*, il *sont* en *grande* *perilhe* et *responderont* devant
Dieu *por* tes *merfait* et tu ne *responderat* mie *por* les *leur*. Ons dist
comunement de *cis* at ons *envie*, *qui* sont en *saingnourie*, ly fais de la
saingnourie est *trope* *plus* *grans* *que* ly *solas* ne ly *honeur*. Quire avoir *pais* et
maiemment de *conscienche*. *Regarde* tes *negligenche* *miesme* et les *raconte* a
105 Dieu *par* *vraie* *repentanche* et *ensi* aras *pais* de *conscienche*.

Soie *humle* en ta *conversations*. Soie *aviseis* en *parleir*, *passiens* en
adversiteit, *pauwourens* en *prosperiteit*, *estable* en *ton* *propous*, *discreis* en [f°188v a]
ovres, *caritable* en *sierviche*, *maniable* en *cas* / *tiement*, *pitieus* d'autruy
melaize, *grascieus* en *benefische*, *raisonable* des *mauls*, *sobre* en *boire* et en
110 *mangier*, *mauwour* en *manier* *compaignable* az *bons*, *apiers* en *sierviche*,
devols en *orisons*, *songneus* en *bien* *faire*, *parseverans* en *bone* *ovres*, *crueus*
a *toy*, *benigne* a *atruy*, *todis* *soffrans*, *obeissans* az *parolle* de Dieu, *lie* et
joieus en tout chu *que* Dieu t'envoie, soit a *ton* *plaisire* ou *autrement*. Par
ausi *plairas* tu a Dieu et au *monde* et *desierviras* la *vie* *parmnable*, a la *queil*
nos *amaine* ly *Pere* et ly *Fils* et ly *douls* *Sains* *Esperit*. *Amen*.

115 L'an .lxxvij. fut fait et *acomplis* *par* *Sour* *Johanne* de *Malone* cest *legent*
doré, *manant* a *sains* *Victore*. Dit *por* son *ame*: « *Requiescant* *in* *pace*. »
Amen.

4^{EME} PARTIE : COMMENTAIRE

Ce commentaire a pour but d'éclairer certains aspects du texte. Les remarques se concentreront surtout sur l'explicitation de dates, de lieux¹⁴¹ ou de personnes, sur des particularités formelles, sur le rapport du contenu avec ses sources et sur des détails de type lexical. Il n'a cependant pas la vocation ni la prétention d'être exhaustif, et la profondeur de l'analyse peut varier selon les éléments qui nous paraissent présenter le plus d'intérêt. Un index des anthroponymes et des toponymes aurait été adéquat, mais il n'aurait été envisageable que dans la perspective d'une édition concentrée sur un seul chapitre au vu de l'abondance de la matière. Si un personnage ou un lieu apparaît dans plusieurs chapitres, nous l'explicitons seulement lors de sa première apparition.

Conseils de vie spirituelle (1)

Il s'agit d'un texte écrit par la main paléographique de Johanne de Malone, apparemment un feuillet inutilisé remployé comme page de garde, avant le calendrier et les deux interpolations d'autres mains (*Vie de sainte Odile* et *Translation des reliques*).

Les conseils qui sont donnés ici apparaissent comme des *topoi* de la littérature d'élévation chrétienne, des exhortations à la vertu assorties de conseils pour les appliquer quotidiennement, en somme une forme de sermon. Geneviève Hasenohr signale¹⁴² que les conseils de vie spirituelle des derniers folios sont tirés du *Miroir des curés*, un recueil de sermons, d'*exempla*, de vies de saints et d'enseignements compilé au nord de la France dans la seconde moitié du XIV^e siècle : il se peut que ces conseils-ci soient de la même nature, ou du moins d'une inspiration similaire. Nous n'avons cependant pas été en mesure de faire la comparaison avec notre passage, car ce recueil n'a pas encore été édité. On ne peut donc pas affirmer qu'il s'agisse d'un texte directement sorti de la plume de Sœur Johanne, ni même lui accorder une originalité particulière; cependant, on constate un goût pour le discours direct qui se retrouvera dans les *vitae* et une série d'assonances et d'allitérations en *ion*, en *é* et en *anche* qui dénotent une sensibilité pour les effets de sonorités. La fin du passage semble même être en vers assonancés, respectivement de 9 et 12 syllabes (avec des imprécisions), même si la mise en page ne change en rien de la prose. On y trouve en outre une confusion qui est partagée par Catherine Bourlet comme nous l'avons vu dans l'analyse linguistique : le glissement naturel et sans démarcation entre les deuxièmes personnes du singulier et du pluriel (« Retourne toy/ Gardeis vos »)

Il apparaît également une appartenance au monde conventuel : la « souveraine » (1.19) - qui est ici un substantif clairement féminin, le maniérisme du *e* muet n'ayant pas de raison de s'appliquer en fin de mot après une nasale - pourrait désigner la mère supérieure à qui il faut obéir pour la bonne marche de la communauté. Au lieu de conseils faisant office de lieux communs généraux dans la vie de tout chrétien, nous aurions donc ici affaire à des conseils s'adressant directement au public visé par l'ouvrage, soit comment se comporter lorsqu'on est une bénédictine du prieuré de St-Victor de Huy à la fin du XV^e siècle.

=> On peut remarquer le mot *muyas* (1.25) : il est là pour *muel* (muet) <*mūtus* (FEW VI/3, 312b). Le FEW donne *muel* particulièrement dans le nord : Wallonie, Flandres, Hainaut, Picardie, Champagne, Lorraine et plus précisément *mouwê* en liégeois et *mouya*, *moya* à Namur et à Nivelles : la forme se rapproche plus du centre-wallon.

141. c.f. Annexe 4, carte 4.

142. Geneviève HASENOHR, « Du bon usage de la galette des rois », in *Romania*, 114, 1996, p. 447.

Vie de sainte Marie-Madeleine

La fête de Marie-Madeleine est le 22 juillet et la date qui est abîmée dans le manuscrit pourrait correspondre à ce jour-là. Sœur Johanne lui a donc laissé la place qui lui est habituelle dans son calendrier.

Comme nous l'avons dit à propos des sources, l'édition Collet-Messerli de cette *vita* a prouvé qu'elle ne provenait pas de la *Légende dorée*, mais d'une édition antérieure anonyme. Cette édition qualifie le texte de Johanne de « combinaison de matériaux de diverses provenances, maladroitement articulés entre eux », formée à partir de la version du manuscrit Nantes, Musée Dobrée 5, d'extraits des Évangiles et d'un choix de miracles¹⁴³. On constate ainsi l'inspiration des Évangiles dans les expressions, par exemple à la 1.96 : « Adont dit Jhesus a ses dissiple ». Il serait trop complexe de rentrer dans les détails des sources pour lesquels nous renvoyons à l'édition citée. Nous nous contenterons d'énumérer les épisodes que cette *vita* contient : Présentation de Marie-Madeleine et de ses mauvaises mœurs (ll.1-20) / Onction des pieds du Christ chez Simon le Pharisien (ll.21-58) / Résurrection par le Christ de Lazaron (ll.59-98) / Marie-Madeleine accompagnant le Christ et subissant les médisances (ll.99-150) / Miracle avec le roi d'Aquilée (ll.151-207) / Persécution des chrétiens et exil à Marseille (ll.208-232) / Vie spirituelle sur la montagne (ll.233-287) / Trépas (ll.288-304) / *Exempla* réalisés post-mortem (ll.305-336).

=> Il y a quelques éléments de lexique intéressants :

° *aprepoint* (l.85) : indicatif présent 3^e personne du pluriel de *aprepiar* (s'approcher) < *appropriare* (FEW XXV, 53a). Il s'agit d'une forme liégeoise attestée vers 1360.

° *norche* (ll.315 et 316) : par le contexte nous pouvons deviner le sens de *noces* < *nuptiae* mais aucun parallèle pour la forme avec un *r* avant la palatale n'a pu être identifié.

° *mappe* (l.334) : nappe < *mappa* (FEW VI-1, 300b, 303a). Ce mot a le sens de nappe spécifiquement à Liège (attesté en 1440 dans le sens de « linge dont on couvre la table pour prendre ses repas ») et à Namur ; *mape di comugnion* « linge qu'on étend devant les communians », spécifiquement à Liège. Dans le reste du domaine français il a le sens de « serviette » ou « carte ».

Vie de saint Jean l'Agneau, évêque de Tongres

La date de la fête de Jean l'Agneau, qui vécut au VII^e siècle et fut le 25^e évêque de Tongres-Maastricht n'est pas arrêtée par Sœur Johanne : il apparaît dans le calendrier au mois de juillet entre saint Christophe (25 juillet) et sainte Anne (27 juillet), donc on peut le supposer autour du 26 juillet. Sa vie nous intéresse particulièrement dans le contexte de ce manuscrit, car il s'agit du le seul saint directement hutois qui subsiste dans le *corpus* de Sœur Johanne (les cultes des saint Mengolle, saint Domitien, et saint Servais étaient également solennisés à Huy, mais étant fêtés respectivement le 8 février, le 7 mai et le 13 mai, ils ont disparu avec les folios perdus); il fait donc partie intégrante des traditions de la région de production et la communauté des bénédictines de St-Victor de Huy devait y être particulièrement attachée.

Il apparaît chez Jean d'Outremeuse aux pages 276-289 de l'édition Borgnet (tome II)¹⁴⁴: Sœur Johanne a dû recomposer la vie et trier au milieu d'éléments historiques qui ne l'intéressaient pas.

143. Olivier COLLET et Sylviane MESSERLI, *Vies médiévales de Marie-Madeleine*, Turnhout, 2008, p.54.

144. A partir de maintenant toutes les pages données se rapportent à cette édition : Adolphe BORGNET (éd.), Jean d'Outremeuse, *Ly myreur des Histors* t.II, Hayez, Bruxelles, 1869.

Pour Jean l'Agneau, la structure adoptée par Jean d'Outremeuse est parfaitement respectée : elle a très fidèlement reconstitué le puzzle en mettant bout à bout les passages qui traitaient de la vie du saint, entrecoupés de récits sur Constantinople, Rome ou les rois mérovingiens. Ainsi on a : la mort d'Ebregisiens, discussion de Jean l'Agneau avec Péléon et son élection (pp. 276-279) / son sauvetage du roi de Bavière (pp.280-281) / le récit de l'aigle de saint Servais pour l'enseigne de la cathédrale (pp.284-285) / la mort de Jean l'Agneau (pp.288-289). Au-delà des variantes de style, de lexique, de syntaxe et d'ordre des propositions, on peut déceler des variantes plus profondes qui relèvent peut-être plus de la personnalité de Sœur Johanne, ainsi que l'a montré Martine Thiry-Stassin¹⁴⁵. Elle choisit d'une part de rapporter les mésaventures de Péléon qui cherche la ville de Huy, appelée « la vilhe bien fait et le castias bien assis » et c'est l'occasion de donner quelques notions d'histoire locale (on ne peut s'empêcher de penser, par l'expression « bone vilhe » (l.49), aux Bonnes Villes, les localités les plus importantes de la principauté de Liège dont Huy faisait partie) : Jean d'Outremeuse utilisait déjà cette expression pour la ville, d'après sa source Heriger de Lobbes qui nous dit « *civitatem bene factam, ab Antonio augusto constructam* ».

Elle modifie cependant quelque peu l'expression de Jean d'Outremeuse qui écrit : « les borgois, qui tousjours ont esteit diverse et savage, lassarent cel nom et reprisent le nom de Huy comme devant » (p.277, ll.25.26) en « les borgois, qui tous astoient aconstumeit en leur usage, laisserent chi non et reprisent le non de Huy come en devant » (ll.51-53) ; c'est effectivement plus flatteur pour les concitoyens de Sœur Johanne. D'autre part, elle transforme une forme passive en une forme active, rendant à la femme de Jean l'Agneau un statut d'agent, montrant peut-être par-là une volonté féminine : de « Chis fondat les Blanchés Dammes a Treit et y mettit sa femme » (p.279, ll.15.16) elle fait « Chis fondat les Blanke Dame a Treit et se y vient sa feme » (l.102).

Voici quelques précisions sur les personnages ou les lieux qui apparaissent dans le récit :

- (l.2) Tongre : située au nord-est de Liège dans la province de Limbourg, c'est le premier emplacement du siège épiscopal de l'évêché de Liège.
- (l.4) Tremongne : Dortmund, au nord-est de Liège.
- (l.6) Brunereus, archevesque de Cologne : Brunon de Cologne (vers 925-965), frère d'Otton I^{er}, fondateur du Saint-Empire germanique.
- (l.12) Treit : Maastricht, ville des Pays-Bas actuels située au bord de la Meuse, au nord-est de Liège. Elle fut le deuxième emplacement du siège épiscopal avant que celui-ci soit amené à Liège suite au culte de saint Lambert.
- (l.16) Tyhange : ville située entre Liège et Maastricht, au bord de la Meuse.
- (l.39) Anthone le Piewe : il s'agit d'Antonin le Pieux (86-161), empereur romain de 138 à 161, adopté par son prédécesseur Hadrien, époux de Faustine l'Ancienne, fille d'Annius Verus, préfet de Rome. Johanne de Malone, précédée par Jean d'Outremeuse, donne donc des renseignements imprécis.
- (l.48) Pape Gregore le .ix.^e : Grégoire IX, pape de 1227 à 1241.

145. Martine THIRY-STASSIN, « Une vie hutoise de saint Johans Agnials », *Les dialectes de Wallonie. Mélanges publiés par la Société de langue et de littérature wallonnes à l'occasion de son cent cinquantième anniversaire*, 2006, pp. 421-442.

- (1.97) Trive, Colongne et Mes : Trèves, Cologne (villes d'Allemagne actuelle) et Metz (capitale mérovingienne de l'Austrasie, aujourd'hui en Lorraine).
 - (1.93) Clotaire de Franche : Clotaire I^{er} (vers 498-591), roi des Francs et fils de Clovis.
 - (1.102) Blanke Dames : ce terme désigne des carmélites.
 - (1.103) Blize : Bilsen, dans l'arrondissement de Tongres.
 - (1.105) Landradine : sainte Landrade, fondatrice de l'abbaye de Munster-Bilsen au VII^e siècle.
 - (1.107) Boggis d'Aquitaine et roi de Baiwier: il s'agit d'un personnage semi-légeraire qui apparaît dans les sources dès le IX^e siècle, résultant de la confusion entre le duc franc Bodegisel (fin du VI^e siècle) et un duc plus tardif appelé Bobo. Sigebert de Gembloux ainsi qu'une des *Vita Lamberti episcopi Traiactensis* en font un duc d'Aquitaine.
 - (1.139) saint Biertremeir : forme wallonne pour saint Barthélemy, apôtre du Christ. On peut se demander pourquoi les chanoines de Maastricht veulent mettre une enseigne dédiée à saint Servais dans leur église saint Barthélemy ; le début de la vie de Monulphe nous donne l'explicitation (ll.9-15), l'église fut dédiée à saint Barthélemy mais elle contenait la dépouille de saint Servais et a porté le nom des deux saints.
 - (l. 144 etc.) : saint Servais est un saint arménien de la fin du IV^e siècle, qui fut également le premier évêque attesté de Tongres-Maastricht (ceux qui le précèdent sont légendaires). Il fut très populaire dans la région liégeoise : l'église Saint-Servais de Liège est l'une des plus anciennes de la ville. Sa fête est le 13 mai, il apparaît dans le calendrier mais sa *vita* se trouve dans la partie perdue du manuscrit. Il porte les clefs de saint Pierre comme attribut.
 - (1.150 et 158) Hons et Gothiens : les Huns et les Goths.
 - (1.180) saints Cosme et Damien : Côme et Damien, médecins de Tyr ayant vécu au IV^e siècle. Leur culte s'est répandu en Occident, surtout à Rome, à partir du V^e siècle.
 - (1.186) L'évêque de Liège Johans est Jean II d'Eppe, évêque de Liège (1229-1238).
 - (1.190) Hermalle : Hermalle-sous-Huy, entre Huy et Liège sur la Meuse.
- => Ce chapitre contient plusieurs mots spécifiques à la région qu'il convient de relever :
- ° *artuwoit* (1.21) : *artuer* (labourer, défricher) < *artigua* **artīka* (prérom.) (FEW XXV, 388a et b). On trouve cette forme chez Jean d'Outremeuse sous *artuoit*.
 - ° *rubieste* (1.61) : il semble qu'il faille plutôt donner le sens de « rustique, maladroit », plutôt que le sens habituel qui est « cruel, sauvage ».
 - ° *stombe/stomble* (1.85) : aiguillon de bouvier < *stīmūlus* (FEW XII, 269a). Spécifiquement liégeois, attesté à partir de 1380.
 - ° *exeques* (1.109) : obsèques < *obsequium* (FEW VII, 283a). La forme cohabite avec *obseque* dans plusieurs régions du domaine français mais le FEW la relève spécifiquement à Liège.

° *beolle* (l.118) : bouleau < **betulla*, **betw-* (FEW I, 346a). Forme attestée en Wallonie à Stavelot, Malmédy, Saint-Hubert.

° *flagot* (l.120) : flageolet, flûte de pâtre < *flaběolum* (FEW III, 588b)

° *vestis* (l. 181) : curé (« qui porte l'habit ») < *věstīre* (FEW XIV, 352a). Forme attestée en Wallonie du XIII^e au XV^e siècle et à Namur en 1252.

Vie de saint Monulfe, évêque de Tongres

Comme pour Jean l'Agneau, la date de la fête n'est pas indiquée, mais il apparaît au côté de sainte Anne et de saint Gondulfe dans le calendrier au 27 juillet. Il fut le 21^e évêque de Tongres-Maastricht de 539 à 578 comme le dit Sœur Johanne et le premier à avoir eu son siège à Maastricht.

La vie de saint Monulfe est tirée des pages 239 à 266 de Jean d'Outremeuse, là aussi en reconstituant un récit épars purgé des détails qui dépassaient sans doute le cadre du propos de l'adaptatrice : prise de fonction de l'évêque (p.239) / fondation de l'église Saint-Servais à Maastricht (p.252) / maladie de son père et acquisition des biens territoriaux (p.253) / visite à Chèvremont, vision et quête de la rivière (pp.253-254) / fondation de la chapelle dédiée aux saints Côme et Damien sur l'emplacement de ce qui sera Liège (p.256) / mort du comte de Dinant et de Monulfe (p.259 et 266).

- (l.5) Louse : comté de Looz dans l'arrondissement de Tongres.

- (l.8) Herbier roy d'Austrie et de Neustrie : ce n'est pas très clair de qui il s'agit. En 541 le roi de Neustrie (royaume de l'ouest) était Clotaire I^{er} et celui d'Austrasie (royaume de l'est qui donnera naissance à la dynastie carolingienne) Thibert I^{er}.

- (l.13) saint Domiciane : saint Domitien (VI^e siècle), 20^e évêque de Tongres-Maastricht et prédécesseur de Monulfe. Il était fêté le 7 mai et apparaît dans le calendrier, il devait faire l'objet d'un récit dans la première partie de l'ouvrage.

- (l.16) Randart de Dinant : seigneur inconnu, mais qui rattache la ville de Dinant (au sud de Namur sur la Meuse) à l'illustre lignée des évêques de Tongres-Maastricht.

- (l.17) Guihon d'Ardenne : cousin de saint Monulfe, inconnu, le comté d'Ardenne ne se développe qu'au X^e siècle.

- (l.21) Marline : Malines, entre Bruxelles et Anvers et au nord-ouest de Liège. La ville appartient en réalité au diocèse de Liège seulement depuis le X^e siècle sous le règne de Charles le Simple.

- (l.25) Chievremont/Chivremont : Vaux-sous-Chèvremont, localité au sud de Liège, qui possédait une citadelle carolingienne

- (l.25) Jupilhe : Jupille-sur-Meuse, sur la Meuse à l'est de Liège, *palatium* des souverains carolingiens de la région

- (l.38) Vause et Chaieneie : Vause et Chênée, arrondissements de Liège au sud.

- (1.39) Saint Materne : évêque de Cologne, Trèves et premier évêque (légalitaire) de Tongres. Il aurait vécu aux III^e-IV^e siècles et participé à l'évangélisation de la Gaule du Nord. Il serait même à l'origine du nom de la ville de Namur, ayant réduit au silence Nam, une idole païenne qui s'y trouvait (*nam-mutus*). Il était fêté en septembre mais n'apparaît pas dans le calendrier de Sœur Johanne.

- (1.40) Vesdre : la Vesdre est une rivière affluente à l'Ourthe et donc sous-affluente à la Meuse.

- (1.43) Ourthe : l'Ourthe est une rivière affluente à la Meuse qui s'y jette à la hauteur de Liège.

- (1.76) Liege : la Légia est un petit ruisseau affluent de la Meuse, foyer de développement de la ville de Liège.

- (11.88-89) Ains, Moliens, Tileur, Embour : La seigneurie d'Ans et Moulins appartenait à l'évêché de Liège à quelques encablures au nord et possédait de nombreux moulins sur les bords de la Légia. Embourg et Tilleur se trouvent dans l'arrondissement de Liège.

=> Voici les quelques formes remarquables :

° *rade* (1.40) : rapide, impétueux < *rapīdus* (FEW X, 66a). On trouve le sens de « vif » à Namur pour *rate*.

° *bonier* (1.78) : mesure de terre qui variait d'une contrée à l'autre < **botina* (gall.) (FEW I, 465b). On trouve ce mot au nord : Wallonie, Flandres, Picardie, Normandie.

° *vinve* (1.93) : 3^e personne du sg. du passé défini de *venir* c.f. analyse linguistique.

Vie de saint Gondulphe, évêques de Tongres

Saint Gondulfe (vers 524-607) est le successeur de saint Monulfe, ce qui en fait le 22^e évêque de Tongres-Maastricht. Selon la *Vita Gundulfi* du XII^e siècle, il est rattaché aux rois de Cologne de la branche de Clodéric, il est le frère de Bodegisel et a été élevé avec lui à la cour de Clotaire I^{er} ; il aurait été élu à 76 ans, d'où le nom de « *doiens* ». Il est ici aussi de noble ascendance, puisque sa mère est « *Magdaglore la filhe le roy de Franche* » (1.1.4-5) Il est placé dans le calendrier sur la même ligne que Monulfe au 27 juillet.

Les emprunts à Jean d'Outremeuse vont de la page 267 à la page 270. Le détail des variantes (additions, omissions, adaptations) est expliqué dans l'article de Martine Thiry-Stassin, auquel nous renvoyons¹⁴⁶. Il faut retenir que Sœur Johanne ajoute des précisions géographiques destinées à ses consœurs ainsi que des adverbes et des adjectifs pour insister sur les mérites de son personnage, qu'elle enlève des détails généalogiques et des digressions étymologiques, et enfin qu'elle opère des adaptations qui peuvent se rapporter au choix du lexique, à la syntaxe, à une préférence de formulation, à des déformations, à un effort de correction ou à une divergence de *scripta*. Elle ne rapporte pas les miracles *post mortem* qui sont évoqués de façon lapidaire en une ligne ni la résurrection de Monulfe et Gondulfe que l'on trouve chez Jean d'Outremeuse¹⁴⁷, mais peut-être n'avait-elle simplement pas cette partie de la chronique à sa disposition.

146. Martine THIRY-STASSIN, « Une vie de saint Gondulphe chez Jean d'Outremeuse et chez Johanne de Malone: une question de variantes », *Jeux de la variante dans l'art et la littérature du Moyen Âge : mélanges offerts à Anna Drzewicka*, Krakow, 1997, pp. 67-77.

147. Ed. Borgnet-Bormans t. III p.19.

- (1.4) Lotringe : Lotharingie, future lorraine, royaume de Lothaire II, petit-fils de Charlemagne constitué en 855. Il y a ici un problème de chronologie puisque Gondulfe a vécu au VI^e siècle.

- (1.24) « la destruction de la noble cyteit » : Tongres fut détruite à la fin du V^e siècle par les invasions et c'est pour des raisons de sécurité que le siège de l'évêché fut transporté à Maastricht, pour des raisons de sécurité. Gondulfe souhaitait le remettre à Tongres, mais des signes divins l'avertirent que ce n'était pas le moment.

=> A remarquer ici la présence d'un sens rare pour le verbe *lumeir* (1.69) : faire des éclairs < *lūmīnare* (FEW V, 444a). Il signifie normalement « allumer, éclairer » et ce sens rare n'est attesté qu'au nord, et particulièrement dans le centre-wallon, pour la forme *lumeir*.

Vie de saint Dominique

La vie de Dominique porte une date arrêtée par Sœur Johanne : le 5 août. Fait intéressant, elle contient une étymologie de son nom à la mode de la *Legenda aurea*, alors que les étymologies et les digressions savantes sont généralement laissées de côté par la religieuse. On en trouve seulement au début des vies de Jacques le Majeur, Christophe, Dominique, Timothée et François. Saint Dominique de Guzmán (vers 1170-1221) est le fondateur de l'ordre des Prêcheurs, canonisé par l'Église en 1284, et il vient d'une noble famille espagnole.

Piotr Tylus a montré¹⁴⁸ que ce chapitre était tiré plus probablement de l'original latin (LA 109) et que seulement 19 épisodes étaient rapportés sur un total de 54 dans la version latine (nous renvoyons à son travail pour le détail). Ces épisodes prennent ici l'apparence d'une liste d'*exempla* : l'adaptatrice nous rapporte son enfance, une juxtaposition de nombreux miracles, qui portent de façon assez récurrente sur le motif de l'odeur de sainteté, et sa mort. Le choix de ces épisodes est très hétérogène, mais reflète peut-être un peu de la personnalité de Johanne : l'épisode 37, qui se rapporte aux qualités de Dominique, est par exemple longuement traité, or nous pouvons voir que la bénédictine semble aimer bien s'attacher aux personnages en tant que figures historiques - elle ajoute des qualificatifs de sainteté sur les évêques pris à Jean d'Outremeuse - et énumérer leurs qualités. Les épisodes complets sont très rares et quand ils le sont il s'agit d'épisodes déjà brefs chez Jacques de Voragine. Voilà le jugement que porte Piotr Tylus sur cette version de la *vita* :

« Malgré le caractère bref de la légende par rapport à la source latine, elle occupe six pages manuscrites et la place que lui réserve l'auteur paraît assez importante. Pourtant, étant donné qu'y sont souvent omis ou abrégés les passages essentiels de la légende, celle-ci n'était plus un texte aussi vivant qu'à l'époque de la composition de la *Legenda aurea*, quand le souvenir de Dominique devait être proche ainsi que le souvenir du renouveau qu'il avait opéré au sein de l'Église. A cette fin du XV^e siècle, c'est déjà un saint d'un temps reculé, un parmi d'autres. C'est une adaptation au sens exact de ce terme, accomplie dans un milieu de religieuses et destinée à celles-ci, pour qui Dominique n'était plus qu'un saint du jour. »¹⁴⁹

- (1.18) bugre : désigne à la base les Bulgares, puis les hérétiques et les sodomites. Ici le meilleur sens est « hérétique ».

148. Piotr TYLUS, *Légendes dominicaines dans la littérature française du Moyen Âge: tradition manuscrite, transformations, diffusion, accueil*, Krakow, 2007, pp.127-137.

149. Piotr TYLUS, *Ibid.*, p.137.

- (l.181) sains Pire : il semble sorti de nulle part puisqu'il était jusque là question de saint Dominique ; il s'agit de saint Pierre Martyr (dit « de Vérone ») (1205-1252), un saint dominicain canonisé en 1253 et souvent associé à Dominique, qu'il a côtoyé de son vivant. Sœur Johanne a peut-être ici suivi sa source en oubliant de rétablir la cohérence dans sa sélection d'épisodes.

=> Il y a quelques éléments de lexique intéressants :

° *chinchons* (l.8) : mot étrange pour lequel nous n'avons pas trouvé de signification exacte. On peut peut-être le rapprocher de « pinson », oiseau caractérisé par sa voix claire et forte < **pincio* (FEW VIII, 519a), ou alors de « chiot » < **caniculus* (la LD de Jean de Vignay donne « chien »).

° *falos* (l.8) : torche, flambeau (« pot de fer où l'on brûle des matières inflammables pour éclairer pendant la nuit ») < *pharos* (FEW VIII, 370b). On le trouve à Namur dans le sens de « torche de résine ».

° *ploive* (l.102) : pluie < *plūvia* (FEW IX, 104b). Le FEW donne *ploige* en wallon et *pluive* à Liège.

° *escorgie* (l.113) : fouet fait de plusieurs courroies < *cōrrīgia* (FEW II-2, 1224b)

° *deskaus* (l.156) : *deschaus* (sans chaussures, pieds nus) < *discalceus* (FEW III, 91b). On le trouve sous cette forme au centre-wallon.

Assomption de la Vierge

L'Assomption est célébrée le 15 août, c'est l'enlèvement au ciel de la Vierge Marie par les anges lors de son trépas.

Voici les épisodes rapportés : Annonce du trépas par l'ange (ll.1-26) / Enlèvement des apôtres dans une nuée (ll.27-51) / Paroles du Christ et trépas de la Vierge (ll.52-84) / Transport du corps et miracle (ll.85-138) / Montée au ciel (ll.139-182) / Réflexion sur la véracité du récit et ses sources (ll.183-232) / Calculs de l'âge de la Vierge (ll.233-254). Le passage est abrégé par rapport à la version originale (LA 115 et LD 114¹⁵⁰) : il rapporte dans l'ordre la matière d'environ la première moitié de cette version en omettant un certain nombre de miracles. Il place cependant à la fin les calculs à propos de l'âge de la Vierge au moment de son trépas de de la conception du Christ, alors que dans la *Légende dorée* cela était placé au début. Au-delà du travail d'abréviation et de simplification des détails, on constate une reformulation assez conséquente, dans l'hypothèse où Sœur Johanne se baserait sur Jean de Vignay. En voici un exemple :

JM ll.37-48 : « Et *sains* Johans ly dist: « Et coment poray je faire tous seuls tout ce *que* mestier sierat a tes evesque, ma dame, *pour* faire honneur a ton corps, se mes frere et mes *compaignon* ne sont cy avoic moy? » Et *que* voy ensi qu'il disoit ce tout sodainement a *commandement* de Dieu c'une nuwe prent tous les apostele chascuns en son lieue ou il *prechoit* et les met devant l'huisse de la *Viergne*, et fut avoic ais *sains* Pouls et *sains* Barnabé; et se saluerent tous ly uns l'autre et se *mervilherent* trope fors *pour* coy *Nostre Saingnour* les avoic ensi *illuque* assenbleis, et *prierent* *Nostre Saingnour* tuit ensemble qu'il leur fesis / savoir *pour* coy ch'astoit. Et *que* voy *sains* Johans qui vient hors et leur dist la choze ensi qu'il astoit [...] »

J.V. éd. B-L p.741 : « Et Jehan dist : « Haa ! Que fussent cy tous les apostres, mes freres, si que nous te puissions faire obsequ convenable et rendre dignes louanges. » Et si comme il disoit ce,

150. éd. Maggioni et Brunn-Lardeau.

tous les apostres furent ravis des nuees et de tous les lieux ou ils preschoient et furent apportez devant l'uys de la benoicte Vierge Marie. Et quant ilz se virent la ensemble assemblez, ils dirent : « Quelle cause est ce que Nostre Seigneur nous a cy tous assemblez ? » Et adonc Jehan yssit hors et leur dit que Nostre Dame devoit trespasser [...] »

On constate aisément les différences : la version de Sœur Johanne ajoute des éléments tels que la présence des saints Paul et Barnabé, elle transforme le discours de saint Jean d'une déploration à une question et l'étonnement des apôtres d'une question à un discours indirect, en insistant davantage sur leur surprise. Enfin, le trépas devient « la choze », comme si elle évitait de nommer directement le fait. Elle ajoute également des sous-titres avant chaque épisode, et c'est le seul exemple de cela parmi les chapitres édités dans ce travail.

=> Deux termes sont courants en moyen français mais prennent des sens particuliers au nord :

° *ahierdirent* (l.111) : aerdre < *adhaerēre* (FEW XXIV, 139a). Il porte le sens de « saisir, attraper » et particulièrement de « attacher, empoigner vivement » dans le nord (Picardie, Flandres).

° *vergelet* (l.171) : petite baguette < *virgella* (FEW XIV, 502a). On trouve le sens de « légère colonne de fumée » au nord.

Dialogue entre saint Augustin et Marie sur la Nativité

Il s'agit là d'un texte curieux, glissé au milieu du *corpus* hagiographique. Geneviève Hasenohr nous parle d'un texte « unique en son genre »¹⁵¹ et Martine Thiry-Stassin¹⁵² dit qu'elle n'a pas été en mesure d'en identifier la source.

Il contient seize « strophes » : en tout 7 demandes et 7 réponses entre saint Augustin et la Vierge Marie, la huitième réponse est assurée par le Christ lui-même (qui en est encore à son jeune âge dans la scène : *enfes petis*) ; saint Augustin conclut. C'est l'un des trois chapitres du texte de Johanne de Malone qui soit écrit en vers avec le *Poème sur saint Simon, saint Jude et tous les saints* et la *Vie de Jean Paulus*. La mise en page du manuscrit ne varie en rien des *vitae* en prose et ne les distingue pas spécialement ; nous avons cependant affaire à des octosyllabes à rimes plates, 96 en tout.

L'argument est à propos de la Nativité : Augustin demande à Marie des détails sur les conditions et le déroulement de son enfantement du Christ, et elle lui explique calmement ce qu'il en était tout en présentant la nomenclature des anges, selon la hiérarchie céleste établie par le Pseudo-Denys l'Aréopagite¹⁵³ suivi par Thomas d'Aquin¹⁵⁴. La forme ainsi que le contenu laissent envisager une mise en scène : il pourrait s'agir d'un petit jeu sacré, ou mystère, éventuellement représenté dans le prieuré par et pour les religieuses le jour de la Nativité (*Santam lecturam quam legimus in die incarnationis Domini nostri Jhesus Cristi*), dans un but pédagogique. Son insertion dans le cours de l'année est surprenante ; en effet, ce texte se glisse après la vie d'Augustin, c'est-à-dire en plein mois d'août, alors que sa lecture avait vraisemblablement lieu à Noël. La religieuse a dû procéder par association d'idée avec la figure de saint Augustin qui prend la parole dans le dialogue et le placer juste après sa *vita* plutôt qu'à la date de Noël.

151. Geneviève HASENOHR, « Du bon usage de la galette des rois », in *Romania*, 114, 1996, p. 447.

152. Martine THIRY-STASSIN, « Johanne de Malone, une rédactrice atypique de vies de saints (Leyde, BPL 46 A) », in E. RENARD, M. TRIGALET, X. HERMAND, P. BERTRAND (éd.), « *Scribere sanctorum gesta* » *Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, Brepols, 2005, p.510, note 12.

153. *La Hiérarchie céleste*.

154. *Somme théologique*.

Il est difficile d'appréhender le degré d'intervention de la religieuse dans ce texte : il circulait peut-être dans les couvents à la fin du Moyen Âge et on n'en a pas gardé de trace, ou alors elle s'appuie sur une tradition de plusieurs textes de ce type pour créer celui-ci en effectuant des retranchements et des adaptations de la même manière qu'elle avait procédé avec la matière de Jean d'Outremer. Comme nous l'avons vu grâce au ms. 617 de Chantilly, il y avait une tradition de théâtre sacré wallon dans les couvents de la région à la fin du Moyen Âge. La première *Nativité* copiée par Catherine Bourlet n'est pas tout à fait similaire, mais elle présente des motifs semblables; l'interlocuteur de Marie dans le manuscrit carme n'est pas saint Augustin mais Joseph lui-même, il a cependant les mêmes interrogations à propos de l'aide dont Marie pourrait avoir besoin après son enfement :

(Catherine Bourlet)

(Johanne de Malone)

JOSEPH

Sains Augustin demande :

Noble dame, vos plaist il
que je voise les sage feme *querir*
ou aucune *persone* por vos *acompaingnier* ?

« Dame, voilhiés moy ensengniés
ou sont les dame *por* vos baingnier ?
La gisant doit eistre baingnié,
car fort at esteit *travilhié*. »

MARIE

Marie respont :

Mon pere, ainsi *que* à la conception,
nulle creature n'y fist chose de monde,
pareillement ne fera à la natiuité ;
ne *vus* soucies ne desconforteis,
car *mon* pere celeiste porueirat a tout.

« Le toy diray voir *sens* fallours :
onsque je n'*en* senti douleur.
J'aie enfanteit joeuse et lié,
si n'ay nule mestier de baingnier. »

[...]

[...]

JOSEPH A MARIE

Sains Augustin demande :

[...]
Helas ! Chire damme, que fereis,
quant point de lait *vus* n'aveis
por doneir à *vostre* enfan ?
vos plaist il *que* je appelle *queilque* femme
qui le venrat alaitire ?

« *Vostre* enfant, dame, *qui* l'alaitat ?
Car *virgne* point de lait el n'at.
Il est neis, s'elle faut nourire
ou autrement l'estut morire. »

MARIE

La *virgne* Marie respont :

Nennilh, voirement,
car Dieu *mon* pere porueirat *parfaitement*¹⁵⁵.

« Dieu m'at doneit *par* sa puissanche
del lait a tres grande suffissance,
l'enfant at son lait aporteit
en gardant ma *virginiteit*. »

155. Selon l'édition de Gustave COHEN *Mystère sur la Nativité*, vv. 14-21 et 51-57.

=> Deux termes sont remarquables:

° *gordine* (v.41) et *engordiner* (v.46) : *courtine* < *cortina* (FEW II-2, 1236b, 1237a). On trouve le substantif dans le domaine français pour le sens de « tapisserie, rideau qui entoure un lit, une alcôve, tenture » et le verbe pour celui de « entourer de rideaux (p.ex. une personne couchée) ». La forme *gordine* est présente dans le domaine wallon (Hainaut, Flandres, Liège) et picard. Dans le nord, *engordiner* peut vouloir dire « entourer » en général, ou emmitoufler.

° *creppe* (v.54): *crèche* < **krippia* (FEW XVI, 391b). On trouve *cripe* à Liège et le FEW donne pour *creppe* une provenance plutôt du Hainaut, l'exemple pour cette forme se trouvant dans les Mystères de Chantilly (Cohen, *Mystère LXXXVII*) et donc chez les Carmélites de Huy, tout proche de Saint-Victor.

Vie de saint Remacle

Saint Remacle (vers 600-669) fut le 27^e évêque de Tongres-Maastricht, entre saint Amand et saint Théodard. Il serait originaire d'Aquitaine et a fondé l'abbaye de Stavelot. C'est un saint populaire dans la région ; il était l'objet d'un culte en particulier chez les bénédictins, ce qui explique la longueur du chapitre qui lui est consacré dans le *corpus* de Sœur Johanne. La date de sa célébration n'est pas indiquée, mais il apparaît au 3 septembre dans le calendrier.

Il apparaît chez Jean d'Outremeuse t.II aux pages 304 à 324 et est entrecoupé de passages qui concernent saint Théodard et saint Lambert, ses deux successeurs. Sœur Johanne fait comme pour les précédents le tri entre les passages qui concernent d'autres parties du monde (les événements à Jérusalem et en France), mais elle semble apporter plus de soin à retranscrire les détails qui concernent saint Remacle dans le texte de Jean d'Outremeuse. Ce chapitre contenant un très grand nombre de références à des lieux ou des personnages, nous ne présenterons ici que ceux que nous jugeons les plus importants par rapport au reste du *corpus* :

- (1.8) Remacle, comte de Savoie : le comté de Savoie n'existait pas au VII^e siècle, mais cela donne une ascendance légendaire noble au saint.
- (1.10) Sulpicien de Besançon : Sulpice, archidiacre de Bourges et évêque de Tours et non de Besançon selon Adolphe Borgnet.
- (1.26) saint Amans : saint Amand de Maastricht (vers 584-679), il fut évêque de Tongres-Maastricht successeur de Jean l'Agneau et prédécesseur de Remacle. Il est considéré comme l'un des grands évangélistes de la Belgique. La mère de Gertrude de Nivelles, sainte Itte, fut son disciple. Il est fêté le 6 février et apparaît dans le calendrier.
- (1.37) Landoaldus : saint Landoald (mort vers 667), originaire de Lombardie. On sait très peu de choses sur lui, mais il aurait collaboré avec saint Amand et un culte lui est attesté à Wintershoven dès le X^e siècle.
- (1.53) saint Josse de Bretagne : saint du VII^e siècle qui est célébré à la fois en Bretagne et dans le nord de la France. C'est le seul saint de décembre dont parle Sœur Johanne.
- (1.55) saint Gertrude : sainte Gertrude de Nivelles (vers 626-659), première abbesse de l'abbaye de Nivelles et fondatrice de la ville, fille de Pépin de Landen et d'Itte Idoberge (sainte Itte), et sœur de Begge d'Andenne (sainte Begge) et de Grimoald I^{er}. Elle était proche de saint Feuillen de Fosses et

de ses frères. Elle est fêtée le 17 mars et apparaît dans le calendrier : il est très dommage que le chapitre qui lui était dédié ait été perdu, car il s'agissait de la seule sainte régionale du *corpus* et il aurait été intéressant de voir le traitement que lui avait réservé Sœur Johanne.

- (1.62) Ventreovem : Wintershoven, dans le comté de Loozn au nord-ouest de Liège à la hauteur de Maastricht. L'une des plus importantes colonisations de la région du Limbourg où saint Amand, saint Laondoald et saint Lambert menèrent une action évangélisatrice.

- (1.132) Hesbain : Hesbaye, région naturelle de Belgique se situant dans les provinces de Liège, de Namur, de Limbourg et dans le Brabant.

- (1.132) Tron : saint Trudon ou Trond (mort vers 693), d'une famille franque noble. Il étudia à Metz sur les ordres de saint Remacle, œuvra pour l'évangélisation du peuple en Hesbaye et fonda un prieuré bénédictin à l'origine de la ville de Saint-Trond, au nord-ouest de Liège.

- (1.167) Staveloth : Stavelot, faisant partie de l'arrondissement de Verviers en Belgique actuelle, au sud-est de Liège. Son histoire partage celle de Malmedy grâce à la double abbaye de Stavelot-Malmedy fondée par saint Remacle vers 650. Selon l'explicitation de Sœur Johanne, ce nom signifierait « étable » < *stabulum* pour les nombreuses bêtes qui y vivaient.

- (1.170) Noirs : désigne les moines bénédictins, on comprend que Sœur Johanne insiste sur les fondations des établissements qui leur sont dédiés.

- (1.217) Malmondie : Malmedy, juste à côté de Stavelot. Sœur Johanne donne l'étymologie de malmondie pour « purifiée du mal », saint Remacle ayant débarrassé le lieu de ses idoles païennes.

- (1.340) Ogier le Danois : chevalier légendaire du IX^e siècle. Le récit de sa fondation d'une église à saint Remacle n'apparaît pas dans le passage de ce dernier sur saint Remacle, il est peut-être tiré d'un autre endroit du *Myreur* que nous n'avons pas trouvé, ou alors de la chanson de geste de Jean d'Outremeuse qui lui est consacrée.

=> Ce chapitre contient un certain nombre de termes techniques qu'il est intéressant de relever :

° *bubliés* (1.114) : mot rare, il a peut-être le sens de « apposer une approbation papale » < *bullā* (FEW I, 613b)

° *aplanier* (1.145) : sens de « aplanir, mettre à niveau » ou « caresser qqch ou qqn, flatter » < *plānus* (FEW IX, 28b). Soit saint Remacle touche son interlocuteur dans un geste de bienveillance, soit il se met symboliquement à son niveau.

° *kroliche* (1.196) : *crolice* < **corrōtūlare* (FEW II-2, 1229b) : fondrière (trou de boue dans un chemin défoncé), borbier. Mot liégeois attesté au XIV^e siècle.

° *tounis* (1.303) : tonlieu (droit payé par les marchands pour l'étalage des marchandises sur les marchés) < *teloneum* (FEW XIII-1, 165b). Mot présent dans le nord, attesté à Liège et à Namur aux XIII^e et XIV^e siècles.

° *esterliens* (1.359) : monnaie d'argent de la valeur de quatre deniers < *sterlingus* (FEW XVII, 229a)

° *treuwage* (1.359) : impôt, tribut < *tributum* (FEW XIII-2, 257b)

Vie de saint Théodard, évêque de Tongres

Saint Thyar, Tyar, Thiar ou Théodard (vers 620-670) fut le 28^e évêque de Tongres, successeur de saint Remacle et prédécesseur de saint Lambert. Il apparaît au 6 septembre dans le calendrier. Issu de la noblesse franque, il fut le disciple de saint Remacle et fut assassiné à cause d'intrigues fiscales entre les grands propriétaires de l'époque.

.L'exemple de la vie de saint Thyar est particulier, puisque, contrairement à ce que nous avons dit, le texte se concentre davantage sur les miracles *post mortem* que sur la vie terrestre du saint, et c'est le seul exemple de cela parmi le *corpus* étudié, ces miracles étant souvent résumés en une phrase à la fin de la *vita* ; cependant, cela n'est peut-être pas si extraordinaire qu'il paraît, car le récit chez Jean d'Outremeuse, qui commence à la suite de saint Remacle et va de la page 324 à 328, laissait déjà plus de place au miracle du fil qu'à la vie du saint, dont l'enfance est narrée par bribes dans la vie de saint Remacle. Elle avait eu le choix de retrancher des épisodes dans les autres *vitae*, ce qui n'aurait pas laissé beaucoup de matière dans celle-ci : en somme, ce choix n'en est pas un, il est plutôt la conséquence directe de la source. Cependant, elle ne rapporte pas ce qu'il advient des reliques.

- (1.43) Haude / Spire : Speyer, en Allemagne actuelle vers Mannsheim et Heidelbeg

- (.113) Warmaise : Worms, en Allemagne actuelle au nord de Spire

=> Deux termes sont à relever :

° *xhaveie* (1.50) : *cavée* < *cavus* (FEW II-1, 559b) : fossé, chemin creux. La graphie avec *x* est curieuse.

° *reglatissant* (1.97) : resplendissant < *glat* (FEW XVI, 44a). Mot très régional, de *glatir* : « briller » attesté à Liège, Namur, Fosses, Nivelles ; on trouve *reglatissant* à Liège au XIV^e siècle.

Nativité de la Vierge

La Nativité de la Vierge est l'une des fêtes mariales principales du calendrier ; elle est célébrée le 8 septembre. Johanne de Malone en précise d'ailleurs la date. Ce chapitre est très curieux, car il est extrêmement abrégé par rapport au texte de la LA 127 / LD 126. Il est peut-être inspiré des récits de cette sorte dans les légendiers antérieurs en latin ou en français, mais il ressemble plus à un sermon sur le thème de la Nativité de la mère du Christ.

Il s'agit d'ailleurs plus d'un récit sur l'établissement du culte de cette Nativité que sur l'événement en lui-même : on pourrait imaginer une glose thématique à la date du 8 septembre pour rappeler comment cette date fut établie pour le culte, une forme d'anecdote pour l'élévation des bénédictines de Saint-Victor.

Vie de saint Lambert de Liège

Saint Lambert (vers 669-705) apparaît au 17 septembre dans le calendrier, et Sœur Johanne le précise au début du chapitre qui lui est dédié. Il fut le 29^e évêque de Tongres-Maastricht, successeur de saint Théodard et prédécesseur de saint Hubert, qui fait lui aussi l'objet d'une vie aux folios 140vb – 144va.

La vie de saint Lambert est très conséquente, c'est l'une des plus longues du recueil ; cela s'explique par l'importance du culte à saint Lambert dans la région de Liège depuis son martyre. Sa légende s'est construite sur plusieurs textes : la *Vita Landiberti episcopi Traienctensis vetustissima* anonyme du VIII^e siècle, une *vita* par l'évêque Etienne au X^e siècle, des récits de sa vie dans la chronique des évêques de Liège, la *Gesta episcopum Leodiensum*, l'un par le chanoine Anselme au XI^e siècle, un autre par Gilles d'Orval au XIII^e siècle, deux autres encore au XI^e siècle par Sigebert de Gembloux, une *Vita Landiberti* par Nicolas de Liège vers 1143, et les chroniques de Jean d'Outremeuse. Martine Thiry-Stassin et Cécile Prickartz ont prouvé que la version de Leiden s'appuyait sur le texte de ce dernier, les autres textes étant peut-être trop brefs pour célébrer un saint aussi important à l'échelle régionale ; cette importance est confirmée par la main du pédant qui a corrigé les anciennes formes, la vie de saint Lambert a été lue plus tard.

Cette célébrité a induit le mélange de la réalité historique de sa vie aux récits légendaires. Saint Lambert est né à Maastricht, chef-lieu du diocèse de Tongres, à la fin du VII^e siècle. Il est l'élève de l'évêque Théodard et lui succède, puis il est destitué sans doute par le maire du palais de Neustrie Ebroïn et exilé à l'abbaye bénédictine de Stavelot-Malmédy pendant sept ans, puis remis sur le trône épiscopal par Pépin II de Herstal. Il est assassiné le 17 septembre de l'année 705, pour des questions de vendetta à propos de la défense du patrimoine de l'Église (un privilège royal lui avait été accordé) et d'influence entre grandes familles, entre l'entourage de Pépin et de Lambert. Il existe une autre version, la « version liégeoise », à cet assassinat : Lambert aurait été tué sur ordre d'Alpaïde, concubine de Pépin et mère de Charles Martel, parce qu'il aurait reproché à Pépin cette liaison extra-conjugale. Cependant, cela n'est pas très plausible, puisque la polygamie était courante dans la noblesse carolingienne, et cette version liégeoise est purement légendaire. La version donnée par Jean d'Outremeuse et Johanne de Malone se rapproche le plus de celle de Sigebert de Gembloux, lui-même basé sur les *Annales Lobienses*, et inclut la liaison avec Alpaïde dans les raisons du meurtre.

La structure générale du texte respecte celle de Jean d'Outremeuse. Il y a plus de coupures au début, tandis que le récit du martyre est rapporté dans les moindres détails : cela prouve l'intérêt pour le meurtre du saint en tant que fondateur du culte local. Il apparaît dans le texte de ce dernier aux pages 308 à 372, où le récit de sa vie est entremêlé avec ceux de ses prédécesseurs saint Remacle et saint Théodard ainsi qu'avec les intrigues de palais. Voici la structure du récit : installation de Lambert sur le siège épiscopal (ll.1-25) / généalogie de sa famille (ll.26-44) / miracle du tortelet (ll.44-57) / miracle du charbon ardent (ll.58-71) / miracle de la source (ll.72-83) / intrigues politiques entre les rois mérovingiens d'Austrasie et de Neustrie (ll.84-232) / miracle de la prière sous la neige à Stavelot (ll.233-290) / évangélisation et événements majeurs de son épiscopat (ll.291-555) / complot et martyre (ll.555-711) / miracles *post mortem* (ll.712-807).

=> Cette *vita* ayant été étudiée en profondeur par Cécile Prickartz dans le cadre de son mémoire, nous nous contenterons ici de relever quelques termes notables sans rentrer dans le détail des très nombreuses intrigues menées par de non moins nombreux personnages :

° *carmentoit* (l.54) : *garmenter* (se lamenter, se plaindre) < *lamentare* (FEW V, 139a)

° *truwias* (l.67) : obscur, peut-être « tuyau, canal, chalumeau » < **thuta* (FEW XVII, 405b, 406a)

° *puche* (l.75) : puits < *pūteus* (FEW IX, 626b), forme liégeoise

° *tregut* (l.338) : tribut < *tributum* (FEW XIII-2, 257b), attesté à Liège en 1380

°*ceps* (l.348) : pièce de bois percée de trous dans laquelle on passe les jambes d'un prisonnier pour l'entraver ou à laquelle on attache un prisonnier, carcan < *cippus* (FEW II-1, 691b, 693b), mots de la même famille fréquents au nord.

Vie de saint Séverin, évêque de Tongres

Saint Séverin est l'un des tout premiers évêques légendaires de Tongres, donc daté d'avant 400 ; Sœur Johanne le qualifie de 5^e évêque et le situe vers 240.

La vie de saint Séverin est au contraire de saint Lambert la plus courte de la compilation et se contente d'énoncer très brièvement son élection, sa fondation d'églises, sa mort et son ensevelissement. Il est intéressant de noter que Jean d'Outremeuse, et Johanne à sa suite, distingue deux Séverin et juge utile de préciser qu'il ne faut pas les confondre : il ne s'agit pas de l'archevêque de Cologne ayant vécu aux IV^e et V^e siècles, mais bien d'un saint local, lié aux villes de Louvain et de Tongres et mettant en valeur les fondations ecclésiastiques de la région.

La brièveté de cette vie nous permet de regarder plus précisément les liens d'adaptation que Johanne effectue par rapport à sa source du *Myreur des Histors* (t.II p.p.3-9). Voici le texte de Jean d'Outremeuse qui sert de modèle en rapport avec l'adaptation de Johanne de Malone:

J.O (p.3): Apres Metropolis fut evesque consacreis un sains proidhons, qui fut le fis d'unc prinche senateur, qui oit nom Severius, de la nation de Tongre, de Mezone la filhe le conte de Lovay que ons nommoit Mezone Antiste, et aussi le nommoit ons Severius Antiste : ly queis regnat XVIII ans. Chu ne fut mie sains Severius, archevesques de Colongne, dequeile ilh fait mention en la vie sains Martin ; mains chu fut uns altre mult sains proidhons, qui regnat mult longtemps apres cesti. [...]

[Nos ne volons point parler a present de *sains Severins* qui fut archevesque de Colongne, de coy ons liest en la vie *sains Martins*, mains nos volons faire mencions d'uns autre qui fut fils Mezon, comte de Lovaingne. Come ensi soit qu'il fut plains de saintiteit, de justiche, et de tout bone ovres, il fut eslus a evesque de Tongre le .v^e. l'an de grasce .cc. et .xl.]

J.O (p.5): En cel an fondat ly evesque de Tongre Severin une englise a Tongre en l'honneur de sains Materne, ou ilh mist XXII canones reguleres.

J.O (p.7): En cel an commenchat Severin, evesque de Tongre, une engliese a edifier en la citeit de Tongre, en l'honneur de sainte Verone, laqueile fut parfaite en l'an apres, le XIX^e jour de julle, et y metit des moynes grigois com reclus.

[Chis edifiat .ii. englize en la citeit de Tongre]

J.O (p.9): Item, l'an IIc et XXVIII, en mois en may, morut sains Severin, ly V^e evesque de Tongre; si fut ensevelis en l'eglise Sains-Materne qu'ilh avoit fondeit.

[et quant il eut passeit sa vie saintement par devolcions et divine offisce en *predicacions* et en bone ovres, le .xiiiij^e. aneie de sa pontificaliteit il trespasat et fut ensevelis en la citeit de Tongre. Mens après lons temps *sains Servais* le translatat en la vilhe de Treit, el englize *sains Pire* qui a present est appelleit l'englize *notre Dame* a Treit.]

On constate aisément les modifications : suppression des détails inutiles au yeux de l'adaptatrice (ainsi la description des deux fondations d'églises est réduite à une brève phrase), ajout d'éléments tirés d'autres vies (translation des reliques par saint Servais, dixième évêque de Tongres) et adaptations de type syntaxique et lexical. Il y a même une adaptation sans doute causée par un problème de compréhension de la part de la bénédictine : Séverin devient le fils du comte de Louveigné Mezon, tandis que chez Jean d'Outremeuse il est le fils de Mezone, elle-même fille du comte. Ainsi, les simplifications donnent parfois lieu à des inexactitudes.

La méthode employée est la même que pour les autres saints tirés de Jean d'Outremeuse : la religieuse tire une vie cohérente d'éléments hagiographiques dispersés dans la chronique, ce qui explique en partie la nécessité de l'adaptation notamment par l'ajout, afin de lier syntaxiquement ensemble des éléments disparates.

Vie de saint Feuillen de Fosses ou de Nivelles

La date de la fête est donnée au « *diarains jour d'octobre* » et saint Feuillen apparaît dans le calendrier au 31 octobre. C'est un saint irlandais du VII^e siècle (Pholian), venu sur le continent en compagnie de ses frères saint Fursy et saint Ulcan, qui a fondé un établissement à Fosses en lien avec sainte Gertrude, abbesse de Nivelles, et qui a été martyrisé près de Nivelles.

Il s'agit du seul saint de notre *corpus* qui n'est tiré ni de Jean d'Outremeuse ni de la tradition de la *Légende dorée*. Sœur Johanne s'est peut-être appuyée sur une source locale inconnue ; il existait en tout cas une *Vita de sancti Foillani* latine due à Philippe de Harveng, abbé de Bonne-Espérance (Hainaut) et fin théologien qui a vécu au XII^e siècle ; cela pourrait donc sous-entendre une source latine. Quoi qu'il en soit, la fin diffère des autres *vitae* : « Loweis et benis soit Nostre Saingnour Jhesucrist sens fin. Amen. » ; cela ressemble à une formule de fin de sermon et c'est le seul chapitre qui se termine ainsi (on a *Amen* à la fin de la vie de saint Gondulfe, du jeu sur la Nativité et des Conseils de vie spirituelle (2), mais aucun n'était accompagné d'une telle formule.)

- (l.3) Ybernie : désigne l'Irlande, *Hibernia* en latin.

- (l.6) Fosse : Fosses-la-ville, à l'ouest de Namu.

- (l.9) duc Pepin : Pépin de Landen ou Pépin l'ancien (vers 580-640), maire du palais de Dagobert I^{er} roi d'Austrasie, ancêtre de Charles Martel, de Pépin le Bref et de Charlemagne, père de Gertrude de Nivelles.

- (l.10) Nyvelle : Nivelles, dans le Brabant wallon entre Namur et Bruxelles.

- (l.18) Bois de Senet : aux environs de Nivelles, la Sennette est une petite rivière.

=> On peut remarquer le mot typiquement wallon *enfoweie* (l.40) : *enfoweir* (litt. « enflammer », exciter, pousser à la révolte, animer) < *fōcus* (FEW III, 657b). « exciter » à Liège. La colombe doit voler en tous sens.

La Toussaint

La date de la fête est donnée, la Toussaint se célèbre le 1^{er} novembre. Le texte explicite les origines et les raisons de cette fête selon le plan suivant : la première raison est la consécration d'un temple païen en l'église de Notre-Dame la Ronde à Rome (ll.1-27), la deuxième est l'abondance des saints, qu'on n'arrive pas à tous fêter sur une année (ll.28-36), la troisième est que c'est une occasion pour

se faire pardonner de notre négligence au long de l'année (ll.36-42) et la quatrième est qu'il est plus facile de se faire entendre de Dieu si tous les saints intercèdent en même temps (ll.42-49). Il rapporte ensuite l'enlèvement au ciel du trésorier de Saint-Pierre de Rome, qui pour assister à la célébration d'en Haut (ll.50-68) et enfin il contient une sorte de sermon sur l'assiduité qu'il faut mettre pour atteindre le Royaume du ciel (ll.69-76).

Là encore, le passage est considérablement réduit par rapport à la *Légende dorée*¹⁵⁶ (LA 158 / LD 157). Il conserve les quatre causes de l'instauration du culte de tous les saints, mais en en donnant des résumés succincts et en les purgeant de toutes les citations patristiques qui les accompagnaient. Le dernier paragraphe n'apparaît cependant pas dans le texte de la *Légende dorée* : comme pour la Nativité de la Vierge, on peut supposer un texte lu sous forme de sermon. En effet, il est adressé à la première personne du pluriel, comme s'il s'adressait directement à ses lecteurs, ou, dans le cas proposé d'une lecture au réfectoire, à ses auditrices. Peut-être s'agissait-il là encore d'une glose à but d'élévation le jour de la fête après avoir dit quelques mots de celle-ci selon la tradition hagiographique, un commentaire en direct.

=> Il convient de relever deux termes :

° *plantiveu* (l.23) : abondamment pourvu, riche < *plēnitas* (FEW IX, 58a), forme liégeoise

° *fayhe* (l.43) : le terme n'est pas très clair. Il y a peut-être un lien avec hêtre < *fagus* (FEW III, 371a). Cet arbre a l'air d'être lexicalement présent en Wallonie mais pas tout à fait sous cette forme-là cependant : l'idée est qu'il est plus facile de soulever quelque chose de lourd à plusieurs que tout seul, donc un arbre ferait sens.

Conclusion

La conclusion est des plus topiques, c'est un aveu d'échec justifié par la trop grande quantité de travail que représenterait la compilation du sanctoral d'une année complète, car trop nombreux sont les saints et les saintes. Elle cite saint Jérôme comme argument d'autorité ; en effet, si celui-ci se plaignait déjà du nombre important des saintes et des saints, il n'y a pas de honte à rendre à son tour les armes ; elle avait déjà fait appel à lui pour expliquer l'instauration de la Toussaint. Saint Jérôme est lui-même auteur de plusieurs *vitae*, celles de saint Paul l'Ermite, de saint Malchus le moine captif et de saint Hilarion, mais aussi de celles de saintes femmes de Rome.

Johanne de Malone use aussi du *topos* d'humilité en minimisant son travail : elle n'a pas traité de tous les saints qui existent, et, parmi ceux qu'elle a traités, elle n'a fourni qu'un travail partiel. Cette remarque est intéressante, car, si elle participe bien entendu d'une conclusion médiévale typique même pour les hommes, et que le nombre de saints est de fait très élevé à la fin du XV^e siècle, elle laisse entrevoir au moins un aspect d'une parole plus personnelle de la part de l'adaptatrice : celle-ci a procédé à une sélection consciente de sa matière, puisque la sélection était nécessaire, peut-être dépendante du calendrier liturgique du diocèse de Liège, même si l'usage n'est pas liturgique.

Si le ton rentre dans le cadre du lieu commun, ce passage est cependant l'un des endroits où la personne de l'adaptatrice se laisse le plus appréhender, alors qu'elle s'adresse directement à son lecteur en lui conseillant de lire les livres qui contiennent la matière qu'elle même n'a pas pu traiter, et même l'un des seuls qui pourraient être sortis directement de sa plume ; il semble que le niveau de langue est plus abrupt et maladroit que dans les *vitae* : cela pourrait être parce qu'elle ne copie pas de modèle et laisse libre cours à son écriture, cela occasionnant des répétitions, par exemple les

156. 12 pages pour la traduction française de Jean de Vignay, éd. Brunn-Lardeau.

nombreuses répétitions de « escript », ou des tournures syntaxiques grossières, par exemple à la ligne 21 « si sache *qu'il* en ait les libre et en escrie chascuns tant *qu'il* l'en plaist. » Il est également intéressant de noter à la l.15 la mention faite aux « livres despars » qui sont par trop répandus dans le monde pour qu'on puisse les posséder et les écrire : on peut éventuellement deviner là-dedans le fait qu'elle n'a pas pu accéder à toutes les sources qui étaient nécessaires et qu'elle a travaillé avec ce qu'elle avait à disposition.

Conseils de vie spirituelle (2)

Le texte de la main de Johanne se termine sur un chapitre qui fait écho à ses conseils spirituels prodigués au premier folio. Il s'agit d'une liste de lieux communs sur le bon comportement chrétien, tirés du *Miroir des curés* selon Geneviève Hasenohr¹⁵⁷ : il s'agit d'un important recueil anonyme de sermons, d'*exempla*, de vies de saints et d'enseignements compilé dans le Nord de la France dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, qui est présent dans huit manuscrits, dont un à Cambrai et deux à Bruxelles¹⁵⁸. Comme il n'est pas édité, nous n'avons pas fait la comparaison qui aurait mérité de l'être, mais nous la croyons sur parole, il est possible qu'une des versions ait circulé dans le nord jusqu'à la Wallonie. Il contient également un *Combat des vices et des vertus*, comme le recueil de Saint-Victor au folios 182ra – 186va, juste avant les conseils.

- (l.21-22) home avoic home et feme avoic feme sens discordeir : on devine la règle monastique de non-mixité, mais s'agit-il d'un conseil général aux curés ou Sœur Johanne la respectait-elle à Saint-Victor ?

- (l.31+1.39) Ouseuse et Orgoulhe : ces péchés sont personnifiés dans l'expression, cela rappelle le chapitre de la main paléographique de Soeur Johanne sur le *Combat des vices et des vertus* (ff.182ra-186va).

=> *ecuwie* (l.14) : *eschuir* (éviter) < **skiuhan* (afk.), forme très marquée dialectalement.

157. Geneviève HASENOHR, « Du bon usage de la galette des rois », in *Romania*, 114, 1996, p. 447.

158. Les mss. Cambrai, Bibliothèque municipale 210 et BRB 10202 et 10203.

CONCLUSION

Ce manuscrit est un exemple manifeste de l'engouement pour la sainteté locale à la fin du Moyen Âge¹⁵⁹. Comme le dit Martine Thiry-Stassin, il « n'a pas d'usage liturgique, il recèle, outre une volonté native d'édification, une valeur commémorative intrinsèque »¹⁶⁰. La vision biographique des *vitae*, qui apparaissent même parfois plus historiques que sacrées, dénotent une volonté de célébration du patrimoine local par un contenu qui fait partie intégrante de l'univers mental d'une nonne bénédictine et qu'elle maîtrise par sa formation : le récit des hauts faits d'hommes de Dieu qui ont été actifs dans sa région. Comme nous l'avons avancé peut-être trop hardiment, cela pourrait constituer pour « Sœur Johanne de Malone », ou peu importe quelle nonne hutoise qui se cache derrière la réalisation de ce recueil, un moyen de célébrer à son échelle et par des moyens qui lui sont propres la dissolution de la domination bourguignonne sur l'évêché de Liège, ainsi que de faire partager à ses consœurs un savoir religieux universel autant que régional par la création d'un digeste personnel destiné à être lu au sein de la communauté. Elle réserve de plus un traitement tout à fait particulier à ses sources, puisqu'elle en réalise une véritable adaptation, qui est parfois radicale.

Nous avons pu démontrer que la région liégeoise était une région culturellement fertile à la fin du Moyen Âge et que le recueil de Saint-Victor fait partie d'un ensemble d'ouvrages qui en sont les fruits. Les femmes y avaient aussi leur place et c'est grâce à des exemples comme celui-ci que l'on parviendra à se faire une idée plus précise de leur implication dans le travail intellectuel et la transmission manuscrite médiévale ; il semble en effet que cela soit un domaine où les avis divergent encore. Le traitement complexe que la religieuse fait de ses sources appelle aussi à réfléchir sur sa connaissance du latin et sur les documents dont elle pouvait disposer : c'est peut-être dans ce traitement que se dessinent le plus d'informations sur sa démarche.

La date que contient le manuscrit, 1477, peut paraître tardive d'une part pour le champ d'études qui nous occupe, à la frontière entre le Moyen Âge et la Renaissance et d'autre part pour les traits de langue archaïsants comme la forme *aoroient* ou les traces de déclinaison casuelle ; cependant, la démarche est tout à fait médiévale. Elle s'inscrit dans la continuité des adaptations de la *Légende dorée*, une œuvre qui appelait à de telles continuations par sa nature même, puisque Piotr Tylus en parle comme d'« un texte qui vivait, respirait, grandissait, car on y ajoutait, volontiers et facilement (la forme du recueil s'y prêtait), des chapitres supplémentaires, des saints locaux, des vies empruntées à d'autres légendiers, selon les intentions des copistes, ou les besoins des commanditaires [...] »¹⁶¹. L'hagiographie est un genre ancien qui était établi depuis longtemps et n'appelait pas à des innovations majeures à l'heure où écrivait Sœur Johanne.

Par ailleurs, cet apparent archaïsme n'est peut-être pas tout à fait étranger à la région non plus : Maurice Delbouille, dans son article sur les *Nativités wallonnes*, expose le débat entre Ernest Hoepffner et Gustave Cohen à propos de la datation des pièces¹⁶². Le premier a soutenu que les deux premières auraient été composées au XV^e siècle, tandis que le second situe un état primitif de

159. Pour un exemple français contemporain voir Anne-Françoise LEURQUIN, *Les légendiers en prose française de la fin du Moyen Âge (région picarde et Flandre française)*, Université de Paris IV, thèse de 3^e cycle, 1985.

160. Martine THIRY-STASSIN, « Johanne de Malone, une rédactrice atypique de vies de saints (Leyde, BPL 46 A) », in E. RENARD, M. TRIGALET, X. HERMAND, P. BERTRAND (éd.), « *Scribere sanctorum gesta* » *Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, Turnhout, 2005, p. 521.

161. Piotr TYLUS, *Légendes dominicaines dans la littérature française du Moyen Âge: tradition manuscrite, transformations, diffusion, accueil*, Krakow, 2007, p. 21.

162. Maurice DELBOUILLE, « Essai sur la genèse des *Nativités wallonnes* de Chantilly et sur leur adaptation française du XVII^e siècle » in *Mélanges de linguistique romane offerts à M. Jean Haust*, Liège, 1939, p.115.

celles-ci au début du XIII^e siècle. Maurice Delbouille suit plutôt le premier avis et insiste sur le fait que « la langue a toujours conservé en Wallonie un caractère archaïque très accusé. » De plus, contre l'argument du caractère primitif et proche du drame liturgique latin que Gustave Cohen prête à ces pièces, il explique que l'évolution du théâtre n'a sans doute pas été la même dans un couvent wallon que dans les endroits où l'on représentait des mystères sur la place publique, où le contact avec les conceptions profanes avait tout le loisir de s'opérer et de modifier le genre. Le texte des *Nativités* est conçu comme une simple reprise des textes liturgiques et ne subit pas les amplifications et les effets comiques des *passions* de la fin du Moyen Âge. Il en est sans doute de même pour le texte de Sœur Johanne : sa situation géographique et l'héritage de son genre littéraire l'amènent à conserver les traits anciens de la langue, et son texte présente un certain nombre de similarités avec celui copié par sa contemporaine dans la même ville. S'il est difficile de quantifier les échanges qu'il y aurait pu y avoir entre les Dames Blanches et les bénédictines de Saint-Victor, on peut au moins imaginer un milieu intellectuel régional commun.

Il faut bien avouer que cette langue, au-delà de son caractère ancien, présente des traits grossiers : elle possède une syntaxe parfois abrupte, des répétitions, de longues phrases accolées par le coordonnant *et*, des fautes, de nombreuses ratures. On ne peut pas dire que ça soit une langue d'un niveau littéraire exceptionnel ; cependant, l'aspect « chronique » et les mots rares lui donnent une saveur particulière. Les renvois à des autorités comme Bède le Vénérable, Eusèbe de Césarée, saint Augustin, Isidore de Séville, et à des œuvres comme la *Chronique des évêques de Liège* montrent un bagage intellectuel qui contient au moins les « grands classiques ». Elle recopie peut-être simplement ces noms de chez Jean d'Outremeuse, mais ils devaient au moins lui évoquer quelque chose, puisqu'elle ne se privait pas, nous l'avons vu, de ne pas reprendre les détails qu'elle devait juger comme superflus. Puisqu'on ne peut pas souligner l'originalité du contenu, on peut au moins souligner celle de l'assemblage, un mélange entre l'histoire religieuse européenne et l'histoire liégeoise, unifié par une langue dialectalement très marquée.

L'étude de ce manuscrit nous a amenée à toucher à des domaines variés des études médiévales tels que la codicologie, l'histoire des ordres religieux, l'histoire des femmes, l'édition de texte et la comparaison avec des sources, et des liens se sont créés avec des aspects plus célèbres de la période médiévale, comme la figure de Charles le Téméraire, à partir de ce qui nous semblait au départ un *unicum* abscons et marginal. Nous sommes malheureusement loin d'en avoir fait le tour : il s'est avéré que la recherche des sources était très complexe et qu'il reste encore des éléments à découvrir de ce côté-là. Nous n'avons pas pu avoir accès à certaines études importantes sur l'activité féminine intense des Pays-Bas à la même période, car nous ne lisons malheureusement pas le néerlandais. Il aurait été bien d'effectuer un relevé systématique des variantes face aux textes latin et français pour la *Legenda aurea*, mais cela n'aurait été possible que dans le cadre de l'édition d'un seul chapitre ; il aurait également été instructif d'inclure une comparaison linguistique en bonne et due forme avec les passages de Jean d'Outremeuse et le texte copié par Catherine Bourlet, ainsi qu'avec le *Miroir des Curés*, et aussi un lexique complet, mais cela dépassait le cadre de ce travail. Nous espérons en tous les cas qu'il aura permis de faire un peu plus de lumière sur le contexte de ce recueil que le hasard du temps nous a fait connaître et sur la démarche de celle qui lui est intimement liée par le colophon, cette humble sœur bénédictine hutoise que Martine Thiry-Stassin appelle élégamment une « ravaudeuse de morceaux de paradis »¹⁶³.

163. Martine THIRY-STASSIN in *Scribere sanctorum gesta*, Turnhout, 2005, p.507

BIBLIOGRAPHIE

A propos du manuscrit lui même

°BRAYER Édith, Section romane, « Notice de "LEIDEN, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, BPL 0046 A" » in *Notices de manuscrits français et occitans, Dossiers suspendus*, Paris, CNRS-IRHT, 1937-2010

°COLIN Laurence, *Édition critique de la vie de saint Hubert (Leiden, BPL 46A)*, Liège, 1997

°COLLET Olivier et MESSERLI Sylviane, *Vies médiévales de Marie-Madeleine*, Textes vernaculaires du Moyen Âge, Turnhout, Brepols, 2008, pp. 49-88

°GUMBERT Johan Peter, « Manuscrits français médiévaux à Leyde » in *Mélanges de Linguistique, de Littérature et de Philologie Médiévales offerts à J.R. Smeets*, Leiden, 1982, p. 149

°HASENOHR Geneviève, « Du bon usage de la galette des rois » in *Romania* 114, 1996, pp. 445-467

°LEURQUIN Anne-Françoise et SAVOYE Marie-Laure, *Notice de "LEIDEN, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, BPL 0046 A"* dans la base Jonas-IRHT/CNRS

°PRICKARTZ Cécile, *Édition critique de la vie de saint Lambert (Leiden, BPL 46A)*, Liège, 1998

°THIRY-STASSIN Martine

- « Johanne de Malone, une rédactrice atypique de vies de saints (Leyde, BPL 46 A) », in E. RENARD, M. TRIGALET, X. HERMAND, P. BERTRAND (éd.), « *Scribere sanctorum gesta* » *Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, Brepols, 2005, pp.507-521

- « Une vie de saint Lambert à Huy en 1477 » in *Bulletin de la société royale Le Vieux Liège* 13, Liège, 1994-99, pp. 673-680

- « Une vie en prose de saint Monulphe (1477) » in *Bulletin de la société royale Le Vieux Liège*, 13, Liège, 1994-99, pp. 197-205

- « Une vie de saint Gondulphe chez Jean d'Outremeuse et chez Johanne de Malone: une question de variantes » in *Jeux de la variante dans l'art et la littérature du Moyen Âge : mélanges offerts à Anna Drzewicka*, Krakow, 1997, pp. 67-77

- « Une vie hutoise de saint Johans Agnials » in *Les dialectes de Wallonie. Mélanges publiés par la Société de langue et de littérature wallonnes à l'occasion de son cent cinquantième anniversaire*, Les dialectes de Wallonie, 2006, pp. 421-442

- « Les légendiers en prose française écrits dans la Belgique actuelle : le cas du Leiden BPL 46A (Huy) et du BRB II 2243 (Namur) » in *Le moyen français : la Recherche, bilan et perspectives*, 2000, pp. 563-575

°TYLUS Piotr, *Légendes dominicaines dans la littérature française du Moyen Âge: tradition manuscrite, transformations, diffusion, accueil*, Wydawnictwo Uniwersytetu Jagiellońskiego, Krakow, 2007, pp. 127-137

A propos de l'hagiographie médiévale

°BOUREAU Alain, Alain Boureau, *La légende dorée, le système narratif de Jacques de Voragine († 1298)*, Cerf, Paris, 1984

°BRUNEL-LOBRICHON Geneviève, LEURQUIN Anne-Françoise et THIRY-STASSIN Martine, « L'hagiographie de langue française sur le Continent, IX^e-XV^e siècles » in *Hagiographies Histoire internationale de la littérature* Pt. 2, 1996 pp. 291-371

°DUBOIS Dom Jacques et LEMAITRE Jean-Loup, *Sources et méthodes de l'hagiographie médiévale*, Cerf, Paris, 1993

°FLEITH Barbara et MORENZONI Franco (éd.) *De la sainteté à l'hagiographie. Genèse et usage de la Légende dorée (Publications romanes et françaises 229)* Genève, 2001

°HASENOHR Geneviève

- « Aspects de la littérature de spiritualité en langue française (1480-1520) » in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 77, n°198, 1991, pp. 29-45

- « La littérature religieuse. Article et fiches documentaires du Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters » in *Textes de dévotion et lectures spirituelles en langue romane (France, XII^e-XVI^e s.)*, Texte, Codex et Contexte, Turnhout, Brepols, 2016, pp. 27-145

°LEURQUIN Anne-Françoise, *Les légendiers en prose française de la fin du Moyen Âge (région picarde et Flandre française)*, Université de Paris IV, thèse de 3^e cycle, 1985

°PHILIPPART Guy, *Les légendiers latins et autres manuscrits hagiographiques* in *Typologie des sources du Moyen Âge occidental* 24-25, Brepols, Turnhout, 1977

A propos de la formation intellectuelle féminine et bénédictine

°BEACH Alison I., *Women as Scribes : Book Production and Monastic Reform in Twelfth-Century Bavaria*. Cambridge, University Press, 2003

°BLANTON Virginia, O'MARA Veronica et STOOP Patricia (éd.), *Nuns' literacies in medieval Europe : the Hull dialogue*, Brepols, Turnhout, 2013

°CLASSEN Albrecht, *Reading medieval european women writers : strong literary witnesses from the past*, P.Lang, Frankfurt am Main, 2016

°DE VALOUS Guy, *Le monachisme chunisien, des origines au XV^e siècle : vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, Paris, 1970

°DRONKE Peter, *Women writers of the Middle Ages : a critical study of texts from Perpetua (†203) to Marguerite Porete (†1310)*, Cambridge University Press, Cambridge, 1984

- °DUBY Georges et PERROT Michelle (dir.) et KLAPISCH-ZUBER Christiane (dir. t.2), *Histoire des femmes en Occident, t.2 : Le Moyen Âge*, Plon, Paris, 1992
- °EISERMANN Falk, SCHLOTEUBER Eva et HONEMANN Volker (éd.), *Studien und Texte zur literarischen und materiellen Kultur der Frauenklöster im späten Mittelalter : Ergebnisse eines Arbeitsgesprächs in der Herzog August Bibliothek Wolfenbüttel 24. - 26. Februar 1999*, Brill, Leiden, 2004
- °FERRANTE Joan M. Ferrante, *To the Glory of her Sex : Women's Roles in the Composition of Medieval Texts*. Bloomington, Indiana University Press, 1997
- °KRUEGER Roberta L., « Female voices in convents, courts and households: the French Middle Ages » in STEPHENS Sonya (éd.), *A History of Women's Writing in France*, Cambridge University Press, Cambridge, 2000
- °GIL Marc, « Les femmes dans les métiers d'art des Pays-Bas bourguignons au xv^e siècle », *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, 34, 2011, pp.231-254
- °LARRINGTON Carolyne, *Women and writing in medieval europe : a sourcebook*, Routledge, London, 1995
- °LEGARÉ Anne-Marie (dir.), *Livres et lectures de femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, Brepols, Turnhout, 2007 :
- DE HEMPTINNE Thérèse, « Lire et écrire, c'est prier un peu. Culture écrite et pratiques féminines de dévotion aux Pays-Bas à la fin du Moyen Âge », pp.151-162
 - HENNEAU Marie-Elizabeth, « La Cistercienne et le livre : analyse de quelques exemples liégeois entre le XIII^e et le XV^e siècle », pp.175-190
 - VERBIJ-SCHILLINGS Jeanne, « Les relations entre femmes et livres : essai d'une typologie à partir de la Bibliotheca Neerlandica Manuscripta », pp.163-174
- °PARISSE Michel, *Les nonnes au Moyen Âge*, Le Puy, 1983
- °SCHMITZ Philibert, *Histoire de l'ordre de saint Benoît, tome 7 : Les moniales*, Ed. de Maredsous, 1956
- °THIEBAUX Marcelle, *Writings of medieval women : an anthology*, Garland, New York, 1994
- °WILSON Katharina M. (éd.), *Medieval women writers*, Manchester University Press, Manchester, 1984
- °WOGAN-BROWNE Jocelyn, *Saint's lives and women's literary culture c. 1150-1300 : virginity and its authorizations*, Oxford University Press, Oxford, 2001

A propos du contexte régional

°BERLIERE Dom Ursmer, *Monasticon belge, tome II : Province de Liège*, Centre national de recherches d'histoire religieuse, Maredsous, 1928

°COHEN Gustave, *Nativités et Moralités liégeoises du Moyen Âge publiées avec une introduction et des notes d'après le manuscrit 617 du Musée Condé à Chantilly (Oise)*, Palais des Académies, Bruxelles, 1953

°DELBOUILLE Maurice, « Essai sur la genèse des *Nativités* wallonnes de Chantilly et sur leur adaptation française du XVII^e siècle » in *Mélanges de linguistique romane offerts à M. Jean Haust*, Vaillant-Carmanne, Liège, 1939

°DELMELLE Joseph, *Abbayes et béguinages de Belgique*, Rossel, Bruxelles, 1973

°DE MOREAU Édouard, *Histoire de l'Église en Belgique, Tome complémentaire I : Circonscriptions ecclésiastiques, chapitres, abbayes, couvents avant 1559*, L'édition universelle, Bruxelles, 1948

°DEPAIRE Jean-Paul, *La bibliothèque des Croisiers de Huy, de Liège et de Namur*, Université de Liège (Mémoire de licence), Liège, 1970

°DEROLEZ Albert et REYNHOUT Lucien, *Corpus catalogorum Belgii : the medieval booklists of the Southern Low countries, vol. 2, Provinces of Liège, Luxemburg and Namur*, Palais des Académies, Bruxelles, 1994

°DISCRY Fernand, « La règle des Pénitentes de Sainte Marie-Madeleine d'après le manuscrit de Saint-Quirin de Huy » in *Bulletin de la commission royale d'Histoire* 121, Académie royale de Belgique 1956, pp.85-145

°DU RY Chantal, *Huy, histoire d'une ville médiévale à travers ses légendes et ses monuments*, Ed. du Céfal, Liège, 2000

°HALKIN Joseph, *Les prieurés belges de l'ordre de Cluny. Première partie : Les prieurés clunisiens de l'ancien diocèse de Liège : Saint-Pierre d'Aywaille, Saint-Séverin-en-Condroz, Sainte-Marie de Bertrée, Saint-Étienne de Namèche, Saint-Victor de Huy*, Grandmont-Donders, Liège, 1896

°JORIS André

- *La ville de Huy au Moyen Âge : des origines à la fin du XIV^e siècle*, Les Belles Lettres, Paris, 1959

- *Huy, ville médiévale*, La Renaissance du Livre, Bruxelles, 1965

°TELLIER Edmond, *Inventaire des archives du Couvent des dames blanches carmélites chaussées de Huy*, Archives Générales du Royaume, Bruxelles, 1986

°THIRY-STASSIN Martine, « Un légendier propre pour les Blanches Dames de Namur (XV^e siècle) » in Tania Van Hemelryck (éd.), *Le recueil au Moyen Âge : la fin du Moyen Âge*, Brepols, Turnhout, 2010, pp. 303-313

°Visites effectuées au *Trésor de la Cathédrale de Liège* et au *Musée du Grand Curtius*

A propos des sources

°BORGNET Adolphe et BORMANS Stanislas (éd.), Jean d'Outremeuse, *Ly myreur des histors*, Hayez, Bruxelles, 1864-1880

°DUNN-LARDEAU Brenda (éd.)

- *Legenda aurea: sept siècles de diffusion, Actes du colloque sur la Legenda aurea: texte latin et branches vernaculaires*, Montréal-Paris, Bellarmin-Vrin (Collection d'études médiévales), 1986

- Jacques de Voragine : *La Légende dorée, dans la révision de 1476 par Jean Batallier, d'après la traduction de Jean de Vignay (1333-1348) de la Legenda aurea (c. 1261-1266) (Vies de saints et de saintes)*, Paris, Honoré Champion, 1997

°MAGGIONI Giovanni Paolo (éd.), Jacques de Voragine, *Legenda aurea*, Ed. del Galluzzo, Florence, 1998

A propos de la méthode et de la langue

°BERLIOZ Jacques, *Identifier sources et citations*, L'atelier du médiéviste 1, Brepols, Turnhout, 1994

°BONNARD Henry et REGNIER Claude, *Petite grammaire de l'ancien français*, Magnard, Paris, 1997

°BURLE-ERRECADE Élodie et GONTERO LAUZE Valérie (dir.), *Le manuscrit unique, une singularité plurielle*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Paris, 2018

°DELBOUILLE Maurice, « Y a-t-il une littérature wallonne au Moyen Âge » in *Compte-rendu du Congrès de Linguistique, de Littérature, d'Art et de Folklore wallons*, Liège, 1939, pp.97-104

°DUVAL Frédéric, *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge: petite anthologie commentée de succès littéraires*, Droz, 2007

°HENRY Albert, *Notes pour la phonétique de l'ancien liégeois*, Mélanges Jean Haust, Liège, 1939

°JOLY Geneviève, *Précis d'ancien français : morphologie et syntaxe*, Armand Colin, Paris, 2009

°MUZERELLE Denis, *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, CEMI, Paris, 1985

°REMACLE Louis

- *Le problème de l'ancien wallon*, Université de Liège, Liège, 1948

- *La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600*, Genève, Droz, 1992

°WILMOTTE Maurice, *Études de philologie wallonne*, Droz, Paris, 1932

Dictionnaires et encyclopédies

°BJORK Robert E. (éd.), *The Oxford dictionary of the Middle Ages*, Oxford University Press, 2010

° BOSSUAT Robert et HASENOHR Geneviève (éd.) *Dictionnaire des Lettres françaises : le Moyen Âge* (ouvrage préparé par Robert Bossuat, Louis Pichard et Guy Raynaud de Lage), La Pochothèque, Paris, 1992

°*Französisches Etymologisches Wörterbuch* (FEW)

°GAUVARD Claude, DE LIBERA Alain et ZINK Michel, *Dictionnaire du Moyen Âge*, PUF, Paris, 2002

°HASQUIN Hervé (éd.), *Dictionnaire d'Histoire de Belgique, vingt siècles d'institutions, les hommes, les faits*, Hatier, Bruxelles, 1998

°LAFFONT Robert et BOMPIANI Valentino (éd.), *Dictionnaire des personnages littéraires et dramatiques de tous les temps et de tous les pays : poésie, théâtre, roman, musique*, Ed. Robert Laffont, Paris, 1986

°LE GOFF Jacques et SCHMITT Jean-Claude, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Fayard, Paris, 1999

°TOBLER-LOMMATZSCH (éd.), *Altfranzösisches Wörterbuch*

ANNEXES

Annexe 1 : Initiales ornées



Folio 11ra : sainte Marie-Madeleine.

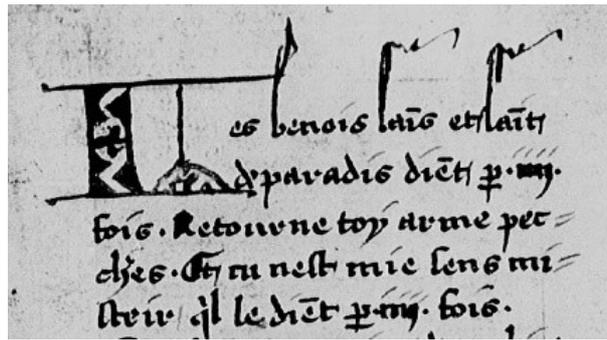


Folio 148va : sainte Elisabeth de Hongrie.

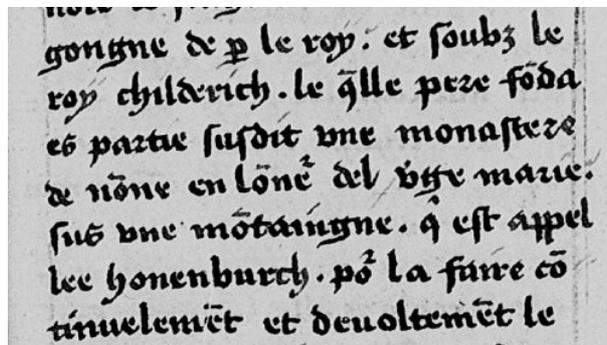


Folio 165rb : sainte Catherine.

Annexe 2 : Mains

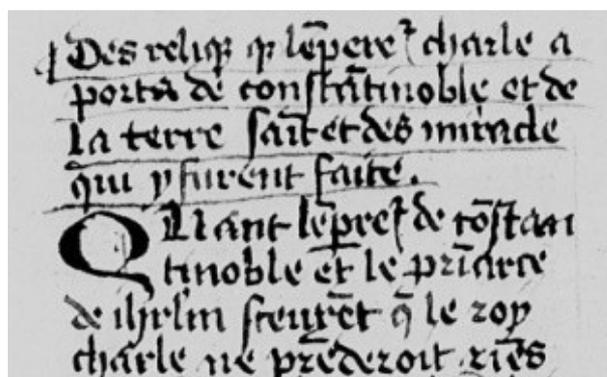


Folio 1ra : Main de Johanne de Malone.

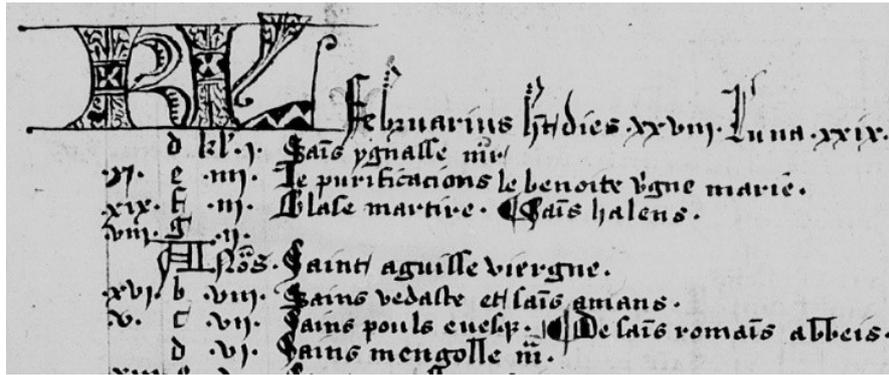


Folio 2ra : *Vie de sainte Odile*, main anonyme.

On constate la forme des tildes qui varie, notamment la hampe du *p* dans *par* qui descend plus bas et le tilde horizontal de nasalisation qui a un geste de plume supplémentaire à gauche. L'allure générale de l'écriture est également différente.



Folio 3vb : *Translation des reliques*, main anonyme.
L'écriture est sensiblement différente des deux autres.



Folio 5r : *Calendrier*, main de Johanne de Malone.

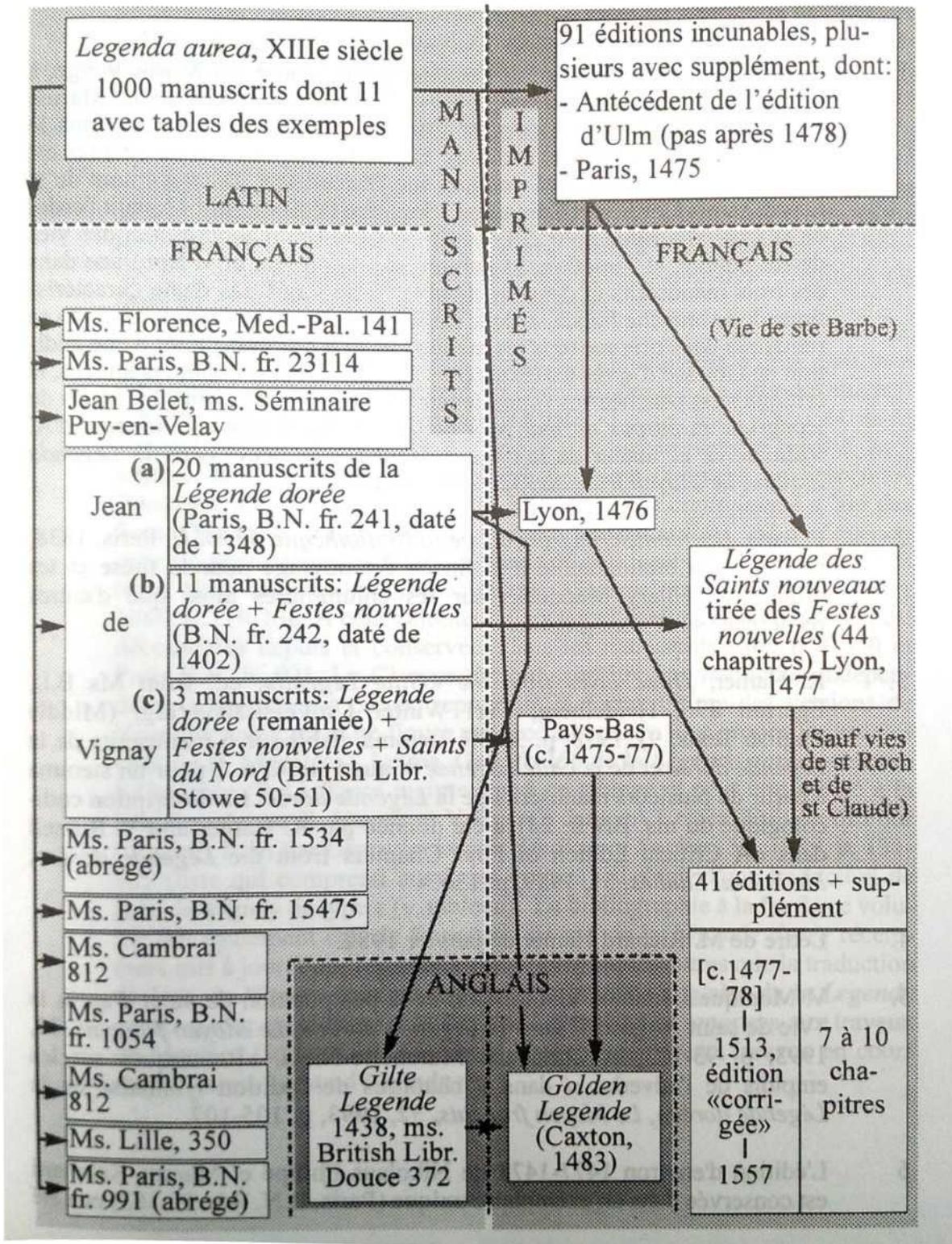
claris d[omi]ni d[omi]ni q[ui] le susdit euep[iscopu]s
 avecq[ui] le venerable abbeit
 theodore du mont de cassin p[er]
 grade deuotion sen allerent
 oultre le mere en la t[er]re saint
 en iherusal[em]. p[er] visentur le p[er]
 seplere ou me red[em]pte[ur] ihs fut
 en seuelis. et avecq[ui] enlp. .ij. cha

Folio 188vb : *Exemplum* sur sainte Catherine, main anonyme semblable au folio 2ra.

Meditation sur la sollempnité de l'appari
 non me s[an]cti .iii. roys.
Que la sollempnité de la glorieuse apparition me s[an]cti .iii. roys
 en flâmee de vray desir d'affection p[er] elongation d'aultre p[er]s[on]ne. deuis
 esleuer v[ost]re entendement et p[er]s[on]ne. p[ri]ncipalemēt a .m. chose. Les q[ui]le on fait
 ceste myt des roys. Premièrement on se furnist d'ung gastiour fait de pure
 netre. blanche et esleuee fleur q[ui] se puet trouer. Ou q[ui]le est mys le .pl[us] sette
 tement et occultemēt q[ui] faire se puet vne feue. Derondemēt celluy qui la dit
 feue v[ost]re est appellee roy. et p[er] grat[ia] joie et exaltation. a hault voye chascū
 se faire en disant le roy est troueit. v[ost]re le Roy. v[ost]re le Roy. T[er]chemēt

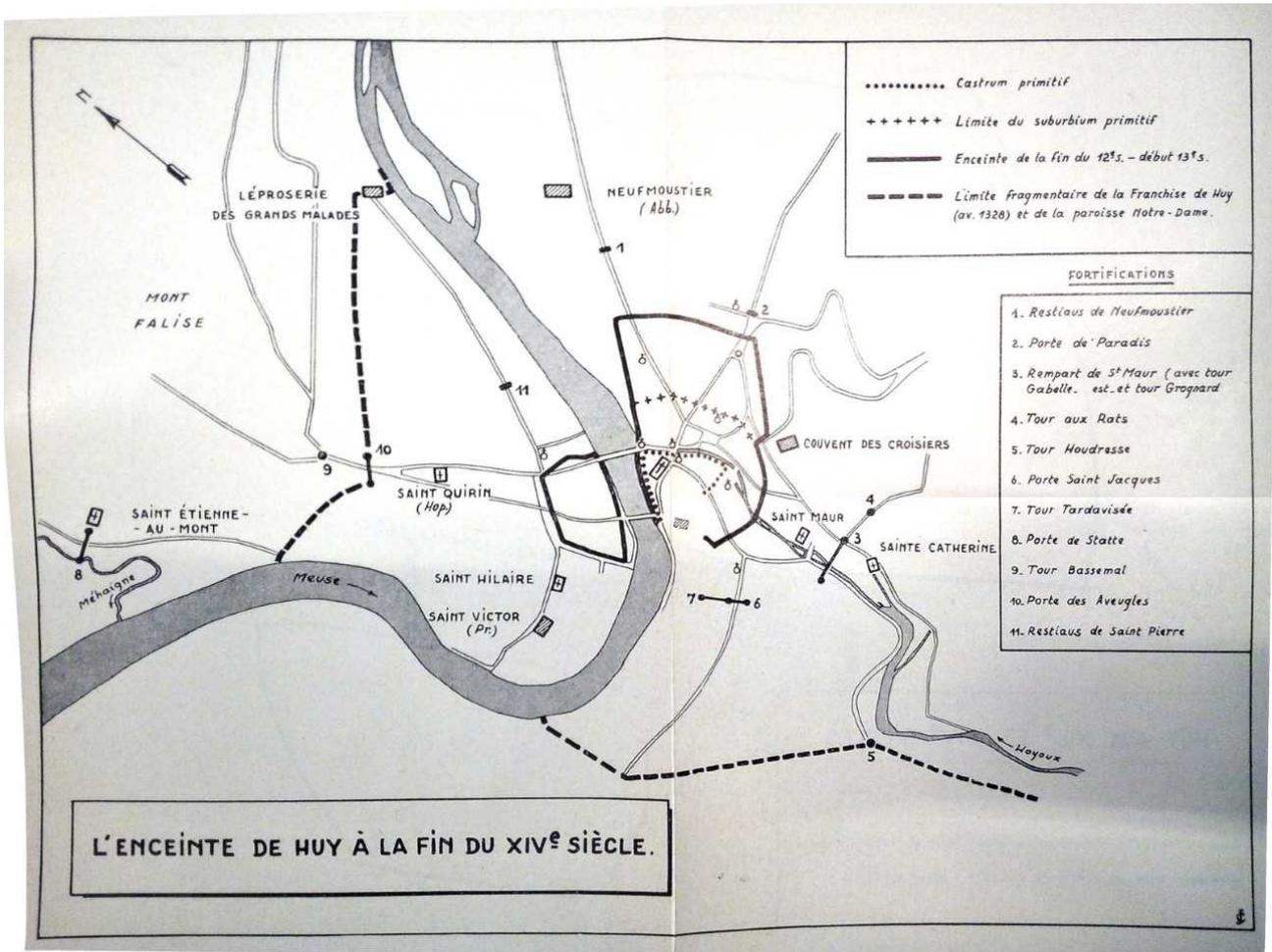
Folio 191r : *Texte sur la cérémonie de la galette des rois*, main anonyme.

Annexe 3: Manuscrits de la branche française de la *Legenda aurea*

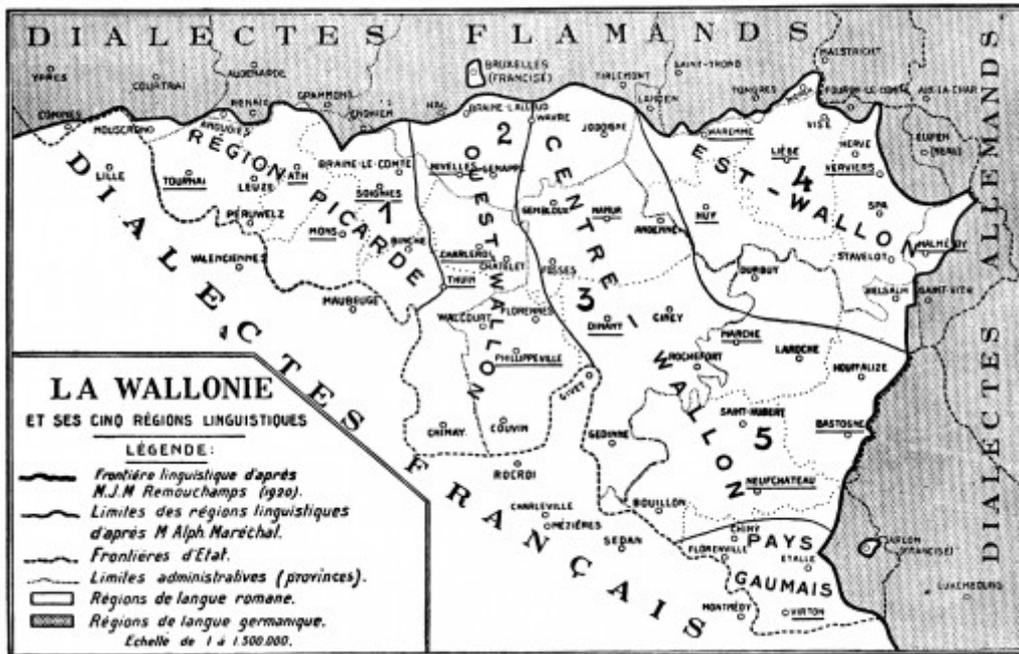


Tiré de Brenda Dunn-Lardeau éd., Jacques de Voragine : *La Légende dorée*, dans la révision de 1476 par Jean Batallier, d'après la traduction de Jean de Vignay (1333-1348) de la *Legenda aurea* (c. 1261-1266), Paris, 1997, p.41

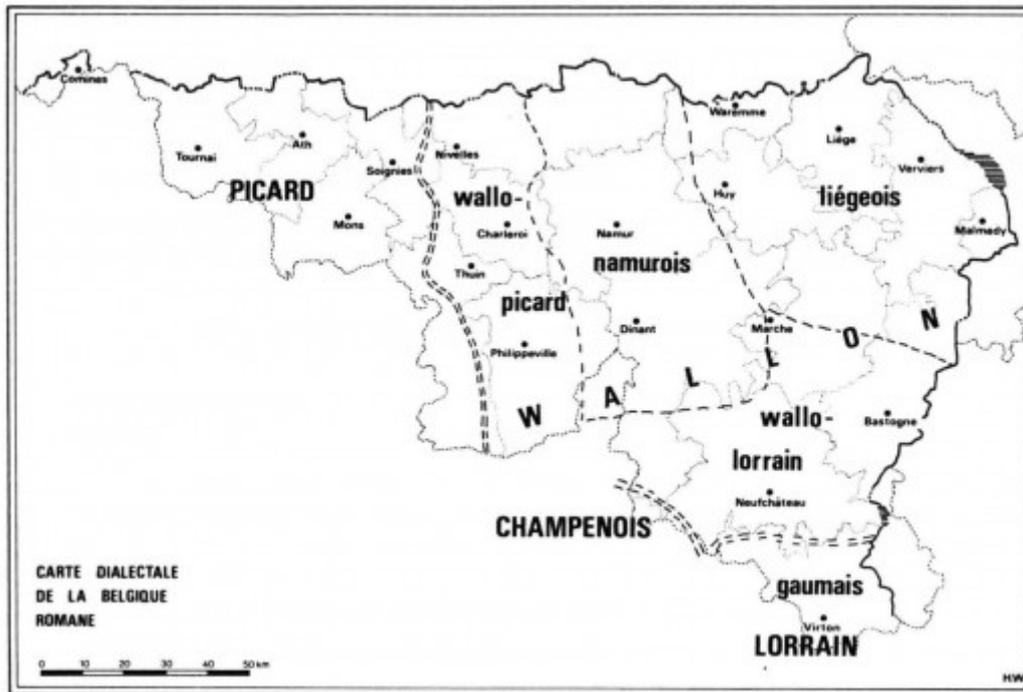
Annexe 4 : Cartes



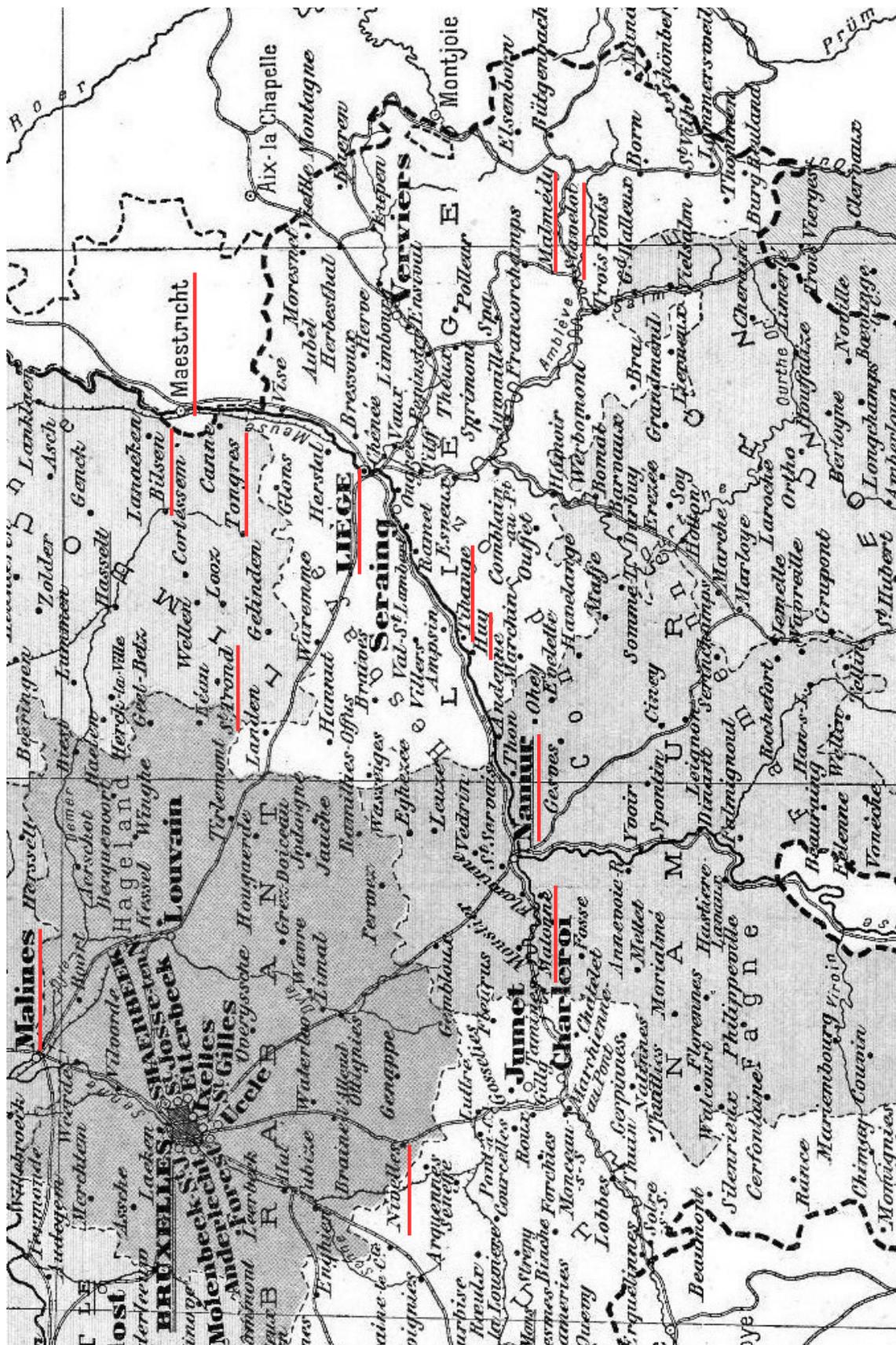
Carte 1 : L'enceinte de Huy à la fin du XIV^e siècle avec ses différents établissements religieux ; tiré de A. Joris, *Huy, ville médiévale*, La Renaissance du livre, Bruxelles, 1965



Carte 2 : La Wallonie et ses cinq régions linguistiques ; provinces : 1 Hainaut, 2 Brabant, 3 Namur, 4 Liège, 5 Luxembourg. Tirée de Louis Remacle, *Le problème de l'ancien wallon*, p.28



Carte 3 : Carte dialectale de la Belgique romane ; tirée de Louis Remacle, *La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600*, p.32



Carte 4 : Quelques lieux importants de la région qui apparaissent dans le chapitre dédié à la sainteté locale ; Carte politique de la Belgique, tirée de Didier BELAIR, *Dictionnaire politique et d'histoire politique* [en ligne].